


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

LXXIe ANNÉE

1895

ÉPINAL
A L'IMPRIMERIE VOSGIENNE, RUE DE LA CALANDRE, 9

PARIS
CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82

1895

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

La Société d'Emulation du département des Vosges, fondée à Epinal, le 8 janvier 1825, a été reconnue comme établissement d'utilité publique par Ordonnance royale du 28 octobre 1829.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

LXXIe ANNÉE

1895

ÉPINAL
A L'IMPRIMERIE VOSGIENNE, RUE DE LA CALANDRE, 9

PARIS
CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82

1895

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE PUBLIQUE ET SOLENNELLE

DU 9 DÉCEMBRE 1894

Président : **M. le PRÉFET, Président d'honneur.**
Président : **M. MOREL, Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. AMANN, BOUR, BOURGEOIS, DERAZEY, FRICOTEL, GARNIER, GAZIN, GLEY (Gérard), GUYOT, HAILLANT, HUOT, HUSSON, LEBÈGUE, LEBRUNT, LOUIS, MONGENOT, MOREL, PERROUT, SONREL et TREMSAL, membres titulaires ou libres.

Excusés : MM. GAUTHIER et VOULOT.

On remarque un grand nombre de notables : MM. Florion, membre du Conseil général ; Janot, directeur de l'enregistrement ; Chouzy, Procureur de la République, et plusieurs professeurs du collège d'Epinal.

M. le Préfet a à ses côtés M. Lebègue, adjoint, M. Claudé, président de la Société d'horticulture, et M. le Conservateur des forêts.

M. Bourgeois lit le discours d'ouverture « Le Clocher », fréquemment applaudi.

M. Lebrunt rend compte du concours agricole.

M. Bourgeois lit le compte-rendu du concours historique, et M. Derazey celui du concours littéraire.

M. Morel, président, remercie M. le Préfet d'être venu présider cette séance solennelle ; il témoigne aussi à M. le Préfet toute la gratitude de la Société pour les subventions qu'elle a reçues du Gouvernement de la République et du Conseil général ; il adresse également les remerciements

de la Société à M. le Maire de la ville d'Epinal, pour l'hospitalité généreuse accordée à la Société ; et il est très heureux de constater qu'un très grand nombre de dames et de hautes personnalités de la ville ont bien voulu répondre à l'invitation de la Société.

M. Haillant proclame ensuite les noms des lauréats qui viennent recevoir de M. le Préfet, des membres du bureau et des invités, les récompenses qui leur sont décernées au milieu des applaudissements de tous.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE SOLENNELLE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

LE 9 DÉCEMBRE 1894

par M. Alfred BOURGEOIS, Membre titulaire

LE CLOCHER

MESSIEURS,

A ce titre menaçant, ne redoutez pas quelque pesante étude d'archéologie monumentale, plus pédante encore que savante.

Le clocher dont je vais vous entretenir n'est ni byzantin, ni roman, ni gothique, ni renaissance, et cependant il affecte tous les styles, au gré de l'œil qui le regarde ; en évoquant son image, l'un perce la nue de la fine aiguille d'une flèche qui s'élance dans le ciel ; l'autre assied fortement sur de solides contreforts une robuste pyramide de pierre ; celui-ci modèle amoureusement la charpente savante d'un de ces gros oignons dont le goût d'un ordre célèbre a écrasé les temples de la plupart des pays catho-

liques, et dont le Polonais Leczinski a importé la culture dans le domaine de notre art lorrain; celui-là salue le vulgaire chapeau de bœuf qui couvrit gauchement pendant des siècles le massif de notre tour spinalienne.

Ce clocher, dont la forme varie à l'infini, c'est le clocher idéal que nous révérons tous, le clocher de notre village.

S'il est l'objet d'un culte de nos jours encore presque universel, il a, comme toutes les religions, rencontré ses détracteurs, ses blasphémateurs, ses apostats. Sa girouette a fréquemment essuyé les coups de foudre du ridicule, et si les fidèles de ce dogme sont encore nombreux, ce sont des fidèles honteux qui rougiraient au reproche de leur patriotisme de clocher.

Si l'on doit éprouver quelque honte à confesser ce sentiment, j'avoue, Messieurs — peut-être me traiterez-vous avec quelque indulgence — j'avoue que je suis un cynique.

Les philosophes de cette école laissaient percer leur vanité à travers les trous de leur manteau ; plus audacieux qu'eux et plus convaincu, je rejette jusqu'au manteau et, avec votre permission, je laisse aller, tout nu devant vous, mon orgueil d'être un fils de notre chère ville d'Epinal.

N'avons-nous pas le droit, nous autres, « enfants de la ville », comme nous disons tous avec orgueil, d'en être fiers dans son présent comme dans son passé? J'accomplissais un devoir filial (mais combien doux à mon cœur), lorsque j'essayais de retracer à mes concitoyens la vie dramatique de nos pères en un siècle déjà lointain, vie féconde en dangers, mais aussi en triomphes et en âpres et brutales jouissances; leur passion, intéressée mais héroïque, pour l'indépendance et la liberté; leur naïve outrecuidance et leur présomption insultante au voisin. Nous n'avons pas à rougir d'eux, et si nous trouvons dans leur héritage certains travers qu'on nous reproche volon-

tiers : une tête un peu près du bonnet, une échine malaisément flexible, une langue rebelle au frein et étrangère à la bienveillance, un esprit de méfiance contre toute entreprise nouvelle et des paroles caustiques contre les novateurs, que nous rangeons au plus tôt parmi les brouillons ou les exploiteurs, disons, pour nous excuser, que ces défauts, autant que leurs qualités — qui sont la face de ce revers — courage, ténacité, amour de l'indépendance et sens pratique, les ont aidés, dans les temps les plus durs aux pauvres gens et au pauvre peuple, à se faire respecter de leurs voisins et même de leurs maîtres, à se régler suivant leurs volontés, à disposer d'eux-mêmes, enfin à se faire Français plus de trois siècles avant tous leurs voisins.

C'est un glorieux passé que le nôtre, Messieurs, et si le présent peut exprimer un regret, c'est de n'avoir pas conservé assez de monuments de ces temps héroïques : une vieille église que les âges suivants ont gâtée, quelques tourelles découronnées et embourgeoisées, des pans de murs enfouis sous la terre, sont les seuls témoins qui nous restent de ces jours dramatiques.

Ce que le présent nous offre a, par bonheur, de quoi nous consoler du passé disparu. Nos murailles sont tombées, mais pour permettre à la ville de s'étendre et de s'unir à une nature merveilleuse ; un site presque unique enchâsse notre ville d'une monture si délicate qu'on oublie de remarquer que la pierre qu'elle sertit n'est qu'un éclat à peine taillé de notre grès montagnard. Nous sommes loin de regretter nos murs féodaux, car notre seule crainte est la menace d'un nouveau mur d'enceinte ; et il ne viendrait à l'esprit de personne de porter la hache du bûcheron dans le voile de verdure et de feuillage jeté sur les ruines de la vieille forteresse communale, aujourd'hui revenue à ses historiques propriétaires et accommodée aux besoins

nouveaux d'un siècle de paix, de vie facile et de progrès. Ce n'est pas seulement dans le passé, c'est dans le présent qu'il faut aimer la petite Patrie.

C'est à dessein que je prononce ce mot. Des philosophes à courte vue ont cru pouvoir opposer la petite patrie à la grande patrie, ces deux manifestations des mêmes instincts d'attachement au sol natal, des mêmes sentiments de solidarité entre les membres d'un groupe territorial. N'estimez-vous pas, au contraire, que celui-là seul sait vraiment aimer la grande patrie qui chérit la petite, et a fait en son giron son apprentissage d'attachement et de dévouement. Comment l'une ferait-elle tort à l'autre? L'affection que « l'avelet » — encore un joli mot du passé que nous avons perdu — porte à l'aïeule fait-elle donc tort à la tendresse du fils pour sa mère?

Nulle comparaison, au reste, ne saurait mieux rendre la nuance qui distingue nos sentiments à l'égard de nos deux patries. N'est-il pas vrai que nous n'aimons pas tout à fait de la même façon la vieille grand-grand'mère, au visage tout « recràpi » de rides, — (pardonnez-moi ce vocabulaire, il appartient à mon sujet) — l'aïeule au corps ratatiné, dont l'esprit indulgent, rasséréné par les loisirs qui précèdent le grand repos, sait faire retour vers ses jeunes années et se courbe, pour ainsi dire, à notre stature d'enfant, cette « mamère » qui nous gâte, nous console parfois des rigueurs de notre mère et se prête complaisamment et sans trêve à notre babil jamais lassé; — et la mère, dont l'amour aussi profond, mais plus sérieux et plus sévère, parfois obligé, dans sa haute mission éducatrice, d'exiger et de sévir, est véritablement apprécié de nous tous les jours un peu plus, à mesure que notre maturité nous permet d'en sonder la profondeur. Quelle mère, pourtant, a jamais été jalouse de l'amour de son fils pour la vieille aïeule?

En remontant le cours lointain des âges, la petite Patrie c'est bien l'aïeule qui veille à notre berceau, filant à sa quenouille le fil qui nous rattache aux siècles disparus, et nous berçant au ronron du rouet qui chante la légende du passé.

Ne la voyez-vous pas rêver à l'ombre du clocher, la douce vieille, la Commune de nos pères, qui a donné le jour à la Province, comme celle-ci a engendré notre auguste mère, la Patrie française ?

Mais elle ne nous a pas transmis, l'aïeule, que des souvenirs et des légendes ; c'est son sang qui bat dans nos veines et nous avons recueilli son héritage. Nous autres, qui saluons d'un regard amical la statue du Pinau d'Epinal, remplaçant à nos yeux le Boudiou disparu, il nous reste encore quelque chose de ces vaillantes « gens », dont l'entêtement et l'esprit d'indépendance triomphèrent des puissants évêques de Metz et établirent dans nos Vosges une petite République féodale, maîtresse de ses murs et de son château.

Nous avons notre caractère municipal que l'on peut distinguer de celui de nos voisins, jadis ennemis, aujourd'hui frères, de Rambervillers et de Fontenoy.

Nous avons nos usages, nos Changolos, nos Brandons, nous avons même notre accent, qui n'a rien à reprocher à celui de Bruyères ou de Mirecourt.

Faut-il renier ce sang si vigoureux, faut-il renoncer à cet héritage ?

Ce fut un des rêves des héroïques et gigantesques fondateurs de la France moderne, de jeter pêle-mêle, dans une même colossale chaudière, tous les sangs de la France, et de transfuser ensuite à tous les membres de la nation le même et unique sang composé des mêmes éléments combinés dans les mêmes proportions. Erreur généreuse de

ceux qui conçurent ce projet; calcul déplorable du fatal génie qui le leur emprunta pour mieux assurer sa domination; illusion naïve de ceux qui, de nos jours, poursuivent encore cette chimère.

C'est une des forces constitutives de la France, c'est un des caractères les plus notables de son génie, que l'extrême variété de ses aptitudes, que la souplesse de son talent, que le ressort infatigable de ses énergies. Ces inépuisables ressources, elle les doit assurément à l'étonnante diversité de ses populations, alliance complexe de races multiples aux génies parfois contraires et dont les qualités se sont fondues dans un harmonieux mélange du tempérament français.

Non-seulement les populations de l'Ile de France et des bords de la Loire, ce noyau historique autour duquel s'est groupée la nation française, sont une race de métis, — et vous n'ignorez pas que partout les métis se distinguent par leur intelligence plus vive, par leurs aptitudes doublées en l'héritage de deux lignes, — mais le travail des siècles a si bien fait son amalgame qu'il serait impossible aujourd'hui de déterminer, sans le témoignage de l'histoire, les éléments de cette combinaison.

De plus, tout autour de ce centre proprement français se rangent d'autres groupements dont les éléments sont plus facilement reconnaissables, encore que les proportions de leurs combinaisons varient à l'infini. Ce sont les Celtes romanisés de l'Auvergne et les Gallots de la Bretagne française, avec toutes les populations montagnardes qui, comme dans nos Vosges, tout en acceptant la langue et le sang des conquérants latins, ont pourtant conservé dans la structure de leurs corps comme dans les aspirations de leur âme, quelques débris de l'héritage des lointains ancêtres dont la résistance héroïque fit la fortune de César, ceux en un mot dont les têtes rondes se distinguent des « têtes carrées » de leurs voisins.

Ce sont d'autre part ces provinces, Lorraine, Bourgogne, Flandres, Normandie, où l'infiltration puis l'établissement germaniques, ont transfusé dans le sang déjà mêlé des Gaulois, des Latins et des esclaves de toutes provenances dispersés par les conquérants romains, des globules plus ou moins nombreux du sang des fils d'Arminius.

Isolés à trois extrémités du territoire, trois îlots subsistent, bien nets, bien purs, aussi purs du moins que peuvent le demeurer des groupes assiégés et battus par le flot des voisins devenus des frères et des concitoyens : les Celtes de la Bretagne bretonante, tardivement émigrés de la Cornouaille anglaise ; les Basques, derniers débris d'une race plus ancienne ; enfin ceux que ni la race ni la langue ne peuvent empêcher d'appartenir à la nation française, — parce que rien ne prévaut, dans notre droit moderne, contre la volonté des peuples, — les Germains de notre Alsace-Lorraine.

Et c'est précisément pour cette raison que l'idée de la nation française n'a rien à craindre du culte pieux que ses enfants peuvent rendre aux patries disparues qui lui ont donné naissance. Ces souvenirs lointains ne sont plus à craindre.

Il est un anniversaire à jamais mémorable que célèbre chaque année le gouvernement de la République et qui n'est pas la fête de tel ou tel régime politique, mais celle de la France : c'est le 14 juillet 1790, le jour de la Fédération. En cette journée, par un consentement libre, conscient, réfléchi, toutes les communes de France, tous les clochers de notre pays, adhérèrent solennellement à l'œuvre inconsciente de l'histoire et souscrivirent au pacte fédératif qui fondait, au nom du droit, la France moderne, une et indivisible.

En ce jour, dont la place que dominent ces fenêtres garde le souvenir sous le nom désormais historique de

place des Vosges, ces villes si souvent en lutte les unes contre les autres, Epinal, Rambervillers, Fontenoy, Dompaire, Châtel, les autres communes du département, — depuis la plus riche jusqu'à la plus humble, — mêlèrent leurs étendards, tandis que dans tous les chefs-lieux, il était procédé au même acte solennel et qu'à Paris, sur la grande scène nationale du Champ-de-Mars, les délégués de tous les départements français fraternisaient aux cris de Vive la Liberté.

De cette journée, furent oubliées toutes les haines et toutes les rivalités, cauchemar du passé ; mais était-il nécessaire d'abjurer en même temps tous les souvenirs ou poétiques ou glorieux de ce même passé ?

Pourquoi dès lors déclarer la guerre à cette diversité qui n'affaiblit en rien le lien d'union nationale attaché ce jour-là, resserré depuis par le sang versé, par les efforts communs, par les sacrifices joyeusement consentis pour la défense des droits de tous que tous conquirent en ces jours héroïques.

Pourquoi se former un idéal d'universelle monotonie? Pourquoi rêver un pays dont tous les citoyens, de Dunkerque à Port-Vendres, de Quimper à Strasbourg, seraient tous taillés sur le même modèle ?

Un maître de l'histoire, un magicien, dont la plume enchanteresse a su évoquer à nos yeux la vie de notre France de son berceau à l'âge viril, a tracé un admirable tableau de toutes ces petites Frances provinciales qui ont préparé la patrie moderne et, le jour venu, se sont effacées devant elle, comme ces parents qui, ayant accompli jusqu'au bout leur tâche dans la vie, laissent à leur postérité le soin de poursuivre l'œuvre entamée.

Dans une page célèbre, il a, d'une ligne, d'un mot, caractérisé l'aspect physique, le tempérament et le rôle historique de chacune de nos provinces, la vineuse Bour-

gogne, notre Lorraine « terre amphibie, moitié France, moitié Empire ».

Il serait à désirer qu'un autre entreprît le tableau des caractères provinciaux. Depuis l'initiative du Lorrain, « hardi à entreprendre », — a dit Elisée Reclus, cet autre peintre de la patrie française,— on y verrait cataloguées toutes les vertus, toutes les énergies, toutes les ressources morales de notre grande patrie, de cette France si large, si hospitalière, si ouverte à toutes les idées, à toutes les conceptions, qui est encore, comme au moyen-âge, pour employer l'expression scolastique de ces siècles évanouis le « *sensorium commune* » du monde civilisé, et en qui tout étranger croit retrouver une seconde patrie.

Un de nos concitoyens, fils de cette Université nationale, qui puise aussi ses forces et son suc nourricier dans tous les terroirs de notre sol, a, en un beau livre, étudié dans notre société dont la complexité va croissant, le rôle de la division du travail.

Qui ne voit qu'il y a, dans cette diversité des aptitudes provinciales, une sorte de division du travail, toute naturelle et dont nous serions aveugles de ne pas profiter ?

C'est aux provinces du Midi que nous devons ces qualités imaginatives, ces dispositions artistiques qui nous placent dans les arts et dans les lettres, parmi les nations guides. C'est aux provinces du Nord que nous devons une grande partie de notre activité industrielle. Nos provinces de l'Est, au sens rassis, pratique, à l'esprit pénétrant et gouailleur, avaient jusqu'ici donné surtout des soldats pour protéger le sol commun, des savants pour l'illustrer, des hommes d'Etat pour l'administrer ; depuis ce siècle, un essor inouï d'activité industrielle leur permettra bientôt de rivaliser avec leurs voisins du Nord.

Cette variété d'aptitudes ainsi localisées présente encore un autre avantage. Elles fonctionnent, pour ainsi dire,

comme ces régulateurs automatiques, merveilles de pré cision de la mécanique moderne. Certains observateurs ont pu remarquer, depuis que la France dispose librement d'elle-même et que le peuple est seul maître de ses destinées, un certain balancement régional dans le groupement des hommes qui ont été appelés à diriger les affaires du pays.

Je n'ai pas besoin de vous rendre attentifs à la part considérable que notre Lorraine et nos provinces de l'Est ont prise à la direction des affaires, non-seulement par les éminentes qualités personnelles d'un grand citoyen, né parmi nous, et qui fut, à plusieurs reprises, le chef du gouvernement, mais aussi, par le nombre considérable de nos concitoyens appelés dans les conseils de la République.

On a cru remarquer que les cabinets où les hommes de l'Est avaient la prédominance alternaient avec d'autres où les imaginations chaudes et colorées du Midi exerçaient une influence prépondérante. Les uns apportaient aux affaires plus de calme et de réflexion, plus de souci des affaires et des intérêts matériels ; les autres plus d'ardeur et une préoccupation plus vive des débats oratoires, des intérêts moraux et des questions proprement politiques.

Mais dès que les uns avaient obéi avec trop de complaisance à leurs tendances naturelles, les autres étaient appelés à corriger ce que leur direction avait paru avoir d'excessif.

Je suis donc persuadé que nous devons cultiver soigneusement nos petits jardins provinciaux. Malgré les progrès de la synthèse chimique, qui sait maintenant fabriquer tous les vins et leur donner le bouquet désiré, ne pensez-vous pas que nous préférerons toujours nos petits vins naturels à ces produits artificiels ? Que penseriez-vous de la fabrication d'un vin de table universel,— si bon fût-il,—

d'une sorte de Bourgogne national, que nous trouverions sur toutes les tables ? Et ne préférerez-vous pas toujours (vous êtes Société agricole, vous devez donc être des gourmets, et Brillat-Savarin a su donner aux choses de la bouche la saveur littéraire et le condiment artistique) ne préférerez-vous pas toujours varier vos plaisirs en alternant Pomard, Chambertin et Saint-Émilion, sans oublier nos Pagny ni nos Thiaucourt.

C'est donc avec regret que je vois chaque année déchausser, puis faire tomber tour à tour une pierre du vieil édifice. Le temps suffira seul à son œuvre de destruction ; ce n'est pas à nous de l'aider. Ne voyons-nous pas mourir de sa belle mort cette fête mystérieuse des Changolos qui passionna notre enfance ?

Elle agonise, nous n'y pouvons rien ; elle avait reçu le coup mortel le jour où une administration amie du progrès et de la propreté avait supprimé les ruisseaux au milieu des rues portant leurs eaux directement à la Moselle. Nous nous inclinons sans récriminer devant le progrès ; mais qu'aurions-nous pensé du maire vandale qui, il y a une dizaine d'années, constatant l'agonie des Changolos, aurait eu l'idée de l'abréger par un arrêté de suppression.

Or, certains esprits voudraient qu'on agît vis-à-vis des vestiges du passé comme aucun maire d'Epinal n'a eu la malencontreuse idée d'agir à propos des Changolos.

Un de ces souvenirs, qui a été en butte aux attaques les plus répétées et les plus vives, c'est le patois.

Un grand homme de bien, qui fut aussi un grand caractère, notre compatriote, l'abbé Grégoire, curé d'Embermé-nil, membre de la Constituante, évêque constitutionnel de Loir-et-Cher, député à la Convention, représentant du peuple en mission, membre de l'Institut, s'était fait une

spécialité de cette guerre aux patois. Pour lui le patois n'était qu'un Français corrompu qui constituait une entrave aux progrès de l'unité nationale.

L'excellent homme ne se doutait pas que les patois, bien loin d'être une dégénérescence de la langue nationale, étaient l'origine de cette langue, et que leurs titres de noblesse sont plus anciens que ceux du français de l'Académie. Quand on reprochait au maréchal Lefebvre, — devenu duc par la grâce de l'empereur et roi et la volonté du peuple français, — de n'avoir pas d'ancêtres, il répondait fièrement : « Je n'en avais pas besoin ; c'est moi qui suis un ancêtre. » Nos patois sont aussi des ancêtres.

Dans un travail que vous avez publié dans vos derniers mémoires, notre savant confrère, le docteur Fournier, fournit une preuve en plus de cette antiquité de nos patois. C'est dans une charte pontificale de 1182 qu'il signale le « van débésoch ». Ce lieudit s'appelle encore en patois comme il s'appelait en 1182, dè bè soch, c'est-à-dire « des belles souches ». Il en résulte que si des deux parlers l'un est une dégénérescence, ce n'est pas le patois. Le patois c'est une langue qui a cessé de se développer.

Au commencement de ce siècle, lorsqu'on commença à étudier scientifiquement les patois, les premiers chercheurs hésitèrent devant cette audace de reconnaître aux jargons du village les mêmes titres qu'à notre langue classique ; ils imaginèrent alors une sorte de hiérarchie : la langue nationale, les dialectes provinciaux et les patois.

Les dialectes étaient, pour ainsi dire, des sous-langues ; ils se distinguaient des patois en ce qu'ils avaient laissé une littérature écrite, une morphologie et une syntaxe plus compliquées ; le dialecte conservait encore certains caractères aristocratiques ; il était, pour ainsi dire, le représentant de droit des patois de la région.

Mais dans notre siècle, où « la démocratie coule à pleins

bords », elle a inondé jusqu'à la philologie et noyé les dialectes. Et maintenant, les maîtres de la science du langage ont reconnu leur erreur ; Gaston Pâris, le premier, donnant un bel exemple de sincérite scientifique, n'a pas hésité à déclarer que tous ces dialectes, qu'il avait contribué à distinguer et à classer, n'étaient rien que de purs êtres de raison, n'avaient aucune réalité, et qu'il n'y avait rien que les patois ou, pour éviter ce nom mal porté, les parlers locaux, dont les variétés sont infinies. Ainsi donc, l'habitant de Gérardmer, comme celui du faubourg d'Ambrail, en s'entêtant à parler la langue de son père, peut se redresser. Il ne parle pas un français corrompu, il parle une langue originale, née sur le sol, formée d'après les lois de son développement propre.

Assurément, ils mourront, les patois, comme les Changolos ; ils mourront parce qu'ils sont bien inférieurs au français, qui n'a cessé de se développer sous l'impulsion de besoins nouveaux que les patois sont impuissants a satisfaire ; mais pourquoi hâter leur disparition ? Peut-on vraiment prétendre qu'ils nuisent à l'unité nationale.

Je soutiens, au contraire, qu'ils pourraient, au besoin, la défendre. Soyez convaincus que si, au XVIe siècle, l'Empire d'Allemagne avait proscrit les patois alsaciens la langue allemande eût disparu beaucoup plus vite devant le français pendant les deux siècles d'union à la patrie française et que les patois de nos villages lorrains opposent à la germanisation un obstacle aussi puissant que le français plus parisien qu'on peut parler à Metz.

Vous ne sauriez croire, Messieurs, quel charme on éprouve à retrouver, dans une charte du XVIIe siècle, les vocables de nos patois, les « diemoinge », les *mé*credi, ou à retrouver, dans le patois populaire, tel terme qu'on n'avait jusqu'alors rencontré que dans les chartes.

Mais pourquoi m'attarder, je prêche des convertis ; n'est-

ce pas vous qui avez voulu faire profiter le public des recherches si consciencieuses, si minutieuses, d'un de vos confrères les plus laborieux sur le patois de « Ruméni » ?

Permettez-moi pourtant, avant d'en finir avec ce sujet, de vous dénoncer quelques attentats singuliers contre notre vieux parler.

Vous savez tous, en Lorrains d'origine, que dans les noms de lieux l'*x* se prononce de deux façons, avec le son d'*s* dur ou le son chuintant. On dit Sertigny, Ub'sy, Nom'sy, ou Nom'chey, Chettegney, Uchegney, Poucheux, Chamontâru.

Or, depuis quelques années, employés de chemins de fer, militaires et, ce qui est plus grave, instituteurs, se sont ligués pour substituer au nom traditionnel, naturel et normal une prononciation fausse : Ksertigny, Ubeksy, Nomeksy, etc.

Phonétiquement, le son a pour origine soit l'*s* dur, soit le *c* doux, qui dans nos parlers lorrains se transforme en chuintante demi-gutturale, dans les parlers français reste le son *s* dur.

Par suite d'un caprice, dont je ne connais pas l'explication, les scribes ont représenté ce son par l'*x*. Ce fait n'est pas particulier à la Lorraine, puisqu'il en reste des exemples même dans notre langue classique. Dans la série des nombres cardinaux nous avons en effet *dix* et *six* qui se prononcent *disse* et *sisse*, comme on a longtemps prononcé et comme on prononce encore dans le peuple *deusse* pour *deux* et *ceusse* pour *ceux* ; nous avons encore à l'appui de cette prononciation l'ancienne graphie, *sixain* et *dixain*, *dixième* et *sixième*. La marque du pluriel en *x* est aussi un vestige de cette façon de transcrire.

Il en résulte que les maîtres qui croient donner une prononciation correcte à leurs élèves en leur faisant dire *ks*ertigny devraient, pour être logiques, faire prononcer

djks, siks, diksain, siksain, deuksième, siksième et des chevau*ks*.

Si l'on tient absolument à rétablir la concordance entre la graphie et le son (c'est la campagne de l'orthographe phonétique), il vaudrait mieux décider que désormais Xertigny s'écrira Sertigny, comme on a remplacé par Coussey le nom qui s'écrivait Couxey au XVIe siècle.

Voilà à quelles erreurs peut entraîner un zèle excessif contre le patois.

Pardonnez-moi de m'être arrêté trop longtemps sur un exemple si caractéristique de la guerre irraisonnée et déraisonnable que l'on fait au passé et à nos traditions locales.

Je n'ignore pas, croyez-le bien, quels griefs on peut faire à ce culte du clocher.

« J'aime Paris jusque dans ses verrues », disait Montaigne. Les méchantes langues, il y en a, même hors de chez nous, prétendent que nous autres, Spinaliens, nous aimons surtout dans Epinal ses verrues. C'est que nous les avons toujours vues et que la force des souvenirs d'enfance est bien puissante. En face du merveilleux spectacle du Léman, qui reflète en son bleu miroir l'éclatante splendeur de la Dent du Midi, Mme de Staël ne soupirait-elle pas : « O, le ruisseau de la rue du Bac...! »

Les choses, les maisons et les pierres nous tiennent attachés par mille liens divers. Vous souvenez-vous de Guviller à Lilliput ? Il se rit tout d'abord des fils d'araignées dont les petits nains prétendaient l'enchaîner et cependant, à son réveil, il se trouve solidement garotté. Ainsi notre âme inattentive se laisse entraver par mille liens insaisissables qu'elle ne peut plus rompre, quand elle s'aperçoit enfin de sa servitude.

Puissance dominatrice des images familières qui, s'ins-

tallant dans notre cerveau, finissent par le remplir, et, maîtresses de la place, commandent impérieusement à notre cœur, à notre volonté !

Nous n'aimons pas non plus — et qui donc est fait autrement que nous ? — être dérangés de nos habitudes, et le progrès trouble toujours quelque possession d'état. Nous avons failli avoir dans Epinal une émeute — je n'y pus prendre part, et pour cause, mais j'en ai encore recueilli les échos — , lorsqu'une municipalité, amie de la sécurité des rues, voulut attenter à cette liberté sacro-sainte, la liberté des trappes de cave. Assurément notre sang s'est refroidi, car soyez assurés qu'au XVe siècle on eût fait, pour moindre cause, au moins une révolution.

Je suis, cette fois, assez vieux pour me rappeler l'émotion provoquée par la tentative d'un maire, — que vous connaissez bien, car c'est l'un de vos plus anciens, l'un de vos plus assidus et l'un de vos plus utiles confrères, — quand il eut la témérité d'attenter à cette autre franchise municipale, la liberté du « couérôche ». Je dis la témérité, parce qu'il affrontait cette fois une puissance terrible et parce qu'il prétendait brider ce que « Celui qui mit un frein à la fureur des flots » a déchaîné pour le châtiment des hommes, je veux dire la langue des femmes. Aussi je crois bien que, malgré son courage, il a eu le dessous et que, comme petit bonhomme, le « couérôche du pas de la porte » vit encore.

Je multiplierais les exemples, mais ce serait faire de l'histoire trop contemporaine.

Si l'on nous reproche d'aimer nos verrues, on nous reproche encore plus de nous aimer nous-mêmes. « Mes petits sont bien faits », dit le hibou. C'est notre avis, quand il s'agit des enfants d'Epinal. C'est un sentiment si naturel que nous ne conviendrons jamais de l'avoir.

Nous nous reprochons même, entre nous, de n'avoir d'yeux et de caresses que pour les étrangers et les nouveaux venus et de pratiquer volontiers le « tout nouveau tout beau ». La vérité, c'est que nous sommes volontiers hospitaliers, bien qu'on nous ait contesté le caractère..... écossais de cette qualité.

La vérité sur ce différend, la voici : hospitaliers, nous le sommes, et à tel point que nous prétendons imposer à ceux que nous accueillons de rester toujours des hôtes. Nous pratiquons comme à Athènes, ce modèle de la cité antique, avec libéralité les devoirs généreux de la proxénie, mais nous n'entendons pas partager nos droits de cité, et si des amis veulent s'établir définitivement dans nos murs, nous les acceptons à condition de les réduire à la condition de métèques ; nous leur accordons le *jus commercii*, nous ne reculons pas devant la concession du *jus connubii*, mais nous serions volontiers intraitables sur le *jus civitatis*.

Dois-je l'avouer franchement ? Eh bien ! nous avons tort, nous reculons trop loin dans notre amour de la petite Patrie, et c'est une négation des devoirs de fraternité que nous impose la grande Patrie. Nos pères étaient plus libéraux et, d'après nos vieux usages municipaux, quiconque avec « sa maignie » avait passé un jour et une nuit dans les murs de la ville, pouvait y revendiquer pleinement et entièrement les droits de bourgeoisie.

Un de nos confrères, dont vous avez couronné l'an dernier l'œuvre si méritoire d'exactitude et de travail, consacrée à la gloire de son clocher, raconte avec esprit un trait charmant. Interrogé à l'école sur ce vers du fabuliste :

> Volontiers on fait cas de la terre étrangère

il répondit sans hésiter qu'il n'avait pas de sens pour lui.

Voilà bien cet attachement robuste à la petite patrie capable d'enfanter les héros pour la patrie française.

Toutefois, cette réponse, admirable dans la bouche d'un « gochenot » de 7 ans, deviendrait inquiétante dans la bouche d'un adolescent, terrible dans celle d'un homme fait. Il faut faire cas de tout ce qui mérite d'être apprécié, fût-ce en terre étrangère, fût-ce en ville voisine. Ces sentiments trop particularistes ont ensanglanté le Moyen-Age. Nos turbulents ancêtres en savent quelque chose, eux que leur dédain pour les voisins les plus proches, les railleries, les invectives et les sobriquets impliquèrent dans les plus douloureuses aventures. De là ces luttes sans fin à peine interrompues par quelques trêves, ces représailles criminelles, ces pillages, ces brigandages, qui marquent l'histoire d'Epinal, de Rambervillers, de Fontenoy et de tant d'autres villes ou bourgades.

Cet esprit de dénigrement, des murailles d'une ville, aux remparts de la cité voisine, fut de tout temps le caractère du régime municipal et le germe fatal qui tua la cité antique. Ce fut le bienfait du despotisme romain, comme de l'unité monarchique, de mettre un terme à ces guerres quotidiennes et universelles.

Mais la « paix romaine », comme la « main du roi » n'étaient fondées que sur la force et la violence. Seule notre féconde Révolution put établir, sur le droit et sur le consentement unanime des populations, l'unité française.

Cet oubli de l'esprit de dénigrement, cette juste impartialité à l'égard du voisin, sont la condition presque indispensable du progrès. Le progrès vient de l'extérieur et des apports de l'étranger presque autant que du développement des qualités intérieures. C'est par la comparaison des institutions voisines que nous améliorons notre propre régime.

Il en est, en effet, de l'esprit local comme de l'esprit traditionnel ; si l'on a exagéré les dangers qu'il fait courir,

il ne faudrait pourtant pas s'y abandonner trop complaisamment.

S'il ne convient pas de détruire inutilement les souvenirs du passé, il faut aussi savoir les sacrifier sans rechigner quand les exigences du présent rendent ce sacrifice nécessaire et bienfaisant.

L'hygiène, hélas ! semble être une acharnée persécutrice du pittoresque ; les antiques maisons, les tortueuses ruelles, les étroites venelles, les ruisseaux pavés et défoncés, antiques et poétiques réceptacles d'ordures brillantes, de germes cachés, de bactéries traîtresses, obstacles insurmontables à l'air qui purifie, aux grands courants d'eau qui lavent et assainissent, sont en voie de se redresser, de s'élargir et de s'effacer. Amis du passé, dévots de l'art de nos pères, pleurons-les, accordons-leur un tribut de regrets ; mais n'oublions pas que le plus élégant des palais, le plus parfait des monuments de l'art, ne vaut pas la vie d'un misérable.

Ce n'est pas sans appréhension que nous avons vu livrer au bûcheron la charmille où les pâles rayons d'un soleil d'hiver réchauffaient les membres encore tendres des bambins spinaliens et le sang lentement refroidi des vieillards tremblotants sur les bancs. Il a fallu pourtant reconnaître que la salubrité publique y avait gagné.

Ce n'est pas sans inquiétude que nous avons vu bouleverser le traditionnel quinconce de notre majestueux Cours, et jeter, parmi ces solennels et rigides témoins, les détours gracieux, les vallonnements et les bosquets d'un jardin anglais. Depuis ce jour, pourtant, notre promenade, mieux tenue, plus soignée et aussi plus respectée, nous fait honneur aux yeux des étrangers.

Pourrons-nous voir, sans regrets et sans larmes, tomber sous la pioche des démolisseurs la vieille maison dont le sévère profil se reflète encore dans notre beau fleuve et

dont les murs ont contenu nos jeunes ardeurs et abrité nos premières leçons. Et pourtant les nécessités d'une population plus nombreuse, un enseignement plus riche et plus complet, nous forcent à nous incliner devant ce sacrifice.

Avec les touristes, avec les amateurs de pittoresque, nous redoutons le jour, encore incertain et toujours éloigné, où les masures inégales, noircies par le temps, les escaliers branlants et déchaussés, les ponts boiteux jetés de pierre en pierre, qui dessinent sur le ciel et dans l'eau une mâchoire édentée et noircie de sorcière, feront place à un quai rectiligne et monotone. Mais il n'y a pas, dans notre ville, que des artistes et des touristes, il y a surtout des gens qui vivent d'air et s'abritent sous des toits et dont la construction d'habitations plus salubres prolongera les jours, des hommes qui gagnent leur vie en travaillant et dont le temps vaut de l'argent, et l'établissement d'une nouvelle voie de communication leur sera largement profitable.

Que la justice respectueuse que nous rendons au passé ne nous fasse jamais sacrifier le présent ; c'est le meilleur moyen d'établir que ce culte n'est pas dangereux.

Mais que le souci et l'admiration très légitime du présent ne nous fasse pas non plus oublier l'avenir. Le présent n'est qu'un point dans le cours rapide et fugitif du temps ; on ne construit pas pour le présent. Du passé à l'avenir, la transition est insaisissable. Et c'est en chérissant le passé que nous apprendrons à préparer l'avenir. C'est à nos pères, à leurs efforts que nous devons une partie des biens dont nous jouissons ; nous ne pouvons nous acquitter envers eux qu'en travaillant, comme eux, pour nos fils et nos petits-neveux.

Ceux qui ont commencé par aimer la petite Patrie, la patrie du passé, et qui aiment de toutes leurs forces la

grande Patrie, la patrie du présent, doivent aussi penser à cette patrie plus grande, cette Patrie de l'avenir, que les penseurs ont déjà rêvée et qui, peu à peu, se dessine dans nos esprits et dans nos sentiments avant de se fixer dans les faits ; cette patrie qui ne sera pas la cohue sans discipline, sans ordre, sans dévouement, sans sacrifice, que nous prêchent quelques hallucinés et quelques fanatiques d'un égoïsme anarchique, mais une patrie comme la nôtre, fondée sur le consentement des peuples, où chaque nation conservera ses droits, son individualité, son tempérament, comme dans la France d'aujourd'hui nos communes et nos provinces ont conservé et doivent précieusement garder leurs caractères propres, leurs traditions, leurs monuments, leurs souvenirs ; car, pour arracher l'homme à l'égoïsme individuel ou familial, pour le rendre capable de dévouement et de sacrifice, il n'est pas de meilleure initiatrice que cette maitresse souriante, sous quelque aspect qu'elle se présente : la Patrie.

Soyez assurés que si notre grande Jeanne, si héroïque, si désintéressée, si détachée en apparence de la glèbe natale, n'avait pas aimé profondément son Domremy et sa belle vallée de la Meuse, si elle n'avait pas vu revenir les gamins de son village ensanglantés, au retour de leurs luttes contre ceux du village voisin, si elle n'avait pas senti, aussi profondément que confusément, la solidarité de ce coin de terre avec toute la terre de France, elle ne se fût sentie émue de passion ni pour ce peuple de France, ni pour ce roi qu'elle n'avait jamais vu, et les voix mystérieuses n'auraient pas animé pour elle les ombrages du Bois-Chenu.

Messieurs, j'éprouve quelque honte d'avoir développé si longuement devant vous des idées qui vous sont familières et dont votre compagnie s'est toujours faite le champion

autorisé. Depuis les premières années de ce siècle, vous n'avez cessé de fouiller, avec autant de passion que d'énergie, le sol local. Vous avez tout fait et vous faites tout encore pour apprendre à connaître — et connaître c'est aimer — leur pays aux Vosgiens, soit que vous creusiez le sol pour y trouver les souvenirs d'un passé lointain, soit que vous le travailliez pour en démontrer la fécondité et pour lui faire rendre, à ceux qu'il nourrit, toutes les ressources recelées dans son sein.

Associés depuis des années à ce travail de tous les jours, quelques-uns d'entre vous n'ont cessé leur labeur qu'avec la vie.

M. Perdrix fut un de vos plus utiles auxiliaires : c'était un agriculteur consommé. Il savait se tenir au courant des théories les plus nouvelles de cet art, vieux comme le monde et qui s'est aujourd'hui élevé au rang des sciences ; mais il était en même temps trop expérimenté pour s'exposer jamais, par une imprudente précipitation, aux déceptions qui, si souvent, démentent les théories trop absolues. Aussi, M. Perdrix était-il à bon droit de cette promotion d'élite qui fut la première de l'ordre national fondé par notre éminent compatriote, M. Méline. Votre compagnie s'honore de compter parmi ses membres de nombreux représentants de cette glorieuse et pacifique légion ; et l'un des plus jeunes parmi les vôtres, mais non le moins méritant, M. René Perrout, vient d'être honoré tout récemment, dans des conditions particulièrement flatteuses, de cette haute distinction.

L'année a été, du reste, particulièrement féconde pour vos membres et, afin de me borner à un nom, laissez-moi citer ici celui de votre confrère, M. Gautier, entré dans l'ordre de la Légion d'honneur à raison de ses services militaires, que pouvaient également lui ouvrir ses mérites civils,

M. Perdrix était un rapporteur tout désigné pour votre commission d'agriculture ; et c'est souvent qu'il s'acquitta ici de cette mission de confiance avec un soin, une conscience, je dirais presque une minutie, qui étaient très appréciés non seulement de vous, mais des concurrents qui affrontaient vos suffrages.

Il y a un an, c'était encore lui qui avait accepté cette délicate et lourde mission ; mais, déjà frappé par le mal qui devait bientôt le terrasser, il n'avait pu assister à votre séance solennelle et avait dû recourir à une voix amie pour donner lecture de son dernier rapport.

La mort vous a aussi enlevé M. l'inspecteur général des Ponts et Chaussées Leblanc, qui avait été autrefois un de vos membres titulaires, et qui, empêché par l'éloignement de collaborer utilement à vos travaux, avait tenu cependant à rester uni avec vous par le lien de l'honorariat.

C'était aussi le cas de M. le Dr Lhéritier, médecin-inspecteur des eaux de Plombières.

M. Thierry Kœchlin, après une vie laborieuse consacrée à l'industrie, exilé du sol natal, s'était fixé dans notre ville où l'avaient attiré des liens de famille. Mais ses séjours irréguliers ne lui permettaient guère que de vous manifester son intérêt à vos travaux par le souci qu'il prit de devenir et de rester l'un des membres libres de votre compagnie.

Heureusement, les vides que la mort a creusés dans vos rangs sont déjà comblés.

Et la seule énumération des noms de vos nouveaux confrères suffirait à prouver l'étendue et la variété du champ que vous vous plaisez à défricher.

Les uns, comme M. Houot, appartiennent à ce grand corps si laborieux, si probe, si désintéressé, cette mère nourricière, l'Université, dans laquelle vous n'avez cessé, non seulement de recruter les membres de votre compa-

gnie, mais d'exciter cette noble et généreuse émulation qui est votre raison d'être, et je dirais presque votre état civil. Vous avez toujours marqué pour la classe si utile des instituteurs la plus constante et la plus vive sollicitude; et la présence parmi vous de M. l'inspecteur Houot facilitera et multipliera vos efforts dans ce sens.

En MM. Castier, docteur en droit, notaire à Epinal; Hussenet, avoué à Epinal; Bernard Puton, substitut à Lunéville — ce dernier engagé envers vous par des liens pour ainsi dire familiaux — vous avez trouvé des collaborateurs versés dans ces fortes études juridiques qui furent la force de nos grands savants du XVIIe siècle.

M. Save n'était pas un inconnu pour vous et il présentait un double titre à se faire recevoir des vôtres : artiste délicat et ingénieux, il est en même temps un curieux du passé, qui apporte le même soin et la même ardeur, le même flair investigateur dans l'exhumation des débris artistiques des âges passés et dans l'analyse de quelque antique diplôme ou dans l'éclaircissement de quelque obscur problème historique. Il y met même plus que de l'ardeur, et ses campagnes archéologiques ont quelque chose de belliqueux qui rappellerait les grands érudits du XVIIe siècle si la conduite n'en était singulièrement plus alerte.

Mais, Messieurs, permettez-moi de m'arrêter plus particulièrement sur une autre catégorie de vos nouveaux confrères, MM. l'abbé Olivier, l'abbé Pierfitte et l'abbé Vairel.

M. l'abbé Olivier, vous le connaissez bien : c'est votre lauréat de l'année dernière. M. l'abbé Vairel vous a souhaité la bienvenue par une étude très développée sur la paroisse de Nompatelize. M. l'abbé Pierrefitte est déjà un vieux travailleur vosgien; mais il est de ces travailleurs généreux qui sèment plus qu'ils ne récoltent; il fait l'aumône de son labeur; il ne travaille pas pour lui. Sa prose

alerte, parfois mordante, un brin caustique à l'occasion, s'est répandue en feuilles volantes; les notes nombreuses accumulées par de patientes recherches ont été distribuées à tous ceux qu'il fallait encourager et pousser à l'œuvre.

Messieurs, c'est un triomphe que de posséder parmi vous M. l'abbé Pierfitte, car c'est une conquête que vous avez faite. Et c'est une conquête qui rapportera : je ne crois pas être indiscret en vous révélant que l'abbé Pierfitte et l'abbé Olivier, celui-ci à peine reposé de sa consciencieuse histoire de Fontenoy, ont entrepris les recherches préparatoires à une histoire documentaire de la ville de Châtel.

Messieurs, c'est un des plus heureux privilèges de la science, à vos portes s'apaisent les orages du monde, comme aux portes des grands cloîtres muets. Les temples de la Science sont sereins autant que ceux de la Foi; et c'est avec une joie sans mélange que je salue l'entrée parmi nous de ces membres de notre clergé vosgien, décidés à consacrer les loisirs de leur lourd ministère à la patiente et pacifique investigation du passé. Le jour où tous les curés et tous les instituteurs de nos campagnes, unis dans une œuvre commune, se seront faits les auxiliaires de la recherche historique, l'histoire de notre pays, à peine ébauchée aujourd'hui, marchera à pas de géant. Devant la grandeur des résultats, les mesquineries quotidiennes s'effaceront et, en faisant l'histoire du passé, on aura signé la paix de l'avenir.

Vous qui l'aurez préparée, Messieurs, vous aurez bien mérité en réalisant cette devise qui pourrait être celle de votre compagnie :

« Par la Science, pour la Patrie et l'Humanité! »

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE

SUR LES CONCOURS OUVERTS EN 1894

par M. LEBRUNT, Membre titulaire

Messieurs,

Ma première parole, en cette Séance publique, sera un double remercîment adressé, au nom de notre Commission spéciale et au nom de la Société d'Emulation toute entière, d'abord à M. le Ministre de l'Agriculture pour la subvention de 1,300 fr. qu'il nous accorde annuellement et qui doit être distribuée en récompenses et en encouragements décernés au nom du Gouvernement de la République ; ensuite à l'Administration départementale pour la subvention de 1,800 fr. par laquelle le Conseil général veut bien coopérer à notre œuvre, dont il reconnaît ainsi l'importance et l'utilité.

Je dois aussi, avant d'exposer les titres des lauréats, m'acquitter d'une dette personnelle. La Société m'a désigné comme rapporteur de sa Commission d'agriculture, mais le rapport que je vais avoir l'honneur de présenter n'est pas de moi ; les éléments, très complets, m'en ont été fournis par des collègues beaucoup plus compétents, et je leur en exprime toute ma gratitude, particulièrement à M,

Huot, à M. Le Beuf, et aussi à M. le Conservateur des forêts qui nous a fait connaître les titres des six candidats au prix Castel, et en outre a bien voulu faire instruire par M. le garde général Braun, de Vagney, les demandes de cinq de nos postulants. Toutes les notices ont été approuvées par notre Commission, et ont servi de base à la répartition des récompenses. Je n'ai rien à faire de mieux qu'à les reproduire.

Les récompenses agricoles de la Société d'émulation reviennent, cette année, à l'arrondissement de Remiremont. Les demandes n'ont pas été nombreuses. A quoi cela tient-il ? Notre programme ne reçoit-il pas une publicité suffisante ? Ou bien n'est-ce pas un signe, parmi tant d'autres, de l'abandon de la culture ? Et pourtant de divers exemples, et surtout de celui de notre premier lauréat, il résulte que la culture, mais une culture bien entendue, peut et doit encore être rémunératrice.

Nous n'avons que dix lauréats agricoles proprement dits : un seul dans le canton de Plombières, 4 dans le canton de Remiremont, 3 dans celui de Saulxures-sur-Moselotte, et 2 dans celui du Thillot ; en y joignant six préposés forestiers, nous aurons donné le bilan de nos concours agricoles de 1894.

Primes pour bonne exploitation.

M. Rapin, Louis, propriétaire agriculteur au Voicieux, commune des Granges-de-Plombières.

En 1884, M. Rapin, propriétaire d'une ferme de 18 hectares qu'il avait achetée en très mauvais état, 13 ans auparavant, obtenait de la Société dE'mulation une médaille d'argent grand module et une prime de 400 francs pour la mise en valeur de 13 hectares au moyen d'un système de drainage parfaitement conçu de manière à

assainir les champs, à alimenter très largement en eau potable la maison d'habitation et à transformer en prés, par une irrigation régulière, bien aménagée, environ six hectares de terrain à peu près improductif.

A cette époque, M. Rapin vendait son lait à Plombières, et se proposait de continuer ses améliorations sur 5 hectares d'un sol fangeux qu'il ne pouvait ni cultiver ni même livrer à la pâture.

Conformément à ses prévisions, il a étendu chaque année son drâinage à cette importante surface, avec solides aqueducs en pierres sèches qu'il exécute lui-même; et aujourd'hui ces 5 derniers hectares sont en parfait état de production. Les récoltes de l'année, en céréales, gros légumes, plantes fourragères et fourrages artificiels ont été très abondantes, et de bonne qualité ; aussi cette section n'a-t-elle plus besoin à l'avenir que d'un bon entretien.

M. Rapin n'a plus qu'à étendre, autant que possible, la création des prés afin d'arriver à l'augmentation du bétail qui fait sa principale ressource.

Ces travaux ne sont pas les seuls qu'ait exécutés M. Rapin ; il a transformé son ancienne maison en une habitation saine, propre, et très convenable ; il a exhaussé et assaini ses vastes écuries, et à la sortie de chacune il a construit des fosses à purin munies de pompes pour l'arrosage des parties hautes, tandis que les prés d'aval sont tout naturellement fertilisés par des canaux d'amenée et de distribution fort bien compris.

M. Rapin ne vend plus son lait ; en tout temps il fait des fromages ; la fromagerie est tenue proprement, la fabrication est soignée et les produits ont été appréciés à divers concours.

M. Rapin a su donner le goût de la culture à son fils qui, en revenant du service, s'est marié et a pris à son compte une assez importante exploitation. Le père privé

ainsi de l'aide de son fils et redoutant l'emploi d'ouvriers, qu'il avait du mal à se procurer du reste, a cherché dans l'emploi de machines agricoles de toutes sortes, le moyen de se passer des manœuvres du pays. Ses charrues, faucheuses, faneuses et son semoir pour engrais chimiques fonctionnent à son entière satisfaction et lui permettent, avec un garçon de ferme, sa domestique et sa femme, de faire toute sa besogne, à quelques rares exceptions près.

M. Rapin vient de vendre 5 têtes de bétail à des prix très rémunérateurs ; il ne lui reste plus pour le moment que 4 vaches, 3 génisses (car il fait tous ses élèves), 2 bœufs et 3 chevaux, dont un poulain, tous en très bon état.

Il tient sur un journal sa comptabilité très détaillée, avec le plus grand soin ; il dresse chaque année son inventaire, qui lui accuse généralement d'assez satisfaisants bénéfices.

Madame Rapin seconde parfaitement son mari en se chargeant personnellement de la fabrication du fromage, en veillant aux soins que réclament les écuries et en s'occupant du ménage ; elle contribue donc pour une large part aux excellents résultats qu'obtient ce ménage modèle, où les deux chefs sont économes, intelligents et très laborieux.

La Commission n'a pas ménagé ses félicitations à Madame Rapin, mais s'en tenir là ne serait pas équitablement reconnaître ses mérites.

C'est en considération de tout ce qui précède que les membres du jury voyageur sont unanimes à conclure à une médaille d'argent pour Madame Rapin, et pour M. Rapin à une médaille de vermeil grand module, accompagnée d'une prime de 300 francs,destinée à faciliter encore à cet intelligent cultivateur les essais qu'il fait dans de petits champs d'expériences de concert avec son fils.

M. Poussier, directeur de l'Ecole d'agriculture et de laiterie de Saulxures-sur-Moselotte (Ecole Claude).

Suivant le désir exprimé par M. Poussier, le jury voyageur s'est rendu sur place et a visité dans tous ses détails cette très intéressante exploitation.

La surface des terrains dépendant de l'Ecole est de 25 hectares dont 18 en prés irrigués et 7 en champs. Les prés sont très bien tenus et les canaux d'irrigation parfaitement disposés de manière à permettre l'arrosage de la surface totale en temps d'abondance, et à se prêter facilement à des ajournements au moyen de palles mobiles d'une manœuvre simple et rapide. La qualité supérieure de l'herbe, comparativement aux prairies voisines, se remarque facilement, et, comme les terrains sont de même nature, elle est évidemment la conséquence d'une irrigation modérée bien entendue et de l'emploi d'engrais quand le besoin s'en fait sentir.

Dans les champs fertilisés par le fumier de ferme mélangé aux engrais chimiques, la Commission a remarqué des blés d'une très belle venue, ainsi que de superbes racines fourragères variées, et elle a vu avec intérêt deux parcelles où il était fait l'essai de 26 espèces de pommes de terre que les élèves au nombre de 16, étaient en train d'arracher et de séparer pour être comparées entre elles.

Chaque année, de pareilles expériences se renouvellent et donnent lieu à l'élimination de tout ce qui ne réussit pas dans le pays, tandis que les tubercules fertiles et de bonne qualité sont conservés pour être propagés et mis à la disposition des amateurs.

Les élèves, dont le nombre varie de 16 à 20, reçoivent aussi des leçons d'horticulture et d'arboriculture dans le jardin de l'École où le jury a vu, parmi les arbres fruitiers, des pyramides et des vases assez bien formés, et surtout, contre les murs, des espaliers et des cordons obliques soignés.

Est venue ensuite la visite à la laiterie où règne la plus grande propreté, et où il est procédé à la fabrication du fromage avec méthode et avec les plus grands soins, conformément aux règles claires et précises données dans une brochure très complète intitulée : *Etude sur le fromage de Géromé*. Un exemplaire de cet ouvrage dont MM. Brunel et Poussier sont les auteurs, a été gracieusement offert par ce dernier à la Commission qui a pu en prendre connaissance ultérieurement, et se convaincre des services qu'il est appelé à rendre, si les marcaires entre les mains desquels il est mis veulent bien appliquer minutieusement toutes les recommandations qui y sont consignées pour obtenir un produit irréprochable, et rendre à notre Géromé la faveur, bien méritée, qu'il perd souvent par la négligence du fabricant, et sa vente avant maturité.

Dans l'atelier de l'École, le matériel de fabrication est complet, parfaitement calculé, et toutes les explications sont données avec la plus grande complaisance aux visiteurs qui le désirent. C'est donc là, pour ceux qui en ont besoin, l'*apprentissage du tour de main*, qu'un ouvrage, quelque parfait qu'il soit, ne peut pas suffisamment expliquer.

A ce point de vue, c'est un grand service que l'École rend à la localité qui commence à profiter sérieusement des excellentes leçons qui y sont données.

Nous avons vu avec le plus grand plaisir l'étable, qui est réellement remarquable par sa disposition modèle, sa salubrité, sa commodité et la beauté du bétail qui, sur 17 têtes, provient des élèves de l'établissement, à l'exception de 3 vaches anciennes venant de Suisse.

Malgré ses nombreuses occupations, M. Poussier trouve encore le moyen de faire de la pisciculture, qui est étrangère à son service et qui lui a déjà valu une récompense de la Société d'Emulation.

Il a établi à ses frais, dans les bâtiments de l'École, deux vastes bassins qui fonctionnent parfaitement et qui lui ont permis de rejeter en rivière ou de céder à des propriétaires d'étangs 140,000 alevins de truite en 1892, 130,000 en 1893 et 186,000 en 1894 ; aussi, paraît-il, la truite est-elle plus abondante dans la Moselotte qu'avant les travaux de M. Poussier.

La comptabilité de l'École est parfaitement tenue et, chaque année, à l'inventaire, il est fait remise aux héritiers de M. Claude de l'excédent des recettes, toujours notablement réduites par les frais journaliers qu'entraînent les expériences agricoles et les essais d'amélioration du matériel. Cette modique remise est destinée à indemniser les concessionnaires de la propriété, au profit desquels il n'est alloué aucune somme pour location.

En résumé, cet exposé succint démontre suffisamment les excellents résultats qu'on est en droit d'attendre, particulièrement pour les cultivateurs de la contrée, de l'ensemble de la tenue d'un établissement modèle, et d'un mode de fabrication raisonné du principal produit de la montagne.

Pour ces motifs la Commission conclut à une médaille de vermeil grand module, qu'elle accompagne d'une prime de 200 francs, pour l'excellente étude sur le fromage de Géromé, et pour les frais que nécessitent chaque année à M. Poussier les heureux résultats de ses expériences de pisciculture, qui méritent spécialement au lauréat les félicitations du jury voyageur et les encouragements de la Société d'Emulation des Vosges.

M. Paul Valroff, propriétaire à Fresse (Le Thillot).

M. Paul Valroff exploite, à Fresse, une petite propriété de quatre hectares et demi, dont à peine un hectare en terre labourée et le reste en pré. D'une famille de douze enfants, dont huit encore vivants, il est le seul qui soit

resté à la culture : les autres ont suivi diverses carrières. Ce n'a pas été le moindre mérite du père de les élever tous et de leur donner des positions convenables. Aujourd'hui ce père est retiré chez l'un de ses fils, aumônier à Mattaincourt.

Il y a 13 ans, M. Paul Valroff a acheté la propriété paternelle pour 21.000 fr. A ne considérer que le point de vue agricole, l'affaire n'est pas avantageuse, et le produit de l'exploitation de ce petit domaine serait insuffisant pour le jeune ménage, qui a déjà cinq enfants, dont l'aîné a 12 ans. Mais la propriété est bien située, limitée d'un côté par la grande route, et de deux autres par des chemins, et le voisinage de deux fabriques en augmente la valeur. M. Valroff a aménagé dans sa maison deux logements pour ouvriers ; il loue un petit baraquement séparé à un forgeron ; il a ouvert sur son terrain une carrière dont il extrait du sable qu'il vend à un prix rémunérateur ; cela lui permet en même temps d'abattre une butte dans son pré, qui sera nivelé et amélioré. Son lait est d'une vente facile à la population ouvrière. Enfin il fait des cultures pour ses voisins. Nous ne doutons pas qu'avec ces différentes cordes à son arc il ne parvienne à payer complètement sa ferme et à bien élever ses enfants.

Mais revenons à l'exploitation agricole proprement dite, la seule que nous ayons à examiner. L'étable, qui peut contenir cinq têtes de bétail, est bien disposée, plafonnée, munie de soupiraux d'aération et d'un ratelier de fer ; elle est de dimension convenable et assez bien tenue. Les urines s'écoulent vers une cour et se rendent dans une grande mare qui y a été creusée ; elles s'y mélangent avec l'eau d'une fontaine. La mare verse son trop plein et peut se vider entièrement par l'ouverture d'une bonde, dans un canal qui conduit les eaux dans des rigoles d'irrigation pour fertiliser les parties basses du pré ; les parties plus élevées ne peuvent pas être irriguées, et M. Valroff doit y suppléer

par un plus grand apport de fumier. Des arbres ont été plantés sur plusieurs points, greffés par M. Valroff lui-même : cerisiers, pruniers, pommiers, ces derniers au bord du chemin du côté du Nord-Est. Le jardin, un peu négligé lors de notre visite, contient de beaux légumes. Les abords de la ferme sont propres et bien tenus ; l'appartement est bien tenu aussi et présente même un certain confort ; tous nos compliments à la maîtresse de maison.

M. Paul Valroff a reçu de nombreuses récompenses dans divers concours, au Comice agricole de Remiremont; il nous en a fait voir les titres. Depuis 1877, il a été primé six fois pour des génisses, douze fois pour des taureaux, et deux fois pour bel ensemble d'améliorations. Il fait donc de l'élevage, bien que l'élevage ne réussisse pas généralement dans nos montagnes. Lors de notre visite, il n'avait à la ferme que deux vaches que nous avons vues au bas du pré, et qui ne sont pas de la race du pays. Trois génisses, nous a-t-on dit, ont passé la saison sur les chaumes et doivent rentrer prochainement.

Bien certainement, M. Paul Valroff, membre du bureau du Comice de Remiremont, est un travailleur que la Société d'Emulation doit récompenser, et nous lui décernerons une médaille d'argent et une prime de 200 francs.

Irrigations

M. Vial, directeur des travaux de la ville d'Epinal.

Il existe sur la rive droite de la Moselle, commune de Saint-Etienne, une ancienne prise d'eau d'irrigation, destinée, avec le secours d'un barrage en rivière, à fertiliser une prairie de 22 hectares 40 ares, appartenant aujourd'hui à 10 propriétaires, parmi lesquels l'hospice civil de Remiremont est compris pour un peu plus de 3 hectares.

Cette prairie, quoique d'un seul contexte, se compose de deux parties séparées par un bas-fond faisant à chaque

crue l'office d'un bras de décharge de la Moselle. La partie d'amont, dite prairie des Cugnots, a 10 hectares 10 ares et celle d'aval de la décharge, au lieu dit les Traits, contient 12 hectares 30 ares. Pour passer d'une prairie à l'autre, le canal d'amenée traversait le bas-fond au moyen d'un chenal en bois qui se trouvait détérioré et souvent emporté lors des crues qui se produisent toujours plusieurs fois par an.

Les frais de réparation d'un chenal de 25 mètres de longueur, sur chevalets, n'étant pas payés par la recette de la prairie des Traits, et l'entretien d'un barrage en rivière sur 76 mètres de longueur, devenant trop onéreux pour ne servir qu'à la seule prairie des Cugnots, l'ensemble de tous les travaux avait dû être abandonné depuis très longtemps et les terrains étaient devenus presque entièrement improductifs.

En 1884, les intéressés se sont adressés à M. Vial, alors conducteur des ponts et chaussées à Remiremont pour aviser à la mise en valeur de leurs propriétés,

M. Vial a dressé un projet régulier, parfaitement conçu, qu'il nous a fait voir dans tous ses détails ; il s'est mis à l'œuvre avec l'assentiment des propriétaires ; il a construit un barrage enroché neuf avec pieux, palplanches et couronnement régulier qui a coûté 3,000 francs ; il a ouvert un canal principal débitant 4 mètres cubes par seconde ; il a fait de solides vannes de prise d'eau et de distribution, en chêne, d'une manœuvre facile; il a établi toutes les prises d'eau d'irrigation indépendantes avec seuils fixes et sections proportionnées à l'importance des surfaces à arroser, et disposées de manière à pouvoir fonctionner toutes ensemble ou par ajournement ; il a enfin remplacé le chenal en bois par un siphon de béton de ciment de 25 mètres de longueur sur 3 mètres d'ouverture, qui a coûté 2,600 francs,

Les dépenses totales se sont élevées à 25,000 francs, et le siphon, ainsi que tous les autres ouvrages, fonctionnant depuis 1889, sont en parfait état de conservation.

Lors de sa visite, la Commission a pu juger de l'excellente qualité de la prairie arrosée par le nouveau canal, comparativement à l'état très médiocre des prés voisins. L'ensemble des travaux confiés à l'exécution de M. Vial, constitue non seulement une importante mise en valeur suffisamment rémunératrice, puisque les frais d'établissement de bons prés reviennent à moins de 1,200 francs par hectare ; mais en outre parce que les dispositions prises permettent, sans dépenses nouvelles, d'étendre l'irrigation à de nombreux prés environnants dont les propriétaires consentiront à prendre part aux dépenses qui leur incomberont.

C'est là un heureux résultat qui ne peut manquer de servir d'exemple aux agriculteurs de la contrée, soucieux de leurs intérêts; aussi, en félicitant M. Vial de sa complète réussite, sommes-nous heureux de lui offrir le prix Claudel consistant en une médaille de vermeil grand module.

Améliorations agricoles et défrichements

M. *Bontemps*, Jean-Baptiste, cultivateur à La Forge.

Les travaux exécutés par M. Bontemps consistent particulièrement en écobuage de fougères, bruyères, genêts, etc., et en nivellement de ravins avec des pierres provenant de défrichements et d'anciens murs, le tout recouvert d'une épaisse couche de terre. Les fontaines, aqueducs et murs de soutènement sont établis dans de très bonnes conditions.

Tous ces travaux ont été exécutés avec beaucoup d'intelligence, de fatigues, de soins et de persévérance, et ont plus que triplé la valeur de la ferme.

M. Bontemps a actuellement à l'étable trois belles va-

ches — au lieu d'une seule qu'il pouvait à peine nourrir il y a vingt-trois ans — et une génisse, toutes élevées par lui.

Ce dernier fait est assez rare dans le pays pour mériter d'être signalé.

A la prime et à la médaille de bronze que M. Bontemps a obtenues en 1888 et en 1893 du Comice de Remiremont pour ses défrichements, nous allons ajouter une médaille d'argent et une prime de 100 francs.

M. *Colus*, Lambert, propriétaire à Cens-la-Ville, commune de Sapois.

M. Colus est aussi un ancien lauréat du Comice de Remiremont, qui lui décernait une mention honorable en 1879, une médaille de bronze en 1884 pour création de prairies, et une médaille d'argent en 1889 pour défrichements et amélioration de terrains.

Comme pour M. Bontemps, les travaux consistent principalement en écobuage de fougères, bruyères, genêts, en nivellement de ravins, etc. Tous ces travaux ont été exécutés avec intelligence, beaucoup de soins et de persévérance, et, comme conséquence, la valeur de la ferme a au moins triplé.

Notre délégué n'a pu constater les travaux faits à la ferme située aux Fossés, commune de Vagney, que M. Colus a quittée depuis très longtemps.

Pour cette longue période de défrichements, exécutés depuis 35 ans, nous sommes heureux de décerner à M. Colus une médaille d'argent avec une prime de 100 fr.

Fabrication des Fromages

Nous avons déjà signalé la fabrication modèle de fromages de l'Ecole Claude, de Saulxures-sur-Moselotte, sous l'habile direction de M. Poussier ; nous avons cité aussi celle, plus restreinte de M. Rapin. Nous avons en outre

deux lauréats spéciaux pour cette industrie de nos montagnes.

M. *Petin*, Jules, cultivateur au Syndicat.

L'installation pour la fabrication des fromages, *façon Munster*, se trouve, chez M. Petin, dans une chambre séparée, très propre, et dans d'excellentes conditions sous tous les rapports. Les formes sont en fer blanc ; les fromages fabriqués pèsent de six à sept cents grammes. Ces fromages, qui sont de qualité supérieure, sont livrés directement à la consommation, principalement aux épiciers de la Plaine des Vosges ; M. Petin les vend au moins 20 pour 100 plus cher que s'il les fournissait aux marchands du pays.

M. Petin ne fabrique pas de fromage avec d'autre lait que celui des cinq vaches qu'il a dans son étable. Sa fabrication annuelle est environ de 1,500 à 2000 kilogr.

M. Petin est membre du Comice agricole et du bureau du Syndicat agricole de Remiremont.

Il a obtenu déjà les récompenses suivantes :

1° En 1881, un diplôme décerné par la Société française de l'industrie laitière ;

2° La même année, une médaille de bronze au Concours régional d'Epinal ;

3° En 1893, une prime d'encouragement et une médaille d'argent du Comice, pour son bétail et ses fromages.

Dans mon rapport à la séance publique de la Société d'Emulation du 4 décembre 1879, je disais :

« L'*Association fromagère des Vosges*, qui vient de se former dans l'arrondissement de Remiremont, a pour président M. Jules Petin, cultivateur au Syndicat, ancien élève de la ferme-école de Lahayevaux, qu'on peut citer comme un de nos cultivateurs les plus intelligents. »

A tous ces titres, la médaille d'argent grand module, que nous décernons aujourd'hui à M. Jules Petin, avec une

prime de 100 francs, ne peut manquer de recevoir le meilleur accueil.

M. *Grandemange*, Nicolas, fromager à la ferme du Pré-Banal, section de Menaurupt, commune de Sapois.

C'est seulement avec le lait de ses trois vaches que M. Grandemange fait des fromages ; les formes qu'il emploie sont en fer blanc. Les fromages fabriqués sont de bonne qualité ; ils pèsent de 250 à 400 grammes ; ils sont vendus à un marchand de Gérardmer. La quantité fabriquée n'est guère que de 500 à 600 kilogr. par an.

En 1893. M. Grandemange a obtenu du Comice de Remiremont une prime d'encouragement. Nous espérons bien qu'après le nouvel encouragement que nous lui donnons aujourd'hui sous la forme d'une médaille de bronze, il n'apportera que plus de soins à son installation et à sa fabrication.

Enseignement et Mémoires agricoles

Mademoiselle Suzanne *Hel*, directrice de l'école primaire du Thillot.

Mademoiselle Hel nous a adressé pour le concours un travail manuscrit intitulé « Mémoires agricoles » en quatre cahiers.

Ces *mémoires* sont rédigés conformément au programme adopté par le Conseil général des Vosges pour les écoles du département. Ils comprennent 28 leçons d'agriculture et 10 d'horticulture.

Sur les vingt-huit leçons d'agriculture proprement dites, vingt et une sont bonnes ou très bonnes et n'auraient besoin que de quelques corrections de détail. La partie horticole pourrait offrir plus de prise à la critique ; c'est cependant cette partie de l'enseignement agricole qui devrait avoir la plus grande importance dans une école primaire de filles. Les détails concernant le choix des variétés de

légumes, l'assolement du jardin, sa fumure, la plantation, la greffe, la conduite des arbres fruitiers manquent un peu de précision. Nous avons communiqué quelques-unes de ces observations à Mlle Hel, qui est d'ailleurs intelligente et très désireuse de bien faire.

En 1893 le Comice de Remiremont a récompensé « l'ensemble des travaux remarquables à tous égards » de Mlle Hel.

Votre Commission n'a pas hésité à lui attribuer une médaille de vermeil avec un ouvrage d'horticulture. Nous espérons que cette récompense encouragera un plus grand nombre d'institutrices à se préoccuper de l'enseignement agricole qu'elles ont à donner.

M. *Dany*, fils, instituteur, et M. *Dany*, père, au Syndicat.

A l'arrivée de M. Dany, il y a 20 ans, dans la commune du Syndicat, 10 ares environ de terrain, pré et champ en mauvais état, constituaient la partie cultivable attachée à l'école ; 30 ares en outre n'étaient que des rochers nus.

Aujourd'hni ces terrains, défrichés, présentent un tout autre aspect et sont en plein rapport. Un petit jardin de démonstration, de 5 ares, a été créé sur un plateau ; il est soigné par les enfants, qui reçoivent une partie de la récolte ; il y a aussi une petite pépinière.

Tous ces travaux ont été exécutés avec intelligence et avec beaucoup de peines et de soins par M. Dany et par son père.

En 1891, le Comice de Remiremont a décerné une médaille d'argent grand module à M. Dany, instituteur, pour son enseignement pratique de l'agriculture et l'organisation d'un jardin d'expériences.

En 1893, le Comice a fait le rappel de cette médaille à M. Dany fils, et attribué une médaille d'argent à M. Dany père pour ses défrichements.

Nous associons aujourd'hui le père et le fils à la récompense comme ils l'ont été au travail, et nous allons remettre à MM. Dany, père et fils, une médaille d'argent avec une prime de 50 francs.

Bons services forestiers

Un prix spécial a été fondé à la suite d'un don fait en 1867, par M. le docteur Castel, de Nancy, en mémoire de son fils, lauréat de notre Société en 1863, et décédé garde général des forêts. Ce prix est décerné tous les quatre ans aux bons services ou aux travaux utiles d'un garde forestier, sur la présentation ou l'avis de l'administration.

M. le conservateur des forêts nous a envoyé des propositions en faveur de six candidats, qui ont été classés ainsi qu'il suit :

M. *Hollard*, Paul-Jean-Baptiste, brigadier mixte à La Salle.

Né en 1845, M. Hollard est entré dans l'administration des forêts en 1874 en qualité de garde communal, après six ans et quatre mois de service militaire ; il a été nommé garde mixte en 1880, brigadier en 1889, et élevé à la 2e classe de son grade en juillet dernier.

Le service du brigadier Hollard est irréprochable. D'une grande activité, d'une énergie rare, d'une conduite privée exemplaire, il consacre tout son temps à la direction et à la surveillance de sa brigade.

Père de huit enfants dont le plus jeune n'a que 21 mois et dont l'aîné, âgé de 19 ans, est le seul qui ne soit plus à sa charge, il a pu, quoique ne possédant que de faibles ressources en dehors de son traitement, élever convenablement sa nombreuse famille, sans demander aucun secours à l'administration, mais non sans entamer fortement son petit patrimoine,

Chaque année le brigadier Hollard effectue des travaux d'amélioration : semis, plantations, entretien de pépinières, assez importants qui lui permettent d'obtenir une petite gratification. Cette année, ayant eu à exercer une surveillance très étroite sur les travaux de reconstruction de la scierie du Berchis et à mettre au courant de leur service deux nouveaux gardes manquant encore d'expérience, il a dû consacrer à ces travaux moins de temps que les années précédentes.

Votre Commission n'a pu que prendre en sérieuse considération la situation de famille du brigadier Hollard, ainsi que ses 25 années d'excellents services, tant militaires que forestiers.

M. *Jacquel*, Charles-François, brigadier mixte à Claudon.

M. Jacquel est âgé de 43 ans ; il a dix-sept ans de services forestiers et 3 ans 10 mois de service dans l'artillerie, d'où il est sorti maréchal-des-logis.

Il dirige une brigade très importante formée de 4 gardes à triage et 1 cantonnier, avec 2,646 hectares, dont 2,365 de forêt domaniale (Darney et Martinvelle) en conversion de taillis sous futaie en futaie, donnant lieu par suite à des difficultés spéciales, notamment à des nettoiements sur 160 hectares chaque année, dont le soin lui incombe spécialement ; les travaux de repeuplement et ceux d'entretien de 59 kilomètres de chemins nécessitent une dépense annuelle moyenne de 8,000 francs.

Malgré ces charges, il a consacré, en 1893 et 1894, 40 journées chaque année à des travaux manuels : dégagement de semis, entretien de pépinières, plantations. Son chef, M. l'inspecteur Ménestrel, déclare que pendant l'hiver 1893-1894, il l'a secondé d'une façon très satisfaisante dans des recherches au sujet de l'emploi de ramilles pour l'alimentation du bétail.

Etant garde dans l'inspection d'Epinal, il a pris part aux travaux suivants de reboisement : 15 hectares dans la commune d'Uriménil et 12 hectares dans celle de Dounoux, en 1878-1879-1880 ; 16 hectares dans la forêt domaniale du ban d'Uxegney, en 1885-1886 ; 6 hectares dans la commune de Dounoux, en 1889.

Il fait un service hors ligne sous tous les rapports.

Il a deux enfants à sa charge, et n'a qu'un très modique revenu en dehors de son traitement.

Nous proposons les deux brigadiers Hollard et Jacquel, ex-æquo, pour le prix Castel, et nous décernons à chacun d'eux une médaille d'argent et une prime de 40 francs.

M. *Cladt*, Victor, brigadier mixte à Bellefontaine.

Des propositions avaient été faites déjà par l'administration en faveur de M. Cladt en 1889, en 1890 et en 1892 ; ce n'est qu'aujourd'hui que nous avons pu les faire aboutir. Pour éviter des redites, nous dirons, d'après le rapport de son chef, que ce préposé ne mérite que des éloges, tant pour son activité et sa conduite que pour son dévouement dans toutes les branches de ses fonctions. Il est, de plus, chargé d'une nombreuse famille et ne possède pas d'autres ressources que son traitement. En un mot sa situation est très digne d'intérêt.

M. *André*, François-Jules, brigadier mixte à Corcieux.

Les titres de M. André sont :

Reboisement, en 1893, de 34 hectares 58 ares de friches communales à Anould. Le travail a consisté en semis de pins sylvestres par bandes ; il a été fait par M. André lui-même, aidé du garde Noël, dans des conditions assez économiques, eu égard à la difficulté du terrain.

Ce dernier automne, plantation bien réussie de sapins et de hêtres dans la même forêt.

En 1893 encore, semis, dans la forêt domaniale de Vologne, de sapins par potets sur 5 hectares environ, couverts auparavant de chênes rabougris.

Dégagement de semis sur 3 hectares 1/2 dans la même forêt.

Le brigadier André apporte beaucoup de goût, de soins et de zèle dans l'exécution et la surveillance des travaux de reboisement. Il n'est pas d'ailleurs un inconnu pour nous, car, en 1887, étant garde à Thaon, il recevait de notre Société une médaille de bronze pour diverses améliorations agricoles.

M. *Heffinger*, Henri, garde mixte à Saint-Remy.

Ce modeste préposé est âgé de 54 ans et il a 28 ans de bons services forestiers, y compris la campagne de 1870-1871, qu'il a faite à la compagnie des gardes forestiers de la Moselle, siège de Metz.

Souvent miné par la maladie, il dépense ce qu'il a de force et d'énergie à l'accomplissement de son devoir. Il a passé bien des nuits à la pluie et à la neige pour surprendre le braconnier ou le délinquant. Il se recommande aussi par les soins qu'il a mis à diriger les nombreux travaux de toute nature, repeuplements, chemins, sentiers, exécutés dans son triage.

M. *Boulmer*, Jean-Joseph-Marie, brigadier mixte à Rochesson.

M. Boulmer est né en 1835. Après douze ans et demi de services militaires, il est rentré dans ses foyers en 1868, comme sous-officier d'infanterie. La même année, il a été nommé garde mixte, brigadier en 1879 et élevé à la classe exceptionnelle du grade en 1891.

Il était à la campagne d'Italie du 2 mai au 10 août 1859; le 24 juin il tombait sur le champ de bataille de Solférino, le cou traversé par une balle.

Il a reçu : la médaille d'Italie en 1859 ; la médaille militaire en 1865 ; l'épinglette d'honneur au concours général de tir en 1858 ; une médaille d'honneur forestière en 1890.

Depuis trente-huit ans, le brigadier Boulmer, sans interruption et sans défaillance, sert son pays avec fidélité et dévouement.

Des médailles d'argent vont être remises à MM. les brigadiers Cladt, André et Boulmer, ainsi qu'au garde Heffinger.

En terminant, nous adressons nos plus chaudes félicitations à tous les lauréats ; nous félicitons spécialement l'administration des forêts pour la qualité et le mérite de ses préposés. A tous les cultivateurs, à tous les forestiers d'imiter les beaux exemples que nous avons signalés.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

PAR

M. Alfred BOURGEOIS

MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

Votre rapporteur est réduit à exprimer un regret toujours croissant, c'est de voir chaque année déserter un peu plus vos concours.

Sans la bonne volonté de M. Chognot, votre commission d'histoire eût, elle aussi, chômé cette année.

M. Chognot appartient à cette phalange des instituteurs vosgiens que vous avez eu si souvent l'occasion de récompenser.

En préparant une monographie de la petite commune de Barville, il a suivi vos indications et il s'est, dans ce travail, docilement et intelligemment conformé au plan que vous avez vous-mêmes tracé aux travailleurs de bonne volonté.

Il n'a malheureusement pas été bien servi par la fortune. Barville n'a laissé que peu de traces dans l'histoire, et, pour les retrouver, nos instituteurs n'ont ni le temps, ni les ressources que nécessiteraient de longs et coûteux voyages aux dépôts publics d'Epinal, de Nancy et de Paris.

M. Chognot a fait tout ce qu'il pouvait, c'est-à-dire le dépouillement consciencieux de tous les documents et monuments qu'il pouvait avoir sur place et sous la main. Il nous a même donné des estampages de monnaies recueillies sur le territoire de Barville.

Il a consulté les registres paroissiaux qui remontent à 1655 ; dressé la liste des maires, des curés et des instituteurs ; le tableau des votes depuis 1851, la statistique de la population ; rédigé une note géologique sur les mollusques et fossiles recueillis sur le territoire de Barville. En un mot, il a tracé une excellente statistique de la commune.

Si la partie historique est trop maigre, ce n'est pas de sa faute; et il ne faut pas lui en vouloir si, pour la grossir un peu, il y a introduit l'histoire de la maison du Châtelet.

Mais il est une chose dont je lui sais un gré infini, c'est dans une étude sur Barville, de n'avoir pas négligé la langue de Barville, le patois de Barville. Je suis heureux de trouver un instituteur qui s'intéresse aux populations parmi lesquelles il vit, qui aime leur langage, recueille leurs traditions et leurs dictons.

Assurément il manque à M. Chognot les principes de la philologie romane. Il s'imagine lui aussi que le patois est un français corrompu ; il croit que c'est la diphthongue *eu* du français qui se transforme en *ŭ* dans le patois et ne se doute pas que c'est l'*o* latin qui s'est transformé en *ŭ* à *Barville* et en *eu* à Paris ; mais il est observateur et a le sens des phénomènes phonétiques.

En vous demandant pour M. Chognot une simple médaille de bronze, votre commission ne prétend récompenser ni l'effort ni la bonne direction de son labeur, qui mériteraient beaucoup mieux, mais uniquement la valeur du résultat. Mais pour bien marquer l'estime toute particulière que lui inspire ce laborieux et méthodique chercheur, pour

l'encourager surtout dans une voie où il peut faire des progrès et rendre des services, votre commission a été d'avis de lui faire don de la *Grammaire raisonnée de la langue française* de Clédat et d'une prime de 25 francs, qu'il pourra consacrer à l'achat d'ouvrages nécessaires à ses études. J'ajoute que votre secrétaire perpétuel et, avec une compétence moindre, votre rapporteur, se feront un plaisir de le soutenir et de le guider dans les difficultés qu'il pourrait rencontrer.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION LITTÉRAIRE

PAR

M. A. DERAZEY avocat, Membre de la Commission

Messieurs,

Deux candidats seulement se sont présentés, cette année, pour briguer les récompenses offertes par la Société d'Emulation du département des Vosges aux œuvres littéraires. Ce sont MM. Auguste Lagrange, répétiteur au collège de Bergerac (Dordogne) et Auguste Page, à La Frizon, commune d'Hennezel (Vosges).

M'associant aux regrets formulés, depuis plusieurs années déjà, par ceux qui m'ont précédé comme rapporteurs de la commission littéraire, je pourrais déplorer la persistance avec laquelle les littérateurs vosgiens (et ils sont légion) semblent se désintéresser de la modeste académie de leur pays natal pour chercher, dans d'autres milieux des conseils qui ne sauraient réunir plus d'impartialité et d'amicale courtoisie.

Et cependant il y a plus. De nos deux concurrents, nous sommes obligés d'éliminer à priori *M. Lagrange*. L'auteur des *Savinoises* n'est pas un Vosgien. Son père a tenu garnison à Epinal, il a dans les Vosges des parents et des amis, il connaît de notre pays différentes localités, mais cela ne saurait suffire pour lui valoir des lettres de naturalisation. D'autre part, le sujet traité n'a rien de vosgien,

M. Lagrange est donc en dehors des conditions du concours. Puisqu'il connaît notre pays, qu'il nous en dise les sites ravissants, les vertes montagnes, les ruisseaux qui murmurent et les cascades écumantes. Nous serons heureux de l'aider de nos conseils et de l'encourager, s'il y a lieu, par nos récompenses.

M. Auguste Page nous a adressé un certain nombre de pièces en vers (je n'ose dire de poésies), intitulées : « *Les grandes scènes de la nature. — Le touriste au Mont-Blanc. — Jeanne et Marie* (une nuit d'orage en forêt). — *Un coin de la Bretagne vu en hiver. — Le Mont-Blanc vu au loin. — Souvenir de Suisse.* »

L'impartialité et la franchise dont votre commission ne s'est jamais départie, nous obligent à dire à M. Page que ses œuvres n'ont pas ce souffle poétique qui fait le poète; qu'il n'a pas suffisamment appliqué les règles posées par Boileau :

> Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée
> Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée ;

Et surtout :

> La rime est une esclave et ne doit qu'obéir.

A l'oubli de ces préceptes que nous rencontrons souvent, trop souvent dans le travail de M. Page, ajoutons des fautes contre la cadence et les règles de la versification :

> Mon aimable compagnon, après être un moment
> Resté silencieux. . . . .
>
> (*Souvenir de Suisse*).

Et cependant M. Page, s'il n'est pas poète dans l'acception restreinte de ce mot, est un admirateur de la nature. Il en comprend les beautés et, s'il n'était en quelque sorte le forçat de la rime, il saurait très probablement nous les dépeindre en un style imagé. Pourquoi ne pas chercher son modèle dans Chateaubriand ? Cette poésie, n'en vaut-elle pas une autre ? La Confession d'un enfant du siècle a-t-elle fait moins pour la gloire de Musset que Rolla ?....

C'est à titre d'encouragement en ce sens que votre commission vous propose d'accorder à M. Page une récompense de 25 francs.

Ce conseil, nous le donnons aux concurrents à venir. Qu'ils ne croient pas trouver en nous des fanatiques de la rime ! Comme le bon poète, nous aimons le bon prosateur, et à ceux qui s'adresseront à nous ne manqueront ni conseils, ni encouragements, ni justes récompenses. C'est ainsi, Messieurs, que conformément à vos désirs et à vos exemples, nous tendons vers un but vraiment patriotique. Aider chez nous à l'éclosion du talent, n'est-ce pas travailler pour la France ?

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

dans sa séance publique et solennelle

DU 9 DÉCEMBRE 1894

Sur le rapport de ses diverses Commissions, la Société d'Emulation a décerné les récompenses suivantes :

CONCOURS AGRICOLE

PRIMES DU GOUVERNEMENT ET DE LA SOCIÉTÉ

spécialement affectées, en 1894, à l'arrondissement de Remiremont (1).

M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu accorder, en 1894, à la Société d'Emulation, une subvention de *treize cents francs* pour être décernée, au nom du gouvernement de la République, à titre de primes et encouragements aux améliorations agricoles.

BONNES EXPLOITATIONS

(Prix Claudel)

M. *Rapin*, Louis, propriétaire agriculteur au domaine du Voicieux, commune des Granges-de-Plombières, médaille de vermeil grand module et prime de 300 francs.

---

(1) Les primes sont affectées : en 1895 à celui de Mirecourt ; en 1896 à celui de Saint-Dié ; en 1897 à celui d'Épinal ; en 1898 à celui de Neufchâteau.

Mme *Rapin*, propriétaire au même lieu, médaille d'argent.

M. *Poussier*, directeur de l'Ecole Claude, à Saulxures, médaille de vermeil grand module et prime de 200 francs.

M. *Valroff*, Paul, cultivateur à Fresse, médaille d'argent et prime de 200 francs.

IRRIGATIONS

M. *Vial*, directeur des travaux de la ville d'Epinal, médaille de vermeil grand module (prix Claudel).

DÉFRICHEMENTS ET AMÉLIORATIONS AGRICOLES

M. *Bontemps*, Jean-Baptiste, cultivateur à La Forge, médaille d'argent et prime de 100 francs.

M. *Colus*, Lambert, propriétaire à Cens-la-Ville, commune de Sapois, médaille d'argent et prime de 100 francs.

FABRICATION DE FROMAGES

M. *Pétin*, Jules, cultivateur au Syndicat, médaille d'argent grand module et prime de 100 francs.

M. *Grandemange*, Nicolas, fromager à la ferme du Pré-Banal, section de Menaurupt, commune de Sapois, médaille de bronze grand module.

MÉMOIRE AGRICOLE

Mlle *Hel*, Suzanne, institutrice au Thillot, médaille de vermeil grand module et un ouvrage intitulé *Traité d'horticulture pratique*, par G. Bellair.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

MM. *Dany*, père et fils, au Syndicat, médaille d'argent et prime de 50 francs.

BONS SERVICES FORESTIERS ET REPEUPLEMENTS

M. *Hollard*, Paul-Jean-Baptiste, brigadier mixte à La Salle, médaille d'argent et prime de 40 francs. (Prix Castel.)

M. *Jacquel*, Charles-François, brigadier mixte à Claudon, médaille d'argent et prime de 40 francs. (Prix Castel.)

M. *Cladt*, Victor, brigadier mixte à Bellefontaine, médaille d'argent.

M. *André*, François-Jules, brigadier mixte à Corcieux, médaille d'argent.

M. *Heffinger*, Henry, garde mixte à Saint-Remy, médaille d'argent.

M. *Boulmer*, Jean-Joseph, brigadier mixte à Rochesson, médaille d'argent.

CONCOURS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

M. *Chognot*, instituteur au Chapui-Chantré, commune d'Uriménil, médaille de bronze grand module, prime de 25 francs, et la *Grammaire raisonnée de la Langue française*, de Clédat, pour sa monographie de la commune de Barville.

CONCOURS LITTÉRAIRE

M. *Page*, Auguste, à La Frizon, commune d'Hennezel, prime de 25 francs pour ses Recueils de poésies manuscrites.

SÉANCE DU 19 JUILLET 1894

Président : **M. MOREL, Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. AMANN, BOURGEOIS, DERAZEY, GAUTHIER, GLEY (Gérard), HAILLANT, HUOT, LEBRUNT, LE MOYNE, LOUIS et MOREL.

Excusés : MM. GARNIER et HUSSON.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Président adresse les félicitations de la Société à M. Gauthier, qui vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Gauthier prie la Société de recevoir ses plus sincères remerciements.

Hommages reçus. — M. Gebhart : Travaux du Conseil d'hygiène du département des Vosges en 1893.

M. Bleicher : 1° Sur la structure de certaines houilles, leur analogie ; celle des minerais de fer sédimentaires de Lorraine ; 2° Contributions à l'étude des bryozoaires et des spongiaires de l'oolithe inférieure de Meurthe-et-Moselle ; 3° Le minerai de fer de Meurthe-et-Moselle.

MM. Bleicher et Barthélémy : Les anciens glaciers des Vosges méridionales.

SÉANCE DU 16 AOUT 1894

Président : **M. MOREL, Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. BOURGEOIS, DERAZEY, GLEY (Gérard), HAILLANT, HUOT et MOREL.

Excusés : MM. AMANN et GAUTHIER.

Correspondance. — La Société d'archéologie lorraine sollicite l'adhésion de la Société d'émulation à l'érection d'un monument sur l'emplacement de l'ancienne ville de La Mothe. La Société pense qu'une plaque commémorative

peut suffire et M. le Président est chargé de répondre en ce sens.

Hommage reçu. — M. Maxe-Werly : Etude sur les carrelages au moyen-âge.

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 1894

Président : **M. MOREL, Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Bourgeois, Gley (Gérard), Guyot, Haillant, Huot, Le Moyne et Louis.

Excusé : M. Lebrunt.

Hommages reçus. — *M. Marius* fait hommage d'une importante publication intitulée : *Les verreries du comté de Bitche.*

M. Claudot : Sur l'influence des éclaircies.

M. Thévenot : Nomades et vagabonds.

Rapport des Commissions. — *Commission d'histoire.* — M. Bourgeois rend compte de la *Notice sur Barville*, par M. Chognot; il estime qu'il y a lieu d'accorder à l'auteur une récompense honorifique avec une prime de 25 francs, et la *Grammaire* de M. Clédat.

La Société fixe la séance publique de cette année au dimanche 9 décembre prochain, à dix heures du matin, à l'Hôtel de Ville.

L'ordre du jour de la réunion de novembre comprendra un paragraphe ayant pour titre : Séance publique — Banquet — Organisation et invitations.

M. Bourgeois donne lecture du discours qu'il prononcera à la réunion annuelle, intitulé : *Le Clocher.* Cette lecture, écoutée avec la plus vive attention, est accueillie par les applaudissements de la Société, qui en vote l'impression.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1894

Président : **M. MOREL, Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Bourgeois, Gley (Gérard), Haillant, Huot, Husson, Lebrunt, Le Moyne et Morel.

Excusés : Garnier, Gazin et Tremsal.

Correspondance. — M. le Ministre de l'Instruction publique annonce à la Société qu'il a fait parvenir à leur destination les 204 exemplaires des Annales de 1894.

La Société lorraine de photographie adresse un exemplaire de son *Bulletin* et sollioite l'échange. Adopté.

Hommages reçus. — 1° *M. Marchal* : La dernière délibération de la communauté de La Mothe.

2° *MM. Brunel et Poussier :* Etude sur le fromage de Gérômé.

3° *M. Germain (Léon)*, membre correspondant à Nancy :

1. Armorial des écuyers du bailliage de Bar. 1894.
2. Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. Section des Beaux-Arts, 1877-1892. Nancy, 1893.
3. Le bas-relief de Saint-Benoît-en-Wœvre, 1527. Nancy, 1893.
4. Comité de la Croix de Bourgogne. Appel aux souscripteurs ; conférence par M. Pfister. 1892.
5. Les cloches du collège Gilles-de-Trèves à Bar-le-Duc. 1894.
6. L'église d'Hammeville. 1894.
7. Table d'horloges solaires gravée par Jean Appier-Hanzelet. 1893.
8. L'ancienne cloche de Marey-sur-Tille.
9. Note sur Simon Moycet, par M. l'abbé E. Chatton. 1893.

10. Les dessins de Jean et de Joseph Richier, de la collection Bonnaire. 1893.
11. La cloche de Sarbazan (Landes) 1573-1892.
12. Une légende. Les armoiries de la maison de La Vaulx. 1894.
13. Deux fragments d'étude sur les vitraux de Vézelise, XVI[e] siècle. 1892.
14. Plaque de reliure aux armes de Jean Vincent, baron d'Autry, datée de 1610. Nancy 1891.

RAPPORT DES COMMISSIONS. — *Commission d'agriculture.* — M. Lebrunt donne lecture de la liste des lauréats des récompenses qu'il propose à la Société de voter.

La Société maintient la séance publique au dimanche 9 décembre prochain, à 10 heures du matin ; elle décide qu'un banquet aura lieu après cette réunion, à l'hôtel de la Poste.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1894

Président : **M. GAZIN, vice-président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. AMANN, BOURGEOIS, GLEY (Gérard), GUYOT, HAILLANT, HUOT, HUSSON, LEBRUNT, LE MOYNE et TREMSAL.

Excusés : MM. DERAZEY et LOUIS.

M. Bourgeois présente à la Société quelques observations concernant un diplôme de l'empereur Henri II, conservé à la bibliothèque d'Épinal. Ce diplôme date de l'an mille trois, il est délivré à l'abbaye d'Épinal et confirme la protection accordée par l'empereur à cette abbaye. M. Bourgeois pense qu'avant ce diplôme actuel, un autre a été délivré à la même date et qui mentionnait exactement les biens existant réellement à cette époque, mais auquel on aurait ajouté entre la fin de l'acte et sa date une mention concernant d'autres biens acquis postérieurement. Ce premier diplôme existait encore à la fin du XVIII[e] siècle, il ne se

retrouve plus, et le sceau qui existe sur le second diplôme conservé à la bibliothèque, paraît bien authentique. Bien que ce second diplôme perde en authenticité, il conserve cependant un grand intérêt à raison des mentions qu'il contient.

La Société remercie M. Bourgeois de son intéressante communication.

Correspondance. — M. le Ministre de l'Instruction publique annonce que le Congrès des Sociétés savantes et la 19e session des Sociétés des beaux-arts des départements sont fixés au mardi 16 avril 1895.

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS. — *Commission d'agriculture.* — MM. Guyot, Huot, Jolly, Lebrunt, Le Moyne, Ména et Mongenot.

Commission d'histoire et d'archéologie. — MM. Bour, Bourgeois, Chevreux, Gazin, Gley (Gérard), Ohmer, Tremsal et Voulot.

Commission littéraire. — MM. Bour, Chaudey, Derazey, Gauthier, Gley (Gérard), Morel et Ohmer.

Commission scientifique et industrielle. — MM. Garnier, Gauthier, Hausser, Huot, Kampmann, Lebrunt et Le Moyne.

Commission des beaux-arts. — MM. Amann, Chevreux, Husson, Louis, Mieg, Poirson, Tourey et Voulot.

Commission d'admission. — MM. Garnier, Gazin, Gley (Gérard), Guyot, Lebrunt, Ohmer et Tremsal.

SÉANCE DU 17 JANVIER 1895

Président: **M. MOREL, président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. AMANN, BOURGEOIS, GLEY (Gérard), GUYOT, HAILLANT, HUOT, HUSSON, LEBRUNT, LE MOYNE, LOUIS et MOREL.

M. le Président propose à la Société d'adresser ses félicitations à M. Hausser, nommé chevalier de la Légion d'honneur, à MM. Juillard et Mougenot, nommés officiers d'Académie, et à M. Perrout, nommé chevalier du Mérite agricole.

La Société a appris avec regret le décès de M. Mallarmé, membre titulaire et elle décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal, et qu'une lettre de condoléances sera adressée à sa famille.

Hommages reçus. — M. Louis : Annuaire général des Vosges, pour l'année 1895.

M. Bleicher : Biographie de Charles-Frédéric Faudel. Recherches sur la structure et le gisement du minerai de fer pisolithique.

M. des Godins de Souhesmes : Janvier; Au Pays des Osmanlis.

MM. Mieg, Bleicher et Fliche : Contributions à l'étude du terrain tertiaire d'Alsace.

Rapport des Commissions. — M. le Secrétaire perpétuel fait connaître que les Commissions ont nommé leurs présidents et leurs secrétaires, savoir :

1° *Commission d'agriculture* : MM. Lebrunt, président ; Huot, vice-président ; Le Moyne, secrétaire.

2° *Commission d'histoire :* MM. Gley, président ; Bourgeois, secrétaire.

3° *Commission littéraire :* MM. Chaudey, président ; Bour, secrétaire.

4° *Commission scientifique et industrielle :* MM. Le Moyne, président ; Hausser, secrétaire.

5° *Commission des beaux-arts* : MM. Poirson, président ; Husson, secrétaire.

6° *Commission d'admission :* MM. Guyot, président ; Garnier, secrétaire.

La Société délègue à la Sorbonne, MM. Bourgeois et

Haillant. M. Bourgeois fera une communication ayant pour titre : Un diplôme suspect de l'empereur Henri II en faveur de l'Abbaye d'Épinal.

M. Amann propose à la Société d'organiser un cours de modelage appliqué aux beaux-arts, arts décoratifs et arts industriels. La Société remercie M. Amann de sa proposition, l'adopte en principe et la renvoie à la commission des beaux-arts. Elle charge cette commission de rechercher les moyens de réussir, d'exposer les détails de l'organisation de ce cours et de présenter un rapport à la prochaine séance de février.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 1895

Président : **M. MOREL, président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. AMANN, HAILLANT, HUSSON, MOREL, POIRSON et TREMSAL.

Excusés : MM. GUYOT, HUOT et LE MOYNE.

Rapport de la commission artistique sur l'organisation d'un cours de modelage :

M. Poirson, président de cette commission, expose que M. Amann s'est offert à faire un cours de modelage les lundis et jeudis de chaque semaine de 8 heures 1/4 à 9 heures 3/4 du soir, aux personnes âgées de 14 ans, sachant dessiner. M. le Maire d'Épinal a bien voulu mettre à la disposition de la Société une salle de l'école Guilgot. Le cours pourrait commencer le 25 février. La commission n'ayant fait aucune dépense en 1894, demande que la Société mette à sa disposition le crédit de 200 francs qui lui était alloué, sans préjudice à pareille somme pour cette année courante 1895.

La Société remercie de nouveau M. Amann de son initiative, vote les deux subventions demandées ; elle décide que des insertions dans les journaux et des affiches annon-

ceront ce cours, et que les inscriptions seront reçues chez M. Husson, secrétaire de la commission, jusqu'au 15 février prochain.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1895

Président : **M. MOREL, Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. AMANN, BOURGEOIS, DERAZEY, GAZIN, HAILLANT, HUSSON, LEBRUNT, LE MOYNE et MOREL.

Excusés : MM. GLEY, HUOT, LOUIS et MONGENOT.

M. Bourgeois fait la communication orale suivante, sur quelques noms des rues d'Épiual. Il a été invité par M. le Maire à rechercher quels noms pourraient être donnés à certaines nouvelles rues d'Épinal, il indique les principes suivants : 1° Ne pas changer sans motifs sérieux les noms des rues ; 2° Éviter de donner des noms d'hommes qui seraient exposés à disparaître trop tôt; 3° Emprunter, soit à la topographie, soit à l'histoire, soit aux institutions, les noms nouveaux. La topographie qui a donné à Épinal les noms de l'Atre, du Doyenné, du Chapître, des Minimes et Grennevo, peut fournir pour les environs du Château, les noms de : rue des Francs-Bourgeois, tour de l'Espinau, chemin du Donjon, tour Saint-Georges, impasse de la Voierie, impasse de la Mayolle (déjà existante), tour Jean-Pierre, l'histoire peut fournir les noms de Thierry Ier, évêque de Metz, fondateur de la ville d'Épinal, qui pourrait être donné au nouveau quai Rualménil (rive gauche). Le pont de pierre pourrait s'appeler le Pont Charles VII. Épinal pourrait aussi avoir une rue du Douze Octobre aux environs du faubourg Saint-Michel ; les institutions pourraient donner les noms des Quatre Gouverneurs au passage public de la Mairie, et la rue du Grand-Doyen aux environs du Nouveau- Marché. M. Bourgeois fait remarquer que la Société d'Émulation parait toute désignée pour traiter avec avantage ces différentes questions.

Correspondance.— M. Mallarmé, capitaine de vaisseau remercie la Société de la part qu'elle a bien voulu prendre à la douleur de sa famille, occasionnée par la mort de M. Mallarmé père, membre de la Société.

MM. Mougenot et Juillard remercient la Société des félicitations qu'elle leur a adressées à l'occasion des distinctions dont ils ont été honorés.

La Société lorraine de photographie prie la Société de lui désigner un correspondant. M. Bourgeois est nommé.

La Société d'histoire naturelle des Ardennes offre à la Société l'échange de ses publications périodiques. Adopté.

L'Université royale d'Upsala adresse à la Société le 1er volume de son Bulletin et prie également la Société de lui adresser ses publications périodiques. Adopté. La Société décide en outre d'envoyer les six dernières années des *Annales*.

M. Haillant est heureux d'annoncer à la Société que M. le docteur Liégeois, membre associé à Bainville-aux-Saules, a été élu le 29 janvier dernier, correspondant national de l'Académie de médecine. La Société adresse ses chaleureuses félicitations à M. le docteur Liégeois et prie M. le Secrétaire perpétuel de les lui transmettre.

Hommages reçus. — M. Merlin : Annuaire de l'Instruction publique des Vosges pour 1895.

Docteur Fournier : Deux gloires vosgiennes : Remy et Géhin.

Léon Mougenot, homme de lettres, à Malzéville : Jeanne d'Arc, le duc de Lorraine et le sire de Baudricourt.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. l'Inspecteur d'Académie demandant à la Société d'adresser à la Société pour l'Instruction élémentaire une proposition pour les récompenses destinées aux instituteurs et institutrices des Vosges, pour l'année 1895. La Société adopte ces propositions, se charge de les transmettre, et décide de demander de nouveau à la Société pour l'Instruction élé-

mentaire de lui envoyer ces récompenses pour les distribuer en sa séance solennelle.

M. Léon Louis et onze de ses collègues proposent d'organiser une conférence littéraire qui sera faite par M. Charles Grandmougin, homme de lettres à Paris. Adopté.

M. Lebrunt rend compte de quelques articles publiés dans le *Journal d'Agriculture pratique* : 1° L'Argon, nouvel élément de l'air atmosphérique ; 2° Le mouvement de la population en France.

SÉANCE DU 21 MARS 1895

Présents : MM. Amann, Derazey, Haillant, Huot, Lebrunt, Morel, Le Moyne et Poirson.

Excusés : MM. Gley (Gérard), Juillard et l'abbé Vairel.

M. le docteur Liégeois écrit pour remercier la Société des félicitations qu'elle lui a adressées à l'occasion de sa nomination comme membre de l'Académie de médecine.

M. Houot, directeur de l'école primaire supérieure de Charmes, adresse sa biographie et sa photographie.

M. Claudot fait hommage de sa publication intitulée : *De la dépréciation des bois de feu.*

SÉANCE DU 18 AVRIL 1895

Président : **M. LEBRUNT, membre titulaire le plus ancien.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Derazey, Guyot, Haillant et Lebrunt.

Excusé : M. Huot.

M. Haillant, secrétaire perpétuel, annonce qu'il a soumis à M. le Préfet le programme des concours de cette

année, mais que M. le Préfet n'a pu l'approuver parce qu'il n'a pas encore reçu avis de la subvention accordée par l'État.

SÉANCE DU 17 MAI 1895

Président : **M. GAZIN, Vice-Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Amann, Derazey, Gazin, Gley (Gérard) Guyot, Haillant, Huot, Husson, Lebrunt, Le Moyne, Louis, Mieg, Ohmer et Poirson.

Correspondance. — M. Gazin lit une lettre de M. Morel, président de la Société, annonçant son départ, et par laquelle il remercie la Société de l'avoir nommé président et de l'avoir aidé à remplir ces fonctions.

M. Gazin se fait l'interprète de tous en exprimant les regrets sincères que lui cause ce départ inattendu et en faisant l'éloge de M. Morel qui par ses connaissances variées et étendues, avait rendu de grands services à la Société; il dit qu'il lui adressera une lettre de remerciements et de regrets et que M. le Secrétaire perpétuel lui demandera de rester attaché à la Société comme membre correspondant.

M. le Ministre de l'agriculture met à la disposition de la Société, une carte de délégué, pour la représenter au concours régional de Reims.

M. le Préfet annonce que M. le Ministre de l'agriculture a accordé cette année une subvention de 1,300 francs à la Société. La Société témoigne toute sa reconnaissance à M. le Préfet et à M. le Ministre de l'agriculture.

La Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, adresse le programme du congrès d'archéologie qui sera tenu à Clermont-Ferrand, du 5 au 13 juin.

M. Lebrunt, membre correspondant à Lunéville, envoie un supplément à sa bibliographie manuscrite de la Révolution.

M. Muel, membre correspondant, adresse sa photographie pour l'album de la Société. Des remerciements sont votés à ces Messieurs.

SÉANCE DU 20 JUIN 1895

Président : **M. GAZIN, Vice-Président.**
Secrétaire : **M. DERAZEY, Membre titulaire.**

Présents : MM. Amann, Derazey, Garnier, Gazin, Gley (Gérard), Haillant, Lebrunt, L. Louis, Poirson et Tremsal.

M. le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, envoie les programmes des congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en 1896.

M. A. Thévenot fait hommage à la Société de sa publication « La lutte contre le bombyx du pin » M. le Secrétaire perpétuel lui en accusera réception avec remerciements.

M. Ch. Baltet, horticulteur à Troyes, fait hommage à la Société de son bel ouvrage : « L'horticulture dans les cinq parties du monde ». M. Lebrunt fait sur cet ouvrage un très intéressant rapport, dont la Société demande l'insertion, ou tout au moins un résumé à la suite du présent procès-verbal. M. le Secrétaire perpétuel est chargé de transmettre à M. Baltet, avec les remerciements de la Société, le compte-rendu élogieux auquel son ouvrage a donné lieu.

Il est procédé au vote sur la candidature de M. le docteur Vrain présenté par MM. Chevreux et Louis. M. le docteur Vrain est admis comme membre correspondant.

TOPOGRAPHIE ANCIENNE

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

Par A. FOURNIER

BASSIN DE LA MOSELLE

Le département des Vosges formant (1), dans sa presque totalité, séparation entre les bassins du Rhône, du Rhin et de la Meuse, rien n'est plus facile pour en faire la topographie, puisque tous ces bassins prennent naissance dans le département même.

Celui-ci, en effet, est divisé en trois régions principales:

1° *Moselle*, avec la Meurthe, Mortagne, Vologne, Moselotte et Madon.

2° *Saône*, avec le Coné.

3° *Meuse*, avec la Vraine et le Mouzon.

Il y a, de plus, un tout petit coin du département dont les eaux coulent vers la Seine et la Manche: par la *Maldite*, une des sources de l'Ornain.

Le *bassin de la Moselle* et de tous ses affluents couvre, dans le département, une surface de *358,651 hectares;* soit un peu moins des deux tiers de la surface totale (les deux tiers sont exactement 390,920).

(1) Voir *le 2e Fascicule* de ce travail. — *Bassin de la Meurthe* p. 1.

Celui de la Saône, comprend 109,394 hectares, presque le cinquième de la surface du département; il en est de même pour le bassin de la Meuse avec 109,614 hectares. Enfin, la petite surface, dont les eaux coulent vers la Seine et la Manche, s'élève à 7,981 hectares.

Quoique dépendants du bassin principal, de la Moselle, j'ai décrit à part ceux de la *Meurthe*, et de la *Mortagne*, je ferai de même pour la *Moselle* avec ses deux grands affluents. la *Vologne*, la *Moselotte*.

I. — Vosges Cristallines et Gréseuses. — Ancien aspect. — Glaciers. — Formation des vallées. — Limites du bassin de la Moselle.

On divise les Vosges en deux grands massifs, si on les envisage au seul point de vue géologique : *Vosges cristallines* et *Vosges Gréseuses*.

Ce sont surtout les premières que nous trouvons dans le bassin de la Moselle; elles se trouvent surtout et correspondent aux *Hautes Vosges*. On pourrait aussi bien les appeler *granitiques*, puisque cette roche y prédomine, du reste, dit M. Bleicher (1), « on y trouve de plus, une grande variété de terrains qui ne justifient pas tous, la qualification de *Cristallines* ».

A l'origine, le versant lorrain des Vosges — puisque celui-là seul nous occupe ici — s'étendait au loin vers l'ouest; des dépôts de cailloux vosgiens se maintiennent sur tous les hauts plateaux lorrains, bien au-delà de Nancy, ou dans le bassin de la Meuse, à des hauteurs dépassant 400 mètres, véritables trainées et témoins qui nous montrent que jadis, les eaux venues des Vosges, coulaient vers l'Ouest, bien au-dessus des vallées actuelles, entraînant jusque vers Paris, des débris de nos montagnes.

(1) Bleicher. — *Les Vosges, le Sol et les Habitants.* (J. B. Baillière).

Il faut bien en conclure, avec M. Bleicher, que les Vosges « étaient reliées au plateau lorrain, par une série de terrasses disposées en plan incliné, sur lequel les matériaux détritiques ont été charriés au-delà de Nancy ».

L'état actuel du versant Lorrain des Vosges, donne une idée de cette configuration ; puisqu'encore, il va au loin, vers l'ouest, s'abaissant par gradins successifs, avec cette différence capitale, toutefois, que les vallées actuelles n'existaient pas et que le niveau du sol était bien plus élevé.

Mais, chose bien plus intéressante encore, dans ces débris charriés au loin, on ne trouve que des *roches de grès* et les *granits* si abondants dans les diluviums de nos vallées actuelles, font, pour ainsi dire défaut. C'est qu'à cette époque, la partie cristalline des montagnes devait être recouverte par des roches sédimentaires disparues aujourd'hui en grande partie et qui ont eu, pour résultat d'abaisser de près de 800 mètres, l'ancien niveau des Vosges.

La conclusion de tout ce qui précède est qu'à cette époque, aucune des vallées vosgiennes actuelles n'était formée, qu'elles présentaient seulement les creux, les sillons, formés par les accidents géologiques. Une autre conclusion aussi, est que ces mêmes vallées sont de date relativement récente.

A l'époque quaternaire, les Vosges furent couvertes en grande partie de glaciers. On a exagéré ceux-ci, comme le dit fort justement M. Bleicher, nombre de moraines désignées comme telles, ne sont que des terrasses déposées par les eaux. Il n'y eut pas qu'une période glaciaire, mais bien trois ou quatre, avec des intervalles de relèvement de température. Aussi, ces glaciers sont-ils presque pour tout, dans la formation définitive des vallées vosgiennes. Il va sans dire que le soulèvement des Vosges centrales,

avait aussi formé, *ébauché* plutôt ces vallées, en formant des creux, des sillons plus ou moins profonds; en leur donnant, ainsi que l'a remarqué Elie de Beaumont, la forme étoilée que l'on trouve dans les environs du Hohneck ; mais la glace agissant comme une masse solide, usant, burinant, transportant les roches, a joué, dans cette formation, un rôle capital ; la persistance du froid humide aujourd'hui bien constatée, ne pouvait que favoriser la destruction des affleurements rocheux.

Ce fut par l'action glaciaire sous toutes ses formes que se fit l'approfondissement des creux, des sillons primitifs, que se fit l'élargissement des vallées, pour servir de débouché aux matériaux accumulés et aussi, par suite de cet abaissement dans l'écoulement des eaux, la rupture de cette communication directe avec les plateaux lorrains, dont nous retrouvons les traces, ainsi que nous le disions plus haut.

Elie de Beaumont attribue à des écroulements, les nombreux entonnoirs (Retournemer par exemple) que l'on trouve sur les flancs des Vosges: cette action est incontestable; mais l'action glaciaire doit être aussi invoquée comme un facteur important dans leur formation.

Je ne puis, sur ce sujet, que renvoyer au si remarquable ouvrage de M. Bleicher (1), livre intitulé *Les Vosges;* tout y est à lire.

On le voit, le relief de la chaîne des Vosges a subi de profondes modifications. Celui qui les parcourt peut encore voir, sur de nombreux sommets, de ces roches de grès qui recouvrent des montagnes entièrement formés de granits. Il en est, comme le *Haut-du-Roc* (au-dessus de Saulxures), dont le plateau de grès est couvert de blocs granitiques, laissés là, comme des témoins de la période

(1) Bleicher. — *Ouvrage cité.*

glaciaire. D'autres, comme le *Feing-des-Meules* (Gérardmer), montagne granitique, couronnée d'un plateau de grès, au centre duquel se trouve une *Feigne* ou marécage; comme le *Champatte* (Rochesson), où l'on trouve aussi une grande feigne et dont les roches gréseuses font saillie, usées, excavées formant un curieux passage en souterrain dans l'une d'elles; il en est enfin dont le grès est entièrement effondré, on en reconnaît les traces par les nombreux cailloux, contenus dans certains de ces rochers.

On peut aussi constater l'effondrement des sommets purement granitiques; ainsi, le *Tanneck* (1296^m) dont la cîme est formée par un amoncellement de blocs de toutes dimensions, entassés pêle-mêle; plus loin, au nord, on retrouve, Hautes-Chaumes (1306^m), le *Tau du Faing*, entassement de trois ou quatre rocs qui sont les restes d'un sommet plus élevé; dans les vallées, sur les flancs de montagnes, il en est de même. Je ne veux pas parler ici de ces blocs laissés là par les glaciers; mais de ceux qui sont tombés du sommet de la montagne : la glacière du Kertoff en est un exemple des plus caractéristiques et des plus pittoresques. Il y a quelques années, dans la même région du *Kertoff*, il s'est détaché du *Grand-Kerné*, un énorme bloc qui tomba sur le chemin de fer. Il est encore là et il est l'objet de la curiosité des touristes qui parcourent la belle vallée de Granges.

Comme le dit M. Bleicher, le travail de dénudation des Vosges se continue, il fait à ce sujet une très juste remarque de géologue : il est très difficile de se procurer un bel échantillon des granits émergeant sur les hautes chaumes : Sous l'action du climat très rude de ces régions, le granit s'effrite, se décompose, il *pourrit*, comme le disent les gens du pays.

C'est aussi sous l'action climatérique que les roches de grès s'usent, s'effritent et finissent par s'écrouler. Elles se

présentent à nous, recouvertes d'une table très dure, tandis que le dessous se décompose, s'excave et cède au poids de la table qui les recouvre. Celle-ci, parfois est tombée en restant debout ; les eaux ayant entraîné tout ce qui la supportait, elle se trouve isolée, ce qui la fait souvent prendre pour un mégalithe dressé par la main de l'homme ; nous aurons à revenir sur ce sujet.

Les limites du *bassin de la Moselle* sont les crêtes des Vosges mêmes : de la *Schlucht*, vers le *Hohneck*, le *Rothenbach*, le *Grand-Ventron*, le *Drumont*, le *Ballon d'Alsace ;* puis la séparation des eaux, qui se dirigeait du nord au sud, s'infléchit, à angle droit, vers le nord et Epinal ; là, nouveau changement de direction vers l'ouest, ce ne sont plus les Vosges ; mais les *Faucilles*. Toute cette région a été décrite dans la première partie (1) de cet ouvrage, je n'ai pas à y revenir.

C'est à Girancourt que le faîte séparatif de la *Moselle* abandonne les Faucilles. Celles-ci, jusque là, la séparait de la Saône ; il reste à décrire la séparation entre les bassins du *Madon* et de la *Moselle* :

C'est dans un triangle formé par *Chaumousey*, *Gorhey*, et *Girancourt* (cette dernière localité formant le sommet du triangle) que commence ce faîte séparatif ; le point culminant en est au fort de Girancourt (431 m). Jusqu'à la hauteur de Bettegney-Saint-Brice la limite est la même que celle des arrondissements de Mirecourt et Epinal ; puis, elle est formée par une mince ligne de coteaux qui bordent la rive gauche de la Moselle et qui s'étend jusqu'à la limite du département (Socourt).

Ce faîte de séparation, présente les altitudes suivantes : *Chêne de Gorhey*, 393m ; sur la route nationale, entre *Darnieulles* et la *Maison-Rouge* (Hennecourt), 388m ; *La*

(1) Fournier. — *Topographie ancienne des Vosges* — 1re Partie.

Côte de Virine, 467^{m}, c'est le point culminant ; puis viennent 444 mètres à *Saint-Vallier* ; 368 à la Chapelle N.-D. de Bon-Secours à *Bettegney-Saint-Brice* ; le *Haut-de-Beaucamp*, 408^{m} ; là, le faîte tombe à 315^{m}, au point où se trouve la *ferme de Dommartin* ; il se relève à 380^{m}, 383^{m}, redescend à 319^{m} pour donner passage à la route de Charmes à Brantigny et Dompaire, remonte au *Signal-de-Charmes*, 390^{m} ; là encore, nouvelle chûte à 300^{m}, à la *ferme de la Voivre*, où passe la route de Charmes à Mirecourt ; passe au-dessus de *Florémont*, 383^{m} ; à *Beaucamp*, 384^{m}, et sort du département au bois de *Grischamp*, 398^{m}.

Tel est le faîte séparatif du bassin de la Moselle sur sa rive gauche : de la Schlucht au Ballon d'Alsace, il sépare la Moselle de la Fecht, de la Thur, de la Doller, affluents de l'Ill et du Rhin ; puis du Rahin, de l'Ognon, du Breuchin, du Combeauté, de l'Augrogne, du Coney, qui se jettent dans la Saône ; enfin, de la Gitte et du Colon, affluents du Madon.

Sur la rive droite, le faîte en a été décrit : c'est celui qui sépare, de la *Schlucht* au *col de Vanémont*, la Moselle de la Meurthe ; puis, de ce col, la Mortagne (1).

Le pourtour du bassin de la Moselle est d'environ *200 kilomètres*, comprenant une superficie de 151,597 hectares et *157,386 habitants*. Il comprend l'arrondissement de Remiremont, moins le canton de Plombières ; les cantons d'Epinal, Châtel, partie de Bruyères (de l'arrondissement d'Epinal) ; ceux de Corcieux et Gérardmer (de Saint-Dié) ; enfin, une portion du canton de Charmes (Mirecourt).

Toute la région de ce bassin, limitée à l'Est et au Sud (jusque Remiremont) par la crête vosgienne ; par la

(1) Voir *Fascicule n° 3. — Topographie des Vosges, Bassin de la Mortagne.*

Moselle, de Remiremont à Jarménil, à l'Ouest; par la Vologne, au Nord, est formée par les *granits communs*, *porphyroïdes* et *syénitiques*.

Sur la rive gauche de la Moselle, à partir de Remiremont et de Jarménil sur la rive droite, jusqu'en aval d'Epinal, se trouve le grand massif de grès rouge venu du Donon, pour se terminer selon une ligne qui s'étend, à l'Ouest, d'Epinal à Remiremont.

Puis, en aval d'Epinal, une mince bande de grès bigarré; le bassin de la Moselle va se rétrécissant, séparé de l'Avière, à gauche, par un massif de diluvium argileux avec cailloux roulés de grès; et, à droite, du Durbion, par une bande irrégulière de ce même diluvium, et ensuite par le muschelkalk. Puis, le faîte de séparation d'avec le Colon (R. G.) est formé par des marnes irisées, et à droite, par des diluviums argileux jusqu'à la sortie du département.

Telle est, dans ses grandes lignes, la composition du sol du bassin de la Moselle.

II. — La Moselle. — Haute et basse Moselle. — Les Sources. — Affluents. — Traversée entre Arches et Epinal. — Vallée de la Moselle il y a soixante ans. — Les frères Dutac.

C'est au-dessous d'Epinal, entre *Bellevue* et la *Gosse*, que la Moselle sort définitivement de la région montagneuse; c'est donc à Epinal que finit la *haute* Moselle et que commence la *basse*, celle qui, dans le département, coule dans la région appelée la *Plaine*.

Ausone, dans sa Moselle, en compare les sources aux cornes d'un taureau. Il y a là, tout à la fois, une allusion mythologique (taureau de Mithra) et un fait topographique: la Moselle n'est réellement une rivière qu'au point où Moselle et Moselotte ont fusionné leurs eaux. Jusque là, en effet, ces deux cours d'eau ne sont que des torrents; ils en ont l'allure et le régime.

Aussi, sous le nom de *sources,* je placerai toute la région comprise entre les points d'origine et ceux où les deux rivières se joignent à Remiremont.

De cette ville, la Moselle est devenue une véritable rivière, mais elle coule encore dans la montagne, et si elle n'a plus l'aspect d'un torrent, elle en présente parfois les inconvénients. C'est pour cela qu'elle forme, avec l'autre portion, la Haute-Moselle.

On place communément l'origine de la Moselle à une source située au pied du col de Bussang.

La tradition a mis là le point départ de cette célèbre rivière: respectons-la. Du reste, l'explication en est des plus simples; le col de Bussang fut, dès la plus haute antiquité, un passage très fréquenté, c'était par là que se faisaient toutes les relations entre la haute Alsace, la Suisse et la région sud de la Lorraine. La route (ou le chemin) suivait autrefois le fond de la vallée. Au pied, et à quelques centaines de mètres du col, sur la gauche, se trouvait une source; le mince filet d'eau qui s'en échappait était la première eau -- en cet endroit — qui formait la Moselle: on ne connaissait jadis que cette seule branche de la Moselle, les autres, coulant dans des vallons inhabités ; et, tout naturellement, l'habitant, le voyageur, ont placé là l'origine de la Moselle.

La vérité est qu'il y a plusieurs autres sources venant du faîte séparatif et bien plus importantes que celle dont il vient d'être parlé. (Voir carte n° 1.)

Si, placé sur une des montagnes de la rive droite qui dominent Bussang, on regarde le cours supérieur de la Moselle, on découvre une pittoresque vallée qui se dirige vers l'Est et semble le prolongement véritable de celle de la Moselle, c'est la *Colline de la Hutte*. Mais on voit que la Moselle s'infléchit brusquement vers le Sud, pour venir de la direction du col, (Voir la carte n° 1.)

Le ruisseau de la Hutte vient de la crête même, de la *Feigne des minons* qui figure sur la carte sous le nom de *Ronde-Feigne;* son débit est bien plus grand que celui de la Moselle, il en est la source la plus importante; mais comme il n'était pas sur la route, il est considéré comme un affluent.

Un étranger au pays, qui s'en rapporterait uniquement à l'aspect topographique, ne manquerait pas, en voyant le volume d'eau, la direction de la colline de la Hutte qui est le prolongement de la vallée de la Moselle, de faire de la première, la véritable Moselle.

C'est donc la vallée qui s'infléchit vers le Sud-Est et descend du col de Bussang qui, selon la tradition, est celle de la Moselle; elle porte le nom de *Colline de Taye* et se subdivise en trois rameaux : 1° celle qui vient du col; 2° une seconde sur la rive gauche, *Colline du Sechenat,* dont les eaux, bien plus fortes que la Moselle, viennent de la crête : Tête des Allemands, Tête du Neufbois (côté N.-O.) et Tête de Taye; 3° Une troisième, rive droite *Colline du Petit-Gazon,* dont les eaux descendent du Petit-Drumont et du flanc N.-O. des Russiers. La Moselle, ainsi formée presqu'à son origine par ces trois branches, coule au pied des célèbres sources minérales de Bussang, se dirigeant vers le Nord; elle rencontre bientôt la *Colline de la Hutte* dont elle prend la direction vers le S.-O. En amont du village de Bussang elle reçoit les eaux de la Hutte. Jusque-là, son lit formé de cailloux, perméable par conséquent, perd ses eaux pendant l'été et ce n'est qu'à la fusion avec le ruisseau de la Hutte qu'elle reparait.

Elle laisse à sa droite le village de Bussang et se dirige vers Saint-Maurice. Là, elle se heurte à l'énorme massif des ballons d'Alsace et de Servance et, brusquement décrit un demi-cercle pour se diriger vers le N.-O.

Sur sa gauche elle reçoit, dans le village de Saint-Maurice même, le *ruisseau des Charbonniers*, descendu des chaumes des Neuf-bois (côté S.-O.) et du Rouge-Gazon ; puis, même rive, en aval du village, la *Goutte des Forges* plus bas encore, le *ruisseau de Presle*, dont les eaux viennent du col du Stalon qui sépare les ballons d'Alsace et de Servance. Ce *Col du Stalon* est des plus intéressant, puisque sur l'autre versant, se trouve la source du *Rahin* dont les eaux coulent vers la Saône et la Méditerranée ; tandis que celles de la *Presle* vont à la Moselle et à la mer du Nord.

A partir de ce coude de la vallée, la crête (rive gauche) forme jusque Remiremont, séparation entre les eaux de la Saône et celles de la Moselle, elle domine celle-ci de trois à quatre cents mètres de hauteur et il en résulte que les affluents de ce côté sont de faible importance ; il n'y a guère à citer que le *Couard* joignant la Moselle en face du Thillot ; le *Vacceux* venu du col de Château-Lambert ; la *Goutte de Maxonchamp*, déversoir du petit lac de Fondromeix ; le *Fouchot* qui traverse la ville de Remiremont.

Sur la rive droite, nous signalerons le ruisseau de la *colline de Fresse* ; celui du *Menil* avec son affluent les *Granges ;* le *Morbieux ;* le ruisseau de la *Colline de dessus de Rupt ;* celui de *Reherey* ou de *Vecoux*, dont une crue a causé un grand désastre à Vecoux en 1873.

En amont de Remiremont, la vallée s'élargit formant un magnifique bassin qui s'étend de Vecoux (Moselle) et remonte le cours de la Moselotte vers Vagney et, en aval, se maintient large jusqu'au dessous d'Arches.

Sur la gauche et entre Remiremont et Epinal, la Moselle reçoit la *Niche*, venue de Raon-aux-Bois ; la *Nouve* qui traverse Arches, le *Char-d'Argent*.

Sur la droite, la *Moselotte*, le *ruisseau d'Eloyes* qui

naît à la Grande-Charme; la *Vologne*, le *Ru de Soba* ou *d'Uzéfaing*.

De Remiremont en aval d'Arches et Archettes, la vallée varie dans sa largeur entre 1200 mètres (aval de Remiremont), 1400 (amont d'Eloyes) et 1100 entre Arches et Archettes. Au dessous de ces deux villages elle se rétrécit tout d'un coup et sur une longueur de 10 kilomètres, se transforme en un véritable défilé: c'est que la Moselle a dû se faire jour au travers de ce massif de grès vosgien qui s'étend de l'ouest d'Epinal au Donon, « c'est une épaisse arête couronnée de bois touffus qui le rattache aux Faucilles; la Moselle arrêtée par ce barrage, l'a rongé, l'a creusé, et s'est ouvert durant les périodes géologiques une étroite fissure au fond de laquelle elle roule pendant plus d'une lieue ses eaux torrentueuses. La vallée se rétrécit aussitôt après le confluent de la Vologne; puis, se transforme au-delà des villages d'Arches et d'Archettes en une gorge pittoresque, aux flancs hérissés de hêtres et de sapins. Çà et là, quelques ravins latéraux échancrent le flanc des montagnes. Le défilé se resserre ensuite, pour ne s'entrouvrir qu'aux abords immédiats de la ville d'Epinal (1). » C'est au-dessous de cette ville, ainsi que je l'ai dit que la vallée s'ouvre définitivement, les collines s'abaissent, s'écartent et la Moselle entre dans la plaine.

D'Epinal, au sortir du département, la Moselle reçoit deux affluents d'une certaine importance : *à gauche, l'Avière; à droite, le Durbion*. La première se joint au-dessous de Nomexy, la seconde au-dessus de Châtel, presque en face l'une de l'autre.

Des deux branches originaires de la Moselle, celle de la Hutte, naît sur granit porphyroïde; l'autre (celle du col et ses deux afluents) sur terrain carbonifère.

(1). E. Tenot. — *La Frontière*. — (Alcan, éditeur).

Entre Bussang et Saint-Maurice, apparaissent, dans le fond de la vallée et sur les côtés, les diluviums formés de roches granitiques et anciennes. Ils disparaissent en amont de Saint-Maurice et on les retrouve à la hauteur du village de Fresse.

Le *ruisseau des Charbonniers* (St-Maurice) vient du terrain carbonifère, celui de *Presle*, de la syénite.

Cette portion de la crête vosgienne, qui s'étend de Bussang à Saint-Maurice, est formé de granit commun (Grand-Drumont); puis de carbonifère (Neufs-Bois, Rouge-Gazon, Gresson), de granit syénitique enfin (Ballons d'Alsace et de Servance).

A partir de Fresse, ces diluviums, en bandes plus ou moins étroites, présentent des interruptions en aval de Ramonchamp, de Ferdrupt. Jusqu'à ce village, la rive gauche est formée de granits porphyroïdes, et la droite, de granit commun; à ce point, c'est ce dernier qui bordera les deux côtés de la vallée jusqu'au niveau de Pouxeux, où la Moselle entre dans le massif de grès vosgien.

A la jonction avec la Moselotte, la vallée, très large, laisse voir des alluvions qui remontent jusqu'à Vagney. Ils en occupent le centre, tandis que sur les côtés se trouvent des diluviums granitiques.

Ces alluvions se continuent en aval de Remiremont, toujours enclavés dans les diluviums; ceux-ci forment, près de cette ville, à Eloyes, d'énormes terrasses que les eaux ont dû couper pour se faire un lit.

J'ai déjà parlé du cours de la Moselle, entre Arches et Epinal, et de son passage dans un étroit défilé formé par le grès rouge.

Au-dessous d'Epinal, la Moselle passe à travers des terrasses d'alluvions bordées, *à gauche*, jusque Nomexy, par des diluviums granitiques, et *à droite* par des dépôts

argileux et cailloux de grès. En un point, au-dessous de Dogneville, ceux-ci disparaissent pour laisser un instant place au muschelkalk.

A partir de Nomexy, le diluvium granitique disparaît (sauf en un point, Vincey, où il forme un îlot), pour être remplacé par du diluvium argileux. Sur la *rive gauche*, celui-ci disparaît tout à fait et les alluvions viennent s'appuyer aux marnes irisées qui séparent la Moselle du Colon (affluent du Madon) : sur *la droite*, ils se continuent en masse très compacte jusqu'au-delà de la limite du département et forment le sous-sol de la grande forêt de Charmes. A la hauteur de Portieux, ils sont coupés par la vallée du Mori (Moriville), bordée par une bande de muschelkalk.

Il y a soixante années, la Moselle, depuis Epinal, avait un cours fort capricieux : elle divaguait sur un lit de cailloux, de sable, formant des bancs mobiles qui se déplaçaient à chaque grande crue, changeant ainsi le cours de la rivière. Cette instabilité dans sa direction avait transformé le fond de la vallée en une vaste plaine graveleuse dans laquelle on voyait par place des îlots, de maigres herbages et de méchants arbrisseaux, Il y avait là une grande surface stérile entièrement perdue pour l'agriculture.

Les frères Dutac (1828) entreprirent de fixer un cours à la Moselle et de rendre à la culture ces vastes surfaces ; ce devait être le bénéfice de leur entreprise. Par des murs de soutènement, des plantations, ils obligèrent la Moselle à suivre un cours régulier ; des barrages amenèrent l'eau nécessaire aux irrigations, et ils transformèrent ainsi en belles prairies des centaines d'hectares jusque-là à l'état de graviers.

Ils eurent de nombreux imitateurs en MM. Masson, Poncelet, Christophe, Thiaville, Flageollet, etc., si bien

que, dans une période de 25 années, la vallée de la Moselle fut entièrement transformée en une suite de belles prairies entourées de grands arbres.

Ce qui, enfin, a contribué à achever la transformation de cette vallée, c'est, depuis 1870, la construction du canal de la Saône à la Moselle, qui en remonte le cours depuis la limite du département jusque Golbey. Ce canal a eu pour résultat d'amener la construction de très grandes usines.

III. — Moselotte. — Faîte séparatif d'avec la Moselle. — Origine de la Moselotte, Vologne et Meurthe. — Vologne. — Faîte séparatif d'avec la Moselotte. — Neuné.

La *Moselotte*, sur sa rive gauche, est séparée de la *Moselle* par un faîte qui part du Grand-Drumont et se dirige vers l'Ouest, en décrivant, à partir du *Col du Ménil*, une grande courbe dont la concavité est tournée vers le Nord, et au pied de laquelle elle coule.

Ce faîte, entièrement boisé, a, comme toujours, des pentes bien plus courtes et par conséquent plus abruptes vers le Nord-Est qu'au Sud-Ouest ; de ce côté, les pentes, bien plus faibles, s'étendent sur une plus grande surface.

Dès son origine, ce faîte est séparé du *Grand-Drumont* par une vaste dépression, occupée par la *Ronde-Feigne* ou *Feigne du Minons*, celle-là d'où sort le ruisseau de la Hutte, la principale source de la Moselle ; puis le *Haut de Brampas* (alt. 1091), le *Col du Page* (alt. 1004), le *Collet* (alt. 990), le *Haut du Rouge-Gazon* (alt. 1111), le *Col du Ménil* (alt. 610) donnant passage à la route du Thillot à Cornimont, le *Col de Morbieux* (alt. 775), celui du *Xiard* (alt. 847) où commence la vallée de Vecoux. Du *Col du Ménil*, à l'extrémité Nord, ce faîte est formé par des plateaux boisés, marécageux, très peu habités ; l'on y trouve d'énormes tourbières comme celle du *Xar-*

le-Coucou. L'altitude varie de 934 mètres (*Tête du Midi*), à 905, 764 (*Tête du Houé*), 886 (*Moyenmont*). Ce massif séparatif se termine par un sommet presque détaché et dont l'échancrure — *les Chenaux* — donne passage à un chemin de Dommartin à Vagney.

Sur la *rive droite*, la *Moselotte* est limitrophe du bassin de la *Vologne*. Le faîte part du Hoheneck même, descend par le Haut Chitelet au *Col des Feignes-sous-Vologne* (alt. 842); puis, se dirigeant vers l'Ouest, passe à la *Chaume de Fachepremont* (alt. 998), au col de la *Basse-la-Mine* (alt. 908), au *St-Jacques*, où il dévie vers le *Sud-Ouest* jusqu'à la *Chaume de Grouvelin* (alt. 960), où il reprend sa direction primitive pour aboutir à la *Vierge de la Creuse* (Gérardmer) (alt. 750), contourne ensuite le bord *Sud* du plateau du *Xetté*, traverse le *Haut de la Côte* (alt. 780) (route de Gérardmer à Remiremont), l'*Urson*, le *Col de Sapois* (alt. 832), le *Haut de la Charme* (alt. 984).

De ce point, c'est le plateau du *Haut-du-Tôt* qui aboutit à *Chèvre-Roche* (alt. 823), entre Saint-Amé et Vagney, qui ferme le bassin. Mais, au pied du versant N.-O. de ce plateau, coule une autre rivière qui part de la base ouest de la moraine formant le lac de Gérardmer et s'écoule vers la Moselotte. Cette rivière, Le Cleurie, a ceci de particulier *qu'elle naît dans une vallée formée*. Nous en dirons plus loin la raison.

Elle est donc limitée, *à gauche*, par le versant N.-O. du plateau du Haut-du-Tôt, et *à droite*, par ce faîte qui s'étend de la forêt du Fossard aux montagnes de Liézey, en passant par la *Grande-Charme* (alt. 808) et la *Charme de l'Ormont* (alt. 828), et la sépare des affluents de la Vologne.

Le Hoheneck est le point cnlminant d'un massif d'où partent nombre de vallées. Je n'ai pas à parler de celles du versant alsacien; mais, du côté lorrain, l'étude des

points de départ des vallées est des plus intéressantes, ainsi que l'on peut s'en assurer par la carte ci-jointe, qui donne la direction des eaux et par conséquent des vallées. (Carte n° 2.)

Les sources de la *Meurthe*, de la *Vologne*, de la *Moselotte* se rencontrent sur le versant Ouest du massif du Hoheneck, à deux kilomètres de distance ; or, la Meurthe se dirige *vers le Nord*, la Vologne *à l'Ouest* et la Moselotte *au Midi*, et pourtant, je le répète, les trois sources se rencontrent sur une surface de deux kilomètres à peine de longueur.

La *Vologne* est entre les deux autres rivières ; elle tombe, par des pentes rapides, dans le lac Retournemer ; là, sa vallée est toute formée, profondément encaissée entre deux lignes de montagnes à pic ; elle se dirige *vers l'Ouest* jusqu'au *Saut-des-Cuves*. Les montagnes qui limitent sa *rive gauche* laissent voir deux coupures : cols des *Feignes-sous-Vologne* et de la *Basse-la-Mine*.

Au *côté Sud* de ces deux cols naissent deux vallées — *Feignes-sous-Vologne* et *Chajoux* — qui se dirigent *vers le Sud*, et dont l'altitude initiale (Feignes-sous-Vologne : 842^{m}; Chajoux : 840^{m}) est plus élevée que celle de la Vologne. A dix kilomètres plus bas, elles se réunissent et leurs eaux, qui portaient les noms des *collines*, prennent le nom de *Moselotte*. Ce sont les deux sources de cette rivière.

La *Vologne* se dirigeant à l'*Ouest*, la *Moselotte* au *Sud*, il en résulte que la dernière forme — dès le début — *un angle droit* avec la première.

Sur le *côté droit* de la Vologne, ce sont les deux branches qui forment la Meurthe (comme pour la Moselotte) qui se dirigent *vers le Nord*, formant aussi un autre *angle droit* avec cette même Vologne.

Plus bas, au *Saut-des-Cuves* (alt. 693), ce fait est aussi

accentué : d'abord, le cours actuel de la Vologne qui se dirige vers le Nord-Ouest, vers Granges ; au-delà du *Col de Martimprey* (alt. 800), le *Neuné* prend naissance et coule vers le *Nord ;* au *Sud,* mais à plus grande distance, c'est le *Bouchot* et à l'*Ouest,* enfin, la vallée de Gérardmer.

Il semblerait qu'il y ait eu, dans toute cette région, un soulèvement qui donna à ces vallées la forme étoilée (1). Leur prolongement idéal, en effet, les ramène toutes à cette région qui s'étend du *Saut-des-Cuves* à *Retournemer.*

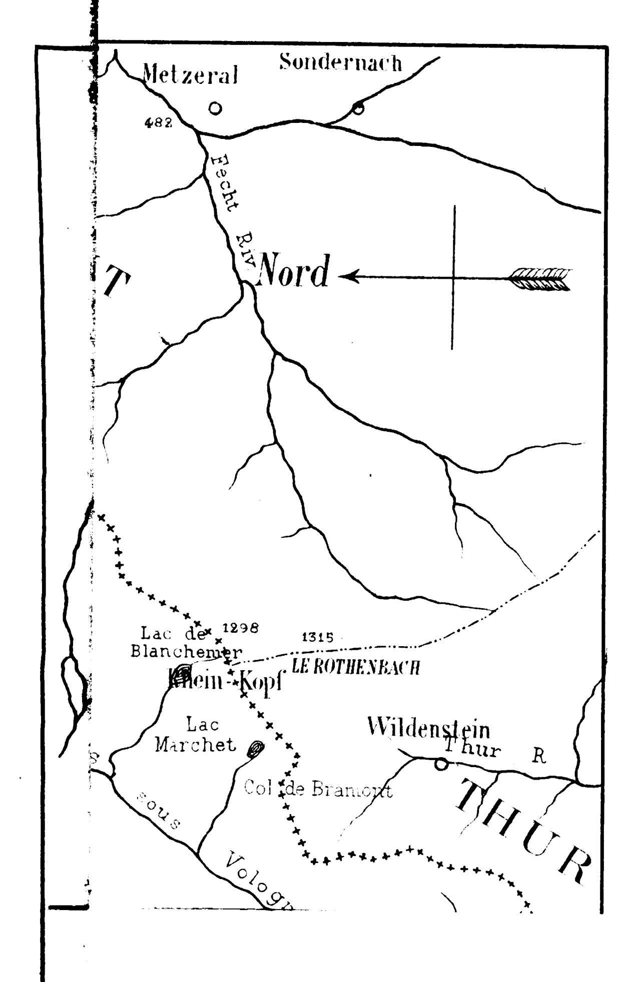
Il est encore un autre fait bien intéressant à signaler sur la configuration de cette région de Gérardmer et de son lac : vu de la ville, il semble que l'émissaire de ce lac doive s'écouler vers l'*Ouest,* c'est-à-dire vers Le Tholy et St-Amé, par la vallée où coule le *Cleurie.* Jadis, il dut en être ainsi, avant la période glaciaire ; mais celle-ci a laissé dans la vallée une énorme moraine qui la barra, forma le lac et obligea les eaux à rebrousser chemin, à retourner sur leurs pas, *vers l'Est,* d'où elles venaient. C'est ainsi que se forma la *Jamagne* qui va joindre la Vologne à Kichompré.

C'est aussi pour cela que le Cleurie, comme je le disais plus haut, naît au pied Ouest du lac de Gérardmer, sans communication apparente avec ce dernier, *dans une vallée formée,* formant une solution de continuité dans le faîte séparatif des bassins de la Moselotte et de la Vologne. Enfin, la Vologne elle-même, qui devrait couler vers Gérardmer, Le Tholy, St-Amé, et se joindre à la Moselotte, eut son cours changé ; elle dévia au N.-O. pour suivre la vallée de Granges.

---

(1) E. de Beaumont. — *Explication de la Carte géologique de la France,* t. Ier, Vosges, p. 430.
De Billy. — *Esquisse de la Géologie du département des Vosges.* (*Annales* de la Société d'émulation des Vosges, 1850).

TE, THUR ET FECHT



Il résulte de tout cela que le lac de Gérardmer occupe la solution de continuité formée dans le faîte séparatif des deux bassins et que sa moraine, en comblant en partie la vallée, a formé une saillie artificielle qui relie les deux versants des montagnes pour dessiner une limite entre les eaux qui coulent vers la Moselotte et la Vologne.

On indique plusieurs sources à la Moselotte : il y a celle qui se trouve sur le versant S.-O. du Hoheneck et bien connue sous le nom de *Fontaine de la Duchesse*, à une altitude de 1220 mètres. Les eaux en descendent, le long d'un ravin formé par les gazons de Schmargult et de Breitsuzen, et se joignent à l'autre branche venue du col des *Feignes-sous-Vologne*. Nous avons vu que l'arête séparant Moselotte et Vologne était coupée par deux cols : Feignes-sous-Vologne et Basse-la-Mine ; entre ces deux derniers et sur le *versant Sud* de cette arête séparative (versant de la Moselotte, par conséquent), se trouve une grande dépression qui met en communication (il y a une route) les collines de Feignes et du Chajoux à leur naissance. C'est sur le *côté Est* de cette dépression, très courte du reste sur ce versant, que l'on rencontre la seconde source du ruisseau des Feignes-sous-Vologne. Celui-ci descend vers le Sud-Est, rencontre bientôt la branche de la *Fontaine de la Duchesse*, reçoit sur la gauche des affluents qui viennent de la crête des Vosges, et dont les principaux sont alimentés par les lacs Blanchemer, Marchet, des Corbeaux et l'étang de Sèche-Mer, ce qui en rend le débit constant.

Après un parcours de 7,000 mètres, la vallée s'infléchit au Nord-Ouest pour aller joindre — à la Petite-Bresse — celle du Chajoux (développement total : 10,800 mètres).

Cette dernière est séparée de la précédente par un massif des mieux délimité portant le nom caractéristique de *Moyen-mont ;* à la partie supérieure, par cette dépres-

sion qui relie les deux vallées des Feignes-sous-Vologne et Chajoux à leur naissance. Cette dépression forme deux pentes : l'une très courte — nous l'avons dit — vers les Feignes-sous-Vologne ; l'autre bien plus longue, formant ce que l'on appelle la *Grande-Basse* et dont les eaux vont se jeter dans le ruisseau de Chajoux.

Ce dernier part du lac Lispach (alt. 840 m.) situé au *pied sud* du col de la *Basse-la-Mine;* au sortir du lac, il reçoit le ruisseau de la *Grande-Basse* et descend directement vers la Bresse, où il se joint au précédent pour former la Moselotte après un trajet de 11,100 mètres.

Cette pittoresque *Colline du Chajoux* est surtout remarquable par les nombreuses moraines qui forment une série de barrages et obligent le ruisseau à aller chercher passage en un point qui est toujours celui où la moraine s'appuie à la montagne. Ces moraines transversales donnent à la vallée un aspect des plus singulier, formant des replis au fond desquels on découvre des habitations ; traversées par la route, la rivière, elles présentent des *coupes* qui permettent de les étudier à loisir.

On en trouve aussi – mais bien moins nombreuses — dans la colline des *Feignes-sous-Vologne.*

La *Moselotte,* ainsi formée par ses deux branches initiales, traverse la Bresse en continuant la direction du ruisseau de Chajoux vers le *sud-ouest.*

Arrivée au pied de la pente *sud-est* du *Rondfeing* (1092 m.), *elle s'incline vers le sud.* A ce point, à deux cents mètres immédiatement au-dessus, on découvre un passage, véritable col, appelé *Croix des Moinats* (732 m.) entre le *Rondfeing* et la *Tête-des-Cerfs.* C'est là que prend naissance la vallée de la *Basse-sur-le-Rupt :* elle semble être le prolongement de la vallée de la Moselotte et — à 200 mètres de différence de niveau — la continue en ligne droite, tandis que la vallée actuelle de la Moselotte,

se détournant vers le sud, s'engage dans un ravin et, par des chutes successives, arrive à Cornimont. Au milieu de ce village, elle reçoit — à gauche — le ruisseau de *Xoulce* descendu du *Grand-Ventron;* puis à la sortie, le *Ventron* venu du *Col d'Oderen.* Elle s'infléchit vers l'ouest jusque Saulxures ; la vallée s'élargit ; à droite lui arrive le *Rupt-de-Bamont;* nouvelle inflexion encore vers le nord-ouest qui forme cette courbe signalée déjà dans la description du faîte séparatif d'avec la Moselle. La rivière, entre les *Graviers* et *Zainvillers*, coule sur un fort rocher, profondément encaissé, laissant admirer une série de sites des plus pittoresques.

Au-dessus de Vagney, la vallée s'ouvre définitivement ; c'est là que la Moselotte reçoit, sur sa rive droite, les deux affluents les plus importants :

Le *Bouchot*, venu des montagnes sud de Gérardmer, arrose la belle vallée de Rochesson, coulant vers le Sud ; arrivé au *pied est* de la montagne de *Rétonchamp* et du plateau où se trouve le village de Gerbamont, il dévie brusquement au nord-ouest, franchit un seuil, bien connu sous le nom de *Saut-du-Bouchot;* arrivé à Sapois, joint le *Maurupt* ou *Menaurupt*, dont il prend la *direction ouest*, pour aller se jeter dans la Moselotte, au-dessous de Vagney.

Plus bas (4 kil.), avant d'arriver à Saint-Amé, même rive, c'est le *Cleurie*, dont il a déjà été parlé, formé, à son origine, par des infiltrations des eaux du lac de Gérardmer. Pour joindre la Moselotte, il est obligé — comme le Bouchot — de franchir un seuil, connu sous le nom de *Saut-de-la-Cuve.*

A Saint-Amé, la Moselotte change une dernière fois de direction (ouest) pour aller, en amont de Remiremont, se jeter dans la Moselle.

Jusque Cornimont, la *Moselotte* coule sur des granits

porphyroïdes. Au-delà, vers Saulxures, ils ne limitent plus que la rive droite, la gauche étant de granit commun. De Saulxures à Thiéfosse, le premier passe sur l'autre rive et disparaît ensuite, laissant la place au second jusqu'à la jonction avec la Moselle. Le diluvium commence à Saulxures, où la vallée présente un grand renflement; il persiste en bande très mince jusque Vagney, où il se divise à droite et à gauche, enveloppant des alluvions qui se prolongent jusqu'à la Moselle.

La *Vologne* naît sur le versant *N.-O.* du massif du Hoheneck, à la Feigne-Charlemagne (alt. 1210). C'est sa seule source.

Les eaux descendent par une série de ravissantes chutes et cascades pour entrer dans le lac Retournemer (alt. 780). Celui-ci, formé par une ligne de rochers qui barrent la vallée, laisse échapper son émissaire par une autre cascade. La *Vologne* suit le côté gauche de la vallée, entre dans le lac Longemer (alt. 746) et en sort — toujours du côté gauche — et arrive bientôt au *Saut-des-Cuves* (alt. 693). Là, les eaux se sont frayées dans le rocher un passage profond, encaissé, long de trois kilomètres, pour déboucher à Kichompré, dans la vallée de Granges. Il semble qu'autrefois la Vologne ne devait pas suivre cet itinéraire, d'autant plus anormal que la vallée se continue vers Gérardmer, Le Tholy et la Moselotte.

A Kichompré, elle reçoit la *Jamagne*, émissaire du lac de Gérardmer, puis s'engage dans un couloir rectiligne, profond, étroit, laissant à peine la place pour les eaux et long de 7 kilomètres. Ce couloir si pittoresque est bien connu sous le nom de *vallée de Granges;* il se termine aux *Evelines*, au point où la route qui suivait la rive droite passe de l'autre côté.

Les montagnes s'écartent, la vallée s'élargit et se continue jusque Laveline, où elle se heurte au plateau de

Bruyères ; nous avons vu (fascicule 3, *Bassin de la Mortagne*), que la chaîne séparative des bassins de la Mortagne et de la Vologne (Moselle) était, au niveau de Bruyères, absolument démantelée. Il y a là, en effet, une large coupure (4 kil.) bien limitée par des chaînes parallèles qui semblent être la continuation de la vallée de la Vologne. On serait tenté de croire que, primitivement, il y eut là une brèche commencée — puis abandonnée — par les eaux de la Vologne qui se dirigeaient alors vers le nord-ouest, par la vallée actuelle de la Mortagne. Ce qui permettrait encore plus de le supposer, c'est que, précisément au pied sud du plateau de Bruyères, la Vologne change brusquement de direction et après avoir coulé vers le Nord-Ouest, se dirige vers le *Sud-Ouest*, formant ainsi, au bas de Bruyères, un angle aigu. Quoi qu'il en soit, la vallée de la Vologne, au point où elle s'infléchit vers le *sud-ouest*, reçoit son principal affluent, le *Neuné*. C'est à *Laveline-devant-Bruyères* que les eaux des deux rivières se mêlent.

Une des sources du *Neuné* vient du *col de Martimprey* (alt. 780) ; le ruisseau porte successivement les noms de *Rayerant* et de *la Goutte*. Une autre part du faîte séparant le *Neuné* de la *Petite-Meurthe* (aux Fourneaux), passe à Gerbépal et, portant le nom de *Neuné*, se joint à la première en amont de Corcieux. La rivière traverse ce chef-lieu de canton et se dirige vers le Nord jusqu'au pied du *col de Vanémont* ; là, elle décrit un *angle aigu* pour aller vers l'*ouest*.

De *Corcieux*, au pied du *col de Vanémont*, le Neuné traverse une vaste plaine, longue de trois kilomètres, large de deux et entourée de montagnes. Cette plaine, marécageuse, couverte de méchantes prairies, revêt l'aspect d'un ancien lac, aujourd'hui comblé.

Le *Neuné* passe à *la Houssière*, *Biffontaine*, *les Pou-*

tières, la Chapelle. Sa vallée est large, monotone, bordée de chaque côté par des montagnes boisées.

C'est dans le Neuné que se rencontrent ces perles bien connues en Lorraine ; nous y reviendrons.

Depuis *Laval,* jusqu'à sa jonction avec la Moselle, la *Vologne* suit une direction uniformément sud-ouest. Son principal affluent sur la gauche (le *Neuné* étant de droite) est le *Barba.* Il vient du *Trou-de-l'Enfer,* passe à *Rehaupal, Laveline-du-Houx,* est limité à droite par le *Plateau de Champdray* et le *Spiemont* (alt. 811) ; et à gauche, par la *Charme-de-l'Ormont* (alt. 828). Sur sa gauche, à Faucompierre, il reçoit le ruisseau de *Tendon,* et c'est à *Docelles* qu'il se jette dans la *Vologne.* Celle-ci mêle ses eaux à celles de la Moselle, au-dessous de Jarménil.

La Vologne prend sa source sur les granits communs, traverse une mince bande de porphyroïde, retrouve le granit commun qu'elle ne quittera plus jusqu'à Docelles.

Elle se jette dans le lac Retournemer, qu'elle comble peu à peu par ses atterrissements, en sort par une ravissante cascade pour se diriger vers le lac Longemer. En amont, comme en aval de ce dernier, elle coule sur du diluvium granitique qui s'arrête au Saut-des-Cuves, pour reparaître aux Evelines, à la sortie du couloir plus connu du touriste sous le nom de Vallée de Granges. Les deux côtés sont formés entièrement par du granit commun.

Au niveau de Granges, la vallée s'élargit, les alluvions apparaissent, bordés sur la droite par des diluviums granitiques, formant une mince bande qui se continue jusque Laveline, où cette bande se coude vers l'est pour remonter la vallée du Neuné et s'arrêter auprès de La Chapelle. Les alluvions se continuent jusqu'en amont de Docelles, bordées à droite, depuis Laval, par le diluvium qui réapparaît, pour être remplacés, au point de jonction avec le Barba,

par le diluvium granitique qui remplit entièrement la vallée jusqu'à la Moselle; on retrouve pourtant, sur la rive gauche, une longue bande d'alluvions.

Egalement, à partir de Docelles, le granit commun disparaît; sur la droite, le grès rouge limite la vallée en masses compactes; sur la gauche, on rencontre quelques îlots de granit.

Le *Neuné* part du granit commun, trouve le diluvium granitique à Gerbépal; l'épanouissement de sa vallée, au-dessous de Corcieux, est rempli par des alluvions bordées à gauche et à droite par des diluviums; au pied du col de Vanémont, point où la rivière se coude, les alluvions se heurtent au grès rouge qui limitera jusqu'au bout sa rive droite; sur la gauche, ce grès s'arrête au niveau de La Chapelle.

Le Neuné, après son coude, coule sur des alluvions. Les diluviums de la rive droite disparaissent en face de La Chapelle, pour reprendre sur l'autre rive, au-dessous de ce village.

C'est dans le Neuné, puis la Vologne au-dessous, que se trouvent les célèbres mulettes où l'on trouve des perles. Nous y reviendrons plus loin.

IV. — Lacs. — Beaucoup sont formés par des moraines. — Lac et moraine de Gérardmer. — Ils sont envahis par la tourbe. — Lacs formés par effondrement. — Tourbières.

J'ai parlé plusieurs fois des lacs vosgiens : ils sont, en effet, nombreux dans toute cette portion des Vosges. Ils l'étaient même bien plus autrefois ; beaucoup, comblés aujourd'hui, ne sont plus que d'énormes tourbières ; d'autres sont en voie de disparition. La région des lacs du Cumberland, a écrit Elie de Beaumont, jouit, comme contrée pittoresque, d'une réputation justement méritée ;

mais celle des lacs des Vosges mériterait au moins de l'égaler : « Cette région aboutit au lac de Retournemer et comprend les lacs de Longemer et Gérardmer, ainsi que les vallées environnantes, ou plusieurs cascades, telles que celles de Tendon, du Bouchot, du Valtin (Rudlin), bondissent encadrées entre des rochers sourcilleux et des arbres séculaires... » (1).

Ces lacs présentent diverses formes : les uns sont circulaires et à entonnoirs comme ceux de *Fondromeix*, *Blanchemer*, *Corbeaux*, *Lispach*, *Retournemer...*, les autres, allongés comme *Longemer*, *Gérardmer;* les fonds de ces derniers sont ceux d'une vallée.

Presque tous doivent leur origine à des moraines frontales déposées par les anciens glaciers vosgiens.

Les lacs Fondromeix et des Corbeaux sont des plus caractéristiques à ce point de vue : *Fondromeix* (2) est bordé partie par la montagne, partie par une digue formée de roches anguleuses, de boues desséchées, de sables déposés en bourrelets circulaires du côté de la vallée, au point même où la pente de la montagne s'incline à partir du palier occupé par le lac.

Même disposition au *lac des Corbeaux*, on y trouve depuis le grain de sable imperceptible, jusqu'à d'énormes blocs légèrement émoussés, mesurant 8 à 9 mètres et plus; les blocs, le granit, le sable de la digue, amassés pêle-mêle, sans mélange de terre, sont lavés, comme s'ils sortaient de l'eau.

Mais, sans contredit, le plus intéressant de tous au point de vue de cette formation glaciaire, est le lac de Gérardmer. Charles Martins signala le fait dès 1847 à la session

(1) Elie de Beaumont. — *Explication de la Carte géologique des Vosges*, t. Ier, Vosges, p. 280.

(2) Godron. — *Lac Fondromeix* (Acad. Stanislas. 1866).

de la Société géologique qui se tint, cette année, à Epinal : « Le lac de Gérardmer, d'environ 2,000 mètres de longueur, présente dans son régime un fait singulier et rare en orographie. La pente générale de la vallée, nivelée avec soin par M. Hogard, devrait porter les eaux dans le bassin de la Moselle, en passant par le Belliard, le Tholy et la vallée de Cleurie. Mais un obstacle infranchissable se présente en aval du lac ; cet obstacle, c'est la grande moraine frontale de Gérardmer ; elle s'oppose à ce que les eaux suivent leur cours naturel, et comme il faut qu'elles passent quelque part, leur écoulement se fait à contre-pente ; c'est en amont qu'elles s'échappent pour gagner un point peu éloigné du Saut-des-Cuves et s'engouffrer au N.-O., dans l'étroite gorge de Vologne (2) ».

A simple vue, en effet, on constate que la vallée descend du Saut-des-Cuves (693 m.) vers Gérardmer et son lac (666 m.). La *Jamagne,* émissaire du lac, a dû se frayer un passage — en *remontant,* si je puis m'exprimer ainsi — qu'elle s'est creusée au pied de la Haie-Griselle qu'elle contourne pour gagner Kichompré, où elle joint la Vologne (lac : 666 m. ; Kichompré : 594 m. ; différence : 72 m.).

La moraine du lac de Gérardmer a *deux kilomètres* de long et s'arrête au niveau de la *Tourbière du Beillard* (604 m.) ; la largeur varie entre *8 et 900 mètres,* le point culminant atteint *698 mètres,* la base étant à *604,* soit *94 mètres* de différence de hauteur. Cette moraine, mamelonnée, présente des creux ou vallons par où les eaux du lac s'écoulent par filtration et donnent naissance (côté Sud) au *ruisseau du Cresson,* l'une des sources du *Cleurie.*

Le plan d'eau moyen du lac est à 666 mètres, soit donc,

(2) *Compte-rendu de la session extraordinaire de la Société de géologie à Epinal,* 1847.

avec le pied aval de la moraine, 62 mètres de hauteur. *Sa profondeur* maxima est de *35 mètres*, ou *631 mètres*. qui serait la *cote du fond du lac*. Or, ce fond, comme l'a dit Elie de Beaumont, est *celui d'une vallée ;* il y aurait donc, entre le fond du lac et l'extrémité inférieure de la moraine (604 m.), une pente générale, sur deux kilomètres, de *27 mètres*.

On ne trouve pas de grandes profondeurs aux lacs vosgiens, précisément parce que, formés par des moraines, celles-ci, en barrant la vallée, en ont aussi comblé en partie le fond. Les ruisseaux qui coulent vers ces lacs en ont modifié la forme : ainsi, celui de Ramberchamp, par ces atterrissements, a formé un petit *delta* qui s'avance dans le lac de Gérardmer ; il en est de même pour *Longemer* avec le ruisseau de Basse-la-Mine. C'est surtout à *Retournemer* que ce comblement est sensible et s'aperçoit de façon évidente ; c'est la *Vologne* qui le réduit ainsi tous les ans.

Pour d'autres lacs, c'est la tourbe qui les envahit. On sait que celle-ci se forme par l'accumulation des débris de végétaux croissant dans les eaux des lacs ou sur les pentes humides des montagnes, dans les vallées marécageuses comme sur les bords inondés des rivières. Il y a donc des *tourbes émergées* et des *tourbes immergées*.

Les petits lacs morainiques des Vosges présentent les meilleures conditions pour la formation des tourbières, avec leur végétation de joncées, de prèles, de carix. Assez faible encore sur certains points, comme au lac du *Corbeau*, la tourbe s'élève dans d'autres de manière à les envahir et à les combler tout à fait : « Près de Gérardmer, la *tourbière du Grand-Etang* remplit peu à peu le fond d'une dépression près du Col de la Vierge-de-la-Creuse. Sur le *lac Lispach*, derrière La Bresse, on voit de véritables îles flottantes : une croûte mouvante le recouvre,

formée de racines de joncées, de cypéracées. Des bouleaux, hauts de deux mètres, croissent à la surface avec d'autres arbustes. Le tout semble former un amas solide qui ne tardera pas à remplir tout le bassin (1) ».

Il en est de même pour le *lac Marchet*, et celui de *Blanchemer* commence aussi à être envahi.

Il y a aussi des lacs qui ont été formés par des écroulements : ainsi Retournemer, qui occupe le fond d'un entonnoir évidé dans le prolongement septentrional du massif granitique du Hoheneck : « Sauf trois échancrures (collet, col des Feignes-sous-Vologne et déversoir du lac), dont la plus large est celle qui conduit les eaux vers le lac de Longemer, cet amphithéâtre est presque aussi régulier que ceux des lacs de l'Eiffel, quoique beaucoup plus profond. Le lac n'en couvre pas toute la base. La partie orientale du fond est occupée par une prairie, comme au lac de Murfeld » (2). M. Elie de Beaumont attribue la formation de ces entonnoirs à des « écroulements qui ont eu lieu dans les cavités situées dans l'intérieur des montagnes, à l'occasion des dernières secousses qui s'y sont fait sentir et peut-être à l'époque des éruptions volcaniques qui ont produit à leur pied (des Vosges), dans la plaine du Rhin, le massif du Kaisertulh et les petits îlots basaltiques de Riquevihr en Alsace et d'Essey en Lorraine... » (3). C'est surtout sur le versant alsacien que l'on trouve de ces entonnoirs, dont parle Elie de Beaumont, aux lacs *Noir*, *Blanc*, *Vert*. Sur le versant lorrain, celui de Retournemer se trouve dans ces conditions. Je termine en disant

---

(1) Hogard. — *Statistique des Vosges*, t. 1er. (*Quelques considérations sur les marais tourbeux*, p. 135.)

Ch. Grad. — *Lacs et réservoirs des Vosges* (*Annuaire du Club alpin*, 1877).

(2) Elie de Beaumont. — *Explications de la Carte géologique*, t. 1er, p. 276.

(3) Elie de Beaumont. — Ouvrage cité, p. 432.

que ce lac était autrefois bien plus important et que le démantèlement des roches qui en forment le barrage en a abaissé le niveau.

Dans les Vosges, la population appelle les lacs du nom de *mer*. Ce mot paraîtra peut-être prétentieux pour d'aussi petites pièces d'eau. Il n'en est rien, puisque *mer* vient, dans le cas particulier, de *mare* qui signifie, en celtique, *amas d'eau*. On dit donc Gérardmer : *Mer* de Gérard ; Longemer : Longue *mer*, etc., etc. Le nom de *Marchet* signifie *mer sèche*, ce qui est bien le cas, puisque ce lac est à peu près comblé par de la tourbe. Quant au *lac du Corbeau*, il ne vient pas de l'oiseau du même nom ; mais du mot *corbé* qui est donné, dans les Vosges, à de petites vallées. On ne devrait donc pas écrire lac *des* Corbeaux, mais *du* Corbeau.

Les *tourbières* abondent dans toute cette région des Vosges ; il en est de très grandes et de toutes petites ; on en trouve aussi bien dans les fonds que sur les pentes et les sommets des montagnes.

J'ai déjà dit que la tourbe se formait au fond de nos lacs et finissait par les combler ; c'est ce qu'on appelle la tourbe *immergée* ou *infra-aquatique* (ou *submergée*, comme le dit Hogard).

La stagnation des eaux n'est pas toujours assez grande pour former des lacs ; le sous-sol cristallin, peu fissuré, n'en permet pas toujours l'écoulement ; de là, des lieux humides, marécageux — des *Feignes*, comme on les appelle — plus ou moins grands, éminemment propres au développement de la tourbe. Celle-ci se développe aussi à la *surface des eaux ;* ce sont les *tourbières émergées* ou *suprà-aquatiques*.

C'est *par en haut* que la tourbe se forme, si bien qu'une fois un lac ou un étang comblé, la *tourbière emergée* se superpose à celle qui s'était formée dans les eaux. Le *lac*

Lispach présente ce fait : on voit des éminences sur lesquelles ont poussé des bouleaux ; sa surface est mamelonnée.

On trouve d'énormes tourbières sur les Hautes-Vosges, entre la Schlucht et le col de Louchpach, par exemple ; il y en a sur les pentes du Hoheneck ; à divers cols, comme au *Stalon*, dont les eaux s'écoulent des deux côtés vers la Moselle et la Saône ; au *col de Sapois* (Gérardmer) ; il en est une autre qui fut exploitée en grand un moment : celle du *Xard-le-Coucou*, sur la crête séparatrice de la Moselotte et de la Moselle, au-dessus de Saulxures. Celle-là est des plus remarquables par sa *croissance par en haut :* on voit de gros mamelons et les coupes faites pour son exploitation atteignent sept à huit mètres de hauteur.

Je ne puis ici donner la série de toutes ces tourbières, elle serait trop longue. On la trouvera dans un remarquable travail d'Hogard (*Statistique des Vosges*, t. I[er], p. 135 et suiv.). Ces *feignes*, ces *marécages*, si nombreux dans les Hautes-Vosges, sont de véritables réservoirs qui entretiennent nos ruisseaux et rivières. A la fonte des neiges, aux grandes pluies de l'été, elles se remplissent, se gonflent, pour ainsi dire, comme une éponge, et assurent, pour un certain temps, le débit des eaux. C'est donc avec la plus grande prudence que l'on doit toucher à tous ces marécages des Hautes-Vosges, sous prétexte d'assainissement, car leur disparition aurait pour résultat d'apporter le plus grand trouble dans le régime des eaux : celles-ci, n'étant plus retenues par ces *éponges naturelles*, arriveraient en masse, débordant partout et disparaissant aussi vite qu'elles seraient arrivées. La sécheresse exceptionnelle de l'année 1893 donne une idée de ce que deviendraient nos cours d'eau, si l'on faisait disparaître toutes ces tourbières et marécages.

V. — La végétation sur les Hautes-Vosges. — Les chaumes. — Elles furent consacrées au dieu du soleil. — Exploitées de tous temps par les Alsaciens. — Gérardmer centre du commerce des fromages. — Chevaux sur les chaumes. — Il n'y eut jamais de moutons.

Les eaux coulant vers la Moselle et ses deux principaux affluents — Moselotte et Vologne — s'étendent de la Schlucht au ballon d'Alsace, c'est-à-dire la région la plus intéressante des Vosges françaises.

Vers l'Alsace, la chaîne s'arrête brusquement; les vallées profondes, encaissées, très courtes et surtout très abritées, participent pour ainsi dire, dès leur début, au climat alsacien. Au contraire, le versant lorrain s'étend au loin, s'abaissant par gradins successifs; le niveau des vallées est bien supérieur à celles d'Alsace, elles sont moins profondes, moins abritées, plus sauvages; elles débouchent enfin, après un parcours de 60 kil. (comme la Moselle), dans les plaines de Lorraine, sensiblement plus élevées que celles d'Alsace.

Aussi, quel changement lorsque, venu d'Alsace soit par le val de St-Amarin ou celui de Munster, on entre dans les vallées occidentales; on chercherait vainement dans le pays de la Bresse, de Bussang, de Gérardmer, ces treilles, ces noyers, ces arbres fruitiers des hautes vallées alsaciennes. Entre les maigres cultures éparses sur les terrains les mieux exposés, on ne voit que des sapins, restes de forêts démantelées.

Charles Martins a parfaitement défini le climat vosgien en disant qu'il était *excessif*; il n'y a, dans cette région de la haute Moselle, que deux saisons : l'été, l'hiver. Le printemps n'existe pas et l'été se prolonge jusqu'à la fin de septembre. Aussi, Kirschleger l'a fort bien dit : « La végétation se hâte de jouir sur nos hauteurs, elle précipite

tous les épanouissements et maturations. Dans la moitié d'août, les mêmes espèces fleurissent à la même époque, sur les hauteurs, dans la plaine. Cependant, la végétation ne se réveille sur les sommets que bien après celle d'en bas ; l'herbe n'y verdit guère qu'en mai, le hêtre n'y voit ses feuilles se développer qu'en juin. Pour la bruyère, cette *hâte* est si marquée qu'à des altitudes de 800 à 1,000 mètres, elle fleurit quinze jours plus tôt qu'en plaine, ou au pied des vallées à 3 et 400 mètres de hauteur » (1).

On retrouve ainsi sur les hautes Vosges les mêmes phénomènes climatériques qu'en Suède, Norwège, Russie.

Il faut bien le dire, dans les Vosges comme ailleurs, le climat n'est pour ainsi dire que le corollaire de la situation topographique d'une région. En voici une preuve :

Pour notre région, les vents régnants sont ceux de l'Ouest et Sud-Ouest ; ils nous viennent de l'Océan ; or, de la mer aux Vosges, rien ne peut arrêter les nuages qu'ils entraînent. Les montagnes vosgiennes sont la première barrière qu'ils rencontrent. Au fur et à mesure qu'ils approchent, ils viennent s'y heurter, s'y accumuler, et c'est pour cela que notre région est une de celles qui ont le triste privilège de recevoir le plus de pluies(2).

A l'extrémité Ouest du département des Vosges, à Lamarche, à Neufchâteau, la moyenne annuelle des pluies varie de 748 millimètres à 794 ; à Gérardmer, au Thillot, au pied de la barrière, cette moyenne s'élève à 1,613 millimètres ! Si l'on passe les Vosges, elle tombe tout de suite à 1,157 pour Wesserling, 931 pour Thann, 672 à Strasbourg, 479 à Colmar. Il pleut donc bien moins en Alsace qu'en Lorraine, elle est protégée par les Vosges. Ainsi,

---

(1) Kirschleger. — *Flore d'Alsace et contrées limitrophes*, t. 3.

(2) A. Garnier. — *Météorologie du Département des Vosges* (t. 1er du *Département des Vosges*).

c'est par sa topographie que notre région reçoit tant de pluies.

Cette conformation du sol, ces influences atmosphériques qui en sont la conséquence influent sur les productions de la région. En dehors de la prairie, il n'y a rien comme agriculture, car ce ne sont pas les 1,500 hectolitres de seigle récoltés à Gérardmer, les 2,600 de méteil de la Bresse, ni les 1,000 de Bussang qui permettraient à ces populations de vivre. Avant le développement de l'industrie dans toute cette région, la prairie, le pâturage constituaient les seuls moyens de vivre de ces habitants. Aussi verrons-nous plus loin quel développement ont pris certaines communes depuis soixante années, grâce à l'industrie.

Le *Hoheneck*, qui s'élève à 1,366 mètres, est la seconde cîme des Vosges ; il est en même temps, par la grandeur de sa base, le plus ample de toute la chaîne et le centre des Hautes-Vosges : « Son vaste dôme de pelouses est allongé du N. au S. De son sommet, on voit la crête centrale des Vosges, dont il fait lui-même partie ». (Kirschleger.)

Du *Grand-Haut*, c'est ainsi que les populations lorraines dénomment cette belle montagne, l'œil n'embrasse que des pelouses et des forêts ; celles-ci pourtant sont bien dévastées aujourd'hui, sur le versant alsacien surtout, où la population, toujours dense, multiplia les pâturages aux dépens des bois. (Elie de Beaumont.)

A l'époque Celtique, les Vosges ne présentaient, sur les deux versants, d'autres éclaircies que celles qui s'offrent encore aujourd'hui à l'endroit de leurs cîmes les plus élevées et que l'on appelle les *Hautes-Chaumes*. Si les populations lorraines, moins denses que celles d'Alsace, ont respecté en partie les hautes forêts, il n'en est pas ainsi des flancs des vallées. Ainsi, aux versants des collines de

Vologne et du Chajoux, à la Bresse, à Bussang, à Ventron, etc., les pâturages se sont substitués aux forêts ; celles-ci ne descendent plus au bas des vallées. On a mis en culture quelques portions bien exposées, comme à la Bresse, par exemple, où on les reconnaît parce qu'elles sont entourées de murailles faites avec les pierres enlevées au champ, et aussi par le maigre seigle que l'on y a semé et qui, par sa couleur jaune blanchâtre, tranche avec la verdure qui l'environne. On dirait, a dit Elie de Beaumont, des cartes à jouer jetées çà et là sur un tapis vert.

Par contre, si à la base on a détruit les forêts, elles n'ont jamais pu vivre sur les hauts sommets ; le seul aspect des quelques arbres (des hêtres, toujours) que l'on y rencontre, démontre bien que, là, on est arrivé à l'extrême limite de la végétation forestière. Ces arbres — ces hêtres — à troncs et branches tortueux, à bois très dur, poussant — quoique très vieux — à quelques mètres de hauteur, rappellent, par les torsions de leurs branohes entrelacées et formant des dômes ou voûtes, les célèbres *Faux* (hêtres) de *Verzy* (Marne).

D'autres ne sont que des buissons prenant des formes bizarres arrondies, pyramidales, traînant terre, et dont les racines s'étendent au loin : Il faut le dire, la dent du bétail a aidé à maintenir cet aspect en mangeant tous les ans les jeunes pousses. Enfin, ceux de ces arbres qui ne sont pas abrités voient leurs rameaux, leurs troncs dirigés, inclinés vers le N.-E., parce que les vents violents du S.-O. ne permettent aucune végétation de ce côté de l'arbre.

Pourtant, il ne faut pas trop accuser le bétail ; dans ces hautes régions, le dépérissement des arbres est naturel et la dent d'une vache n'est qu'un bien faible auxiliaire des agents atmosphériques.

Ces sommets gazonnés, qui sont la caractéristique des Hautes-Vosges, n'ont jamais été boisés. Ils ont existé de

tout temps et leur exploitation comme pâturage remonte à la plus haute antiquité. Ils le furent certainement à l'époque gallo-romaine, au temps où l'on adorait le dieu Soleil : le culte de *Belen* sur les hauts sommets ; les montagnes du nom de Ballon (couvertes elles-mêmes de ces gazons), qui rappellent les emplacements de Bel (*Bel leach :* Lieu de Bel) ; ces gazons élevés, que l'on voyait de toutes parts, sur lesquels on allumait des feux sacrés, ainsi que le nom de *Champ-du-Feu* donné à l'un d'eux, voisin du Donon, semble le rappeler ; le nom, enfin, de *Grand-Haut* conservé au Hoheneck, nous permettent d'émettre cette opinion que les Hautes-Chaumes furent consacrées au dieu gaulois du Soleil.

Les légendes qui procèdent presque toutes des cultes antiques viennent aussi à l'appui de cette opinion. Au Sud du Hoheneck se trouve un magnifique gazon appelé les *Hautes-Fées* et haut de 1,319 mètres. Là, par les nuits tièdes d'été, de gracieuses fées venaient y danser. Les gnômes ou nains, surtout, jouent un grand rôle dans les récits des veillées des marcaires ou fromagers. Ils étaient leurs bons génies, les protégeaient ; l'été, ils se retiraient dans des cavernes afin de leur laisser la place ; mais l'hiver, au moment où le marcaire était redescendu dans la plaine, ils prenaient possession du chalet abandonné et, à leur tour, confectionnaient de délicieux fromages qu'ils se faisaient un bonheur d'aller secrètement placer dans la cave des habitants connus par leur loyauté et leur honnêteté. Aujourd'hui, comme l'a dit avec esprit M. Ganier (1), les nains sont disparus et les fromages ne valent plus grand'chose.

Les fées, les nains protégeaient aussi le bétail, exactement comme le dieu Belen, dont ils procèdent.

---

(1) H. Ganier. — *Légendes d'Alsace* (Berger-Levrault).

Quoiqu'il en soit, ce n'est qu'à la fin du XIIIe siècle que l'on trouve la trace certaine de l'exploitation des Hautes-Chaumes ; mais cette première constatation nous montre que, bien auparavant, ils l'étaient.

En tout cas, les populations leur ont conservé leur vieux nom gallo-romain (Calvi-montes), devenu *Les Chaumes ;* il semble que ce serait de ces pâturages célèbres et consacrés que la région lorraine, découverte de ces hauteurs, a dû prendre le nom de *Pagus Calvomontensis : Chaumontois.*

Les Chaumes ont été la terre bénie des botanistes ; aussi l'un d'eux, un Vosgien, le célèbre naturaliste J.-B. Mougeot, en parlait avec l'admiration d'un... botaniste : « Des pelouses immenses s'étendent sur toutes les crêtes des Vosges, des amas de débris de roches les débordent de distance en distance. . . . .
Le *nordus stricta* couvre une grande partie de ces parages ; la langue râpeuse de la vache n'a pu entièrement couper les chaumes roides et lisses de cette graminée ; elle en arrache la touffe avec sa racine, qui est chassée par les vents sur les pelouses qui, d'ailleurs, sont émaillées par la *pensée des Vosges*, par l'*anémone des Alpes*, par la magnifique *gentiane jaune*, l'ornement des pâturages ; par la salubre *arnica montana*..... ».

Tout le sol de ces gazons est formé d'une sorte de *diluvium* ou détritus rocheux ou sablonneux plus ou moins profond ; cela, que l'on se trouve sur du *granit* ou sur de la *grauwacke*.

Dans les premiers, on rencontre de fréquentes sources. Il en est qui sont formés d'un gazon fin, parfumé, qui rend si célèbres ces fromages connus sous le nom de *Munster* ou *Géromés ;* d'autres sont plus humides, de qualité inférieure, couverts en partie de *bruyères* et *myrtilles*. Ceux-là sont sillonnés par une multitude de lignes paral-

lèles, semblables à d'étroits sentiers qui sont formés par les vaches qui marchent toujours droit devant elles, en écartant bruyères et myrtilles, pour ne manger que l'herbe mélangée à celles-ci.

La *myrtille* est bien la plante qui occupe le plus de place dans les Vosges : on la rencontre partout, sur les granites, les grauwackes, les grès ; sur les pâturages, sous les forêts. Il y a des montagnes entières qui en sont couvertes ; au moment de leur maturité, des bandes d'enfants vont les récolter en se servant d'une *espèce de peigne en bois* (Alsace) pour les cueillir et, ensuite, aller les vendre en criant : *Aux brimbelles ! Aux brimbelles !* Car tel est le nom populaire de ce fruit.

Sur les Chaumes, aux endroits les plus protégés, se trouve le chalet où, pendant la belle saison — 30 mai au 29 septembre (à la saint Michel) — viennent s'établir le *marcaire* et son troupeau de vaches. Ce nom de *marcaire* vient de l'alsacien *melkar : celui qui trait les vaches*, que les Lorrains ont transformé en *marquart* et *marcaire*.

Le chalet, dans le langage local, s'appelle *chaume*, si bien qu'en disant : Chaume du Chitelet, on veut tout aussi bien dire la *maison* que le *pâturage*. Dans le vieux langage, on l'appelait *grainge* ou *grange :* ...« afin d'envoyer par toutes les *grainges* des chaulmes ». (XVIIe s.)

Ces *granges* ou *chaumes* sont des plus rudimentaires, mais mieux bâties, plus complètes que les *burons* d'Auvergne : une grande étable, à plancher de bois formant saillie de 15 à 20 centimètres, de façon à laisser au milieu un passage qui sert tout à la fois au marcaire et au... purin ; une salle où l'on fait le fromage et un cellier pour le conserver. Dans les sous-pentes, quelquefois un grabat où se reposent alternativement les marcaires.

Le plus souvent, à côté de la maison, un champ et, si

l'exposition le permet, on transforme en prairie une portion du pâturage. Champs et prés sont *froids*, dirent les marcaires ; on les *réchauffe* avec le purin et les excréments du bétail, car il ne peut être question de litière ; c'est pour cela que l'on fait coucher les vaches sur un plancher.

La prairie se fauche en août.

Les hautes Chaumes sont couvertes de neige jusqu'en mai ; en juin, on en trouve encore dans les bois ; en août, dans les crevasses exposées au Nord ou à l'abri du soleil.

On remarquera que les hauts gazons portent tous ou ont porté des noms alsaciens : Hoheneck, Thanneck, Schmargult, Breitsouzen, Ferschmuss, etc.; etc. C'est qu'à l'origine, ils furent exploités par les Alsaciens ; ils le sont encore de nos jours.

Nous avons dit que les vallées des Vosges alsaciennes étaient plus courtes, plus chaudes et jouissaient, dès leur début, du climat de la plaine. Aussi, toute cette région fut des plus peuplées ; alors que sur l'autre versant, bien moins favorisé, la population, plus clairsemée, n'avait aucun besoin de s'étendre pour sa culture ou l'élevage de ses bestiaux. Ce furent donc des marcaires de la plaine du Rhin qui, les premiers, exploitèrent les Chaumes, cela à l'époque gallo-romaine, comme au moyen-âge. Ils leur donnèrent des noms de leur langue ; de là, tous les noms alsaciens qu'elles portent.

Les Chaumes du versant lorrain appartenaient — dans la région de la Moselle, Moselotte et Vologne — par moitié entre les ducs lorrains et le monastère de Remiremont ; pendant 271 années, elles furent louées à des marcaires de Munster : de 1300 à 1571.

C'est au XIVe siècle, ainsi que nous le verrons plus loin, que la région de Gérardmer commence à se peupler ; les souverains, qui avaient fort négligé cette région jusqu'à

ce moment, en reprirent possession et obligèrent les occupants alsaciens à payer une redevance.

C'était à Gérardmer que l'on venait les payer : pour « nostre grand pasturage répondant en nos prévôtez de Bruyères, Arches et de St-Diez, que l'on nomme les haults pasturages des costes et montagnes des Chaulmes (1543) ».

On remarquera qu'il s'agit ici des Chaumes de tout le département, aussi bien de celles qui étaient la propriété des ducs que celles qui étaient indivises avec le Chapitre de Remiremont. C'était le *sonrier* de ce dernier qui était chargé de faire prévenir les marcaires du jour où ils devraient se rendre à Gérardmer pour acquitter les redevances ; ils le faisaient entre les mains des « recepreur et contrerolleur dudict Arches et le sonrier de l'église Saint-Pierre de Remiremont par moictié, lequel tenu d'avertir les officiers du Val de Mostier (Munster) afin d'envoyer gens par toutes les grainges des Chaulmes anoncer les marquaires de se trouver au lieu de Géraulmeix (Gérardmer) au jour dénommé par ledict sonrier, auquel lieu se *fait le partage desdicts frommaiges* » (1569).

Ainsi, la redevance se *payait en nature, en fromages.* C'était à Gérardmer que devaient venir les marquaires ; cette localité devint forcément le centre de ce commerce ; car, en même temps qu'ils apportaient les fromages dus comme fermages, ils en amenaient d'autres. Ce qui prouve que ce jour-là il y avait marché, c'est que les agents de l'Etat vendaient ceux qui leur revenaient : « Recepte de la somme de 28 francs provenant de la vendition de 58 frommaiges venant des haultes Chaulmes ».

En 1571, le duc rompit toutes ces locations avec les Alsaciens et amodia toutes les Chaumes aux communes de Gérardmer, le Valtin et la Bresse ; le tout, moyennant une redevance de 2,400 francs *payables à Gérardmer* : « Faict recepte de la somme de 2,400 francs, monnoie du

pays, qu'il a reçus des commis de Gérardmer pour le grand pasturaige des costes et montaignes scizes et scituées sur les prévôtez d'Arches, Bruyères et St-Diez... »

Les trois villages de Gérardmer, la Bresse, le Valtin, devenus fermiers des Chaumes des trois prévôtés, les avaient, à leur tour, sous-louées aux Alsaciens. Ceux-ci venaient, comme toujours, acquitter à Gérardmer leurs redevances en nature. C'était sur le produit de la vente de ces fromages que Gérardmer prélevait les 2,400 francs nécessaires à la location.

Cela est une preuve de plus que Gérardmer fut le centre du commerce du fromage, que c'était là que l'on y vendait non seulement ceux qui étaient dus comme redevance, mais tous les autres. C'est ce qui explique que les ducs se faisaient payer par Gérardmer la totalité de la somme due, non seulement par cette commune, mais par la Bresse et le Valtin ; c'est ce qui explique aussi ce nom de *Géromés* donné à tous les fromages, qu'ils viennent du Valtin, de la Bresse ou de toute autre localité des Hautes-Vosges.

A la fin du XVIe siècle, les ducs lorrains voulurent élever des chevaux sur les Chaumes ; on choisit celle du Ballon. C'est depuis ce moment qu'elle a pris le nom de *Jumenterie*. Les guerres du XVIIe siècle interrompirent ces tentatives qui furent reprises en 1700 par le duc Léopold. Dans une visite ordonnée par ce souverain, je trouve la mention suivante : « Par le *Ballon* dit en terme commun *Ballon Lorrain*, confinant au sommet au *Ballon Allemand* ». Ce fut à *Rosperg*, commune de Croix-aux-Mines, que l'on avait envoyé *herber* « des poulains appartenant à S. A. R. (le duc Léopold), au nombre de douze à treize, qui y *chaument* pendant la bonté des herbes ». (1).

---

(1) Lepage. — *Les Haras de la Chaume du Ballon* (Soc. d'Emulation des Vosges, 1875).

Cette tentative du duc Henri II remonte à 1619. Il ne semble pas

La *Chaume du Rothenbach* était aussi divisée en « Rotembach lorrain et Rotembach allemand ». Celle-ci fut l'objet d'un procès bien curieux que l'on trouve aux archives de la Bresse : Humbert, boucher à la Bresse, envoya des moutons sur le pâturage ; réclamation des habitants qui font observer que la « fiente et l'urine des moutons causent aux vaches une maladie que l'on appelle les *barbes* ou *barbillons ;* que, par conséquent, les habitants ont intérêt à ce que l'on n'envoie pas de moutons sur le parcours dans leur paroisse, *qui, de temps immémorial, a été interdit aux moutons sur les terres communales...* ». Le bailliage de Remiremont donna raison aux habitants.

Il y eut appel à Nancy : les maires de Bussang, Vagney, Saint-Amé, Cornimont, Ventron et Saulxures prirent fait et cause pour la Bresse et, tous, délivrèrent des certificats déclarant « qu'on ne met aucuns moutons sur le parcours de leurs paroisses... ». La Cour souveraine de Nancy donna gain de cause au boucher Humbert et condamna la commune de la Bresse aux frais. (1).

Il résulte de ce procès qu'aux siècles passés, pas plus qu'aujourd'hui, il n'y eut jamais de moutons sur les pâturages vosgiens.

VI. — Privilèges accordés aux ouvriers des mines. — Mines de Bussang, Saint-Maurice, Fresse, Le Thillot. — Granits. — Chaude-Fontaine. — Sources minérales de Bussang.

Il y avait des mines de cuivre et argent à Bussang, à Fresse, à Saint-Maurice, au Thillot :

---

qu'elle fût reprise après les guerres du XVII[e] siècle. Les bâtiments de la Chaume de la Jumenterie étaient réunis au XVIII[e] siècle. On les releva en 1787, après la construction de la route du Ballon (p. 267).

(1) *Archives de la Bresse.*

« Comme nous ayons par rapportz de gens expertz et cognoissans en faictz de mynes et mynéraulx qui se peuvent recouvrir (découvrir) par labeur et travail des hommes qui se veulent à ce employer et exercer, congnu qu'ez montaignes de Bussans et du Thyllot..., oy particulièrement le Président de noz comptes de Lorraine, lequel, par plusieurs charges que nous luy avions données de ce faict, nous a faict fidel rapport de ce qu'il y avait apprins et entendu, avons, *pour donner commencement et progrés* à une sy grande besoingne..... » Ces expressions : *donner commencement* et le début de cette ordonnance sembleraient démontrer que ce ne fut qu'en 1575 que l'on mit en exploitation ces mines.

Un rapport du Président de la Chambre des Comptes dit, au sujet de Bussang : « Le Président a trouvé, après le compte oys des mynes de cuyvre de *Bussans*, qu'il a esté faict, depuis l'an 1561 jusques au dernier de décembre 1561, la quantité de seize milliers de cuyvre... » (1).

Ainsi, en 1561, on exploitait le cuivre à Bussang, et il semble que ce n'était pas le début, d'après la quantité de minerai extrait. Michel Montaigne visita ces mines en 1580 :

« Bossan, petit meschant village, le dernier du langage français, où MM. d'Estissac et de Montaigne, revêtus de souguenies (souquenilles) de toiles qu'on leur prêta, allarent voir les mines d'argent que M. de Lorrène a la bien deux mille pas dans le creus d'une montagne... » (2). Une galerie de deux mille pas (1,400 mètres environ), laisse supposer que cette exploitation était déjà ancienne.

Il y avait du cuivre et de l'argent dans les mines de

(1) Lepage. — *Les Industries lorraines.* — *Mines.* (Acad. Stanislas, p. 298, 1851.)

(2) L. Jouve. — *Voyages anciens et modernes dans les Vosges.* (M. Montaigne.)



Bussang; la dernière portait le nom de mine St-Philippe; elle était bien peu productive, puisqu'en 1562 : « Pour les mines d'argent n'ont descomptés en la dicte année lxij (1562), toutes choses déduites ce trouve de proffict pour nostre dict seigneur et comparsonnier lxx (70) florins et xix gros ». (1).

M. de Dietrich écrivait, à la fin du siècle dernier : « Les mines qu'on exploitait à Bussang ont été abandonnées il y a si longtemps qu'on ne peut indiquer ni le lieu des anciens travaux, ni leurs divers gites. Les habitants m'ont cependant fait voir, au centre du village, une galerie d'écoulement qui passe sous leurs maisons... ».

En 1720, une Compagnie de commerce de Lorraine avait pris la concession de diverses mines; puis une autre, créée en 1734 par M. Saur. Celui-ci, dit Dietrich, ne fut pas heureux dans ses tentatives pour exploiter les mines de Bussang; les filons exploités étaient improductifs, on les abandonna. Un de ses employés, Martin Steck, prétendait avoir découvert un filon très riche et, avec M. Borel, de Neuchâtel, il en demanda la concession à Stanislas, qui refusa. A partir de ce moment, toute tentative fut abandonnée; cependant, ajoute Dietrich, le filon subsiste toujours (2).

Le préfet Desgouttes, dans sa *Statistique des Vosges* de l'an x, dit que l'on trouve du *carbure de fer* à Bussang et que, près de *Mosello* (Bussang), il « existe des mines de cuivre très anciennes ». (3).

Dans la *Vallée des Charbonniers* (Saint-Maurice), on trouve aussi du fer, du cuivre qui furent exploités aux

(1) Lepage. — *Ouvrage cité.*

(2) Dietrich. — *Description des gîtes de minerai et des bouches à feu de la France*, Paris, an VIII.

(3) Desgouttes. — *Statistique du Département des Vosges*, an X. (Desgouttes était préfet des Vosges.)

XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Des noms de lieux rappellent cette exploitation. On trouve encore des chemins qui servaient au transport du minerai. Au commencement de ce siècle, on exploitait le fer de cette *colline des Charbonniers*, pour le transporter, par le col du même nom, à Oberbrüch (Alsace), où se trouvaient des forges (Desgouttes). A cette époque, les habitants de la Vallée des Charbonniers, qui avaient toujours vécu à peu près indépendants, considéraient le sol comme leur propriété, et, au sujet de cette extraction de minerai de fer, le préfet Desgouttes disait : « Le sous-préfet de Remiremont n'a encore pu savoir, malgré ses démarches, à quel titre se fait cette exploitation dans un terrain qui est national ».

A *Fresse*, on exploita également des mines de cuivre et d'argent ; on en reprit l'exploitation au XVIIIe siècle, après une longue interruption causée — pour cette mine comme pour les autres — par les longues guerres du XVIIe siècle. Ne pouvant se débarrasser des eaux, le concessionnaire, M. Saur, les abandonna et transporta ses ateliers à celles du Thillot.

Les mines du Thillot furent de beaucoup les plus importantes : on extrayait du cuivre de la montagne « St-Charles, au-dessus du Thillot » ; de celle de Saint-Henry ou Rain-Saint-Henry, ou Henry de Lorraine ; de la montagne Ste-Marie. Un hameau dit « *Hameau des Mines*, au bord du ruisseau Petit-Jean », était habité par les mineurs, qui, ainsi que nous le verrons plus loin, jouissaient de privilèges spéciaux. Comme les précédentes, ces mines, abandonnées pendant les guerres du XVIIe siècle, furent reprises au siècle suivant.

Ces mines du Thillot donnaient 27 °/。 de cuivre et, en 1609, on en retira 22,150 livres de métal ; la dépense s'éleva à 8,733 livres, la recette à 18,434. On voit qu'il y avait du bénéfice. (Mines St-Henry.)

Le préfet Desgouttes constate qu'en 1804 toutes ces exploitations du Thillot étaient abandonnées.

Pourtant, elles étaient très riches et produisaient toutes les variétés connues de cuivre; la production totale s'éleva jusqu'à 160,000 livres par an.

On y trouva aussi de l'or; la tradition en a conservé le souvenir. Gensaune, dans ses expériences, en extraya « une once par quintal... »; il y avait aussi de l'argent.

On exploita également des carrières de talc et de granit au Saint-Mont. En 1775, M. *Patu-des-Hautchamps*, de Remiremont, pour obtenir des privilèges considérables, dit le préfet Desgouttes, annonça « à l'Intendant de Lorraine qu'il avait fait, dans les Vosges, des découvertes de granites, de porphyres, de serpentines et de jaspes aussi beaux que ceux d'Italie, d'Egypte et de Grèce; il est probable qu'il en existe, mais il ne paraît pas que l'on ait encore travaillé à *La Mouline* d'autres pierres dures que le granit, dont les Vosges offrent beaucoup de variétés très belles... » (1).

Plus loin, dans sa Statistique, le même préfet ajoute : « La Révolution est venue, en divisant les fortunes, anéantir presque totalement cette branche d'industrie, qui ne peut jamais être, pour les particuliers, qu'un objet de luxe très dispendieux, à cause de la difficulté de travailler et polir cette matière. Cependant, cette manufacture est occupée, à présent, à achever le pavé du Panthéon et espère travailler pour la colonne nationale... On ne peut trop appeler l'attention du gouvernement sur cet établissement qui, par le grand nombre de bras qu'il peut occuper, est fort intéressant... D'ailleurs, les beaux granits et autres pierres, qui offrent beaucoup de variétés dans les montagnes des Vosges, au milieu desquelles il est usité, le ren-

(1) Desgouttes. — *Ouvrage cité.*

dent susceptible d'être porté à un haut degré de prospérité... » (1).

Le Président Alix, Gobel, Bu'choz signalent les *chalcedoines* rouges de lacque, mêlées de bleu, blanc..., les *grenats* de plusieurs couleurs à *Vagney*. Dietrich en parle également et y ajoute l'agathe. Du reste, en 1576, il y eut des tentatives — qui n'eurent pas de suite — à *Vagney* pour exploiter des mines : « Payé à Jean Dautel, hostellier à l'enseigne Saint-Humbert (Hubert), à Nancy, lxvj francs, pour dépence faicte en son logis par Antoine Trimbacher, mineur à Ste-Marie, qui s'est employé depuis un an à découvrir nouvelles minières ez montagnes de Vosge et ez *environs du ban de Vagney.* »

Dans le vallon de *Vecoux* à gauche et au-dessus du hameau de *Reherrey*, se trouve une source thermale appelée *Chaude-Fontaine*, au pied d'une montagne appelée *Tête-d'Auxon*.

Dom Tailly, après une saison à Plombières, fit un court voyage dans les Vosges (1787); voici en quels termes il parle de cette source thermale: « Voyez-vous cette haute montagne qui est vis-à-vis de nous, à une lieue et demie d'ici, lui dit son guide, prêtre de Remiremont? Il y a proche de son sommet une source d'eau chaude qui est connue depuis fort longtemps; il appert que du temps de nos bons princes de Lorraine cette fontaine a été bien fréquentée; car plusieurs de mes paroissiens me racontent souvent qu'ils ont encore vu des vestiges, ou des restes de canaux qui servaient à conduire les eaux de cette source dans des maisons destinées pour baigner les malades. Depuis ce temps-là, cette source s'appelle *Chaude-Fontaine*. L'endroit où elle est située est fort difficile, à cause de la hauteur et de la rapidité de la montagne et à cause de

(1) Desgouttes. — *Ouvrage cité.*

beaucoup de fondrières marécageuses qui l'environnent; ce qui a sans doute été la cause de l'insouciance de nos anciens habitants pour son entretien. Depuis ce temps-là les eaux qui l'environnent se mêlent ensemble et lui font perdre sa chaleur naturelle, de manière qu'il est peu sensible... Cependant, malgré ce mélange, elle ne laisse pas que d'avoir bien des propriétés avérées et reconnues par les médecins... Son goût est naturel et ne laisse aucune nausée (1). »

Cette source thermale est aussi abandonnée de nos jours qu'elle l'était il y a un siècle.

Michel Montaigne visitant les mines de *Bussang*, ne dit mot de ses sources minérales. Ainsi en 1580, on ignorait la présence de la source minérale de Bussang; mais trente-cinq ans plus tard, 1615, Berthemin, médecin ordinaire du duc Henry, dans un mémoire imprimé à Nancy, publiait un discours sur les *eaux de Bussang*, il constatait que les Allemands allaient prendre de cette eau pour se rafraîchir et modérer la chaleur que leur avaient causée les bains de Plombières.

C'est donc en 1615 qu'il est parlé — officiellement — pour la première fois de ces eaux célèbres.

Je dis *officiellement*, parce qu'il n'est pas admissible que ces eaux n'aient pas été connues des habitants: Placées à quelques pas et au-dessus de la grande route d'Alsace qui avait pris la place de l'antique voie romaine, dans un lieu habité, il serait bien étonnant que ces sources aient passées inaperçues pendant de longs siècles.

Je dirai plus; la présence de cette voie romaine et le mouvement de voyageurs qui en était la conséquence, provoqua nécessairement l'établissement de noyaux de

(1) L. Jouve. — *Voyages anciens et modernes dans les Vosges* (Dom Tailly). — Veuve Durand et fils, Epinal.

population à l'époque gallo-romaine ; *aussi, peut-on supposer* que ces sources furent connues des Romains, comme dut l'être aussi la Chaude-Fontaine de Vecoux. Enfin, à cette époque de culte des fontaines, des eaux aussi remarquables que celles de Bussang, ne pouvaient passer inaperçues.

Quoiqu'il en soit, ce fut seulement en 1705 que Léopold ordonna aux habitants de Bussang, de faire construire un bâtiment en forme de chambre autour de cette source appelée alors : *Sauerbrunn.*

C'est de ce moment que date son exploitation véritable. Jusque là, seuls, les habitants l'avaient utilisée et quelquefois les princes abbés de Murbach quand ils venaient chasser à Wesserling.

Ces eaux furent d'abord la propriété des habitants (1718), plus tard (1724), Léopold y envoya un médecin et autorisa celui-ci à percevoir deux liards par bouteille, si la communauté n'aimait mieux racheter cette redevance en échange d'une subvention fixe de 200 livres.

La communauté de Bussang préféra renoncer purement et simplement à la propriété des eaux ; elle s'en repentit plus tard et tenta, en 1791, de rentrer en possession de ces eaux, mais en vain (1).

Les sources de Bussang, devenues dès 1724 propriété particulière, furent vendues en 1826 pour 23,000 francs et revendues en 1879 pour 700,000 francs.

En 1780, il se vendait 52,000 bouteilles, et, en 1879, 400,000. Aujourd'hui le total des bouteilles vendues dépasse un million.

---

(1) *Histoire d'une Source : Bussang, son origine, ses eaux minérales* (*à la Société des eaux*).

Voir aussi : *Société Philomatique* (Bulletin 1895). A. Fournier : *Bussang, ses sources, ses mines.*

VII. — Faune ancienne des Vosges. — Bubales, ours, loups. — Sangliers et Porcs marrons. — Poissons. — Perles de la Vologne.

« Les sommets arrondis des Vosges étaient garnis d'une forêt continue. Des amas de hêtres, de sapins blancs, de sapinettes, garnissaient les flancs du Bœrenkopff, du Rossberg, du Gresson, du Ballon d'Alsace, du Grand-Ventron. Elles ne présentaient d'autres éclaircies que celles qui s'offrent encore aujourd'hui à l'endroit de toutes les cîmes élevées et qu'on appelle les *hautes-chaumes*. Des restes démantelés de ces magnifiques forêts se voient aussi sur les flancs de la vallée de la Thur, de celle de la Vologne. Ces forêts qui couraient de vallées en vallées étaient coupées, ça et là, par des Waldsee, des lacs tels que ceux de Gérardmer, de Longemer, de la Maix, ceints d'une couronne d'arbres qui a disparu et qui s'est, pour ainsi dire, effeuillée sous la hache du montagnard, laissant tomber au fond des tourbières qui se forment dans quelques uns de ces lacs, leurs rameaux et leurs feuilles... » (1).

Dans la lutte pour la vie, l'homme a rencontré de terribles adversaires ; c'est dans ces immenses forêts que vivaient ces animaux sauvages, féroces, dont les légendes, les traditions nous ont conservé le souvenir. L'homme fut toujours leur plus redoutable adversaire, il semble que toujours ils ont reconnu sa puissance, en abandonnant le sol sur lequel ils s'établissaient, en allant se réfugier dans les coins les plus inaccessibles des forêts et des montagnes, jusqu'à ce qu'ils finissent par disparaître.

C'est ce qui est arrivé dans les Vosges.

---

(1) Voir : Maury : *Histoire des Grandes Forêts des Gaules et de l'Ancienne France* (1850), et du même auteur : *Les Forêts de la France dans l'antiquité et au moyen-âge* (*1856*). Voir aussi : Elie de Beaumont : *Explication de la carte géologique. — T. 1er Vosges.*

Fortunat, évêque de Poitiers et poète du VI[e] siècle, énumère la série des animaux, que son ami Gogon chassait dans « la Voge » :

Ardennœ an Vosagi, *Cervi*, *Capræ*, *Helices*, *Ursi* Cæde Sagittifera sylva fagore tonat.

Seu validi *bufali* ferit inter cornua campum nec mortem differt *Ursus*, *Onager*, *Aper*....

Le *cerf*, le *chevreuil*, le *sanglier*, nous les avons encore dans nos forêts. Le premier, autrefois très répandu, est aujourd'hui cantonné dans les forêts de Cirey, de Celles, du Donon. Il n'y en a plus dans le bassin de la Moselle.

Le *sanglier* préfère vivre dans les forêts de la plaine. Cependant, dit M. E. Gridel, il faut faire une distinction entre le sanglier vivant dans la plaine et ceux de la région montagneuse; ceux-ci sont bien plus petits, bien plus hargneux. « J'ai vu, dit-il, des sangliers de montagnes pesant à peine 100 à 120 livres, vidés, magnifiquement armés; tandis que j'ai tué des sangliers de plaine pesant jusqu'à 250 livres, ayant à peine 2 ou 3 centimètres de défense. C'étaient évidemment de jeunes sangliers, ayant déjà atteint un poids que l'on rencontre bien rarement chez les animaux de montagne ».

Dans la plaine, le sanglier trouve d'abondantes nourritures; au contraire, celui de la montagne ne rencontre que de maigres cultures, le plus souvent gardées par un propriétaire jaloux : « Je ne sais si cette existence parfois misérable, ajoute M. E. Gridel, leur aigrit le caractère; mais, c'est parmi les sangliers de la montagne que j'ai rencontré les plus rudes jouteurs » (1).

Le sanglier apparaît, dans notre région, dès la plus

---

(1) Emile Gridel. — *Chasses des Vosges — Souvenirs d'un louvetier* — (p. 5 et 6). — Firmin-Didot.

haute antiquité. Il en est même une variété entièrement disparue *(sus scrofa palustris)*, le *sanglier des marais ou des tourbières.*

Il pullulait dans les vastes forêts celtiques et il figure dans les symboles religieux d'alors, ainsi que nous le prouve le bas-relief du Donon.

Le Gaulois possédait d'immenses troupeaux de porcs : « La grande quantité de bétail, surtout de moutons et de *porcs* qu'ils possèdent, explique, dit Strabon (L. IV, Ch. 3), comment ils peuvent approvisionner si abondamment de saies et de salaisons, non seulement Rome, mais la plupart des marchés de l'Italie... ». Varron, de son côté (*Agriculture.* L. Ier, Ch. 4), raconte que « la charcuterie des Gaules a toujours été renommée par l'excellence et la quantité de ses produits ».

Ces troupeaux vivaient à l'état libre, ces porcs étaient même fort méchants et bon nombre, échappés, formèrent une race marronne qui se maintint pendant des siècles dans nos forêts. On les chassait comme les sangliers; dans les actes du moyen-âge, il en est fait mention; plus tard même, ainsi qu'on le constate dans la Coutume d'Orbey (Alsace) : « Nos sujets ont cette franchise de chasser *porcs*, sangliers grands et petits » (1564). (1).

L'*ours* était nombreux dans les Vosges; ces noms de *Basse-de-l'Ours*, de *Bœrenthal*, *Bœrenkopff*..., rappellent le souvenir de cet animal. Il y a aussi un lac dont le nom, singulièrement transformé, est un souvenir de la présence de ce fauve dans nos montagnes : c'est le *lac de Perche.* Le nom véritable est *lac des Bœrs*, d'une métairie voisine. Situé sur le versant alsacien des Vosges, non loin de Saint-Maurice en Lorraine, ce nom de *Bœrs* est devenu *Pers*, *Persch*, *Perche*, parce que l'Alsacien prononce *p*

(1) Bonvalot. — *Coutume d'Orbey.*

pour *b*, et le Lorrain, tout naturellement, disait *Pers* comme ses voisins d'outre-Vosges ; d'où *Persch*, *Perche*. L'état-major, faisant la carte de cette région, fut très embarrassé devant ce nom et en *inventa* un autre qui rappelait la forme *étoilée* de ce petit lac : *Stern-See*.

L'*ours* était si commun au moyen-âge que les populations étaient autorisées à les détruire. Le 8 juin 1607, les habitants de Gérardmer adressèrent au duc de Lorraine une requête dans laquelle ils remontraient que leur communauté étant située au milieu de hautes montagnes, leurs bestiaux étaient en danger d'être dévorés par les *ours*, *loups ;* aussi demandaient-ils l'autorisation de chasser ces bêtes sauvages sans être obligés de payer la moindre taxe à la Prévôté d'Arches. Ce qui leur fut octroyé.

Friry *(Guide du baigneur à Plombières)* raconte qu'il fallut organiser une battue pour déloger de ces fauves réfugiés dans les souterrains du château de Fougerolles. Dès le XVII[e] siècle, l'ours disparut de nos Vosges ; si l'on en tua quelques-uns au siècle suivant, ce furent des solitaires venus du Jura et de la Suisse.

Fortunat parle de l'*onager :* l'*onagre*, on le sait, est l'*âne sauvage*, animal asiatique qui a toujours vécu chez nous à l'état domestique. Ch. Gérard y reconnait une petit cheval, devenu sauvage et qui vivait indépendant dans les basses Vosges.

L'*helix*, d'après Schœpflin, serait l'*élan à crinière*.

Quand au *bufale*, c'est l'*urus* de César, ou *bos primigenius*; le *bubale* ou *bœuf sauvage* (1).

---

(1) Godron — *Recherches sur les animaux sauvages qui habitaient autrefois la chaîne des Vosges*. (Académie Stanislas — 1865).
Godron — *Zoologie de la Lorraine où catalogue des animaux sauvages observés jusqu'ici en Lorraine*. (Académie Stanislas — Documents pour servir à la description scientifique de la Lorraine).

C'était le gibier préféré des rois Mérovingiens et Carolingiens qui venaient le poursuivre dans les Vosges.

A cette époque il y était si abondant que Bullet, fait dériver le mot *Vosges* de celtique *gou* ou *vou:* bœuf; *gouez* ou *guez:* sauvage; *us:* montagne; d'ou, *vouguezus*: Vosges.

Au nombre des animaux disparus, il faut ajouter à ceux désignés par Fortunat, le *lynx;* le *bouquetin* dont on montrait les cornes à Munster; la *marmotte* qu'un original tenta de réacclimater au Hoheneck; le *castor* que l'on mangeait: sa queue farcie de sa graisse était un aliment maigre fort recherché au carême. On sait que certains animaux sont réputés maigres par l'église, quand leur graisse fondue, ne se fige pas, reste semblable à de l'huile. La partie antérieure du castor est grasse, tandis que la postérieure est maigre; du moins c'est un évêque du Canada (de Québec) qui en a décidé ainsi. Le voyageur Belone a encore vu de ces castors en Lorraine au XVIe siècle, on les trouvait même à l'état de domesticité (Godron).

Quand aux animaux qui ont continué à vivre dans les Vosges, nous signalerons le *renard*, le *blaireau*, la *martre commune*, la *fouine*, le *putois*, l'*hérisson*, l'*écureuil*..., etc... le *loup* enfin, si abondant dans nos montagnes, dont il fut, avec l'ours, la terreur. L'évêque Frothaire, de Toul, écrivait (IXe siècle) aux moines de Senones: « J'aime à vous rappeler combien j'ai mis de zèle à vous défendre des morsures des bêtes féroces; car, depuis que vous m'avez confié le soin de cette église (Senones)

Godron — Existence ancienne du castor en Lorraine. (Académie Stanislas — 1865).

Ch. Gérard — Faune historique des mammifères sauvages d'Alsace.

Bullet — *Mémoire sur la langue celtique* (1754).

Schœpflin — *Alsace illustrée* — T. Ier p. 41 — Traduction Ravenez.

Lepage — *Notice sur Gérardmer.*

j'ai tué, dans vos forêts, *240 loups*, je dis que je les ai tués parce que c'est sur mes ordres et mes indications qu'ils ont été pris ». On voit par cette intervention d'un évêque puissant, combien les loups étaient redoutés et quelle importance on attachait à leur destruction.

Ausone, dans son célèbre poème sur la Moselle, a donné la série des poissons que l'on trouve dans cette rivière : le *salar* au dos étoilé de taches purpurines est la *truite; umbra : l'ombre; salmo :* le *saumon*, il y a quelques années on prenait encore de ces poissons à Epinal.

Mustela : la *lotte*; *perca :* la *perche*, il existe à Gérardmer un de ces poissons, le *hurlin*, de petite taille et qui ne se trouve que dans les lacs vosgiens. La *tinca : tanche; alauso : alose; fario :* peut-être le *becard* ou *saumon blanc* (faux saumon); *gobio : goujon*; *alburnus : ablette;* ce poisson — *capito*, dont la chair trop molle, d'arêtes hérissées... doit être le *vilain* ou *meunier*. Le *redo : loche;* qui n'est armé d'aucune arête sur le dos. Le *brochet*, le *barbeau*, figurent également dans ce poème. Ce sont bien tous les poissons que l'on trouve encore de nos jours dans la Moselle.

Il y a enfin un mollusque célèbre qui fournit la *perle* des Vosges, que les poètes et les historiens Lorrains ont chantés.

C'est dans la *Vologne* et le *Neune*, son affluent, qu'on les trouve :

« La Vologne surtout, vray Grange de la Voge,
Attire du Prieur et la veue et l'éloge
Il y voit se former et les perles et l'or
Qu'on trouve dans son sein, qui brillent sur son bord.... »

Ainsi en parle Jean-Claude Sommier, curé de Champ, dans une pièce de vers faite en 1702, dans ses *fêtes d'Alichapelle* (1); pièce en vers latins, dont une traduction française fut faite par l'auteur même.

(1) *Orgia alicapellana — Festes d'Alichapelle,* in-12 — 28 pages.

Mais les perles de Vologne ont eu l'honneur d'être chantées en un poème de plus de deux mille vers, intitulé la *Cinthyperleyade* (1) *ou l'Ordre de Diane*, selon l'habitude de l'époque de donner deux titres à toute publication. L'auteur était Philippe-Antoine de Chesnel, seigneur du Château-sur-Perle. Ce château, propriété de la maison de Lenoncourt fut acheté par un curé de Docelles, puis revendu à Philippe de Chesnel qui le restaura, y créa de beaux jardins et mena la vie d'un riche seigneur. Ce qui en reste est aujourd'hui la propriété de M. Henri Boucher, député des Vosges (2).

Vénus voyageant dans les Vosges, voulut laisser aux jeunes filles de ce pays un souvenir, ce furent les perles et voici dans quelles circonstances :

« Vénus vit la Vologne, y voulut prendre un bain :
L'onde en était limpide et présentait son sein.
Elle entre, et, s'ébattant comme fait une anguille,
Elle enfante un fœtus couvert d'une coquille.
Par les flots emportés, ce germe original
Fut fixé sur la pointe au milieu du canal...
Cependant, de Vénus ayant reçu la vie,
Au vœu de la nature, l'huître était asservie ;
Le long de la rivière aussi vit-on bientôt
De sa progéniture un très nombreux dépôt.
Mais dans l'huître, en l'ouvrant, le pêcheur y rencontra
Une perle à belle eau, d'une éclatante montre ;
Le galant bijoutier en forma des atours
Dont la femme raffole en ville et dans les cours... »

C'est dans le Neuné, puis la Vologne, à partir du point où celle-ci reçoit le premier que l'on trouve ces *moules perlières*. On appela la Vologne *la Perle ;* elle figure dans le frontispice de la « Pompe funèbre » de Charles III, duc

---

(1) La *Centhypertyade*, n'a jamais été imprimée. Plusieurs personnes en possèdent des exemplaires. La *Société d'Emulation des Vosges* en a un entier, il porte la date de 1781. Il est composé de huit chants contenant 2,328 vers.

(2) Les Chesnel ou Chainel émigrèrent à la Révolution, leurs biens furent vendus pour 415,000 livres à diverses personnes de Cheniménil et Laneuveville (26 Fructidor an III).

de Lorraine, sous la figure d'une nymphe portant au cou un collier et, à la main, des masses de perles enfilées. On lit au-dessous : « *Vologna margaritefera suas margaritas ostentat* ».

Il n'y a pas que dans cette rivière que l'on trouve de ces perles ; on en rencontre dans le *Barba*, qui joint la Vologne à Docelles. Dom Calmet affirme que l'on en pêchait aussi dans la Meurthe, près du village de la Voivre, entre Etival et Saint-Dié.

Le fond du Neuné et de la Vologne « en étoit pavé », assure ce même auteur.

La moule où l'on rencontre de ces perles est l'*unio elongata* ou *mulette allongée*. Elle aime les fonds sablonneux dont les eaux claires et fraîches coulent doucement. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que la *mulette* se rencontre dans toutes les eaux d'Europe et ne se trouve, dans les Vosges, que dans le Neuné et la Vologne, sur une faible partie de leur parcours : de la Houssière à Cheniménil.

Ces perles n'ont pas le vif éclat, le bel orient dont brillent les perles marines ; aussi ont-elles bien moins de valeur. On en trouve aussi en Angleterre, Bavière, Silésie, Bohême ; dans le Conway (principauté de Galles), en Irlande, en Ecosse.

Durival précise les points où l'on en trouvait dans la Vologne : de Laveline à Cheniménil. On les pêche en juin et juillet. Au commencement du siècle dernier, elles étaient encore très abondantes. En 1893, j'assistais à une de ces pêches, dans le Neuné et en amont de La Chapelle : les mulettes abondaient ; *sur sept cents*, on trouva une dizaine de perles ; la plus grosse (une seule) avait le volume d'un petit pois ; d'autres ne dépassaient pas la grosseur d'une tête d'épingle.

Il est bien peu de familles aisées de la région qui ne

possèdent de ces perles. On y attache un grand prix et l'on s'en dessaisit difficilement ; on aime, les jours de mariage, à voir les jeunes mariées se parer de ces perles de Vologne, que l'on se transmet de génération en génération. En 1826, la duchesse d'Angoulême, visitant les Vosges, désira avoir un bracelet orné de ces perles ; on ne put réunir le nombre nécessaire. La pêche n'en donna que de très petites et personne ne voulut céder les grosses. Déjà, on en avait offert (1762) à MMmes Adélaïde et Victoire, filles de Louis XV, et à l'impératrice Joséphine (1809).

Les ducs de Lorraine attachaient un grand prix à ces perles ; ils s'en réservaient la pêche : « Par un mandat de S. A. en date du 6 septembre 1619, il fut ordonné aux officiers comptables de faire pescher et prendre des perles en la rivière de Vologne et au ruisseau de Neusné, ce qu'ilz avoient faict et envoyez à Nancy ez mains de M. de la Ruelle, pour les représenter à S. A. Ayant montez les fraiz de ceux qui ont esté employez à la somme de 25 francs 3 gros... »

Ces mulettes viennent du Neuné ; ce qui le prouve, c'est que sur la Vologne, au-dessus de Laveline, il n'est pas parlé dans l'amodiation des pêches de perles ; ainsi on loue la pêche « depuis le lieu où les ruisseaux des deux mers (lacs) s'assemblent jusqu'au pont de Francbeménil (aval de Granges) ». On le voit, il n'est pas question de perles (1).

(1) Consulter pour les perles de Vologne :
Voleyr. — *Chronique abrégée*, etc. — *Parc d'honneur*.
S. Ruyr. — *Les sainctes Antiquitez de la Voge.*
Dom Calmet. — *Notice de la Lorraine.*
Durival. — *Description de la Lorraine.*
Puton. — *Département des Vosges. Statistique* (Lepage et Charton, t. Ier, p. 545).
Godron. — *Les Perles de Vologne et le Château-sur-Perle.* Mémoires de l'Académie Stanislas (1869).
Ces deux mémoires de MM. Godron et Puton sont de beaucoup

VIII. — Populations anciennes. — Vallée de la Moselle peuplée à l'époque gallo-romaine. — Coutumes prouvant l'existence de cette population. — Populations préhistoriques. — Mégalithes.

La vallée de la Moselle était-elle habitée à l'époque gallo-romaine ?

La réponse est absolument affirmative.

Ce fait incontesté d'une voie romaine remontant sur toute sa longueur, dans le département — de Charmes à Bussang — la vallée de la Moselle ; d'autres voies venant à la première, à Charmes, à Epinal, à Remiremont ; ou qui la croisaient près de Portieux, à Arches, ne permettent pas de douter un instant qu'il n'y eût, sur tout le cours de la Moselle, des noyaux de populations gallo-romaines (1).

De Charmes à Remiremont, on trouve des vestiges de cette époque : à Florémont, Vincey, Portieux, Châtel, Vaxoncourt, Girmont, Dogneville, Arches, Jarménil, Remiremont.

Au-delà, tout vestige disparaît ou, du moins, on n'a rien trouvé jusqu'ici ; mais la présence de la voie romaine, des noms de lieux comme Létraye — *Via Strata* — ; comme Perthuis d'Estaye — *Pertusus* — donné longtemps au Col de Bussang, nous le démontre encore. La tradition a conservé, à Bussang, le souvenir de défenses élevées par

---

les plus intéressants et résument on ne peut mieux tout ce qui concerne les perles de la Vologne.

Les ducs de Lorraine avaient gardé pour eux la pêche des perles et en avaient fait l'objet d'un règlement très sévère ; mais, au XVIIIe siècle, on voit des seigneurs, comme M. de Chesnel, jouir de ce droit. On en trouva de fort belles : celles, par exemple, du collier de la femme du duc Léopold, et un autre qui appartenait à une abbesse de Remiremont, la princesse Charlotte.

L'impératrice Joséphine, enchantée des perles qu'on lui avait offertes, voulut tenter d'acclimater ces mulettes dans les étangs de la Malmaison ; on lui en envoya de grandes quantités.

(1) Voir *Topographie ancienne des Vosges* : Voies antiques.

les Romains au col du même nom : « Un peu au-dessus de Bussang, à la source de la Moselle, nous avons vu, dit Jollois (1), les ruines du château de Moselotte, que l'on croit avoir été construit par les Romains pour défendre l'entrée des Vosges ». Il y a encore, aujourd'hui, proche le col, un lieu dit : *Mosello*.

Il est d'autres preuves de la présence d'une population dans cette région de la haute Moselle à l'époque gallo-romaine : ce sont des souvenirs religieux, d'antiques coutumes qui nous viennent tout droit des cultes antiques.

Les Gaulois étaient de fervents adeptes du culte du Soleil. Ils avaient pour Belen — leur dieu Soleil — la plus grande vénération ; plus tard, sous la domination romaine, Belen se confondit, dans l'esprit des populations, avec Mithra ou Belus, divinités syriaques représentant aussi le soleil et apportées en Orient par les légionnaires de Septime-Sevère, qui venaient de faire un long séjour en Asie.

Quoique le Belen celtique eut une origine bien différente du Belus asiatique, la confusion fut telle qu'Ausone — celui qui chanta la Moselle — a pu doter le Belen gaulois de tous les attributs du Belen syriaque.

Quoiqu'il en soit, Belen et Belus représentèrent, pour les populations gallo-romaines, le culte du Soleil, et les monuments où Mithra est identifié avec l'astre du jour abondent sur les frontières romaines d'Occident.

On ne sera donc pas surpris si les populations ont conservé le souvenir de ce culte ; si l'on retrouve, dans certaines coutumes qui se sont maintenues bien des siècles, des restes de ce culte. Ce qui, du reste, le prouve, c'est que longtemps après l'établissement du culte chrétien, les conciles, les souverains durent sévir contre les adorateurs des arbres, des fontaines. Naguère, on trouvait, aux

(2) Jollois. — *Antiquités des Vosges.*

confins des départements de l'Allier et de Saône-et-Loire, des adorateurs des arbres (1).

Dans la vallée de la Moselle, il existait aussi de ces coutumes qui rappellent le culte de Belen : la roue est l'image du soleil ; on a retrouvé, en Gaule, des représentations de dieux à la roue : c'était le Dieu-Soleil (2). A *Epinal*, l'abbesse du chapitre devait fournir aux bourgeois la paille nécessaire pour « faire, cômme on dit communément, la roue de fortune » ; celle-ci, enflammée, était lancée du haut de Laufremont vers la Moselle..... (3). A *Rupt*, les habitants montaient en grande cérémonie sur une montagne voisine, pour précipiter dans la vallée une roue enflammée, pour « figurer l'astre de Bal-Soleil fertilisant les campagnes » (4).

Le jour des Brandons, à Pouxeux, les enfants promenaient dans le village, une fois la bure éteinte, un *petit charriot à deux roues*, qu'ils conduisaient avec le plus de rapidité possible (5).

M. Friry a retrouvé, à Remiremont, un fragment de sculpture qui, pour lui, appartenait à un monument du culte de Mithra (6). Au sommet du St-Mont, il y avait un temple dédié au dieu Soleil.

La célèbre fête des Kyriolés, à Remiremont, procédait directement du paganisme : dans l'antiquité, on offrait aux dieux les prémices de la terre. C'était une grande fête. A Remiremont, il en fut ainsi pendant des siècles ; seule-

---

(1) Bosc et Bonnemère. — *Hist. du Gaulois.* (Firmin-Didot, 1882.)

(2) Gaidoz. — *Le Dieu gaulois du Soleil et le symbolisme de la roue.* (E. Leroux, 1886.)

(3) Ch. Ferry. — Archives d'Epinal.

(4) Voulot. — *Les Vosges avant l'histoire.*

(5) Richard. — *Usages et coutumes de l'ancienne Lorraine* (1848).

(6) Friry. — *Recherches sur les origines et antiquités de l'arrondissement de Remiremont* (1834.)

ment cette fête, toute païenne, portait une étiquette chrétienne :

Les Kyriolés avaient lieu le lundi de Pentecôte ; c'était la fête de la verdure, du retour de la belle saison, du triomphe du soleil. Chaque commune arrivait portant des branches de verdure, chacune avait son cantique (kyriolé) spécial où l'on invoquait Dieu, afin qu'il donnât « bonne moisson et de tous biens à foison ».

Saint-Maurice, s'il ne pouvait apporter de la neige, devait la remplacer par deux *bœufs entièrement blancs*. Les bœufs, les taureaux jouaient un grand rôle dans le culte de Mithra.

Les dames chanoinesses, les officiers du monastère — tous ecclésiastiques — devaient, ce jour-là, danser publiquement. Enfin, la fête se terminait par une orgie — saturnale (1).

On allait, le lundi de Pentecôte, au matin, à la Croix-Théaut, assister au lever de *trois soleils*.

Cette fête des Kyriolés, on le voit, était une de ces fêtes « *naturistes* » si chères aux Grecs et aux Romains ; on fêtait le réveil de la nature, le triomphe du soleil.

C'était le même sentiment qui, le 1er mai, faisait aller sur les routes les jeunes filles de Dommartin (Remiremont), souhaitant à tous les jeunes gens « joie et santé et une amie à son gré ». Le soir, il y avait banquet, bal, présidé par un *Roi-de-Mai* et celle qu'il aimait (2).

Je pourrais multiplier ces faits qui procèdent des cultes antiques ; mais en voici d'autres qui, tout en rappelant une religion ancienne, sont d'une nature toute particulière :

Dans la vallée de la haute Moselle, nous trouvons deux

---

(1) Richard. — *Ouvrage cité.* Se trouve une très complète étude sur cette fête des Kyriolés.

(2) Richard. — *Ouvrage cité* — et aussi Firy : *Ouvrage cité.*

montagnes dont les noms rappellent aussi le culte du soleil : les *ballons* d'Alsace et de Servance.

C'est bien à tort que les géographies répètent les unes après les autres que ce nom de *ballon* a été donné aux montagnes vosgiennes à cause de leurs contours arrondis, de leur forme ballonnée. Après Aug. Stœber, G. Stoffel, Chauffour, Gangloff, Schnéegans, Ch. Grad, etc., j'ai démontré que ce nom de *ballon* était un souvenir du culte du soleil, adoré sur quelques-unes des montagnes vosgiennes : « Chacune des grandes régions du monde gallo-kymrique, dit Henri Martin, avait un centre, un milieu sacré auquel ressortissaient les parties du territoire confédéré ; dans ce centre, sur la montagne de la guerre, brûlait le feu perpétuel, le *père-feu*... ». (Hist. de Fr., t. Ier.)

Ces sommets consacrés ont conservé — par leurs noms ces souvenirs religieux et, en même temps, ils sont les preuves indestructibles que les populations qui occupaient les deux versants des Vosges appartenaient à la race celtique : ils étaient des *Bel leach*, *Bel lech*, des *Lieux de Bel*. Les Alsaciens en ont fait *Belchen* ; les Lorrains, *Ballon* ou plutôt *Balon* (Belus mons).

Les deux ballons d'Alsace et de Servance furent des lieux consacrés au culte de Belen.

Si ces populations ont conservé ces noms antiques de génération en génération ; si elles se sont transmis des coutumes qui rappellent le culte du soleil, c'est qu'évidemment elles ont, avant l'établissement du christianisme, adoré Belen ou Belus et que, si l'on retrouve des traces de ce culte, c'est qu'il y avait une population.

Nous sommes fondé à en conclure que si on ne trouve dans la haute Moselle (de Remiremont à Bussang), aucuns vestiges de constructions gallo-romaines, les preuves qui nous sont fournies par les noms de lieux, de montagnes,

par les coutumes qui procèdent des cultes antiques, nous permettent de conclure, dis-je, qu'à l'époque gallo-romaine cette portion de la vallée de la Moselle était habitée.

Pouvons-nous être aussi affirmatif pour l'époque préromaine ?

J'ai dit, dans la première partie de cet ouvrage (Topographie ancienne des Vosges, p. 67), qu'à l'origine les transports se faisaient pour ainsi dire exclusivement par voie d'eau. On remontait les rivières le plus haut possible; ensuite, par un *portage*, on gagnait l'autre versant pour reprendre la voie fluviale. Je signalais, comme très ancienne route, celle de Corre (Haute-Saône) à Charmes, qui reliait la Saône à la Moselle, et je faisais remarquer que cette voie, mise en état plus tard, lors de la période romaine, avait dû être fréquentée par les Gaulois et, aussi, par les trafiquants phéniciens et grecs, pour aller vendre leurs produits dans le bassin de la Moselle et du Rhin. La voie de Metz à Bâle, qui passait à Charmes, Epinal, Remiremont et le col de Bussang, dut aussi être primitivement une de ces routes commerciales qui mettaient en relation les populations de la haute Alsace et de la Suisse avec celles de la Moselle.

Il est clair que, s'il en fut ainsi, il dut y avoir, tout le long de cette route, des noyaux de population. Ce sont là des hypothèses on ne peut plus vraisemblables, mais les preuves manquent.

Il existe aux environs de Remiremont toute une série de monuments mégalithiques qui permettraient d'admettre dans ces lieux la présence d'une race antique : la *Pierre Kerlinkin*, le *Fardeau de St-Christophe*, la *Pierre Huguenote* et surtout le *Pont des Fées*. En dehors de ce dernier, ces *menhirs* (?) n'ont pas été placés là par la main de l'homme : le regretté M. Puton (1) donne, de leur

(1) Directeur de l'école forestière; il préparait, quand la mort est

présence, une explication toute naturelle. Ces blocs seraient le résultat d'un écroulement de la roche ; on sait que tous ces massifs de grès vosgien se présentent à nous couronnés par une table très dure, tandis que les portions inférieures se rongent, s'excavent et finissent par céder sous l'action du climat et s'écrouler ; la table, très résistante, reste seule, alors que le soubassement finit par être entraîné par les intempéries. Ce sont de ces tables qui, restées là, isolées, ont frappé l'imagination superstitieuse de ces populations primitives et devinrent l'objet d'un culte.

De tous temps, l'homme a adoré la pierre ; aujourd'hui encore, les miracles se font dans des grottes et l'on rencontre souvent, dans des roches, des niches où se trouve l'image d'un saint. Nombre de pélerinages célèbres sont placés au sommet des rochers : Notre-Dame de Roc-Amadour, le Mont-St-Michel, Ste-Odile, le St-Mont, etc... Le christianisme lutta tant qu'il put contre ces croyances, mais en vain. Il s'assimila ces rochers — pour la plupart — en y plaçant une image de saint. Ceux qui ne furent pas absorbés ainsi restèrent des objets de terreur, parce qu'ils rappelaient des souvenirs du paganisme. Aussi les appelle-t-on *Roche du Diable*, *Roche des Fées...*, voire même *Pierre Huguenote*, rappelant ainsi aux catholiques un autre culte détesté.....

Ces pierres, par leurs formes, leur isolement ou leur groupement plus ou moins bizarre, devaient frapper l'imagination des populations. Elles ont pu ne devenir l'objet d'un culte qu'à l'époque historique et il ne serait pas nécessaire d'admettre une race préhistorique — celle des

---

venu le surprendre, un travail sur ce sujet. Je souhaite que son fils, M. B. Puton, qui connaît si bien Remiremont et ses environs, publie ce travail.

dolmens et menhirs — pour expliquer le culte dont elles furent et sont l'objet.

Il en sera de même pour les fontaines, qui jouaient et jouent encore un si grand rôle dans toutes les religions. On ne peut donc affirmer qu'une chose : c'est que la pierre Kerlinkin, le fardeau de St-Christophe, les fontaines Ste-Claire et Ste-Sabine ont été l'objet d'un culte de nos ancêtres ; mais ce pouvait être aussi bien des Gallo-Romains que des peuplades préhistoriques.

Le *pont des Fées* est un extraordinaire monument, bien fait pour frapper l'imagination ; aujourd'hui encore, par son énormité, par le cadre grandiose et sauvage qui l'entoure, il impressionne vivement les plus sceptiques.

Il a été fait de main d'homme. Est-il un hommage d'antiques populations qui voulaient relier deux montagnes sacrées : le Saint-Mont, où brûlait un « *père-feu* », et le Fossard, où l'on rencontre les pierres Kerlinkin et Saint-Christophe, la fontaine Ste-Sabine ?

La légende chrétienne dit qu'il fut créé par les fidèles, afin de permettre aux saints Romaric, établi sur le St-Mont, et Arnou, retiré sur la montagne d'en face, de communiquer entre eux. C'est la continuation de la légende païenne qui, évidemment, voyait dans ce gigantesque amoncellement de pierres un moyen de relier aussi deux régions consacrées. Pour le païen, ce pont des Fées aurait été doublement religieux : amoncellement de pierres (n'est-ce pas la répétition de la tour de Babel ?), joindre deux sanctuaires.

On a voulu aussi que ce *pont des Fées* fût un simple retranchement élevé à l'époque des invasions barbares, en même temps que des travaux de défense étaient élevés au sommet du *mont Aven* ou *St-Mont*. De suite, il faut reconnaître que cette défense ne ressemble en rien aux travaux si réguliers, si méthodiques des Romains ; pourtant, l'ab-

sence de toute terre, la présence d'une multitude de blocs de toutes dimensions pourraient expliquer ce manque de toute règle dans sa construction. Mais il fallut bien du temps pour élever ce retranchement, et l'abattage des arbres qui abondent dans cette région aurait aussi bien fait l'affaire, sans compter le peu de temps nécessaire pour arriver à obstruer le passage.

On le voit : arriver à une conclusion serait bien téméraire.

De tout ce qui précède, nous pouvons dire que rien ne démontre la présence d'une population préhistorique aux environs de Remiremont, et que les monuments qui pourraient permettre de le supposer peuvent aussi bien avoir été l'objet d'un culte de la part des Gallo-Romains que de celui d'une race plus ancienne.

Nous disons que rien ne prouve la présence d'une *population préhistorique* dans cette région de la Haute-Moselle.

Par contre, à *l'époque celtique*, il y a toute raison de supposer qu'elle fut habitée, et qu'*elle l'était sûrement*, dans la *période gallo-romaine*.

Remiremont et ses environs furent très probablement fort peuplés à l'époque gallo-romaine; d'abord, il y avait un centre religieux dédié au dieu-soleil: des ruines de temple; ce monastère de vierges chrétiennes qui s'installa au lieu et place d'un ancien collège de Vestâles; cette fête des kyriolés où toutes les localités de la région, accouraient en foule, ou des délégations venues d'Alsace venaient y assister, non par devoir, mais par *pure accoutumance*, ne peut-être que la suite d'hommages que les populations venaient rendre au dieu-soleil.

Puis, à l'époque des invasions, des travaux de défenses furent élevés au *Mont Aven* et très probablement au *Parmont* et en firent un centre militaire.

Le résultat de cette double situation religieuse et militaire, fut de provoquer la présence d'une population importante qui dut remonter dans la vallée de la Moselotte jusque Vagney, au point ou cette vallée, très large, très fertile, se rétrécit pour revêtir l'aspect purement montagnard.

Ce qui prouverait cette assertion, c'est l'importance que prit, dans la suite, la communauté de Vagney. Ce noyau de population gallo-romain remonta, dans les vallées de la Moselotte, du Bouchot, de Menaurupt, de Cleurie, *très certainement inhabitées à cette époque* et fit de ce village le chef-lieu d'un ban très important qui forme aujourd'hui huit communes.

La vallée de la Moselette n'était point desservie par une voie romaine, comme celle de la Moselle ; du reste, il n'y avait point de raisons pour cela, elle aboutit aux deux passages difficiles d'Oderen et de Bramont, ce n'est qu'aux temps modernes que ces deux cols furent rendus praticables. La vallée de la Moselotte était à cette époque, couverte de forêts, présentant dans ses renflements des marécages, comme à Saulxures.

Il en était de même pour celles du Bouchot, du Maurupt, du Cleurie qui partent de la région encore plus inhabitée de Gérardmer.

On trouve des vestiges gallo-romains, dans la vallée de la Vologne jusque Bruyères : à Jarménil, à Bruyères (Bormont); plus rien au delà ; aussi bien dans la vallée de la Vologne que dans celle du Neuné.

Les forêts couvraient ses régions. En aval de Corcieux, se trouvait un vaste marécage, peut-être encore à l'état de lac à cette époque.

Le village de *Champ-le-Duc* semble être le point d'où partirent les colonies agricoles qui commencèrent le défrichement de cette région. Il était au IX[e] siècle une

villa Carolingienne de grande importance puisque Charlemagne et ses descendants y séjournèrent. Très probablement, les Mérovingiens en avaient fait, comme leurs successeurs les Carolingiens, un rendez-vous de chasse. La cure de *Champ-le-Duc* comprenait *ving-quatre villages : Champ, Bruyères, Belmont, La Chapelle, Granges, Jussarupt, Saint-Jean-du-Marché, Laval, Fays, Lépanges* (en partie) *Prey, Fiménil, Beauménil, Vervezelle, Domfaing, les Rouges-Eaux, les Poulières, Bellefontaine, Vienville, Barbey-Seroux, Autmontzey, Laveline-du-Houx, Champdray, Herpelmont.*

On appelait cette cure la *chrétienté de Champ.* Cette prédominance religieuse ne peut s'expliquer que par un développement de cultures ou de colonisation : c'est ce qui se passa pour les monastères de Saint-Dié, Senones, Moyenmoutier, etc., dont la création hâta les défrichements des régions voisines qui leur avaient été concédées par les souverains; l'importance que *Champ* dut à la présence d'une villa mérovingienne, puis carolingienne, les concessions de terrains, faites sans doute par les empereurs, et firent de ce village le centre de toute la région.

En résumé : la *vallée de la Moselle* fut peuplée, dans tout son parcours à l'époque gallo-romaine. Remiremont et la région immédiate en était tout à la fois le centre religieux et militaire; sa population remontait la *vallée de la Moselotte* jusque Vagney. Au delà de cette localité, tout était inhabité ou à peu près.

De même, la *vallée de la Vologne* fut aussi occupée jusqu'au dessus de Champ-le-Duc. Plus loin, on ne trouvait que forêts et marécages.

Quant aux populations pré-romaines, on trouve des *mardelles* à Frizon, Moriville ; des *tombelles* à Sercœur, Villoncourt, Chaumousey, Cheniménil. Enfin, des *mégalittres* aux environs de Remiremont, au St-Mont, dans la

forêts du Fossard; et encore, rien ne prouve que l'on puisse les attribuer — nous l'avons dit — à des populations pré-romaines.

IX. — Les Hautes-Vosges indivises entre les ducs et l'abbaye de Remiremont; Les Arrentès; Les ecclésiaux; Les Restaurez; Les Forestaux; Communautés minières.

Au XIIe siècle, on constate que, seuls, les fonds des vallées étaient habités : ainsi Cornimont et Xoulce, dès 940, figurent dans un acte comme dépendance de la baronnie de Faucogney. Ce qui permet de dire que, depuis trois siècles au moins (940 — XIIe siècle), la portion de la vallée de la Moselotte, entre Vagney et Cornimont, devait avoir, aux lieux qui devinrent Saulxures, Thiéfosse, des noyaux de population.

Une tradition rapporte qu'une colonie alsacienne se serait établie, dès le VIIe siècle, en un lieu appelé *Woll* (1), dans la colline des Feignes-sous-Vologne. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Alsaciens appelaient La Bresse de ce nom de Woll et que. jusqu'au dernier siècle, c'est uniquement avec l'Alsace que les Bressauds avaient leurs relations commerciales.

En l'an 1147, Vagney était très important, chef-lieu d'un ban et d'une paroisse : « Parochia sancti Lamberti di Waineis ».

Dans la vallée de la Vologne, Champ-le-Duc existait sûrement dès le VIIIe siècle, puisqu'en 805, Charlemagne y séjournait. Docelles était un village formé en 1038 ; on peut dire aussi que toute la vallée de la Vologne, de Jarménil à Champ-le-Duc, avait une certaine population.

Quant à la vallée de la Moselle, nous avons vu qu'elle était habitée dès la période gallo-romaine.

---

(1) Voir : *Documents rares et inédits de l'Histoire des Vosges*. — Note (p. 106 et suiv.) sur le village de La Bresse.

Mais, en dehors des fonds de ces vallées, la forêt était restée intacte ; elle était la propriété des ducs de Lorraine et du monastère de Remiremont.

Comme on le verra plus loin, ce monastère était, à l'origine, une dépendance de la villa Royale, établie aux lieux où fut Remiremont. Plus tard, par les dons des souverains, il devint propriétaire de presque toute la moitié de cette région, appelée *pagus ou comitatus Habendensis : comté d'Habend* ou de *Remiremont.*

Au dixième siècle, les empereurs germains cédèrent leur part ; c'est ainsi que les ducs de Lorraine devinrent propriétaires de cette moitié, se substituant au lieu et place du souverain. Les ducs et l'abbaye étaient donc co-propriétaires du comté de Remiremont ; ils se partageaient les droits, les revenus, etc. C'est ce qu'on appela le *pariage.*

Il y avait pourtant des lots qui relevaient en propre de l'un ou l'autre ; ainsi La Bresse, Cornimont, Ventron appartenaient, ou à peu près, aux ducs seuls. Enfin, ceux-ci devaient défendre les possessions du Chapitre ; mais ils profitèrent de cette situation pour augmenter le plus possible leurs droits, au détriment de l'abbaye.

De là, une complication dans la géographie politique de cette région des hautes Vosges, un enchevêtrement de sujets relevant ou en entier, ou par moitié, des ducs ou du Chapitre. Situation qui fut la source de bien des conflits entre les deux co-partageants.

C'est à partir du XIIIe siècle que le mouvement de défrichement de la grande forêt vosgienne se dessine, ainsi que la constitution de groupes de populations qui devinrent, par la suite, de très importantes communautés.

En 1285, apparaît pour la première fois le nom de Gérardmer et, au risque de me répéter, je ferai remarquer que si cette localité de la haute montagne était constituée

à cette époque, les vallées comme celles de Granges, de Rochesson, de Menaurupt, de Cleurie, qui en permettent l'accès, devaient *a fortiori* être peuplées bien avant.

Au xv[e] siècle, ce mouvement prit une grande extension. Les comptes des receveurs des prévôtés d'Arches, St-Dié, Bruyères, contiennent un nombre infini d'ascensements : « On concède, dit M. Guyot (1), d'abord les terrains voisins des anciens villages ; puis, d'une année à l'autre, les ascensements remontent les vallées, englobant les terres, pâturages et forêts, jusqu'à ce qu'ils se terminent aux chaumes qui couronnent les montagnes. C'est par centaines que chaque compte du receveur ducal relate les concessions accordées pour quelques gros ou quelques deniers... Ce fut, ajoute M. Guyot, une province nouvelle que le souverain mettait en valeur et peuplait sans difficulté, sans guerre et pour le bien de tous. »

Un acte d'ascensement de 1456 nous montre *La Bresse* déjà peuplée de marcaires ; *Bussang*, jusque-là simple annexe de St-Maurice, s'en sépare — 1420 — pour former une communauté indépendante.

Tous ces ascensements se faisaient sur le sol appartenant en propre aux ducs : les concessionnaires, comme le dit M. Guyot, étaient de véritables censitaires, payant leurs redevances en argent et non en nature ; l'immeuble pour lequel intervenait le contrat était un hommage, et les bénéficiaires, en plus de la redevance, étaient astreints à certaines sujétions vis-à-vis des souverains, comme la garde du château d'Arches, par exemple.

Ces censitaires vivaient dans la forêt, épars, ayant des coutumes spéciales, organisés en communautés qui n'avaient pas de maires et justiciables du bailli.

---

(1) Guyot. — *Les Forêts lorraines* (Mémoires de la Soc. d'archéol. lorraine, 1884 et 1885.)

On n'en trouvait que dans cette région des hautes Vosges : on les appelait des *Arrentés*.

En 1789, il existait encore nombre de ces communautés d'Arrentés.

1° Bassin de la Moselotte : « *Arrentés* de Cleurie, répandus dans les différentes granges du Ban-St-Joseph » (1).

« *Arrentés de Chaumont* (2), granges éparses et le hameau de Faillières. »

Arrentés de Saulxures.

« *Les Arrenlés du ban de Vagney.* »

On trouve ces *Arrentés* éparpillés, comme le disent Bugnon et Durival, sur le territoire d'autres communes. Ils ne formaient pas de groupes, comme nos villages actuels, mais étaient cependant organisés en communautés.

2° Vallées de la Vologne et du Neuné : « *Les Arrentés du ban de Corcieux*, composés de maisons situées à Vanémont, Ruxurieux, Mariémont et plusieurs granges ».

Cette phrase de Durival est bien caractéristique et nous montre l'éparpillement de ces Arrentés sur les territoires des autres communes : *Ruxurieux* formait une mairie dont il était le chef-lieu; *Mariémont* appartenait, en partie, au doyenné de Corcieux; *Vanémont*, enfin, était « mi-partie » des bailliages de St-Dié et Bruyères.

Aujourd'hui, Ruxurieux dépend de Corcieux ; Vanémont est resté « mi-partie » entre La Houssière et St-Léonard; Mariémont a continué de dépendre de la commune des *Arrentés-de-Corcieux*. On a eu raison de conserver ce

---

(1) *Ban St-Joseph*, aujourd'hui commune du *Tholy*. Celle-ci, créée en 1669, s'appela *Ban St-Joseph*, Elle ne prit que plus tard le nom du *Tholy*, de deux fermes appelées ainsi et voisines de l'église.

Le Ban St-Joseph était formé d'un grand nombre de *granges*, parmi lesquelles se trouvaient celles des *Arrentés*.

(2) *Chaumont*. — Ces *Arrentés* se trouvaient épars sur les plateaux situés entre Bellefontaine, Raon-aux-Bois et Remiremont (aujourd'hui territoire de St-Nabord).

nom qui nous rappelle le souvenir d'une catégorie de population ancienne et des plus intéressantes à étudier.

La commune actuelle de *Granges* contenait *trois groupes d'Arrentés* :

« Les *vieux Arrentés de Granges*, où sont les hameaux de Cherrière et du Jay, communauté composée de sujets et de maisons *répandus dans le ban de Granges* » ;

Les *nouveaux Arrentés de Granges ;*

Les « *Arrentés au-dessus de Granges* ».

Ainsi, sur ce territoire, trois séries d'Arrentés. Il y eut là, évidemment, des ascensements faits à des époques différentes. Du reste, ce nom de *Granges* donné au ban, puis à la commune actuelle, indique que ce fut par de ces concessions que se forma ce village. On sait qu'à l'origine on établissait une *grange*, dans le lieu défriché, pour y rentrer le fourrage récolté ; l'hiver, le bétail allait de grange en grange manger le foin ainsi récolté. Ces granges sont devenues des fermes.

On trouve également, à Granges, une autre communauté qui a la même origine que les *Arrentés*, mais bien plus ancienne : « *La Juration de Frambeménil*, composée de Frambeménil et de plusieurs maisons et censes éparses.

A *La Chapelle*, il y avait une autre de ces *Jurations ;* nous y trouvons aussi une *Communauté d'Arrentés :* celle des « *Arrentés d'Yvoux*, composée d'Yvoux, village et des censes de Clauzel, Neuf-Bois, Feigneulles, Lanez, Pédaigneul, trois à la Bolle, Pré-du-Lait, La Saulce, Henlimont, Houdry, Rupt du Grand-Buisson, Halle de Saint-Boisfaing, Moulure de Barcelone et deux sur la côte, paroissiens de La Chapelle ».

Enfin, les *Arrentés de Xamontarupt.*

Tous ces censitaires relevaient directement des ducs de Lorraine, seuls propriétaires du sol ascensé. Les ducs tentèrent bien de donner de ces concessions sur le sol

commun avec le Chapitre de Remiremont ; mais celui-ci s'y opposa.

Le monastère de Remiremont, à l'exemple des souverains lorrains, concéda aussi de ces terrains sur le sol qui lui appartenait ; les censitaires du Chapitre portaient le nom d'*Ecclésiaux*. Il y en avait une communauté dans le ban de Longchamps (commune de Rupt), comprenant les hameaux de Letté, Dremanvelle, La Roche et Longchamp.

A Vagney, les *Ecclésiaux* formaient la *mairie des usuaires :* un *usuaire*, dans le vieux langage, désigne un usufruitier ; « ils n'en sont seigneurs, mais seulement dispensateurs et *usuaires* », dit Ste-Palaye dans son dictionnaire.

Le président Thierry Alix (*Dénombrement de Lorraine*) donne la série des lieux du ban de Vagney, où le Chapitre de Remiremont possédait de ces *usuaires* ou *ecclésiaux :* Pubas, Trougemont, Les Amias, Les Graviers, Rochesson, Planois, Saulxures, Gerbamont, Peccaviller, Gérardmer, La Bresse, c'est-à-dire dans la région de la Moselotte, du Bouchot, de Cleurie et de Gérardmer.

Aussi, relever les noms de lieux où ducs et Chapitre ascensèrent des terrains aux Arrentés ou Ecclésiaux, nous indiquera les régions où chacun des co-propriétaires possédait le sol en propre. On constatera que ces portions se trouvaient éparses sur toute la surface des hautes Vosges ; que, dans plusieurs lieux, elles étaient voisines l'une de l'autre et relevant d'un seigneur différent, ce qui donnera idée des complications qui étaient forcément la suite de ces divisions du sol.

Cette situation était encore plus aggravée dans les parties indivises : ici, les droits, malgré ce mot de *pariage*, étaient plus ou moins égaux ; de là, des difficultés nombreuses ; les transactions qui en furent la conséquence l'étaient encore plus.

Il arriva parfois que les ducs vendirent, échangèrent ou donnèrent tout ou partie de leurs droits sur une portion du territoire ; de là, un fractionnement de propriété qui compliqua singulièrement la situation des habitants, relevant à la fois de plusieurs seigneurs.

Tout partage était impossible ; aussi ces derniers se faisaient fixer par le Chapitre un certain nombre de sujets qui devenaient leur propriété entière : le nombre en était invariable ; s'il en mourait, on était tenu de les remplacer, de les *restaurer*, comme on disait. De là, ces *restorez* que nous trouvons si nombreux dans toute cette région relevant du monastère de Remiremont. Au seigneur, duc ou tout autre, se payaient les redevances. Le *restorez* n'appartenait plus au Chapitre ; c'était un sujet indépendant de lui, qui vivait sur son propre domaine.

Les Du Chatelet possédaient aussi de ces *restorez* qui leur venaient des ducs lorrains :

« Ay et emporte on dit ban (Girancourt) *treizes hommes restorelz* qui ne puellent faillir, *car quant il en meurt ung, le ban est tenu de m'en restorer ung aultre*, trois mailles plus ou trois mailles moingz de cely qui est trespassé. Et me doient yceux hommes restorelz chacung an, deux tailles abonnez, à Paques et à la St-Remy..... Ay encore on dict ban *six hommes appelés reynyaulx*, à moy seul, qui me doient chacung an la taille par deux fois... Item, ay encore on dit ban *cinq places nommées les Franches-Places*, esquelles sont *suyvant cinq quartiers appelés Francs-Quartiers*, à moy seul. Et, au présent, en y *a deulx édificez* où demourent deux hommes qui *sont à moy* et me doient chascung homme ung florin Tollois... » (1).

Ainsi, à Girancourt, domaine du couvent de Remire-

(1) Docum. rares ou inédits de l'Hist. des Vosges (t. VII, p. 135).

mont, le seigneur *avait à lui treize hommes; six autres* à Renauvoid ; *cinq places à bâtir*, dont deux étaient déjà occupées, le sol et l'habitant lui appartenant.

Voilà des sujets, vivant sur le sol du Chapitre, qui en étaient absolument indépendants et relevaient du duc ou tout autre.

Parfois, on ne pouvait remplacer un restauré décédé. Au ban d'Uxegney, on devait au duc « *treize hommes restorelz* » ; les guerres du xve siècle, entre Lorrains et Bourguignons, avaient complètement ruiné et dépeuplé ce ban ; de là, impossibilité de *restaurer* les morts ou disparus. Le duc René accorda au Chapitre un délai de trois années pour les remplacer et attendre que le ban « feust reffaict et mieux peuplé (1477) » (1).

Le monastère devait aussi au duc des hommes sujets à diverses corvées ; le nombre de ceux-là était fixé et ils étaient également *restaurables* : « xII paschours (pêcheurs) *restouraubles* pour servir des vives trutes (truites) et lez doit on penre en lai mairie de Brueyres (1366) ». (2).

Tout à l'heure, nous avons dit qu'il y avait de ces *restorez* que l'on appelait des *reynyaulx* ; c'étaient des hommes établis dans la forêt de *Reynalwoid* (Renauvoid), à qui des ascensements avaient été consentis dans ces bois et qui en portaient le nom.

Voici maintenant d'autres communautés qui dépendent tout à la fois du Chapitre et des ducs ou de leurs ayants-droit : elles portaient le nom de *Foresteries* ; il y en avait une, ban du Moulin, « où il est un lieu, dit Bugnon, composé de quelques habitants et des granges dites de la *Foresterie* et *Franches-Gens*, Morigneux, Lachété, Criolle, Puxieux, Haut-Moutard, Olinchamp, Montègue,

(1) Doc. in. de l'Hist. des Vosges, t. VII, p. 64.

(2) Docum. inédits et rares de l'Hist. des Vosges, t. II, p. 204.

Rainfaing, Beaupré, Bouchot, Faillier, Pré-Brayeux, Heucheres, Neuves-Granges, le tout prévosté d'Arches (aujourd'hui territoire de St-Nabord) ».

Il y en avait d'autres désignées ainsi dans l'*Etat du Domaine* : « *Seigneuries des Forestaux*, au ban de Ramonchamp, de Savigny (canton de Charmes), au ban de Longchamp ; *des Francs-Chazaux* au ban de Vagney ; et de la basse Vouerie de Plombières, venues au domaine par acquêt fait de Demenge Aubert, de Remiremont, en 1626..... La *seigneurie des Forestaux* comprenait les villages du Thillot, Fresse, St-Maurice, Le Pré-Demmerais, Le Ménil, Remanvillers en partie et plusieurs maisons situées en divers lieux à l'entour de ces villages, sur les héritages et terres de ladite seigneurie, tous lesquels villages et maisons sont composés non seulement de maisons, hommes et sujets, mais aussi d'héritages et terres de ladite seigneurie de la grande mairie du ban de Ramonchamp, par confins et limites et autres marques qui se connaissent lorsque la *feauté* dudit ban se conduit et ceux qui bâtissent sur lesdites terres et qui y viennent résider deviennent sujets de cette seigneurie comme les autres... » (1).

Cette description de l'*Etat du Domaine* n'est pas claire; les villages du Thillot, Fresse, St-Maurice n'appartenaient pas en entier à cette seigneurie ; mais il y avait sur leurs territoires des surfaces — ainsi que nous le verrons plus loin — qui en faisaient partie.

La *Foresterie de Vagney* avait, elle, pour chef-lieu, le *Franc-Chazau*, maison située dans ce village. Le duc de Lorraine Ferry donna, en 1285, tout ce qu'il possédait dans le ban de Vagney à son « cousin Ferry, seigneur du Chastelet... ». Il donne : « ce quan je ay et puis et doive

(1) *Département des Vosges*, t. VI. Mot : *Forestaux*.

avoir ou ban et ou finage de Wahengney, en la mairie de la ville et du Vaul et des appendisses (1) sur les hommes... si que rien n'y retenons sur les hommes et doing et octroy encore audit seigneur Ferry... les *forestiers de Wahengney*, en hommes et en femmes, en prises, en taille, en chevauchies, et bon ban et la justice haute et petite, les rentes et les issus quan que je aye et puis et doie avoir *esditz forestiers* et *ez Chessaulz* (Chazau), et toutes les choses qui appartiennent as dits forestiers en quelque lieux qu'ils soient et *peut retenir ledict sire Ferry tous hommes qui n'auront pas la demeure* (2) *en si comme je faisois;* fuers que quatre hommes que je retiens tant seulement esdits forestiers, eux et leurs tenours et leurs hoirs......... A sçavoir que je retiens mes hautes forêts et mes gueux bannaux en tel manière que ly homme lou dit seigneur de Chaistellet (Chatelet), del mairie de la Fouresterie de Wahengney et s'il qui vauront demourey cei dessous luy et ses hoirs, et de ly défailloit, ont leurs usuaires à mes hautes forêts sans vendre et sans exarter et peuvent exarter ly où ils ont autrefois exartés (essartés) et donnons... » (3). Il ressort de cette charte que les forestiers de Vagney étaient l'entière propriété des ducs de Lorraine.

Ces *foresteries* étaient des groupes d'habitants établis sur l'emplacement d'anciennes forêts et payant des redevances; ils étaient organisés en mairie, le maire portait le

(1) *Appendisses* signifie : *appartenances* et *dépendances : pertinentiæ* et *appenditiæ*. On désignait ainsi les appartenances et dépendances d'une terre, d'une maison, d'un fief, ou tous droits sur des sujets soumis à une suzeraineté, que, dans le cas particulier, on cédait.

(2) Cette phrase indique bien que les forestiers de Vagney étaient *mainmortables*.

(3) Dom Calmet. *Histoire et généalogie de la maison du Chatelet.* Pièces justificatives, p. v et vj.

titre de *forestier*. Il y en avait qui dépendaient tout à la fois du Chapitre et des ducs ou à divers seigneurs, quand les souverains leur avaient cédé leurs droits.

La forêt gallo-romaine — *Sylva* — devint *Foresta* avec les Franks. Les rois donnèrent aux seigneurs, aux moines, des concessions de forêts, des droits de chasse, limités à certaines zones que l'on appelait *foresta*. Mais ce terme de *foresta* dévia promptement, dit M. Guyot (1), de sa signification première et, au lieu de se rapporter aux droits de pêche, de chasse, il désigna tous droits quelconques sur une propriété boisée; ainsi la faculté de défricher : « potestatem habeat in eâ foreste *stirpandi* ».

Il se fit des concessions par les ducs, les monastères, qui permettaient aux *serfs* de défricher et mettre en état de prairie, de pâturage ces zones forestières, ces *foresta ;* ce nom de *forestaux* donné à des habitants de Vagney, Longchamp, Ramonchamp, Moulin, n'a pas d'autre origine.

Je dois faire remarquer que l'on ne trouve de *forestaux* que dans la portion des Hautes-Vosges qui fut habitée dès l'époque gallo-romaine, c'est-à-dire dans la vallée de la Moselle et celles de la Moselotte et de la Vologne, jusque Vagney pour la première et Bruyères pour la seconde. Ce furent les *Forestaux* qui commencèrent les premiers défrichements aux environs de la zone primitivement habitée ; ils sont donc bien antérieurs aux Arrentés, Ecclésiaux, Regnyaulx... On a déjà vu que, dans la charte de cession des forestiers aux seigneurs du Chatelet, ces forestiers étaient — à Vagney — *mainmortables*. Ils l'étaient également dans les autres groupes : « Tous les sujets de cette seigneurie, qui décédaient sans héritiers légitimes, étaient mainmortables sur les meubles, de même que ceux

(1) Guyot. *Ouv. cité.*

du ban de Ramonchamp et de la prévôté d'Arches ; et soit qu'ils demeurassent dans l'étendue de la seigneurie, soit qu'ils allassent résider et prendre bourgeoisie en Allemagne (Alsace), ou même en un lieu du pays qui ne fût pas soumis à la mainmorte, sans avoir obtenu des seigneurs des lettres de congé et d'affranchissement de cette servitude, s'ils venaient à décéder sans héritiers, ces seigneurs leur succèdent en tous leurs meubles, qu'ils pouvaient aller poursuivre et prendre et lever partout où ils pourraient les reconnaître, duquel droit ils étoient en bonne et paisible possession » (1).

Ces forestaux étaient soumis à des dépendances personnelles qui prouvent qu'ils étaient originairement des *serfs*.

On sait que ces derniers sont les successeurs des esclaves : quand on cessa de vendre ceux-ci, qu'ils purent se marier, former une famille et se fixer définitivement, le maître leur donna un lot de terres, de forêts qu'ils défrichèrent : ce furent les serfs. Ils formèrent longtemps une catégorie de populations soumises à des charges qui montraient des restes de dépendance personnelle (2). Les Forestaux, soumis à de ces restes de servitude, étaient des serfs qui, les premiers, commencèrent le défrichement de la grande forêt vosgienne.

C'est en 1225 qu'il est parlé pour la première fois (je le crois, du moins) de Forestaux, ce qui prouve qu'il y en avait auparavant. Ces concessions avaient une étendue déterminée, puisqu'elles étaient les anciennes *foresta* ; tous les trois ans, on procédait à une reconnaissance : « item, y ait une *cerche* de iij ans et autre et doit estre cerchie par les *velz* (vieux) *froutiers* (forestiers) et par

(1) *Département des Vosges*, t. VI. Mot : *Forestaux*.

(2) Lavisse et Rambaud. — *Histoire générale. L'Europe féodale*, t. II.

les novelz et par lou maire » (1). Cette opération de délimitation s'appelait *cerche* ou *feauté* ; on constatait ainsi l'état de la seigneurie des Forestaux, et toute personne qui bâtissait sur lesdites terres devenait un sujet — *relz* et *novelz* — soumis aux mêmes charges que les autres; ils payaient, entre autres, une taille de 15 francs; ils devaient certaines corvées : « toutes les foix que les pachours (pêcheurs) y pachent quand Monssignour est au leu (lieu), il froutier ou mi-frouteric y pachent lou doit soingner les despens quand ils pachent à tout nef et s'ils pachent sans nef (bateau), il ne leur doit rien » (2).

Ces hommes forestiers de corvée étaient *restaurables ;* c'est-à-dire que le Chapitre — dans les foresteries où il était co-partageant avec le duc — devait fournir un remplaçant quand celui-ci décédait : « item, doit ou Monssignour lou duc xxv *froutiers raitoraubles* et lez prant-on dedans les bônes (bornes) de lai frouterie, aussi bien suix (sur) les mairies de Bruières comme d'Arches » (3).

Dans la charte de la mairie de Bruyères (1338), il y est dit qu'il existait aussi des *forestiers :* « item, Monssignour lou duc ait xxxij *frotiers* et cinq paschours raitorables ».

Enfin, le forestier devait aussi des redevances au Chapitre quand il s'établissait dans une *foresta* commune aux deux propriétaires : « item, doient (doivent) tous les *novelz frotiers*, au prévost St-Pierre ou à son lieutenant, 10 solz ».

On voit, par tout ce qui précède, combien est intéressante à étudier cette population d'Arrentés, Ecclésiaux, Regnyaulx, Restorez, Forestiers. Ce sont eux à qui nous devons le défrichement, la mise en culture, le développement de la population dans toute la région montagneuse.

En dehors de ces catégories de population, il se trouvait,

---

(1) (2) (3) *Documents inédits de l'Histoire des Vosges*, t. II, p. 202.

dans la vallée de la Moselle, des groupes vivant sous une législation spéciale : les *ouvriers mineurs*.

Il y avait, comme je l'ai dit, des mines au Thillot, Bussang, St-Maurice. Pour attirer les ouvriers dans ces mines que l'on venait de découvrir ou que l'on voulait remettre en exploitation, le duc Charles III édicta un règlement où il était dit que tous ceux qui travailleraient aux mines, soit étrangers, soit Lorrains « auront franc sauf-conduit et asseurement (sécurité) par tous les pays du duc, allant, venant, séjournant et besongnant aux dites mines » ; il les défendra et protègera envers et contre tous, comme ses propres gens, aussi longtemps qu'ils travailleront et auront affaire aux mines... ; et, afin de donner plus « grand couraige et moyens à ceulx qui vouldront labourer ces dictes mynes, nous les affranchissons, exemptons par cestes de tout dismes et permettons qu'ils puissent prendre en nos forests tous bois nécessaires tant pour bastir que pour charbonner... ».

De plus, ils auront une justice spéciale composée d'un justicier qui y résidera et quatre jurés « pour administrer à chacun bonne et brève justice ».

De telles faveurs attirèrent nombre de mineurs étrangers, Allemands et Suédois, qui vinrent s'établir à Bussang, St-Maurice, Le Thillot.

A Bussang, ces étrangers se fusionnèrent avec la population locale ; et, sans doute, de ce croisement naquit cette belle race, ces jolies et gracieuses femmes, portant un costume spécial, si connues sous le nom de *Bussenettes*.

A St-Maurice, ces Suédois et Allemands s'établirent dans la colline des Charbonniers ; ils s'isolèrent des populations indigènes, se marièrent entre eux, conservèrent leurs

(1) Lepage. — *Les Industries lorraines.* — *Mines* (Mémoires de l'Académie Stanislas, 1851).

coutumes, leur langue et, pendant plus de deux siècles, vécurent à peu près indépendants.

Des noms de lieux rappellent leur industrie : Tête-des-Fourneaux, Goutte-des-Fondeurs, le dessus de la Goutte-des-Forges, Goutte-des-Potassiers, Goutte-Verrière..... Des chemins, existant encore par place, rappellent aussi cette exploitation : il y en avait un, partant du col du Stalon, passant à la Tête-des-Fourneaux, au plain des Loges, à la Goutte-Valentin et Goutte-Verrière ; il était appelé Chemin des mineurs.

Ces habitants de la colline des Charbonniers prenaient — selon l'autorisation du duc Charles III — tous les bois dont ils avaient besoin ; aussi ce ne fut pas sans difficultés qu'au début du siècle on parvint à les soumettre au droit commun et leur enlever tous ces privilèges d'avant la Révolution. Aujourd'hui, la fusion est complète ; mais on trouve encore des noms, des types qui rappellent l'origine des habitants de cette colline.

Sur le territoire du Thillot se trouve le hameau des Mines, appelé autrefois le *ban des Mines*. Les habitants, également d'origine étrangère, formaient une communauté spéciale. Les appels de leur justice, établie selon l'édit de Charles III, étaient portés à la Chambre de Nancy ; les sujets relevaient directement du souverain.

En 1705, ce ban était composé de trente chefs de famille travaillant aux mines (1).

---

(1) Ces mines étaient situées dans la montagne, rive gauche de la Moselle, entre la Tête-de-la-Vierge-des-Neiges et la Pransière.

Sur l'autre versant de la montagne (Hte-Saône — Franche-Comté avant 1790) se trouvaient d'autres mines exploitées par les Comtois ; ce voisinage fut cause de conflits ; plus d'une fois, on anticipa sur le sol du voisin.



TABLEAUX

X. — Tableaux contenant les surfaces et

CANTON

SUPERFICIE	FORÊTS	TERRES	PRÉS	CHEMINS VICINAUX	CHEMINS RURAUX	ROUTES NA-TIONALES	CHEMINS DE FER
2.763	596	735	467	15.734	70.792	6.100	2.200
1.460	360	150	319	11.364	23.398	3.300	3.300
1.829	495	250	609	13.465	16.585	4.300	4.100
2.041	655	352	475	12.490	26.998	»	»
1.560	349	235	354	12.338	3.920	2.300	2.000
5.555	1.123	1.057	1.300	19.305	157.950	9.300	9.100
3.700	2.309	52	454	12.368	37.372	3.100	3.300
1.497	184	338	572	16.744	49.616	1.400	2.100
19.405	6.071	3.179	4.550	113.808	386.631	29.800	26.100

Dans ce canton, il y a un *peu plus d'un hectare* par habitant.

Jusqu'en 1860, *Le Thillot* était une dépendance de Ramonchamp. Le 30 juin de cette même année Le Thillot fut érigé en commune et, en même temps, désigné comme chef-lieu de canton. C'est ce qui explique la diminution si forte de la commune de Ramonchamp : elle n'est qu'apparente. (1847 : 3,276 habitants.)

Ce qui est intéressant à constater, c'est le développement rapide du Thillot qui, en 1867, avait 2,066 habitants et aujourd'hui 3,155.

Bussang de 1830 (2,902 habitants) est tombé en 1867 à 2,086, il se relève jusqu'en 1893 : il en a 2,844.

la population en 1710, An XII, 1830 et 1893.

DU THILLOT

NOMS DES COMMUNES	POPULATION				
	1893	1710	AN XII	1830	DIFFÉRENCE entre 1830 et 1893
Bussang.............	2.844	65	1.616	2.902	— 58
Ferdrupt............	1.132	20	»	1.062	+ 170
Fresse..............	1.716	70	1.357	1.482	+ 234
Ménil (Le)...........	1.318	»	1.415	1.493	— 175
Ramonchamp........	1.645	20	2.538	2.923	— 1.278
Rupt................	4.209	55	3.875	4.601	— 392
St-Maurice-s-Moselle.	2.706	56	1.502	1.869	+ 887
Thillot (Le)..........	3.155	»	»	»	»
	18.725	288	12.303	16.332	

Fresse avait, en 1847, 1,706 âmes, 1,634 en 1857 et 1,716 en 1893.

Le Ménil était tombé de 1,493 (1830) à 1,017 (1847); il remonta à 1,413 (1867), aujourd'hui il a perdu puisqu'il en a 1,318 seulement.

En 1830, Rupt possédait 4,601 habitants qui tombèrent à 3,276 en 1847; 4,135 en 1867; aujourd'hui ce chiffre est de 4,209, il y a donc progression constante depuis 1847.

Il en est de même pour Saint-Maurice, dont la population augmente de façon suivie: 1847, 2,033; 1867, 2,125 et 2,706 en 1893.

CANTON DE

SUPERFICIE	FORÊTS	TERRES	PRÉS	CHEMINS VICINAUX	CHEMINS RURAUX	ROUTES NA-TIONALES	CHEMINS DE FER
1.373	205	246	478	5.498	30.551	»	»
5.799	2.920	357	1.219	24.984	59.956	»	»
4.023	2.780	323	783	9.565	27.000	»	1.300
969	236	107	284	4.482	10.741	»	»
2.150	1.391	126	442	10.844	26.915	»	»
1.691	639	168	569	17.846	40.797	»	»
3.166	560	492	1.000	14.765	33.911	»	7.900
762	133	123	267	12.192	11.022	»	2.000
3.226	942	393	994	29.023	43.700	»	3.100
2.449	1.375	102	300	9.060	17.896	»	»
25.608	11.181	2.437	6.336	138.259	302.489	»	14.300

Superficie : 25,608 hectares; population, 20,953, soit 1 hect. 20 par tête.

On est dans cette région au pays de l'industrie du coton. Aussi Cornimont, Saulxures, La Bresse, qui en sont les principaux centres, ont-ils vu leur population augmenter de façon sensible.

Sur 10 communes qui forment ce canton, l'accroissement a porté sur 8; et, en dehors de Gerbamont qui a décru de 169 âmes, la diminution de Sapois (16) est insignifiante.

La surface terre et pré s'élève à *8,730 hectares* pour *20,953 habitants*, soit pour un de ces derniers : 0 h. 42 a.

AULXURES

OMS DES COMMUNES	POPULATION				
	1893	1710	AN XII	1830	DIFFÉRENCE entre 1830 et 1893
asse-sur-le-Rupt...	1.206	»	784	893	+ 313
resse (La)..........	4.146	150	2.438	2.728	+ 1418
ornimont	4.821	56	1.916	2.352	+ 1469
erbamont..........	379	39	540	548	— 169
ochesson	1.015	»	804	928	+ 87
apois	861	17	844	877	— 16
aulxures...........	3.294	»	2.096	2.832	+ 462
hiéfosse............	729	»	»	»	»
agney	3.106	81	2.280	2.735	+ 371
entron.............	1.396	48	1.100	1.287	+ 109
	20.953	391	12.802	15.180	

Il est clair que la population ne pourrait vivre avec une aussi petite moyenne, surtout si l'on se rappelle que l'on est dans la montagne et qu'en dehors de 6,336 hectares de prés il n'y a que 2,437 hectares de terres cultivables.

L'industrie a donc été un bienfait pour cette région et a eu pour résultat d'en permettre un accroissement sensible dans la population. C'est ce qui explique que contrairement à ce qui se passe dans les cantons agricoles, toutes ou presque toutes les communes (8 sur 10) ont vu leur population augmenter.

CANTON DE

SUPERFICIE	FORÊTS	TERRES	PRÉS	CHEMINS VICINAUX	CHEMINS RURAUX	ROUTES NA-TIONALES	CHEMINS DE FER.
1.106	478	78	398	4.615	19.375	»	»
2.109	993	351	645	13.068	7.823	1.200	7.500
1.251	425	400	301	9.340	12.238	1.100	2.300
245	84	100	45	1.728	12.994	»	»
472	60	65	234	8.907	5.110	»	»
509	146	177	72	4.760	6.510	2.200	2.000
1.438	100	1.200	50	5.321	18.312	7.800	4.100
2.405	1.143	670	360	7.403	41.219	»	»
1.568	975	277	274	10.440	29.769	5.800	3.000
806	399	148	200	3.406	20.630	»	»
3.439	407	392	878	14.462	27.394	»	»
3.839	1.448	1.204	797	18.746	20.449	7.000	7.200
1.823	510	201	645	12.939	17.796	»	4.900
2.185	509	555	551	18.088	43.116	»	»
2.303	440	347	727	14.887	62.615	»	»
1.390	361	185	500	8.510	12.586	1.100	2.100
26.948	8.478	6.350	6.477	156.620	358.936	26.200	33.100

26,068 habitants et *26,948 hectares*, soit un peu plus d'un hectare par tête.

26,068 habitants en 1893 et 19,349 en 1830, soit une différence de *6,719*. La seule ville de Remiremont, dans la même période, figure dans cet accroissement pour 5,226, puis viennent *Eloyes* (402), Saint-Amé (584); Pouxeux (436), Jarménil (216), formant un total de 1,638 qui, ajoutés à l'accroissement de Remiremont, donnent 6,864, représentant l'augmentation de l'ensemble du canton (6,719).

EMIREMONT

OMS DES COMMUNES	POPULATION				
	1893	1710	AN XII	1830	DIFFÉRENCE entre 1830 et 1893
:leurie	431	18	341	416	+ 15
)ommartin-les-Remir.	1.122	12	1.861	2.326	— 1.204
:loyes	1.525	44	819	923	+ 402
'aucompierre	146	45	192	204	— 58
'orge (La)..........	358	»	209	269	+ 89
arménil	600	12	384	384	+ 216
'ouxeux	1.759	56	981	1.321	+ 436
taon-aux-Bois	1.477	82	1.318	1.581	— 104
temiremont	9.374	2.502	3.754	4.148	+ 5.226
Saint-Amé	1.153	»	500	569	+ 584
Saint-Etienne	1.775	60	1.322	1.426	+ 389
Saint-Nabord........	1.824	36	2.263	2.577	— 753
Syndicat	1.190	»	718	963	+ 127
Tendon	907	33	936	1.068	— 161
Tholy...............	1.424	»	862	1.174	+ 250
Vecoux	994	37	»	»	»
	26.068	2.937	16.640	19.349	

La diminution de Dommartin n'est qu'apparente, ou du moins inférieure au chiffre indiqué (1,204), parceque Vecoux a été détaché de la première et érigé en commune; de là cette grande différence de population entre 1830 et 1893. Vecoux avait en 1867 804 habitants, il a donc augmenté depuis 26 années de 190 âmes.

Jusqu'en 1868, la commune du *Syndicat* porte le nom de *Syndicat-Saint-Amé*.

CANTON DE

SUPERFICIE	FORÊTS	TERRES	PRÉS	CHEMINS VICINAUX	CHEMINS RURAUX	ROUTES NA- TIONALES	CHEMINS DE FER
1.700	69	490	441	4.921	22.958	»	»
337	135	72	123	840	9.302	»	1.000
732	29	148	247	4.942	15.316	»	»
946	177	192	372	4.321	8.241	»	»
2.023	290	880	523	12.952	15.240	»	1.100
1.740	34	830	626	12.083	34.432	»	»
1.918	164	198	551	12.540	51.701	»	»
2.964	926	422	548	29.386	44.568	»	6.900
556	158	164	158	5.882	5.802	»	»
1.955	147	280	403	4.358	9.770	»	5.000
657	173	240	152	4.873	20.240	»	300
470	42	164	172	7.102	11.656	»	»
338	23	209	82	5.634	5.455	»	»
17.264	2.367	4.289	4.398	108.834	254.881	»	14.300

Le canton de Corcieux, avec 17,264 hectares de superficie et 11,306 habitants, donne 1 habitant pour 1 hect. 53.

En dehors de Granges et d'Aumontzey, qui sont des localités industrielles, la population a diminué.

Sur treize communes, *neuf* ont vu décroître leur population ; ce sont toutes ou presque toutes des communautés rurales.

Champdray qui est, sans contredit, la plus agricole de toutes, est précisément celle qui a diminué le plus : 1,003 en 1830 et 511 en 1893. D'autres, La Houssière, Jussarupt, La Chapelle, ont vu leur population décroître depuis soixante années.

Le chef-lieu, Corcieux, est également en voie de décrois-

ORCIEUX

OMS DES COMMUNES	POPULATION 1893	1710	AN XII	1830	DIFFÉRENCE entre 1830 et 1893
.rrentès-de-Corcieux	588	»	625	586	+ 2
.utmonzey..........	407	17	174	213	+ 194
'arbey-Seroux......	447	50	447	481	— 38
'hampdray	511	51	825	1.003	— 492
'hapelle (La)........	1.023	37	867	1.152	— 129
'orcieux............	1.538	114	1.183	1.520	+ 18
'erbépal............	1.194	»	894	1.221	— 27
'ranges.............	3.404	65	2.273	2.518	+ 886
[erpelmont	305	30	256	345	— 40
[oussière (La).......	770	»	771	1.055	— 285
ıssarupt	476	39	504	616	— 140
,ehaupal............	354	51	307	404	— 50
'ienville............	289	»	227	244	+ 45
	11.306	454	9.353	11.358	

sance : 1,183 (an XII); 1,520 (en 1830); 1,648 (1847); 1,600 (1867) et 1,538 (1893). Aucune industrie capable de relever la population ne s'est établie dans cette localité.

Au contraire, Granges a vu sa population augmenter au fur et à mesure du développement des indurtries qui s'y sont installés : 2,273 an XII); 2,518 (1830); 2,365 (1847); 2,761 (1867), nous la trouvons en 25 années augmentée de 643 (3,404) habitants ; il en est de même pour Aumontzey qui, dans la même période, a plus que doublé. (407 contre 174.)

En résumé, de l'an XII (1,805) à 1893, la population a augmenté seulement de *1,953 habitants* et de 1830 à 1893 elle a diminué de 52.

CANTON DE

SUPERFICIE	FORÊTS	TERRES	PRÉS	CHEMINS VICINAUX	CHEMINS RURAUX	ROUTES NA-TIONALES	CHEMINS DE FER
8.896	5.530	580	2.050	91.175	39.858	»	8.200
1.327	106	76	408	2.839	8.936	»	»
9.976	5.636	656	2.458	94.014	48.794	»	8.200

Il y a, dans ce canton, 1 hect. 2 par habitant; mais la surface terre et prés (3,114) ramène le sol pour vivre à 0 hect. 40 par tête.

Le nombre d'hectares de terre n'est que de 656. Il a donc fallu que la population cherchât des moyens d'existence. Elle les a trouvés dans la boissellerie, le tissage et le blan-

CANTON DE

888	289	219	212	10.313	13.345	»	3.250
298	105	89	79	3.968	5.157	»	1.100
1.186	494	308	291	14.281	18.502	»	4.350

Pour ce canton, voir le bassin de la Mortagne. Cette unité cantonale de Brouvelieures est bien la conception la plus absurde que l'on puisse imaginer : Les habitants des communes de *Biffontaine* et des *Poulières* ne peuvent communiquer avec Brouvelieures qu'à la condition de passer par Bruyères ! Elles sont, toutes deux, sur une voie ferrée qui les relie à Bruyères et Corcieux, et il leur faut

GÉRARDMER

NOMS DES COMMUNES	POPULATION				
	1893	1710	AN XII	1830	DIFFÉRENCE entre 1830 et 1893
Gérardmer..........	7.197	346	4.423	5.100	+ 2.097
Liézey..............	572	»	»	»	»
	7.769	346	4.423	5.100	

chiment de la toile. La commune de Liézey, au contraire, étant restée purement agricole, voit sa population diminuer : 874 habitants en 1847, 736 en 1867 et 572 en 1893.

Gérardmer, au contraire (quoique l'on ait détaché, en 1837, Liézey pour en faire une commune distincte), est en pleine prospérité : 1847 : 5,625; 1867 : 6,225; 1893: 7,197.

BROUVELIEURES

Biffontaine..........	589	52	423	498	+ 91
Poulières (Les)......	309	»	173	220	+ 89
	898	52	596	718	

traverser la première de ces villes et faire ensuite un trajet sur route pour gagner leur chef-lieu.

Ces deux communes, totalement en dehors du canton de Brouvelieures, enclavées dans ceux de Bruyères et Corcieux, n'auraient jamais dû être détachées de ces derniers quand on créa le canton de Brouvelieures.

CANTON DE BRUYÈRES

SUPERFICIE	FORÊTS	TERRES	PRÉS	CHEMINS VICINAUX	CHEMINS RURAUX	ROUTES NA-TIONALES	CHEMINS DE FER
1.000	316	506	108	7.250	17.253	3.100	»
331	151	85	81	3.680	8.470	»	»
326	143	102	72	3.856	6.250	»	»
1.613	703	428	214	10.145	14.025	»	2.900
392	4	206	144	3.835	12.751	»	2.300
661	70	373	178	5.763	14.179	3.900	»
928	189	439	208	4.022	17.173	4.300	2.300
632	209	236	156	5.165	7.908	»	2.200
875	338	236	225	6.776	»	»	2.000
888	206	589	141	5.673	14.693	»	»
483	182	192	100	3.687	8.558	»	»
513	189	163	129	4.739	10.256	»	»
617	212	283	112	4.839	10.459	2.100	»
622	112	317	257	3.213	17.522	3.000	»
511	233	257	107	5.359	7.545	1.600	»
358	81	176	90	5.429	5.150	»	2.300
299	50	127	94	2.588	9.344	»	2.800
821	184	290	221	14.325	29.010	»	»
757	309	222	160	3.867	36.686	»	2.200
915	621	206	71	4.868	11.612	»	»
305	25	165	87	4.650	7.922	»	»
213	33	106	62	3.248	1.475	»	»
567	277	187	91	3.813	14.456	»	»
246	136	62	34	406	9.003	»	»
805	447	165	103	5.041	12.189	»	»
500	209	143	114	2.650	14.156	»	»
16.279	5.629	6.261	3.359	132.877	308.145	18.000	19.000

Nous ferons remarquer que, dans ce tableau, manquent sept communes dépendant du *Bassin de la Mortagne* (Bult, Destord, Grandvillers, Nonzeville, Padoux, Pierrepont et Sainte-Hélène). Ces sept communes ont, en 1893 : 3,162 habitants, qui ajoutés aux 13,950 du bassin de la Vologne, forment un total dc 17,112 habitants. De même, il faut aussi en additionner la superficie (7,724 hect.) à celle qui figure sur le tableau ci-dessus : 15,279, soit pour le canton entier une superficie totale de 24,003 hect., ou, *par habitant :* 1 hect. 4. La population, en 1893, étant, pour le canton entier, de 17,112, celle de 1830 de 15,991, ce qui fait, en 63 années, une faible augmentation de 1,121

Bassin de la Moselle)

NOMS DES COMMUNES	POPULATION 1893	1710	AN XII	1830	DIFFÉRENCE entre 1830 et 1893
Aydoilles	703	»	679	747	— 44
Beauménil	141	9	148	185	— 44
Boulay (Le)	157	»	181	240	— 83
Bruyères	4.221	211	2.089	2.195	+ 2.026
Champ-le-Duc	328	24	298	284	+ 44
Charmois-d'-Bruyères	477	»	663	514	— 37
Cheniménil	762	80	809	980	— 218
Deycimont	339	23	332	341	— 2
Docelles	1.037	82	787	1.207	— 170
Dompierre	305	87	331	350	— 45
Fays	256	12	163	194	+ 62
Fimenil	338	24	318	370	— 32
Fontenay	506	»	485	653	— 147
Girecourt	402	42	336	390	+ 12
Gugnécourt	248	22	292	290	— 42
Laval	404	17	220	380	+ 24
Laveline-d'-Bruyères	342	15	164	191	+ 151
Laveline-du-Houx	508	»	562	572	— 64
Lépanges	968	41	535	635	+ 333
Méménil	234	»	241	278	— 44
Neuveville-d'-Br. (La)	214	9	180	234	— 20
Prey	115	8	»	93	+ 22
Roulier (Le)	215	»	»	371	— 156
Saint-Jean-du-Marché	168	»	150	213	— 45
Viménil	312	»	258	304	+ 8
Xamontarupt	252	10	440	443	— 191
	13.950	736	10.661	12.654	

âmes. Ici, nous nous trouvons en présence d'un canton rural : Bruyères seul fait, pour ainsi dire, l'augmentation : 4,221 en 1893 et 2,195 en 1830, soit 2,026, chiffre supérieur de 906 à l'élévation dans le chiffre total de la population. Sur 31 communes, *23* ont vu leur population diminuer et *8* seulement augmenter.

Bruyères avait, en 1779, 300 feux ou 15 à 1,800 habitants; 2,089 en 1805; 2,195 en 1830; 2,243 en 1845; 2,410 en 1867. Aujourd'hui elle atteint 4,222; il ne faut pas oublier que la garnison importante de cette ville figure dans ce chiffre.

SUPERFICIE	FORÊTS	TERRES	PRÉS	CHEMINS VICINAUX	CHEMINS RURAUX	ROUTES NATIONALES	CHEMINS DE FER
1.750	424	659	211	8.385	24.078	8.000	11.500
1.373	320	448	89	2.768	19.902	»	»
897	331	375	50	6.060	9.890	»	»
663	424	120	29	3.529	2.960	»	»
998	161	408	140	3.082	21.116	»	2.400
1.000	126	532	216	6.720	21.055	3.850	5.100
870	354	353	130	4.006	21.889	»	»
576	139	240	139	6.933	7.816	»	»
1.147	197	706	190	8.494	17.720	»	»
916	505	320	60	7.345	8.364	»	»
4.316	2.605	974	259	8.498	15.915	3.300	3.000
508	92	326	60	3.694	6.430	»	2.400
685	407	208	75	2.664	6.915	»	»
938	82	498	137	7.994	16.925	5.200	5.300
842	200	444	125	4.368	20.883	»	»
1.027	406	433	160	9.887	17.820	»	»
939	127	329	50	10.062	6.970	»	»
1.983	990	579	302	11.158	15.465	3.900	5.100
557	193	257	80	4.256	5.403	»	»
890	155	520	165	2.437	12.787	3.000	3.100
320	86	158	62	5.637	3.412	»	»
23.046	8.324	8.887	2.729	127.977	283.985	27.250	37.900

Deux communes ne figurent pas sur ce tableau : *Girancourt* et *Dommartin-aux-Bois*, qui font partie du versant de la Saône. La population de ces deux villages s'élève à 1,579 habitants; ce qui fait un total, pour le canton d'Epinal, de 37,089 et la surface portée à 26,517 hectares, ou un habitant pour *0 h. 71 ares*.

Si, des 37,089 habitants, on déduit la population d'Epinal, il reste 12,289 formant la portion rurale. Faisant la même opération pour l'an 1830, on trouve 9,261 habitants ruraux ; soit pour ces derniers une différence, en faveur de 1893, s'élevant à 3,028. Au nombre des villages, il en est deux qui ont singulièrement augmenté : Golbey et St-Laurent.

Golbey avait, en 1867, 637 habitants; soit, depuis la guerre, une augmentation de 1,134.

De même, St-Laurent avait, en 1867, 1,020 âmes, et en 1893, 1819 ; soit donc 799.

(Bassin de la Moselle)

NOMS DES COMMUNES	POPULATION				
	1893	1710	AN XII	1830	DIFFÉRENCE entre 1830 et 1893
Arches	1.423	27	998	1.512	— 89
Archettes	462	13	610	633	— 171
Baffe (La)	517	18	520	632	— 115
Chantraine	1.057	»	»	»	»
Chaumousey	401	28	350	375	+ 26
Darnieulles	468	50	434	434	+ 34
Deyvillers	584	35	437	525	+ 59
Dignonville	208	29	214	210	— 2
Dogneville	923	69	517	596	+ 327
Domèvre-sur-Avière	324	2	366	440	— 16
Epinal	23.223	6.283	7.905	8.678	+ 14.525
Fomerey	165	28	161	172	— 7
Forges (Les)	539	14	392	492	+ 57
Golbey	1.571	23	434	546	+ 1.025
Jeuxey ... h.	538	24	336	430	+ 108
Longchamp	248	31	230	268	— 20
Renauvoid	149	20	168	188	— 39
Saint-Laurent	1.819	20	339	397	+ 1.422
Sanchey	200	18	146	195	+ 5
Uxegney	571	24	318	364	+ 153
Vaudéville	122	5	147	181	— 59
	35.512	6.761	15.022	16.268	

Ces deux localités voisines d'Epinal ont, comme celle-ci, bénéficié de son développement industriel.

En 1770, Epinal avait 6,283 âmes ; 7,905 en 1805 ; 8,678 en 1827 ; 9,526 en 1837 ; 11,012 en 1847 ; 11,870 en 1867 ; 11,847 en 1877 et 23,233 en 1893 ; soit 15,328 en plus qu'en 1805, ou plus de trois fois la population du début du siècle.

Une autre localité autrefois bien importante, *Arches*, ruinée ou à peu près au XVIIe siècle, s'était relevée et, en 1805, avait 998 âmes ; 1,512 en 1830 ; 1,448 en 1847 ; 1,633 en 1867 ; aujourd'hui, elle en a 1,423, en perte sur 1830 et 1867. Une grande usine en construction relèvera cette localité qui ne pouvait se développer avec la seule agriculture. Aussi, les villages uniquement agricoles voient leur population diminuer : Archettes, La Baffe, Domèvre, Longchamp, Jeuxey, etc., etc.

La commune de *Chantraine* a été créée par décret du 5 avril 1892 et formée par une portion de celle des Forges.

CANTON DE

SUPERFICIE	FORÊTS	TERRES	PRÉS	CHEMINS VICINAUX	CHEMINS RURAUX	ROUTES NATIONALES	CHEMINS DE FER
920	282	310	143	3.185	10.407	»	»
690	190	404	67	8.626	7.492	»	»
1.167	439	346	104	8.223	19.575	»	200
614	91	360	135	4.425	4.220	4.000	2.900
2.950	1.732	911	205	7.099	22.082	»	»
1.252	361	652	195	8.936	23.306	»	»
1.175	314	630	173	14.547	15.080	»	»
509	54	330	58	3.119	9.793	»	»
1.277	330	475	248	7.778	10.153	»	»
1.375	278	796	212	3.999	5.567	»	»
1.223	321	730	99	2.417	18.250	»	»
759	322	347	50	2.267	14.840	2.900	3.100
1.040	360	514	104	3.967	16.856	»	»
2.506	512	1.081	190	9.007	21.307	»	4.000
798	262	376	60	2.043	19.027	5.100	5.000
394	61	126	26	2.254	7.204	»	»
593	213	240	94	2.510	11.633	»	»
1.522	286	801	213	7.787	18.105	»	5.200
918	223	534	133	3.582	10.085	»	»
1.107	339	470	182	5.417	19.809	4.000	3.200
843	244	382	99	3.176	21.168	»	»
640	77	424	20	3.760	11.715	»	»
447	123	276	23	4.695	9.320	»	»
24.705	7.314	11.515	2.833	122.819	326.994	16.000	23.600

24,705 hectares et 14,120 habitants ; soit *1 hect. 7* par habitant. L'augmentation de la population est, depuis 1830, de 4,147 âmes. La seule commune de Thaon figure dans cet accroissement pour 3,233. Nomexy a cru de 579 habitants, tandis que le chef-lieu, qui n'en est séparé que par la Moselle, a une simple augmentation de 102. Nomexy a

CHATEL

NOMS DES COMMUNES	POPULATION				
	1893	1710	AN XII	1830	DIFFÉRENCE entre 1830 et 1893
Badménil	294	28	315	355	— 61
Bayecourt	280	75	246	295	— 15
Châtel	1.293	231	1.171	1.191	+ 102
Chavelot	647	36	276	309	+ 338
Damas-aux-Bois	698	66	786	851	— 163
Domèvre-sur-Durbion	439	»	438	485	— 47
Frizon	632	50	538	580	+ 52
Gigney	170	22	181	192	— 22
Girmont	516	52	460	500	+ 16
Hadigny	359	20	310	332	+ 27
Haillainville	439	17	411	450	— 11
Igney	497	28	307	396	+ 101
Mazelay	463	29	306	448	+ 15
Moriville	785	43	539	618	+ 167
Nomexy	1.114	56	505	535	+ 579
Oncourt	145	22	99	97	+ 48
Pallegney	237	28	260	288	— 51
Rehaincourt	526	31	414	550	— 24
Sercœur	231	21	240	265	— 34
Thaon	3.633	33	380	400	+ 3.333
Vaxoncourt	445	39	310	500	— 55
Villoncourt	160	13	169	180	— 20
Zincourt	117	15	118	146	— 29
	14.120	948	8.778	9.973	

des industries et Châtel n'en a pas. De même, le voisinage de Thaon a provoqué le développement de Chavelot (647 en 1893 et 309 en 1830). Ces trois localités représentent, à elles seules (4,140), l'augmentation de l'ensemble du canton.

CANTON DE CHARMES

SUPERFICIE	FORÊTS	TERRES	PRÉS	CHEMINS VICINAUX	CHEMINS RURAUX	ROUTES NATIONALES	CHEMINS DE FER
1.489	655	573	183	7.170	9.300	»	2.100
2.337	1.232	448	176	11.374	13.250	5.900	2.000
763	136	373	110	5.350	10.225	»	5.700
840	301	355	123	3.440	5.311	»	2.000
272	60	170	23	1.073	4.434	»	2.000
385	24	150	100	5.546	6.116	1.900	»
1.280	413	607	156	6.445	13.773	5.900	4.400
7.366	2.821	2.676	871	40.398	62.409	13.700	18.200

Le canton de Charmes est, partie dans la vallée de la Moselle (7 communes), partie dans celles du Colon et du Madon. Dans ce tableau ne figurent que les communes du bassin de la Moselle. Ce sont les plus importantes ; c'est là que se trouvent de grandes usines à Portieux et Vincey. Nous reviendrons sur ce canton quand nous traiterons du

CANTON DE XERTIGNY

923	240	480	164	4.320	13.950	»	7.000
4.903	1.082	2.159	445	33.400	76.620	»	»
5.826	1.322	2.639	609	37.720	80.572	»	7.000

Ces deux communes du canton de Xertigny, situées sur le versant S.-E. des Faucilles, font partie du bassin de la Moselle, tandis que toutes les autres du canton appar-

(Bassin de la Moselle)

NOMS DES COMMUNES	POPULATION 1893	1710	AN XII	1830	DIFFÉRENCE entre 1830 et 1893
Chamagne...........	491	62	527	611	— 120
Charmes............	3.362	206	2.811	2.900	+ 462
Portieux............	2.298	126	1.079	1.142	+ 1.156
Essegney	452	37	340	385	+ 67
Langley.............	108	10	130	80	+ 28
Socourt.............	331	28	283	382	— 51
Vincey..............	1.042	94	878	939	+ 103
	8.085	563	5.448	6.439	

bassin du Madon. L'augmentation de population, malgré le grand développement industriel de Portieux, est bien faible pour ces sept communes : 1,646 depuis 1830. Or, on remarquera que seuls Portieux et Charmes représentent un accroissement de 1,618.

(Bassin de la Moselle)

Dounoux............	658	28	476	575	+ 83
Hadol	2.448	260	2.164	2.749	— 301
	3.006	288	2.640	3.324	

tiennent au bassin de la Saône. Je renvoie tout ce qui concerne ces deux communes au bassin de la Saône.

RÉCAPITULATION

SUPERFICIE	FORÊTS	TERRES	PRÉS	CHEMINS VICINAUX	CHEMINS RURAUX	ROUTES NA-TIONALES	CHEMINS DE FER
19.405	6.071	3.179	4.550	113.808	386.631	29.800	26.100
19.422	11.181	2.437	6.336	138.259	302.409	»	14.300
26.948	8.478	6.350	6.477	156.620	358.936	26.200	31.100
17.264	2.367	4.289	4.398	108.834	254.881	»	14.300
1.186	494	308	291	14.281	18.502	»	4.350
9.976	5.636	656	2.458	94.014	48.794	»	8.200
16.279	5.629	6.261	3.359	132.877	308.145	18.000	19.000
23.046	8.324	8.887	2.729	127.977	283.685	27.250	37.900
24.705	7.314	11.515	2.833	122.819	326.994	16.000	26.600
7.366	2.821	2.676	871	40.398	62.409	13.700	18.200
151.597	58.315	46.558	34.302	1.049.887	2.351.386	130.950	200.050

La population du bassin de la Moselle, depuis ses sources jusqu'à sa sortie du département, y compris les affluents de la Moselotte, Vologne et Neuné, Durbion, Avière, comprend une superficie de *151,597 hectares* et une population de *157,386 âmes*, soit *un habitant pour 0 h. 96 ares.*

De l'an XII (98,486 habitants) à 1830 (116,495), l'accroissement de la population a été de 18,009, soit par année (25) : *720.*

De l'an XII à 1893 (157,386 habitants), la différence pour 88 années est de 61,540, ou une augmentation annuelle de *706.*

GÉNÉRALE

NOMS DES CANTONS	POPULATION				
	1893	1710	AN XII	1830	DIFFÉRENCE entre 1830 et 1893
Thillot (Le)..........	18.725	288	12.303	16.332	+ 2.393
Saulxures...........	20.953	391	12.802	15.180	+ 5.773
Remiremont.........	26.068	2.937	16.460	19.349	+ 6.719
Corcieux.............	11.306	454	9.353	11.358	— 52
Brouvelieures........	898	52	596	718	+ 180
Gérardmer	7.769	346	4.423	5.100	+ 2.669
Bruyères............	13.950	736	10.661	12.654	+ 1.296
Epinal	35.512	6.761	15.022	16.268	+ 16.264
Châtel	14.120	948	8.778	9.972	+ 4.347
Charmes	8.085	563	5.448	6.439	+ 1.646
	157.386	13.476	95.846	113.171	

De 1830 (116,495) à 1893 (157,386), l'augmentation est de 44,215, ou par année (63) : *701*.

De 1805 à 1893, la population du bassin de la Moselle a augmenté de *39 p. 100*.

Mais on remarquera que cette proportion va en diminuant : de l'an XII à 1830 : *720;* de 1830 à 1893 : *701*.

La surface forestière (y compris Dounoux et Hadol) s'élève à *58,315 hectares,* ou 0 h. 37 ares de forêts pour *un habitant*.

La superficie des forêts du département est de *208,936 hectares;* elle représente un peu plus du *tiers* de la surface totale (588,384).

Les terres et prés donnent un total de *84,108 hectares,* ou *0 h. 52 ares* par habitant (160,710).

L'ensemble de la surface du département est de 588,384; le bassin de la Moselle en occupe *37 p. 100*.

XI. — La commune dans la montagne. — Centre et sections. — Gérardmer en est un type. — Caractère du montagnard. — Remy et Géhin. — Les naturalistes. — La lutte pour la vie.

Des chaumes qui couronnent les sommets, on entre dans la forêt : c'est du hêtre d'abord, puis le sapin.

Les eaux — *gouttes* — qui coulent de tous côtés, entretenues par les *feignes* qui pullulent, se réunissent pour former le ruisseau : le *Rupt*.

C'est, au début, dans une *basse*, une *creuse* que coule la *Goutte ;* puis le *Rupt* dans la *colline*, nom générique donné à la vallée.

Par place, des marécages — des *mortes* — où croupit l'eau ; ou des lacs : des *mers*.

Le premier symptôme de l'industrie humaine que l'on rencontre est la *scierie*, avec sa maison, où habite le *sagar ;* quelques fermes isolées, perdues dans une enclave de la forêt.

A Gérardmer, nombre de ces fermes portent le nom de *cercenée ;* afin de les distinguer les unes des autres, on y a ajouté le nom du propriétaire ou de celui qui, le premier, a *cercé* les arbres, essarté, défriché ; d'autres portent le nom de *xard*, transformation du mot *essart*.

Bientôt apparaissent, rapprochées les unes des autres, les fermes, entourées toutes d'une prairie et parfois d'un champ péniblement conquis, dont les pierres servent de mur d'enclos ; l'ensemble de ceux-ci forme par place une colossale mosaïque des plus curieuses.

Ces fermes groupées, mais séparées par leurs enclos, forment des hameaux ; ceux-ci des *sections* et celles-là la communauté.

La communauté a un *centre* — chef-lieu — où se trouvent l'église, la mairie.

On le voit, au contraire des localités de la plaine, il n'y

a point de communes dont les habitations sont groupées en entier autour du clocher; tout est épars avec un chef-lieu, le *centre*.

Dans la montagne, la population, pour vivre, a dû se répartir sur une grande surface; souvent, pour aller à l'église, à la mairie, il faut parcourir des douze, quinze kilomètres.

Je ne crois mieux faire, pour donner idée de la topographie d'une commune de la montagne, que de prendre comme type celle de Gérardmer (1) :

La superficie en est de 8,864 hectares, dont 5,622 en forêts. La longueur atteint 19 kilomètres et la largeur 13.

La population répartie sur toute cette surface est de 7,197 habitants, divisée en treize sections. Le centre — Gérardmer — contient 2,885 âmes divisées en quatre sections. Les neuf autres, 4,312 habitants. La plus peuplée a 902 âmes, la plus petite 206.

Par exemple, il faut parcourir onze kilomètres de Retournemer au centre.

Aujourd'hui, les chemins abondent; mais dans les lieux élevés, les transports se font à dos d'hommes. Ceux-ci portent sur leur *hotte de kie* (brise-dos) leurs toiles, leurs fils, leurs boîtes, leurs fromages... Quand on le peut, on se sert de petites voitures. Pour les transports de bois, on emploie des charriots qui suppléent, par leur solidité, aux mauvais chemins.

En 1809, dans une épître en patois adressée au ministre par le curé Pottier, de Gérardmer, il est parlé de l'aspect de la région, des difficultés de transport :

S'o voiyin, Monseigneur, tan de pir, tan de reuche,
Qu'évo do siè je son spandi,
Et s'o no voyin fare in fremège ou dé peuche,
Oh ! vo s'ré cet' bé-n ébaubi.

---

(1) Géhin. — *Gérardmer à travers les âges* (Soc. Phil. de St-Dié 1893-94).

Si vous voyiez, Monseigneur, tant de pierres, tant de roches,
Parmi lesquelles nous vivons épars,
Et si vous nous voyiez faire un fromage ou des poches,
Oh! vous seriez certes bien étonné.

Je fèyo not' canton, j'non qu'in quiré, qu'in mâre
Et nos on troze section.
E fau bè pi d'in jo è co lo qu' vouron fàre
Lo to dè dérère mohon.

Nous faisons notre canton, nous n'avons qu'un curé, qu'un maire,
Et nous avons treize sections.
Il faut plus d'un jour à ceux-là qui voudraient faire
Le tour des dernières maisons.

E'ni mohovouru, tot au mon heuy' cent deuze,
Quiquène è douze oure de lan.
Prèy' to potyo (ç'o cet' eun bè mah cheuse),
Lo leye o rèle et bé méchan.

Il en est par-ci par là, tout au moins huit cent douze,
Quelques-unes à deux heures de loin.
Presque tout partout (c'est certes une bien mauvaise chose),
Le lieu est raide et bien mauvais.

O-zo chèp co bé-n ah', do qu'o son e l'onaye ;
Ma do lè noge, è fa mou mà
Rollè queq' peu chogé, po droho le montaye.
E fau pourtan, pià ou non pià.

On en échappe encore bien aisément, dès qu'on est en été ;
Mais dans la neige, il fait bien mauvais
Revenir quelque peu chargé, à travers les montées.
Il le faut pourtant, qu'on le veuille ou non.

C'est aussi dans cette épître (1) que se trouve le fameux dicton attribué aux habitants de Gérardmer :

Je d'mouro do lè Voge e do in fameu leye,
Ouss viss qu'ess' seusse, o lo sè bè,
Se c'n'ir de Giromouè, steu co queq' peu Nanceye,
Le Lorraine en sero cet' ré.

Nous demeurons dans les Vosges et dans un lieu fameux
Où que ce soit, on le sait bien,
Si ce n'était de Gérardmer, peut-être encore quelque peu Nancy,
La Lorraine ne serait certes rien.

Toutes ou presque toutes les autres communes de la

---

(1) Cette épître a été publiée par M. L. Jouve, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* (1865).

Elle fut rédigée par le curé de Gérardmer Pottier (1809), en réponse à un questionnaire envoyé par le sous-préfet de Saint-Dié.

Copie en fut envoyée à l'impératrice Joséphine, pendant son séjour à Plombières (juillet 1809).

montagne sont dans les conditions de Gérardmer. Il en est dont le nom désigne l'ensemble de tous les hameaux qui la forment, alors qu'aucun de ces derniers ne porte le nom sous lequel elle est dénommée ; ainsi : *Basse-sur-le-Rupt*, formée de divers groupes portant les noms de Burotte, Contrexard, Pubas, Trougemont, Presle, Planois où se trouve l'église ; mais pas un n'est désigné sous le nom de *Basse-sur-le-Rupt*, qui est donné à l'ensemble de la commune. Ce nom, du reste, répond bien à la configuration du sol ; ces hameaux sont tous placés dans une vallée élevée, profonde, encaissée, une véritable *basse*.

Il résulte de cette dissémination des habitations un genre de vie tout particulier : le montagnard reste isolé dans sa ferme ; il a dû se créer du travail, car le plus souvent son petit pré, son lopin de terre ne pourraient le faire vivre, lui, sa famille. Il fait du fromage, des boîtes, il tisse de la toile sur son métier à bras. Il vit là, seul, livré à lui-même et, tout en faisant marcher sa navette, il rêve, réfléchit, recueille ses souvenirs, aussi bien ceux qui lui viennent de ses aïeux que les siens propres. La montagne est le pays de la rêverie ; là, plus qu'ailleurs, on croit aux choses surnaturelles, aux sotrés, aux culas, aux mouhihennequins, aux voix d'en haut (n'est-ce pas de celles-là qu'entendit Jeanne d'Arc ?). C'est dans la montagne que l'on trouve de ces guérisseurs, possesseurs d'un *secret* que l'on se transmet de père en fils, *secrets* pour les hommes, pour les animaux, que l'on préfère le plus souvent aux soins du médecin, du vétérinaire. N'est-ce pas dans la montagne que vécurent les Fleurot, cette gloire des rebouteurs ?.....

Ces guérisseurs sont le plus souvent des sorciers ; ils procèdent de ces druides dégénérés qui se réfugièrent, à l'époque gallo-romaine, dans les forêts, les lieux isolés, pour se livrer à des pratiques religieuses qui, bientôt, de-

vinrent de la sorcellerie, de la magie. Aussi les Romains les appelaient-ils des *magœ :* magiciens (1).

Mais ce qui caractérise encore plus le montagnard, c'est un fond sérieux et observateur de tous les phénomènes de la nature, observations que l'on se transmettait; un sentiment de curiosité de bon aloi, qui le pousse à découvrir une explication — de son cru — des choses qui ont frappé son imagination rêveuse et toujours en éveil.

On trouve, ou plutôt on trouvait, dans la région montagneuse, de ces hommes sans instruction première, dans l'ignorance absolue des progrès scientifiques qui ne pouvaient arriver jusqu'à leur maison isolée; qui, par la seule observation de faits se passant sous leurs yeux, sont arrivés à de surprenantes découvertes; ainsi Remy et Géhin, avec la pisciculture.

Remy était un pauvre pêcheur de La Bresse; désolé de voir la truite disparaître et, en même temps, son gagne-pain, il se mit à observer les mœurs de ce poisson; il passa des mois à tenter de surprendre la manière dont il se reproduisait, à découvrir pourquoi le frai disparaissait. Il y parvint: avec cet esprit ingénieux du montagnard, toujours en lutte avec les éléments pour la vie, il trouva le moyen de remédier à cette dépopulation de nos poissons. En un mot, il avait découvert la *pisciculture !*

Géhin n'était pas un pêcheur; mais avec sa vive imagination, son sens d'observation, sa perspicacité, il saisit de suite la portée de la découverte de son compatriote. Aussi illettré, aussi ignorant des choses scientifiques que Remy, il osa entreprendre de faire connaître cette découverte.

---

(1) Cette origine païenne de la magie explique les persécutions dont ces malheureux furent les victimes; aux ve et vi^{e} siècles, on les punissait de mort. Du reste, la magie s'est perpétuée jusqu'à nos jours. L'*envoultement* fut un des moyens les plus répandus jusqu'au xviie siècle.

Quelle lutte il lui fallut soutenir ! Que pouvaient les deux pauvres montagnards vosgiens contre l'Institut ?... Ce sera l'éternel honneur de la *Société d'Emulation des Vosges* et de son secrétaire perpétuel d'alors, le Dr Haxo, d'avoir pris en main la défense des deux pêcheurs de La Bresse, de leur avoir fait rendre justice et de faire reconnaître par tous que Remy avait bien découvert la pisciculture (1).

Naguère on trouvait dans la montagne d'humbles naturalistes, véritables savants élevés par un maître vosgien : J.-B. Mougeot. C'étaient *Gérard-Martin* père et fils, de Retournemer ; *Cuny-Gaudier* et *Emile Didier*, de Gérardmer ; *J.-B. Mougel*, de Vagney ; *Sulpice Perrin*, de Cremanvillers ; *Boillat*, de La Bresse ; *Houberdon* et *Cũnin*, de Julienrupt, etc., etc. *Dominique Pierrat*, de Basse-sur-le-Rupt, qui a accumulé dans sa modeste demeure un musée qui serait envié de bien des grandes villes ; *Clément*, de Cornimont, qui fit l'admiration du naturaliste alsacien Kirschleger : « La nature, écrivait-il, a doué Clément d'un cœur d'or..., de sens sûrs et actifs, d'une intelligence droite et saine ; il lit avec délices les ouvrages philosophiques et religieux... ». *Clément*, menuisier et perruquier, n'avait jamais fait d'études littéraires et savait tout au plus lire, écrire et calculer ; c'était — ajoute Kirschleger — une de ces natures dont une éducation scientifique et des circonstances heureuses auraient fait un éminent professeur... (2).

Je dois aussi citer *X. Thiriat*, ce charmant écrivain qui avait appris, ainsi qu'il le disait lui-même, à écrire, comme « l'oiseau apprend à voler... ». Aujourd'hui, tout cela dis-

(1) Haxo. — *De la fécondation artificielle des œufs de poisson*, etc., *par MM. Remy et Géhin*, de La Bresse (Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1852).
Voir aussi : Fournier. — *Annuaire des Vosges* de M. L. Louis, 1895. — Une notice sur Remy et Géhin.

(2) Kirschleger. — *Ouvrage cité*, t. III.

paraît : la facilité des déplacements, les routes qui sillonnent la région, l'instruction donnée à tous (1), le service militaire, font disparaître cet esprit de rêverie, d'observation qui caractérisaient le montagnard alors qu'il vivait isolé. Bon nombre de ceux que je viens de citer sont morts : ils n'ont pas été remplacés.

Notre siècle est niveleur ; toutes ces tendances particulières à une région disparaissent, la fusion est générale. Mais je tenais à faire ressortir cet « *état d'âme* » du vieux montagnard vosgien, parce qu'il était le résultat de la configuration du sol qui, longtemps, lui imposa une vie isolée, qui le portait à la rêverie, à l'observation, seuls moyens de lui faire supporter, oublier cet isolement.

Dans toute cette région des bassins de la Moselle, Moselotte, Vologne, l'habitant eut à lutter contre le sol, le

---

(1) Il semblerait que l'instruction donnée à tous devrait provoquer l'éclosion de ces savants.

Il n'en est rien, tout au contraire :

Le montagnard, illettré jusqu'à ces derniers temps, concentrait toutes ses facultés sur les *seuls objets qui l'entouraient ;* il ne s'occupait, ne *rêvait que d'eux seuls.*

L'instruction a eu pour résultat de lui faire embrasser *un tout, un ensemble* de connaissances et, par conséquent, de lui faire abandonner les *observations localisées.* De plus, avec la *facilité de lire* que l'on a aujourd'hui, il a agrandi le cercle de ses connaissances ; avec son exeellente mémoire, il a *généralisé par ses lectures* et a pu ainsi apprendre des choses qu'il n'avait pas sous les yeux et qui l'intéressaient d'autant plus qu'il les ignorait auparavant.

Ce n'est donc pas un paradoxe de dire que le bienfait de l'instruction lui a fait délaisser l'observation de ce qui l'entoure.

Ce qu'il faut aussi remarquer chez ces hommes si simples, c'est leur prodigieuse mémoire. Tous ou presque tous avaient appris — *de auditu* — les innombrables noms latins donnés aux plantes. Leur livre était leur mémoire.

Il est mort, il y a quelques années, à Gérardmer, un vieillard (77 ans) qui avait une autre spécialité : il connaissait l'état civil de toute la commune ; il suffisait de lui citer un nom, de suite il donnait les ascendants, les descendants, les collatéraux, les noms et prénoms, l'âge, les dates du mariage, du décès..... Ce n'était pas à la mairie qu'il allait se renseigner, par la lecture ou la copie des actes civils; mais par sa propre mémoire et le bruit public.

climat. Agriculteur? il ne le pouvait être ; la nature de la terre ne le lui permettait pas.

L'industrie? elle n'existait pas aux siècles derniers. Aussi le montagnard devint *industrieux* et *commerçant: industrieux*, parce qu'il chercha à tirer parti du sol tel qu'il était; il éleva du bétail, fabriqua du fromage, ce qui le rendit *commerçant.*

Cette industrie du fromage prit un tel développement, les bénéfices furent si grands que l'on se mit à rendre productif une grande surface du sol abandonné. On fit des prairies, au centre fut édifiée la grange qui servait à rentrer le fourrage que le bétail venait manger en hiver. Ces granges devinrent bientôt ces fermes éparpillées sur tous les flancs de montagnes. Plus tard, avec les moyens de circulation, l'exploitation des forêts se développa, ce qui fut un moyen d'existence de plus.

Enfin vint l'industrie. C'est à elle que la région montagneuse doit sa prospérité ; il est incontestable que la population actuelle ne pourrait vivre avec l'agriculture réduite au pâturage et à la production du fromage. Ce fait, on le constate par une diminution de population dans les villages restés purement agricoles ; tandis que les localités industrielles ont vu augmenter la leur dans des proportions considérables.

Il ne faudrait pas croire pourtant que les fermes soient désertées. Loin de là ; pour bon nombre d'habitants, le produit du travail de l'usine est l'appoint au revenu de la terre ; souvent il sert à en augmenter, par des achats, la surface. Il en est bien peu, en effet, qui n'aient un champ, un pré, souvent une vache.

Dans les régions où la culture véritable est possible, il faut voir — admirer plutôt — avec quel soin, quel amour, devrais-je dire, on cultive cette terre si rare ; avec quel art on irrigue les prairies et aussi avec quelle jalousie on se dispute l'eau.

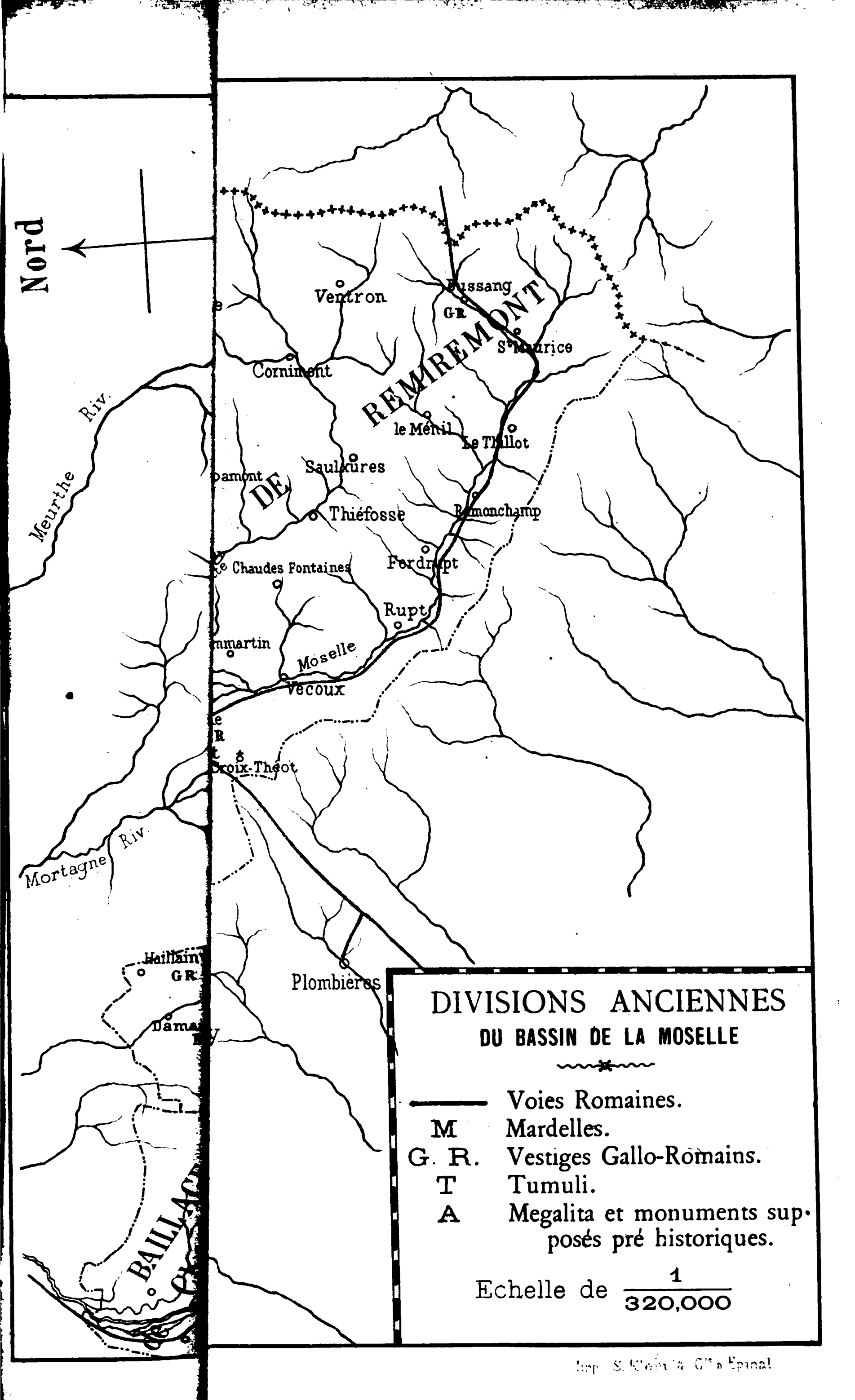
En résumé :

Si le montagnard a subi, plus que tout autre, les effets de la transformation des conditions sociales sous lesquelles nous vivons aujourd'hui, il a aussi conservé, plus que tout autre, l'amour de la terre, ce qui s'explique par les difficultés qu'il lui a fallu surmonter pour la conquérir, et aussi l'amour du travail qui est la conséquence de la rude lutte qu'il doit soutenir pour vivre.

Aussi, il faut le reconnaître, la situation du montagnard est bien meilleure que celle de l'habitant de la plaine, qui, réduit à la seule agriculture, n'a pas, comme le premier, l'appoint apporté par l'industrie.

XII. — Divisions anciennes. — Bailliages de Charmes — Châtel — Darney — Epinal — Bruyères — Remiremont — Bans du Moulin — de Longchamp — de Ramonchamp — de Vagney.

On peut voir, par la carte ci-jointe, quelles étaient les divisions du bassin de la Moselle au moment de la Révolution. Toute la région des hautes Vosges dépendait des bailliages de Bruyères et Remiremont; puis venaient ceux d'Epinal, Châtel et Charmes. Par l'Avière, affluent de gauche de la Moselle, ce bailliage empiétait sur l'extrême est de celui de Darney. C'est en 1751 que furent créés ces bailliages qui subsistèrent jusqu'en 1790. Auparavant, il y avait le *grand bailliage de Voge*, avec Mirecourt pour chef-lieu, comprenant les deux tiers du département actuel, subdivisé lui-même en prévôtés : Charmes, Dompaire, Bruyères et Arches étaient les centres de ces juridictions ; d'Arches dépendait Remiremont. Les ducs de Lorraine, très peu maîtres dans cette ville, au moyen-âge surtout, tinrent à avoir un chef-lieu à eux ; c'est pour cela qu'ils bâtirent un château (XIIe siècle) à Arches et y établirent la prévôté. En 1751, ces prévôtés furent supprimées (sauf celle de Dompaire, qui fut annexée à Darney) et


Nord
Ventron
Bussang
GR
REMIREMONT
St Maurice
Cornimont
Riv.
Meurthe
le Ménil
Le Thillot
DE
Saulxures
Thiéfosse
Ramonchamp
Chaudes Fontaines
Fordrupt
Rupt
Moselle
Vecoux
Croix-Theot
Mortagne
Riv.
Plombières
Hallain
GR
Damas
BAILLAGE
DIVISIONS ANCIENNES
DU BASSIN DE LA MOSELLE
Voies Romaines.
M Mardelles.
G. R. Vestiges Gallo-Romains.
T Tumuli.
A Megalita et monuments supposés pré historiques.
Echelle de 1/320,000

remplacées par des bailliages. Remiremont, cette fois, prit la place d'Arches.

Les bailliages d'Epinal, Châtel, créés lors de la réunion de ces villes à la Lorraine, furent maintenus.

Bailliage de Charmes. — De ce bailliage, nous trouvons dans le bassin de la Moselle : « La *ville de Charmes*, la cense de la Voivre et autres dépendances » ; *Chamagne*, *Essegney* « et la cense de la maison du bois » ; *Vincey*, « où il y a un moulin » ; *Socourt*.

Toutes ces communes dépendent aujourd'hui du canton de Charmes, arrondissement de Mirecourt.

Bailliage de Châtel. — *Châtel-sur-Moselle* et ses dépendances ; *Badménil-aux-Bois* ; *Frizon* ; « *Haillainville* et la cense des Convers » ; *Hadigny* ; *Langley* ; « *Moriville*, la cense de Bedon et la verrerie de Portieux et le fief de *Magnienville* », était un fief créé en 1722 (10 février) en faveur de Magnien, fondateur de la verrerie de Portieux. On voit qu'en 1789, la verrerie de Portieux et son fief dépendaient de Moriville qui était aussi le chef-lieu de la paroisse.

« *Nomexy* et le prieuré d'Aubiey ».

« Les *Onzaines* et les hameaux des *Grandes-Verreries* et *Petites-Verreries* », appelés aujourd'hui les *Verrières*. Cette communauté d'*Onzaine* subsista jusqu'en 1843, où elle fut annexée à *Hadigny*.

Passoncourt ; fief ; supprimée comme communauté à la Révolution et jointe à Rehaincourt.

Rehaincourt ; « *Dommart* ou *Damas-aux-Bois* ».

Langley et la *Verrerie-de-Portieux* ont été rattachés au canton de Charmes ; les autres font partie du canton de Châtel, arrondissement d'Epinal.

Bailliage de Darney. — *Darnieulles* « avec un château » ; *Mazelay* ; *Oncourt* ; *Uxegney*, « chef-lieu d'un

ban composé d'Uxegney, Bertramey (Bertraménil), Besonfosse, Char-d'Argent, Humbertoix, Saint-Laurent, Les Forges, Bois-l'Abbé, Cosne, Pré-Hauzel (Hozel), Safframénil et Xanchey (Sanchey).

Ce ban d'Uxegney forme aujourd'hui les villages d'*Uxegney*, *Les Forges*, *St-Laurent*, *Chantraine*, *Sanchey*.

« *Chaumouzey-la-Ville*, *Chaumouzey-l'Abbaye* et ses dépendances ».

Du *ban de Girancourt*, situé presque en entier sur le versant de la Saône, nous relevons les « Granges-de-*Renaud-fief*, Granges-de-*Renaud-void* », formant aujourd'hui la commune de *Renauvoid*.

Bocquegney et *Fomerey* ne formaient qu'une mairie, aujourd'hui divisée. *Fomerey* dépend du bassin de la Moselle. *Gigney*, *Darnieulles*, *Les Forges*, *Sanchey*, *Saint-Laurent*, *Uxegney*, *Chantraine*, *Renauvoid*, *Fomerey*, font partie du canton et arrondissement d'Epinal.

Bocquegney et *Gigney* de celui de Dompaire ; *Mazelay* et *Oncourt*, de Châtel.

Bailliage d'Epinal. — « La *ville d'Epinal*, ses fauxbourgs, le fief de Faillou, la papeterie du Bonhomme, les censes du Champ-du-Pin, la Colombière, Laufromont, le Ban, Bellefontaine, Benifontaine, La Gosse, du Collège, Sauba (Soba) ».

« La *mairie de la Baffe*, composée des hameaux de La Baffe, Mossou et de la partie d'*Archettes* qui est à droite du ruisseau qui le traverse ».

Archettes ainsi divisé se trouvait dépendre de deux bailliages : la portion, à droite du ruisseau, de celui d'Epinal ; celle de gauche, de Remiremont.

« *Charelot* et granges de la Surie ».

« *Deyvillers* et la grange de Mussifontaine ».

Dignonville, *Domèvre-sur-Avière*, *Dogneville* ; « *Gire-*

mont, le moulin d'Oblange et autres bâtiments et dépendances et l'ermitage de St-Adrian ».

Golbey « avec un fief ou un franc aleuf ». *Jussey* (Jeuxey) et « la cense de Fayoux ». « *Lonchamp-lez-Epinal* », *Villoncourt*, *Zincourt*, *Vaudéville-lez-Longchamp; Thaon*, *Zincourt*, *Pallegney*, *Girmont*, *Vaxoncourt*, *Villoncourt*, *Chavelot*, *Sercœur*, dépendent du canton de Châtel ; les autres d'Epinal.

Bailliage de Bruyères. — La *ville de Bruyères* et ses dépendances.

Autmonzey; « la *mairie de Barbay*, composée de *Seroux* et des censes et granges qui en dépendent ; aujourd'hui *Barbey-Seroux*.

« Le *ban de Bayecourt*, composé de *Bayecourt*, *Domèvre-sur-Durbion*, la seigneurie de Darnieulles et les fiefs *Petard* (territoire de Domèvre-sur-Durbion, ferme détruite aujourd'hui).

Beauménil et la cense de Ronchamp.

Le *ban de Biffontaine*, composé de *Biffontaine* et censes de Lespoch (Lépaxe) ; *La Poullière* (Les Poullières) et censes de Lambanie.

Champdray et censes qui en dépendent.

Juration de La Chapelle, composée de *La Chapelle*, La Rozière et plusieurs censes.

Cheniménil.

Doyenné de Corcieux, composé de *Corcieux*, Belgoutte, Lanol, Les Cours, Thiriville, Neuné, partie de Mariémont, *La Houssière*, La Cotté, Vichibure et Ruxurieux.

Arrentès du ban de Corcieux, composés de Vanémont, de partie de Mariémont et plusieurs censes.

La commune actuelle des *Arrentès-de-Corcieux* n'est plus formée de même façon qu'en 1789 ; elle ne comprend

plus que *Mariémont* qui en est le hameau principal. Vanémont, situé sur les deux versants de la Meurthe et du Neuné, est divisé entre les territoires de Saint-Léonard et de La Houssière.

« *Deïcimont* et le fief de la Haute-Verrerie ».

Docelles.

« Le *ban de Dompierre*, composé de *Dompierre*, *Mesménil*, *Viménil* et de partie de *Fontenay* et d'*Aydoille* ».

Faïs (Fays).

« Le *ban de Faulcompierre*, composé de *Faulcompierre*, *Saint-Jean-du-Marché* et de partie du *Boulay* ».

Juration de Frambeménil, composée de Frambeménil, partie du *Boulay* et censes éparses.

Frambeménil est aujourd'hui un hameau de la commune de Granges.

Fiménil et les granges qui en dépendent.

« *Girecourt-sur-Durbion* et le fief de la Basse-Verrerie ».

Le *ban-mairie de Granges*, composé de *Granges*, Brechigrange (Berchigrange), des Evelines, des hameaux de Genasville, Le Jay, les Paires, les Voeds, Le Vinot-des-Champs-de-Charrière, Falurgoutte, Godemont (Gademont), Le Boulay et de plusieurs censes.

Les *Arrentès au-dessus de Granges*, les *Vieux-Arrentès de Granges*, les *nouveaux Arrentès de Granges* formaient trois communautés composées de « sujets et de maisons répandus dans le ban de Granges ».

Ces trois communautés d'*Arrentès*, la *juration de Frambemenil*, le *ban-mairie de Granges* qui, aujourd'hui, forment la *commune de Granges*, divisaient celle-ci en *cinq parties*.

Gugnécourt; *Herpelmont* et les censes qui en dépendent ; *Jussarupt*, le Haut-Vinot, le Bas-Vinot et plusieurs censes ; *Laveline-devant-Bruyères* ; *Lépanges* ; *La*

Neuveville-devant-Bruyères et les censes qui en dépendent.

Praye (Prey) ; *Rehaupal et Varinfête ; Rennegoutte*, village-mairie, aujourd'hui écart de la commune de *Corcieux*.

La *mairie de Ruxurieux*, composée : de Ruxurieux, partie de *Gerbépal*, Rambaville et plusieurs censes.

La *mairie de Vichibure*, composée : de Vichibure, le Chesné, la Charmille, de partie de *Gerbépal* et de la Basse-de-Martinpré et autres.

Ces deux mairies de Vichibure et Ruxurieux n'existent plus ; ces deux localités appartiennent à Corcieux, tandis que *Gerbépal* forme aujourd'hui une communauté distincte.

« *Mairie de la Tour*, communauté composée de plusieurs maisons qui sont à *Corcieux*, la Cotte, Rennegoutte et *La Houssière* ». Cette mairie n'existe plus. Ce qu'en dit Durival nous indique que les maisons qui la composaient sont réparties sur les territoires actuels de *Corcieux* et *La Houssière*.

Le *ban de Vaudicourt*, composé de *Charmois*, *La Rouillie* (Le Roulier), de partie d'*Aydoille*, *Fontenay* et *Nonzeville* (du bassin de la Mortagne).

La *papeterie de Vraichamp* dépend aujourd'hui de *Docelles*. Le fief de *Vienville*.

Les *Arrentès d'Yvoux*, communauté composée d'Yvoux (Ivoux) et des censes qui dépendent de ce village, n'existe plus et fait partie de *La Chapelle*.

Le village de *Faucompierre* appartient au canton et arrondissement de Remiremont.

Biffontaine, *Les Poulières*, au canton de Brouvelieures, arrondissement de Saint-Dié.

Arrentès-de-Corcieux, *Autmonzey*, *Barbey-Seroux*, *Champdray*. *La Chapelle*. *Corcieux*. *Gerbépal*, *Gran-*

ges, *Herpelmont*, *La Houssière*, *Jussarupt*, *Vienville* et *Rehaupal* du canton de Corcieux, arrondissement de Saint-Dié.

Aydoilles, *Beauménil*, *Le Boulay*, *Bruyères*, *Champ-le-Duc*, *Charmois*, *Cheniménil*, *Deycimont*, *Docelles*, *Dompierre*, *Fays*, *Fiménil*, *Fontenay*, *Girecourt*, *Gugnécourt*, *Laveline-devant-Bruyères*, *Lépanges*, *Méménil*, *Neuveville-devant-Bruyères*, *Prey*, *Le Roulier*, *St-Jean-du-Marché* et *Viménil* appartiennent au canton de Bruyères, arrondissement d'Epinal.

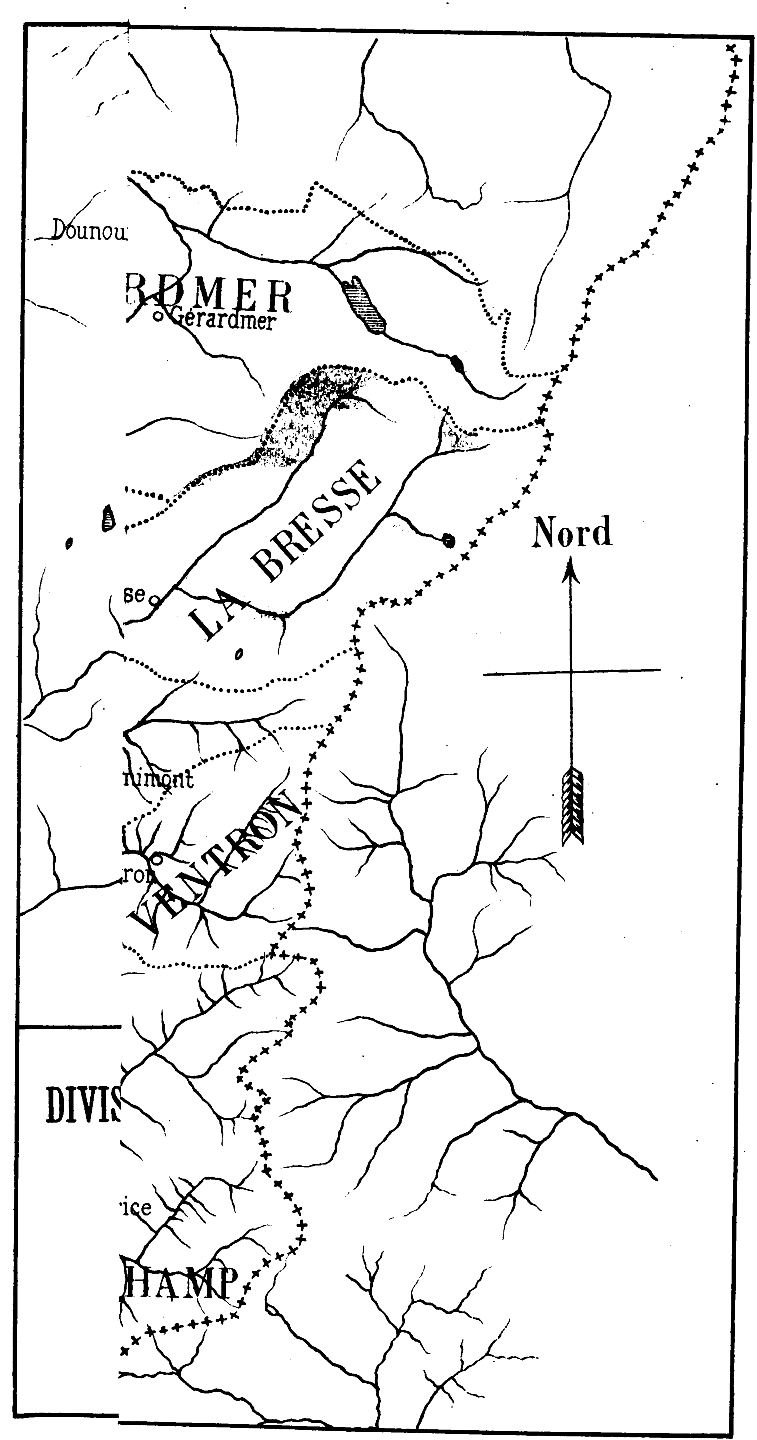
Domèvre-sur-Durbion, *Méménil*, *Viménil*, *Fontenay*, *Aydoilles*, *St-Jean-du-Marché*, *Boulay*, *Gerbépal*, *Charmois*, *Le Roulier*, *Les Poulières*, qui, en 1789, dépendaient de bans ou d'autres mairies, sont devenus depuis des communautés.

Au contraire, les trois *Arrentès de Granges*, la *Juration de Frambemenil*, les mairies de *Ruxurieux*, *Vichibure*, de *La Tour*, *Vraichamp*, les *Arrentès d'Ivoux*, le ban de *Vaudicourt* n'existent plus. Toutes ces localités font partie de communautés nouvelles, ou d'anciennes devenues plus importantes, ou mieux placées pour devenir le centre d'un village.

Bailliage de Remiremont. — Une carte spéciale à ce bailliage donnera idée des divisions qui le formaient; je dois ajouter qu'il ne s'agit ici que de la portion de ce bailliage qui se trouve dans le bassin de la Moselle.

Le bailliage entier de Remiremont était le plus étendu de tous ceux de la Lorraine, « et quoiqu'il ne soit divisé qu'en un petit nombre de communautés, il renferme cependant beaucoup de villages, de hameaux et grand de censes et d'habitations isolées appelées granges ».

La *ville de Remiremont*, vingt-quatre granges et autres dépendances.



Dounou
RDMER
Gérardmer
LA BRESSE
se
Nord
rimont
VENTRON
ron
DIVIS
rice
HAMP
Lith. KLEIN & Cie Epinal.

Le *ban d'Arches*, composé d'*Arches*, Annemesnil (Aneuménil), Dinosey, Lasmesnil, les Cassines (granges éparses). D'*Archettes* en partie. Nous avons vu, pour ce village, que le ruisseau le départageait : la rive droite relevant de la mairie de La Baffe, bailliage d'Epinal, et la gauche, du ban d'Arches. *Hadol-la-haute*, *Hadol-la-basse*, séparés par un ruisseau ; Clairgoutte, Gusménil, Géroménil, La Rûe, Senade, La Tour, Rouillier. *Eloyes*, *Pouxeux-la-haute* et la *basse Pouxeux*.

La *Bresse* et la *petite Bresse*.

« La *mairie de Celles*, composée de Lanol en partie et Meillevillers, Xénois ». Cette mairie de Celles n'existe plus aujourd'hui ; Celles, Meyvillers, La Nol (qu'il ne faut point confondre avec *Le Nol*, en face Vagney et territoire de *Syndicat*), dépendent de la commune actuelle de *St-Amé*. L'église de Saint-Amé était, avant 1732, bâtie au pied du St-Mont (versant Est), proche la grotte où la légende fait vivre St-Amé ; on en bâtit une nouvelle en 1732, à *La Nol* : de là, le nom de St-Amé donné à ce hameau, devenu le centre du village. *La Nol*, avant 1789, dépendait moitié de la mairie de Celles et moitié du ban de Moulin.

Le *ban de Moulin* ou *chambre de Moulin*, composé : de Moulin, Ramfain (Ranfaing), *Lanol* (en partie), St-Amé *paroisse*, St-Etienne, Méhachamp, *St-Nabord*, Purifain, Seux.

Moulin est aujourd'hui hameau de *St-Nabord*. Ce ban s'étendait, en aval de Remiremont, sur les deux rives de la Moselle : Moulin, St-Nabord, Ranfaing, étaient sur la rive gauche ; *St-Etienne*, Seux, Méhachamp, sur la droite ; Purifain, à l'Est, dans la montagne près de la *Tête de la Charmotte*. En amont de Remiremont, ce ban, contournant la limite nord de la mairie de Celles, aboutissait à *La Nol* dont une partie lui appartenait.

Les *Arrentès de Chaumont* formaient une communauté située sur le territoire de St-Nabord.

On trouvait enfin, sur cette même commune, la seigneurie de *Longuet* « avec les granges qui en dépendent ».

Ainsi, toute la portion du *ban de Moulin* située sur la rive gauche de la Moselle, les *Arrentès de Chaumont*, la *seigneurie de Longuet*, forment aujourd'hui le territoire de *St-Nabord*.

Méhachamp, Seux, Purifain, de la *rive droite* de la Moselle et dépendant du *ban de Moulin*, font actuellement partie de la commune de *St-Etienne* à laquelle il faut ajouter Xénois, autrefois dépendance de la mairie de *Celles*. Enfin, la moitié de La Nol, du ban de Moulin appartient, de nos jours, à *St-Amé*.

Dounoux et *Uriménil*, cette dernière du bassin de la Saône.

Gérardmer et les granges qui en dépendent.

« *Mairie de Pont*, seigneurie composée de Pont et Autrive » ; disparue aujourd'hui : Pont, rive gauche de la Moselotte, relève de *Dommartin* et Auterive de *St-Amé*.

Jarménil et les granges qui en dépendent.

Raon-aux-Bois « distingué en Raon-la-Haute et Raon-la-Basse.

Xamontarupt et les Arrentès de Xamontarupt.

Ban de Longchamp, « composé de Longchamp, Le Chesne, La Coste, *Dommartin*, La Dremanville, *Ferdrupt*, Franould, Grandrupt (granges éparses), Lépanges, Lette, Liébauxard, Maxonchamp, La Poirie, Reherey, La Roche, *Rupt*, Saux, *Vecoux*, Xoarupt et partie de Remanviller. Il y avait aussi la *seigneurie des Forestaux*, répandus sur le ban et sur celui de Ramonchamp. Ce ban de Longchamp occupait la moitié inférieure de la vallée de la Moselle, en amont de Remiremont. Longchamp est aujourd'hui un hameau de la commune de *Rupt*. Son ban forme les communes de *Ferdrupt*, *Rupt*, *Vecoux* et *Dommartin*. Nous avons vu qu'à cette dernière avait été

annexé le hameau de Pont, chef-lieu d'une ancienne mairie.

Ban de Ramonchamp, « composé de *Ramonchamp*, où est une église paroissiale, Le Champ, Létat, Létraye, Les Mines (granges éparses), La Mouline, *Le Thillot*, partie de Remanviller, *Fresse* (où est une église annexe de Ramonchamp), La Hardoye, Le Pont-Jean, *Ménil*, Demrupt, Le Prey, *St-Maurice* où est une église paroissiale, *Bussang* où est une église annexe de St-Maurice ».

Remanviller, qui était à la limite des deux bans, leur appartenait par moitié.

Ce ban de Ramonchamp contenait deux paroisses : Ramonchamp et St-Maurice, ayant chacune une église annexe, la première à Fresse, la seconde à Bussang.

Ce ban est remplacé actuellement par les communes de *Bussang*, *Saint-Maurice*, *Fresse*, *Le Thillot*, *Ramonchamp* et *Ménil*.

La vallée de la Moselle, de son origine à Remiremont, était divisée en deux grands bans : *Longchamp* et *Ramonchamp*.

Ban de Vagney, « composé de *Vagney*, les Amias, Bamont, Belmont, Bouvacotte (granges éparses), Brehaviller, Champel, le Chanois, *Cleurie* (granges éparses), Contrexard, Cremanvillers, Enfan-la-Ville, Fontaine, *Gerbamont*, les Gravières, Lesjol, Nol, Peccaviller, Peubas, Planois, la Poirie de *Saulxures*, Preille (granges éparses), *Rochesson*, *Sapois*, *Thiéfosse*, Travexin, Trougemont, Zainviller ».

A toutes ces localités, il faut ajouter : « Les *Arrentès du ban de Vagney*, répandus dans différents lieux du ban ; les *Arrentès de Cleurie*, « répandus dans différentes granges du ban St-Joseph » ; le *ban St-Joseph*, « composé de granges éparses, paroisse du *Tolly* (Tholy) » ; les *Arrentès de Saulxures* ; la *Foresterie et les Franches-*

Gens, « seigneurie composée de sujets épars au ban de Vagney » ; les *Arrentès du ban St-Joseph* ».

Jusqu'en 1669, le territoire du *Tholy* appartenait en partie au ban de Vagney ; il contenait 97 granges situées sur les bans de Vagney, Tendon, Moulin et commune de Gérardmer. Ces granges portaient le nom d'*Arrentès de St-Joseph*. Dès 1626, ces *Arrentès* formaient une paroisse ; en 1669, ce territoire fut constitué en communauté et prit le nom de *ban St-Joseph*. Ce fut plus tard que le nom du *Tholy* fut adopté (de deux fermes de ce nom, près de l'église). Ce nom de *La Poirie-Saulxures* s'explique parce que le village était appelé *La Poirie* et l'emplacement de l'église et du presbytère : *Saulxures*. C'est ce dernier qui a prévalu. Contrexard, Pubas, Trougemont, Planois, Presle, forment aujourd'hui la commune de *Basse-sur-le-Rupt*.

Travexin dépend de Cornimont, quoique ce dernier, très ancien, n'ait jamais relevé du ban de Vagney.

La vallée du *Cleurie* ne renferme aucun centre important ; la population, sauf le groupe du Tholy, en est éparse. L'on voit qu'il n'y eut jamais que des *granges* et des Arrentès ; elle est aujourd'hui occupée par les communes de *Syndicat*, *Cleurie*, *la Forge* et *le Tholy*. Le reste du ban est formé par les villages de *Vagney*, *Sapois*, *Gerbamont*, *Rochesson*, *Thiéfosse*, *Saulxures*, *Basse-sur-le-Rupt*, en tout *onze communautés*.

Ce ban avait un « *grand maire du ban de Vagney* » et des « *menues mairies* ». Il y avait la « *seigneurie des Usuaires* », la « *seigneurie des Arrentès du ban de Vagney* », celle des *Francs-Chazaulx*, celle de la *Foresterie*. Le duc et le Chapitre de Remiremont se partageaient la souveraineté ; de plus, des redevances étaient dues à nombre de seigneurs à qui les ducs avaient vendu ou donné, ou échangé les droits qu'ils possédaient dans ce

ban; ainsi la seigneurie des Forestaux, qu'ils avaient échangés, au XIII[e] siècle, avec les Du Chatelet.

Le *ban de Tendon*, « en une seule paroisse, composé de *Tendon* et Houx; *le Boulay*; le Champ-des-Braves, Gresmoménil; *Laveline-du-Houx;* la Poirie et la *Neville* (Neuveville) ».

Ventron et les granges qui en dépendent.

Cornimont, Champs-et-Nabor et Xousse (Xoulce).

Le *ban de Ramonchamp* en entier et une partie de celui de *Longchamp* (Ferdrupt et Rupt) forment aujourd'hui le canton du Thillot.

Vecoux et Dommartin, du ban de Longchamp, dépendent, avec *St-Nabord* et *St-Etienne*, du ban du Moulin; avec *St-Amé*, de la mairie de Celles; avec *Syndicat*, *Cleurie*, *La Forge*, *Le Tholy*, du ban de Vagney; avec *Pouxeux*, *Eloyes*, du ban d'Arches; *Faucompierre*, du bailliage de Bruyères; *Raon-aux-Bois; Tendon*, du canton de Remiremont.

Arches et *Archettes* appartiennent au canton d'Epinal.

Vagney, *Gerbamont*, *Rochesson*, *Sapois*, *Basse-sur-le-Rupt*, *Saulxures*, *Thiéfosse*, du ban de Vagney; *Cornimont*, *Ventron* et *la Bresse* appartiennent au canton de Saulxures.

Laveline-du-Houx, *le Boulay*, *la Neuveville*, du canton de Bruyères; enfin *Gérardmer*, de l'arrondissement de St-Dié (1).

---

(1) Pour tout ce qui concerne les divisions anciennes, voir :
T. Alix : *Dénombrement de Lorraine* (1594),
Bugnon : *Alphabet curieux des lieux du duchez de Lorraine et Bar* (1709) (manuscrit).
Durival : *Description de la Lorraine*.
Fournier : Topographie ancienne du Département des Vosges (1[re] partie).

XIII. — Le Saint-Mont. — Pagus Habendensis. — Etymologie d'Habend. — Ancien temple au Saint-Mont. — Castrum Habendum. — Lieu de refuge. — Pont des Fées.

Le faîte séparatif de la Moselle d'avec la Moselotte, forme à son extrémité *Nord* un véritable musoir qui oblige la Moselotte à décrire presque un demi cercle pour aller se joindre à la Moselle. La corde de cette courbe s'étend de Dommartin à Vagney; ces deux localités sont les points où commence, en amont, ce que j'appellerai le « pays de Remiremont » qui fut le centre, le chef-lieu de tout ce vaste territoire qui devint la propriété du Chapitre, le *Pagus Habendensis,* plus tard le *Comté d'Habend* ou de Remiremont.

C'est donc toute cette région qui s'étend de Vagney pour la Moselotte, de Dommartin pour la Moselle, jusqu'en aval de Remiremont, au niveau de Saint-Nabord qui, primitivement, fut le noyau de ce vaste territoire qui devint ensuite le *Pagus Habendensis.*

Ce territoire, ou plutôt ce fond de vallée, forme, dans les trois quarts de son développement (ouest), une courbe dont la concavité est tournée au Nord. Cette dernière est le résultat de la saillie Sud du massif du Fossard, saillie qui se termine par une montagne célèbre qui fût, à l'époque du Paganisme, comme à celle du Christianisme, le centre religieux de la région *: Le Saint-Mont.*

Toute cette région de Vagney à Saint-Nabord présente un développement de 17 kilomètres, sa largeur varie de 1 à 2 kilomètres. Elle a pour annexe le débouché de la vallée du Bouchot, de Vagney à Sapois ; plus bas vient le Cleurie. A droite et à gauche, se jettent dans la Moselle, la Moselotte, de nombreux ruisseaux.

Toute la partie de la plaine qui s'étend entre les deux rivières est sillonnée par des cours d'eau, dérivation de la

Moselle surtout. Enfin, de vastes terrains d'alluvions, restes pour la plupart des moraines, bordent la vallée sur sa rive gauche.

On peut dire que toute cette région est le *pays des eaux*. Autrefois, il y avait de grands marécages entre les deux rivières. Ce souvenir en est resté : A Auterive, une tradition rapporte que, pendant la guerre de Trente ans, une cloche fut enfouie dans une de ces « *feignes* » ; elle s'y enfonça si bien que jamais on ne put la retrouver. (Friry) (1).

C'est aussi dans cette *région des eaux* qu'Ausone place les deux sources de la Moselle ; il compare celles-ci aux cornes d'un taureau :

« *Corniger extremas celebranda Mosella per oras* ».

Il y a, dans ce vers du chantre de la Moselle, tout à la fois un fait topographique : les deux branches ou sources qui forment définitivement la rivière, et une allusion religieuse par ce taureau qui jouait un si grand rôle dans le culte de Mithra — dieu Soleil — adoré au St-Mont.

C'est précisément la présence de l'eau qui donna à la région de Remiremont son nom d'*Habend*, ou *Avend*, ou *Aven*.

Aven, dérivé du sanscrit, *av* est, dans cette langue, l'un des signes du mouvement ; il a formé des dérivés qui rappellent la rapidité (2).

En celtique, *ave*, *ève* signifient : *eau*.

De là, ces noms en vieux français de *ave*, *awe*, *eawe*, *eau*, et pour ne citer que des noms vosgiens qui en découlent : *Avière*, *Avouze* (Aouze), *Aveline* (devenu *Laveline*).

(1) Friry. — *Le Guide du touriste à Remiremont et lieux voisins.*

(2) Cocheris. — *Origine et formation des noms de lieux.*

Houzé. — *Etudes sur la signification des noms de lieux en France.*

Aven ne veut dire autre chose que : *région des eaux*. Enfin, par suite de la singulière aptitude des lettres P, B, V, F, de se remplacer l'une l'autre, on a écrit indifféremment *aven*, *aben*.

On sait que le Gaulois a toujours eu le culte des sources; il les plaçait sous la protection de génies, de déesses : ainsi *Avenches* (canton de Vaud-Suisse), placée sous l'invocation de la déesse *Aventia* qui donna son nom à la ville et à sa région : *Aventicum*, lieu où il y a une source (1).

Avendum ou *Habendum* ne signifient donc autre chose qu'un lieu où il y a des sources, des eaux : c'était la région de Remiremont.

Le St-Mont, qui était la montagne la plus en évidence, le belveder de la région, qui fut consacrée au culte du Soleil, de Belen, prit tout naturellement le nom de la région dont elle était le centre ; elle devint le mont *Aben*, *Aven*.

Sur cette montagne, il y a une source qui fut consacrée au culte de Belen, comme elle l'est aujourd'hui au christianisme, la *Fontaine Ste-Claire*.

Cette sainte Claire qui s'appelait... Cécile, deuxième abbesse du monastère du St-Mont, devint, selon la légende, aveugle à force de pleurer au pied du crucifix ; aussi prit-elle la place de la fée gauloise qui, avant elle guérissait déjà les maux d'yeux. Elle fit mieux : elle prit le nom de cette même fée : *Clarus* ou *Clara* : lumière.

Ce n'est pas tout : au nord du St-Mont et tout proche, existe une autre source miraculeuse, Ste-Sabine, qui fut d'autant plus l'objet du culte païen qu'à côté se trouve un mégalithe, la *pierre Kerlinkin*.

---

(1) G. Bulliot. — *Ex-voto de Bibraete*. — Revue celtique, nos 3 et 4, — 1871-72.

On peut le dire : les preuves de l'origine de ce nom d'*Aven* sont doubles : les eaux qui abondent dans cette région, les deux sources de la Moselle en sont les preuves topographiques; ces sources consacrées situées au St-Mont et dans la montagne voisine en sont des preuves religieuses et nous montrent bien que l'*Habendum* ou *Avendum* est bien le pays des sources, des eaux.

L'abbé Didelot (1), se basant sur une *coïncidence de sons,* confondait *Aven* et *Avant,* disait que ce nom aurait été donné à la montagne sainte parce qu'elle était en *avant,* parce qu'elle *débordait, avançait* dans la plaine.

Au reste, il n'y a pas qu'à Remiremont que l'on retrouve cette action de l'eau sur la formation de noms de lieux dans les Vosges, dans les régions où l'on rencontre des monastères, le *pays de St-Dié,* par exemple, s'appelait, à l'époque gallo-romaine, *Juncturœ,* à cause des nombreux confluents —*jointures* -- de cours d'eau qui se trouvaient aux environs (2).

Le mont *Aven* ou St-Mont fut consacré au culte du Soleil. J'ai déjà traité de cette question (3), ce n'est pas le lieu ici d'en parler ; cependant, je dois dire que les auteurs religieux en conviennent : François Vinot de Froville, missionnaire de la Compagnie de Jésus, raconte qu'il y avait des *Vestales* au St-Mont, que St-Denis (?) tenta leur conversion, mais que ce fut St-Mansuy, premier évêque de Toul, qui y réussit et qu'ensuite « il institua un collège de dames de la première qualité, pour l'instruction

---

(1) Abbé Didelot. — *Remiremont, les Saints, le Chapitre* (publié par M. l'abbé Chapelier).

(2) Fournier. — *Topographie ancienne des Vosges* (Bassin de la Meurthe).

(3) Fournier. — *Remiremont et le St-Mont ont-ils eté un sanctuaire consacré au dieu Soleil* (Société Philomalique, 1893 et 1894) et *Origines païennes du monastère de Remiremont* (Soc. Philom., 1894-95).



et l'éducation des filles considérables pour leur naissance qui seroient nouvellement converties, comme un moyen très efficace pour attirer à la foy les personnes de qualitez et dez grands seigneurs du pays... (1). Il est inutile d'insister sur l'invraisemblance de ce récit ; St-Mansuy vivait — à ce que l'on suppose — plusieurs siècles avant Romaric.

Sébastien Valdenaire (2), de son côté, a écrit : « ...dans lequel chasteau (Habendum) l'on trouvait encore les simulachres des faulx dieux, aultrement les idoles des payens, et que ce n'estoit qu'un vray logis de malings espritz, de serpents et d'autres bestes venimeuses et farouches. Ces bons serviteurs de Dieu (Romaric et Amé) commencèrent donc de ruiner le vieil édifice, y briser et brusler les ydoles et le purger de toutes ordures et puanteur... »

Dom Ruinart (3), visitant avec Mabillon ce St-Mont, vit deux figures d'hommes sculptées sur une pierre carrée et qui rappellent le temps romain ; comme son récit est en latin, en voici le texte : « effigies in quadrato lapide sculptœ quœ Romanam antiquitatem sapiunt ». Ces figures étaient fort effacées par le temps ; aussi notre auteur ne peut dire ce qu'elles représentent (1698).

Il est donc certain qu'il y avait au sommet du St-Mont un temple et, ainsi que je l'ai dit ailleurs (4), ce sommet était consacré au culte de Belen, le dieu Soleil gaulois, devenu, à l'époque gallo-romaine, Bel ou Mithra.

Pendant deux siècles, la conquête romaine donna à la Gaule une complète sécurité ; mais à la période des inva-

(1) François Vinot de Froville. — *Remiremont ou la haute Lorraine* (Remiremont païen) (manuscrit).

(2) S. Valdenaire. — *Registre des choses mémorables de l'église St-Pierre de Romarimont.* Manuscrit 1588. Biblioth. de Nancy, n° 358.

(3) Dom Ruinart. — *Voyage en Lorraine* (publié par la Société d'archéologie, 1862).

(4) Fournier. — *Ouvrages cités* (Soc. Philo. 1894 et 1895).

sions, il fallut entourer les villes ouvertes jusque-là d'enceintes fortifiées, créer partout des postes afin de pouvoir résister à ces invasions presque toujours subites. On remit en état les vieilles fortifications élevées déjà, contre ces Germains, par les Gaulois à l'époque de leur indépendance, créer de nouvelles défenses. Le *St-Mont* et très probablement le *Parmont*, son voisin, furent transformés en forteresses. Il se passa à cette époque ce que nous voyons sous nos yeux depuis 1871 : après une interruption de quatorze siècles, on vient de rétablir les travaux de défense de Remiremont.

Pour le *Parmont*, nous n'avons d'autres preuves que sa situation qui l'a fait couronner d'un fort depuis 1871 et aussi ce nom de *Camp Jonchotte* donné à un point de ce sommet. Jonchotte est la transformation du nom de La Jonchette, gouverneur d'Epinal, qui vint, en 1638, attaquer Remiremont sous les ordres de Turenne (voir plus loin : *Chapitre XXI)*. Il est probable que la dénomination du camp était autre que celle de Jonchotte et que le souvenir de l'attaque de la ville le lui aura fait donner. Nous avons de nombreux exemples de ces changements de noms : cette époque de la guerre de Trente ans, où la Lorraine fut dévastée, est restée dans les traditions des populations. Ainsi le *Camp de Repy* (Etival), qui remonte à l'époque gauloise, est appelé : *Camp des Suédois*.

Il n'en est pas de même du St-Mont : l'histoire en parle et tous citent le *Castrum Habendum*.

Ainsi, aux IVe et Ve siècles, le Saint-Mont nous apparaît tout à la fois comme un sanctuaire religieux et un centre militaire. Ce dernier n'excluait pas le premier, tout au contraire : la présence d'une divinité au milieu d'une forteresse ne pouvait — dans l'esprit superstitieux des populations – qu'augmenter la force de celle-ci ; on avait, pour la défendre, la divinité et la garnison.

Qu'étaient les défenses du St-Mont?

Le sommet en a été tant de fois bouleversé, ainsi que nous le verrons plus loin, qu'il est bien difficile de se faire une idée de son état à l'époque gallo-romaine.

La plate-forme actuelle (voir plus loin) ne fut créée qu'au siècle dernier (1736). Il y avait pourtant un point du sommet qui était nivelé : le fut-il par la main de l'homme ou l'était-il naturellement? Peu importe; mais c'est sur cette portion que se trouvaient le temple, puis le monastère édifié avec les restes du premier.

Quant aux défenses, elles étaient naturelles; la forme pyramidale de la montagne, ses pentes fort raides sur tous les versants y prêtaient on ne peut mieux. Les roches qui couronnent le sommet formaient une véritable enceinte naturelle; ce sommet présentait une plate-forme — naturelle ou de main d'homme — dominée à l'Ouest et au Nord par deux massifs rocheux; aujourd'hui, il reste encore celui du Nord. En montant au Saint-Mont par la fontaine Ste-Claire et en descendant par le Pont-des-Fées, on peut très bien se rendre compte, malgré les arbres, de cette enceinte rocheuse qui couronne la montagne.

Le Saint-Mont fut, à l'époque des invasions, *un lieu de refuge pour les populations;* mais la petitesse de la plate-forme ne permettant pas à un grand nombre de réfugiés de s'y installer, on établit, en bas des rochers du sommet, une autre enceinte tantôt de roches naturelles, tantôt de murailles dont on voit des restes avant d'arriver (sur la rive droite du chemin) à la fontaine Ste-Claire.

On a voulu aussi (Friry) rattacher à ces défenses cet étonnant monument mégalithique appelé le *Pont-des-Fées* et en faire tout à la fois un barrage de la gorge qui sépare le St-Mont de la montagne voisine, le Morthomme, et un retranchement.

Le *Pont-des-Fées* est un immense amas de pierre long

de 28 mètres, large de 13 et haut de 7 à 8, qui s'étend d'un versant à l'autre de la gorge.

Je me demande l'utilité d'un tel travail au point de vue de la défense, alors que, de l'autre côté de la montagne, il y a la vallée de la Moselle. Ce passage n'était guère praticable, tandis que la vallée était la grande route suivie par l'envahisseur. Il faudrait admettre la présence d'une série de travaux reliant, à travers la vallée, le St-Mont au Parmont ; or, jusqu'ici, on n'en a trouvé trace, et puis il était si simple, si expéditif de rendre impraticable cette gorge du Morthomme par des abattis d'arbres qui abondent dans la région.

Je le répète, les travaux de défense avaient bien plus pour but d'offrir des refuges aux populations que d'arrêter l'envahisseur; enfin, cette longue ligne de défense — si jamais elle a existé — qui s'étendait du St-Mont au Parmont, suppose la présence d'une armée véritable, ce qui n'a jamais été le cas ici.

Ce *Pont-des-Fées* semble plutôt un amas de pierre élevé dans un but religieux par des populations pré-romaines.

Au-dessus du Morthomme, dans la forêt du Fossard, on rencontre des mégalithes et une fontaine consacrée qui semblent prouver que là, bien avant le temple du St-Mont, il y avait un sanctuaire religieux. La légende chrétienne du Pont-des-Fées raconte que ce dérnier fut élevé par la piété des fidèles, afin de permettre aux saints Romaric, établi au St-Mont, et Arnou, réfugié au Morthomme, de communiquer plus facilement entre eux. Cette légende a dû se substituer purement et simplement à celle des païens qui, trouvant ce pont, ont cru aussi à une communication entre les dieux du St-Mont et ceux du Fossard.

Ce *Pont-des-Fées* existait bien avant la période gallo-romaine et il remonte à l'époque préhistorique et, bien

certainement, il a dû mettre en travail aussi bien les imaginations païennes que celles des chrétiens.

En résumé :

Le *Mont Aven* fut un sanctuaire religieux ; la présence de ruines de temple signalées par les auteurs le démontre.

A l'époque des invasions barbares, il devint un lieu fortifié servant de refuge aux populations.

XIV. — Monastère du Saint-Mont. — Sept chapelles. — Abandon du monastère. — Prieuré établi au XII[e] siècle. — Rochers du sommet détruits. — Configuration et constructions du sommet du Saint-Mont.

« Ce fut sur la croupe heureuse du Romberg (1) et d'une partie des matériaux du château d'*Hibende* que Saint-Romary fit poser les fondements de son grand ouvrage pour y placer ses filles et leurs compagnes et comme ceste antiquité est le propre de nostre église il la faut aussy marquer de son propre jour qui fut le quatrième de mars l'an six cent et vingt...» (2)

Pressés de s'établir, Saint-Romaric et Saint-Amé, disposèrent une partie des ruines qui se trouvaient au sommet de la montagne « en forme de couvent en attendant que les cellules fussent construites. » Le monastère construit les saintes filles déjà rassemblées, en grand nombre furent divisées en sept bandes, composées chacune de douze vierges ayant son église particulière ; ce qui permit, raconte Montalembert (3), d'y organiser un *Laus Perennis*, au moyen de sept chœurs qui chantaient alternative-

(1) *Rom-berg : Montagne de Romaric.* On l'appela aussi *Montagne de Romaric* (Romaricus-mon); *Neun Kirck; Mont des Neuf-Eglises.*

(2) *Manuscrits de Loys Bailly,* discours premier, dans *Remiremont* de l'abbé Didelot.

(3) Montalembert ; *Les moines d'Occident.*

ment les louanges de Dieu, dans les sept chapelles différentes.

Le chanoine Renaud raconte que lors de la reconstruction du Prieuré, au siècle dernier, « on découvrit aussi bien des fondations de murs qui ne sont propres qu'à confirmer que, dans l'origine, les dames avaient par bandes des habitations différentes. » (1)

Ainsi, sept chapelles, et autour de chacune, les habitations des douze religieuses qui formaient chacune de ces bandes.

La première de ces chapelles était dédiée à la vierge, la seconde à la Sainte-Croix ; les autres à Saint-Michel ; Saint-Jean-Baptiste ; Saint-Etienne ; Saint-Laurent et Saint-Pierre. Plus tard, ainsi que nous le dirons plus loin, les chapelles ruinées, furent réédifiées, mais plusieurs changèrent de patron : deux, Sainte-Croix et Saint-Sépulcre (l'ancienne Saint-Jean) étaient établies sur un rocher « qui prenait depuis la porte d'entrée du monastère jusque près du puits. » Ce rocher fut détruit au xviiie siècle. C'est dans cette chapelle Sainte-Croix que se retirait Sainte-Claire pour prier; plus bas, et toujours sur le rocher « une chambre qui, en 1619, était encore appelée celle de Sainte-Claire » ; A côté, la chapelle Saint-Jean (puis du Sépulcre); sur ce rocher, dans un creux, se trouvait le cimetière ; quand on le démolit, douze siècles plus tard, on retrouva des ossements.

Saint-Michel était à l'entrée de la plateforme, côté nord ; Notre-Dame devait être « dans l'ancienne aile du bâtiment qui regarde l'orient » ; puis venaient Sainte-Marguerite ; Sainte-Claire et enfin Sainte-Romaric et Saint-Amé.

En 1695, il en restait encore cinq ; des tentatives de

(1) Renaud. — *Histoire abrégée du Saint-Mont*, publiée par M. Vacca — 1867 (Leduc, libraire à Remiremont).

viol faites dans ces diverses chapelles, provoquèrent leur démolition, Sainte-Claire seule fut conservée.

En plus de ces sept chapelles, il y avait aussi l'église du monastère et, au bas de la montagne, près de la grotte où vécut Saint-Amé, l'église paroissiale, ce qui fait que l'on appela aussi le Saint-Mont : *la montagne des Neufs Eglises*.

Le monastère établi par Saint-Amé et Saint-Romaric, était comme beaucoup de ces établissements de la règle de Saint-Colomban (imité de ceux d'Irlande), double ; c'est à-dire composé d'hommes et de femmes.

On a dit que ce couvent double et populeux, n'a pu trouver place au Saint-Mont et que les religieux étaient placés au bas de la montagne ; mais Dom Calmet fait remarquer qu'on ne « doit pas se figurer les monastères de ce temps-là, aussi spacieux que ceux d'aujourd'hui. On en peut juger par le peu de terrain qu'occupait l'ancien Clairvaux dont la communauté était si nombreuse... Ajoutons qu'il est croyable que les religieux du Saint-Mont ne vivaient pas tous ensemble sous un même toit, mais dans des cellules répandues autour de l'église principale et autour des chapelles... »

Pourtant, il fallut bien, devant l'affluence, déplacer une partie des religieux, on créa une annexe « à l'occident et sur le penchant de la montagne encore appelée par les villageois *vieille abbaye* » en cet endroit où se trouve la ferme de Miraumont ; l'an 1700, on voyait « les restes de puits du côté du Saint-Mont à l'orient et on y remarquait une pierre énorme creusée en forme de niche et la pierre de taille préparée comme pour un gros canal dont on s'est servi pour bâtir la grange de Miraumont. En 1800, on pouvait encore distinguer le contour des anciens bâtiments et celui de l'église... » Qu'était cette énorme pierre creusée en niche ? Sans doute une de ces roches isolées

objet d'un culte antique, ce qui était une raison pour que le christianisme s'y installe, afin de prendre la place occupée par l'ancienne religion.

Ces ruines de la « *vieille abbaye* » portaient aussi, dit le chanoine Renaud, le nom de *Chatelet* qu'il ne faut pas confondre avec un autre *Chatelet* placé près de la ville de Remiremont.

Actuellement, au-dessus de la ferme de Miraumont, se trouve une chapelle dédié à Saint-Romary.

Au pied *Est* du Saint-Mont, vers le hameau de Meyvillers, vivait Saint-Amé, « dans le fond d'un rocher creusé par la nature, qu'il avait découvert au bas de la même montagne, et où il avait pour lit, dans cette étroite caverne un espèce de tombeau de la mesure de son corps. Une énorme roche qui s'avançait en forme de langue lui servait de couverture. Le frère qui était chargé de lui apporter sa nourriture, s'avançait sur le bord du rocher et descendait au moyen d'une corde à laquelle était attachée une sonnette, un peu de pain et d'eau qu'Amé prenait en silence » (Didelot).

C'est près de ce rocher qui fut bâtie l'église paroissiale de St-Amé. Elle fut démolie en 1727 et transporter au hameau de La Nol, aujourd'hui Saint-Amé.

Saint-Arnoul se retira lui, sur le versant sud du Morthomme au pied de la forêt du Fossard, que nous avons dit être aussi un sanctuaire religieux : « il ne manquait à Arnoul, dans ce lieu solitaire qu'une source, mais Dieu à sa prière, en fit jaillir une d'un rocher éloigné d'une coudée de sa demeure (Didelot). »

Ici, comme au Saint-Mont, nous retrouvons la source objet d'un culte antique.

Le monastère resta au sommet du Saint-Mont jusqu'au IXe siècle, pour être transféré — probablement sous le règne de Louis le Débonnaire — dans la plaine, sur la

rive gauche de la Moselle, dans une annexe du palais royal. A la fin de ce siècle, les invasions des Hongrois obligèrent les religieuses à chercher plus de sécurité, elles retournèrent au sommet du Saint-Mont, pour revenir définitivement dans la plaine vers l'an 910. Du reste, nous reviendrons plus loin sur ces déplacements.

Il semble que le Saint-Mont fut abandonné pendant un siècle. En l'an 1026, Richard, surnommé la *Grâce de Dieu* abbé de Saint-Vanne (Verdun), après des difficultés avec son évêque, vient se réfugier au Saint-Mont, s'installa dans les ruines de l'ancien couvent et s'y bâtit une cellule, il eut des imitateurs et les organisa « selon la règle des pères du désert ». Richard abandonna vers 1031 la montagne sainte, quelques-uns de ses disciples restèrent. Il semble que ces ruines étaient occupées par d'autres personnes que des moines: Dom Calmet raconte que, quarante années après le départ de Richard, deux moines de son abbaye, passant à Remiremont « eurent la dévotion de monter au Saint-Mont pour examiner la situation du lieu et les habitants qui s'y voyaient encore ». Ils trouvèrent une vieille femme qui y demeurait depuis quatre-vingts ans, les nourrit et leur conta des miracles faits par le bienheureux Richard.

Cette anecdote nous montre que vers 1070, il n'y avait plus de moines au sommet du Saint-Mont, puisque les visiteurs, religieux eux-mêmes, reçurent l'hospitalité d'une vieille femme, hospitalité que n'auraient pas manqué de leur offrir leurs collègues. La présence enfin, de cette vieille femme, montre que les ruines étaient utilisées par des malheureux qui y allaient, chercher un abri.

Vers 1058, un prêtre, Antenor, bâtit, raconte Villemin (archiviste du Chapitre), un ermitage sur les ruines des « *vieilles abbayes* » appelées aussi le *Chatelet*; c'était un terrain « presque nu, d'environ six arpents de terre, au-

jourd'hui (XVIII[e] siècle) en pré et terre arable, dégagé à l'orient et au midi, borné au couchant par les *Goutelles* ou *Bois des Petits* et au septentrion par un chemin conduisant de *Xennevois* à une grosse montagne où sont les bois de Saint-Etienne (Fossard), le midi était encore escarpé, inculte et presque inaccessible » (Villemin). C'est, comme il a été dit plus haut, le lieu où se trouvent la ferme de Miraumont et la chapelle Saint-Romary.

Anténor, par sa sainteté, fit des prosélytes, entre autres, un prêtre d'Epinal, *Seherus*. Trop à l'étroit, ils allèrent s'établir au Saint-Mont, sous la direction de Seherus qui avait remplacé Antenor, décédé. La nouvelle colonie ne resta pas longtemps dans sa nouvelle demeure, elle suivit Seherus qui alla fonder l'abbaye de *Chaumouzey* (1090).

Le Saint-Mont fut donc encore une fois déserté, laissé aux vagabonds qui y cherchaient un refuge.

Au début du siècle suivant, les religieux qui avaient suivi les dames à Remiremont dans la plaine, secouèrent le joug de celles-ci et retournèrent à leur antique demeure, au sommet du Saint-Mont. Ils réparèrent les constructions anciennes, rebâtirent les chapelles et s'installèrent définitivement au sommet de la montagne. Fort pauvres à l'origine, ils vécurent de dons que leur faisaient les pèlerins qui venaient visiter les sanctuaires jadis fréquentés par les Saints Amé et Romaric.

Ils restèrent là, après avoir changé plusieurs fois de noms, jusqu'à la Révolution.

Le sommet du Saint-Mont n'avait pas l'aspect qu'on lui voit aujourd'hui : il était formé « par des rochers d'une grosseur prodigieuse que l'on fit sauter à la mine, maintenant il y a une plateforme et quelques petits jardins » (Renaud).

Ces rochers détruits en 1736, occupaient tout le devant de la maison et de l'église du Saint-Mont. Ils avaient 27

pieds (9 mètres) de hauteur et 300 (100 mètres) de circonférence. Le sommet en était occupé par les chapelles de la Croix et de Saint-Jean, plus tard du Sépulcre et par un cimetière. On parvint ainsi à faire une plateforme de 2500 pieds (830 mètres carrés) de superficie que l'on planta d'arbres « ce qui forme une promenade très agréable, à côté se trouve un assez joli jardin ».

Au nord, se voit encore une autre roche, moins élevé que la précèdente, au sommet de laquelle se trouve une petite chapelle bâtie il y à quarante années.

Sur cette plateforme ainsi agrandie et dégagée ou reconstruisit, au siècle dernier (1735-1743), le monastère : l'église avait 90 pieds (30 mètres) de longueur sur 20 (6m70) de large. A *l'est* et au *sud*, deux bâtiments à angle droit, longs tous deux de 129 pieds (43 mètres), le troisième côté (nord) était occupé par l'église formant un angle aigu avec le bâtiment de l'Est; le quatrième enfin (ouest) formait les communs; c'est de ce côté que se trouvaient les roches démolies, et une terrasse occupée par des allées d'arbres. Tous ces bâtiments n'avaient qu'un rez-de-chaussée et formaient une vaste cour. L'entrée était au devant de l'église.

Les anciens bâtiments occupaient une partie de la cour nouvelle et étaient rejetés plus à l'est. Ils formaient une cour irrégulière, dont un côté (nord) était limité par les rochers subsistant encore aujourd'hui.

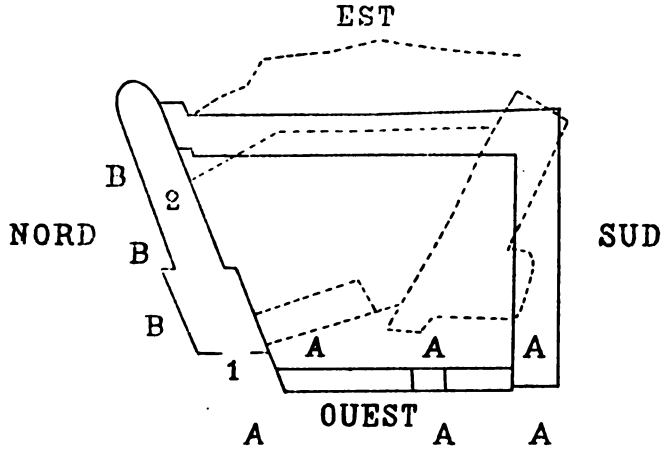
Actuellement, il ne reste plus qu'une maison de ferme, placée à l'angle S.-E. de la plateforme; celle-ci est fort bien conservée.

Le prieuré du Saint-Mont fut vendu, à la Révolution, comme bien national (1).

---

(1) L'établissement des religieux au prieuré de Saint-Mont au XIIe siècle, ne se fit pas sans opposition de la part des dames. Les

PLATEFORME DU SAINT-MONT



Les bâtiments construits au XVIIIe siècle sont en *traits pleins*. Les anciens *en pointillés*.

AA. — Roche détruite et terrasse nouvelle.
BB. — Roche subsistante.
1. — Porte d'entrée.
2. — Eglise.

---

religieux durent reconnaitre l'autorité du chapitre : ainsi « Baldenettes d'Epinal, élu prieur, est conduit à Remiremont selon la coutume de tout temps, il est présenté à mesdames déclarées leur supérieure, avec signification de vouloir approuver l'élu et lui donner l'investiture. »

On leur fit des donations : 1169, union de la cure de Dommartin au prieuré; 1219, l'abbesse de Remiremont leur donne les dîmes de Roncourt : 1230, le duc Mathieu donne le Brenil entre Saint-Etienne et Xenevois : les ducs donnèrent du terrain à Xenevois, Ramonchamp, etc.. ; ils leur firent remise de diverses charges, etc.

Ces religieux varièrent beaucoup, dit Renaud, dans leur conduite et leur dénomination, ils se font appeler seigneurs de Rombeck ; prêtres religieux du Saint-Mont ; chanoines du Saint-Mont ; ou de l'ordre de Saint-Augustin qu'ils conservèrent jusqu'au XVIIe siècle où leur maison fut remise à la congrégation de Saint-Vanne.

Au commencement du XVIIe siècle, le prieuré du Saint-Mont laissait fort à désirer quand à « la bonne tenue, » la clôture n'était pas observée. Catherine de Lorraine, négocia le départ des moines, leur octroya des retraites et mit à leur place des Bénédictins. Ceux-ci établirent une école pour la jeune noblesse et supprimèrent les pensions qu'il devaient à leurs prédécesseurs.

XV. — Monastère fondé par Romaric. — Villa d'Habendum propriété des Souverains et non du monastére. — Rois Carolingiens et Remiremont. — Déplacements du Monastère. — Les Huns. — Pariage.

Romaric distribua tous ses biens, renonça à tous ses titres et honnenrs, et se retira au couvent de Luxeuil (617) à qui il donna de grandes richesses, ne se réservant q'une seule terre qu'il destinait à quelques bonnes œuvres.

C'est sur cette terre, l'*Habendum*, qu'il fonda (620) le le monastère du Saint-Mont.

Voilà ce que racontent les légendes. (1)

Romaric, un des grands leudes des rois mérovingiens, après un drame ou son père Romulphe fut décapité; où lui-même perdit tout ce qu'il possédait, rentra en faveur auprès du roi Clotaire et en même temps dans les biens et honneurs dont avait joui son père, ainsi que du titre de *Comes* ou *Comte*.

Cette terre, dont parle la légende, n'appartenait pas à Romaric, elle était une de ces *villas* que les rois mérovingiens concédaient à leurs fidèles à titre de domaine à administrer et dont ils avaient à rendre compte au fisc royal. Il est clair qu'à cette concession, étaient attachés des droits productifs.

Cette *villa* était l'*Habendum*, domaine royal, dont Romaric avait la jouissance et non la propriété. Il est probable, que ce fut, par une concession spéciale du roi

---

(1) Voir: Dom Calmet — *Notice de la Lorraine*, au mot *Remiremont*.

Abbé Didelot — *Remirement, les Saints — le Chapitre* — (Publiée par M. l'Abbé Chapelier.

Chanoine Renaud — *Histoire abrégée du Saint-Mont*, publiée par M. Vacca.

Abbé Guinot — *Etude historique sur l'abbaye de Remiremont.*

Montalembert — *Les Moines d'occident*, T. 2.

Je ne cite que quelques auteurs, ces légendes sont reproduites toutes de même façon.

Clotaire II, qu'il put y installer son monastère. Ce qui prouve que ce domaine n'était point une propriété personnelle de Romaric, c'est que nous allons le voir sous la protection directe des Souverains, que ceux-ci s'y installaient, y vivaient et enfin, que les rois avaient pour habitude de ne venir séjourner que sur leurs propres villas (Mabillon). En 728, un acte porte la mention : « Actum Habendo Castro sive Romarico monte, anno octavo regnante domino nostri Theoderico... » ; plus tard 735, autre mention, dans les mêmes termes : « Castro avendo *sive* (où) Romaricus mons... » Ce qui montre bien qu'il y avait en ce lieu, tout à la fois un domaine royal : *Castro avendo* et un monastère : *Romaricus mons*.

L'Abbé Guinot (1) cite un document fort intéressant (825) qni montre, qu'à cette époque le monastère ne possédait aucuns droits sur l'*Habendum* ; il s'agit d'un acte daté de Faucogney par lequel un habitant de ce lieu, se plaint aux *représentants royaux* que son aïeule a été injustement soumise à la *servitude du fisc de Remiremont par l'intendant Hidulphe* et c'est l'Empereur *qui ordonne la mise en liberté et que l'on n'inquiète plus cette femme*. Des fragments de lettres d'une abbesse, Thiatilde où Dieuthilde (entre 814 et 839) à l'Empereur Louis le Débonnaire, à l'Impératrice Judith dont elle se dit la cousine, nous montrent également l'abbaye placée directement sous la protection et l'autorité de l'Empereur (2).

(1) Guinot — Ouvrage cité.

(2) Duhamel. — *Des Relations des Empereurs et des Ducs de Lorraine avec l'Abbaye de Remiremont.* (Annales de la Société d'Emulation des Vosges. — T. XII. — Cahier 2. — 1866.)

Travail des plus remarquables, résumant du VIIme au XIIme siècle l'histoire de l'Abbaye que l'auteur n'a pas achevé malheureusement.

Voir aussi au sujet du séjour des rois carolingiens dans les Vosges le mémoire de M. G. Save : *Les Carolingiens dans les Vosges.* (Bulletin de la Société Philomatique de Saint-Dié — 1885-86 — Onzième année).

Enfin, les nombreux séjours des souverains Carolingiens au *Castrum Habendum*, sont une preuve indiscutable, que ce dernier appartenait à l'état et non au monastère :

805, l'Empereur Charlemagne, vient à Remiremont : « post reversionem exercitus ad *Romarici Castellum* prœfœctus est.. » (Chronique de Saint-Arnous.)

817 ; Louis le Débonnaire affectionna beaucoup la villa de Remiremont et abandonna celle de *Champ* ; cette année, il y reçoit une ambassade de l'Empereur d'Orient Léon. Il y restait même fort longtemps : « Totium quod superfuit œstivi et automni dimidium tempore transégit..» (Chronique de l'Astronome) (il passa le reste de l'été en ces lieux et la moitié de l'automne).

822; il signe à Faucogney, une charte *en faveur des forestiers des Vosges;* il les exempte de tout impôt et de toute charge, du service militaire et même de l'autorité des comtes. Cette charte que l'on peut lire dans le Bulletin de la Société Philomatique (1885-86) a été reproduite en entier par M. G. Save (1) ; elle a ceci de caractéristique, que le Souverain *affranchissait directement des habitants de la forêt vosgienne et par conséquent des environs de Remiremont.*

Les auteurs signalent encore ce souverain à Remiremont en *834*, *836 :* Cette année est la dernière dont il en soit parlé.

849 ; Lothaire signe une charte : « Actum *Romarici monte in palatio regio* » et y tient une assemblée.

859; entrevue entre Charles le Chauve et Lothaire à *Arcœ*, Arches, sans doute ?

864; Lothaire est encore dans son palais de *Romarici monte*. A la mort de ce souverain, son royaume est par-

(1) G. Save. — Ouvrage cité.

tagé entre Charles le Chauve et Louis le Germanique, c'est à ce dernier qu'échoit Remiremont.

On remarquera que dès le IXme siècle, le nom de *Romarici-Mons* est seul employé et que, comme au siècle précédent, on ne dit plus *Castrum Habendo;* c'est que le *nom religieux*, le *nom du saint* qui est le patron, le protecteur de la région, doit nécessairement l'emporter sur le vieux mot d'*Aven* qui rappelle des souvenirs païens ; du reste, si l'on dit *Romarici-Mons*, on y ajoute *Palatium*, ce qui prouve bien que c'est un domaine royal.

Cette influence religieuse dans l'adoption d'un nom, n'est pas spéciale á Remiremont ; nous savons qu'â Saint-Dié, la région qui s'appelait *Iuneturœ*, devenait à la même époque, *Val de Galilée*, puis *Saint-Dié* (1).

De tout ce qui précède nous pouvons conclure :

Que l'*Habendum* puis le *Rumerici Castellum*, ou le *Romarici-Mons* était, sous la première race et, surtout pendant la seconde, une *résidence indépendante du monastère* (2) ;

Que la primitive abbaye placée directement sous la protection du souverain, se trouvait dans les *dépendances du domaine royal* et que *seuls*, les souvérains ou leurs représentants, y exerçaient tous les droits temporels ; que, par conséquent, ce monastère, devenu si riche, si puissant dans la suite, était bien loin d'avoir acquis un développement égal à celui de bien d'autres abbayes voisines de la même époque.

Tout d'abord une question le pose : où était ce palais et quelle était l'importance de la villa ?

Pour cette dernière, on peut dire qu'elle devait com-

(1) Fournier. — *Topographie ancienne des Vosges.* (2e fasicule — Bassin de la Meurthe).

(2) Duhamel. — Ouvrage cité.

prendre toute cette région qui s'étend de Vagney sur la Moselotte et Dommartin sur la Moselle, jusqu'en aval de Remiremont, vers Saint-Nabord. Elle constituait le centre du domaine ; mais celui-ci comprenait toutes les hautes Vosges ; la crête de la chaine formant limite, comme elle le fait aujourd'hui avec la Haute-Alsace et la Haute-Saône où se trouvaient d'autres abbayes également célèbres. Elle formait le *pagus* ou *Comitatus Habendensis* : « le *Comté d'Avendum* estoit pour lors une province des plus considérables de l'Austrasie. L'estendue de ce divertissant pays se prenoit principalement depuis les sources de la Moselle jusqu'à l'endroit où ce beau fleuve ayant passé les Vosges, arrouse les longues prairies de Bayon. C'est la longueur la plus juste qui va jusqu'à quarante lieues françoises ; et et sa largeur n'est que de seize à dix-sept lieues, prenant depuis les sources de la Meurthe jusqu'au Vaire (Vair) et aux premiers coulants de la Meuse ».

Cette description que l'on trouve dans la cinquième discours de Loys Bailly (1) répond à la région où le monastère de Remiremont possédait des droits et où, sans doute, les intendants carolingiens prélevaient aussi ce qui revenait au fisc du comté d'Havend.

Le palais ne pouvait être au sommet du Saint-Mont : Les auteurs sont tous unanimes, qu'au moment de la création du monastère, il n'y avait que des ruines. Ensuite, l'espace était trop petit, ainsi que nous l'avons vu et c'est à peine si le monastère trouvait là assez de place pour y loger son personnel. Enfin, la constitution des *villas* ne concorderait guère avec une habitation si haut placée et absolument isolée.

L'organisation de ces villas, dit Fustel de Coulanges, est partout la même, sur les bords de l'Escaut, du Rhin,

(1) Didelot — Ouvrage cité. Note page 20.

de la Moselle, toujours elle est constituée de même façon : d'abord l'habitation du maître, en avant une cour appelée *Curtis*, close de tous côtés avec une ou deux portes ; autour les dépendances de la maison du maître : cuisines, celliers, salle de bains, écuries.... etc. (1).

Non loin de la maison du maître, la chapelle ou l'église, dont le prêtre est le plus souvent un serf affranchi par le seigneur; puis les terres mises en culture pour l'entretien du maître avec la forêt qui y est toujours attachée. Tout cet ensemble constituait le *Dominicum, le Mansus dominicatus* ou *manse seigneurale.*

Ou aurait-on pu caser tout cela au sommet du Saint-Mont ?

Achevons la description : Tout autour s'étend la terre occupée par les tenanciers de toutes conditions; les uns habitent sur le champ même qu'ils exploitent ; la pluspart se groupent en villages ou en hameaux, aux environs de la ferme seigneurale.

Les bois, lė pâturage enfin (2).

Ces villas servaient de séjour à leurs propriétaires qu'ils fussent rois, évêques ou comtes ou simplement hommes privés.

Ils en possédaient beaucoup et allaient de l'une à l'autre se reposer de leurs expéditions militaires ou de leurs voyagent; Charles-le-Chauve le déclare expressément, dans un édit de 862 : « Sicut quando solemus de istis frequentibus itineribus reverti ad mansiones nostras detonsi et delavati cum drappis et calciamentis depannatis, et tunc nos reficimus et reparamus...» (3).

(1) Fustel de Coulanges. — *L'alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne.*

(2) F. de Coulanges. — Ouvrage cité.

(3) J. Flach. — *Les origines de l'ancienne France.* L. 2. On trouvera dans les deux ouvrages de MM. Fustel de Coulanges et J. Flach, des descriptions de ces villas.

C'est ainsi que Charlemagne, Louis-le-Débonnaire, Lothaire, etc., venaient s'y reposer « pour soi déduire en chaces et en pescheries » comme le dit la chronique de Saint-Denis (834). Mais de là, ils gouvernaient, signaient des diplômes, recevaient des ambassadeurs (817), jugeaient, tenaient des assemblées : celles-ci avaient toujours lieu auprès d'un palais ou d'une villa royale, la foule campait dans les environs, les chefs logeaient au palais. Lothaire tint à Remiremont une de ces assemblées (849) ; il faut donc reconnaître qu'il y avait en ce lieu de *Romaricus-Mons* de grandes installations ; du reste, les auteurs religieux, donnent à ce domaine, dont ils font la propriété de Romaric, deux milles habitants.

Selon la tradition, on fixait l'emplacement de ce palais en un lieu dit le *Chatelet* (qu'il ne faut pas confondre avec un autre, de même nom, au pied *ouest* du Saint-Mont, au lieu dit : les *vieilles abbayes*) ; situé sur une de ces grandes terrasses morainiques, placées entre la ville et la Moselle. Cette terrasse est disparue aujourd'hui, enlevée pour les travaux du chemin de fer. Il y avait, à ce lieudit du *Chatelet*, quelques substructions, des voûtes, des murailles. Voilà tout ce que l'on peut dire de l'emplacement de l'antique palais. Pourtant, il faut reconnaître que cette tradition est vraisemblable et que l'endroit était on ne peut mieux choisi. Quant à l'église ; ne serais-ce pas la chapelle antique de la *Madelaine* qui aurait pris sa place ? La Madelaine aurait été, paraît-il, la mère-église de Remiremont ; en tous cas, elle était bien dans le voisinage du palais.

Enfin, les groupes habités par les esclaves, colons, serfs, tenanciers de toute nature, éparpillés sur tout le domaine, ne correspondent-ils pas à ces chef-lieux de bans ou de mairies du moyen-âge ? Celles, Longuet, Pont, Moulin, Vagney ?

De même, le lieu ou s'éleva le monastère transféré du Saint-Mont, puis la ville de Remiremont, devait être une dépendance de la *manse seigneurale* et non une métairie ; ce qui le prouverait, c'est la proximité du palais, et aussi la forêt *dite de Remiremont* qui devait être celle dépendant du domaine réservé au souverain et entourant cet emplacement. Il ne faut pas oublier que jusqu'au dixième siècle le monastère ne fut qu'une annexe du palais, ainsi qu'il a été dit plus haut, que Remiremont, n'est pas le seul exemple de ces abbayes installées dans les domaines des rois mérovingiens ou carolingiens.

A quelle date le monastère abandonna-t-il le Saint-Mont pour venir s'établir dans la plaine, sur la rive gauche de la Moselle, au lieu occupé aujourd'hui par la ville de Remiremont ?

La légende raconte contre toute vraisemblance, qu'à l'invasion des Huns (Hongrois), les religieuses abandonnèrent le Saint-Mont pour se *réfugier dans la plaine !!* C'est-à-dire s'exposer sûrement aux coups de l'envahisseur.

M. Duhamel (1) a rétabli la vérité : Il y eut trois translations du monastère ; la première eut lieu, selon toute probabilité, sous le règne de Louis-le-Débonnaire (814-839). Ce souverain surnommé le *pieux* et aussi le *Roi-des-Moines*, combla de faveurs le monastère, comme le prouvent les lettres de l'abbesse Dieuthilde. Nous avons vu combien était petit l'emplacement du Saint-Mont, il avait fallu diviser les hommes et en placer une partie au pied ouest de la montagne, au lieu appelé « *vieilles abbayes* ». Mais la piété générale de l'époque, les faveurs du souverain, rendirent absolument insuffisant le sommet de la montagne sainte ; un déplacement dans la plaine devenait donc chose toute naturelle ; du reste, le souverain par sa

(1) Duhamel. — *Ouvrage cité.*

générosité, n'avait fait qu'y provoquer; aussi les dames vinrent-elles s'établir dans cette portion de la manse seigneurale donnée par le souverain, qui sans doute, se chargea de la construction des bâtiments nouveaux. M. Duhamel, cite le passage suivant d'un manuscrit de l'abbaye : « et maintenant avec l'aide de Dieu, nous raconterons qu'au temps du très pieux et très gracieux empereur Louis empereur et père du monastère, le monastère de Saint-Romaric fut reconstruit et reporté dans le lieu ou il se trouve maintenant (1).

Dom George, Ménard (2) placent aussi cette translation sous le même règne.

On le voit, à cette époque, il ne pouvait être question de Huns ou Hongrois; le développement seul du monastère, la faveur du souverain, furent la cause de ce déplacement.

C'est donc entre 814 et 839 que les religieuses vinrent habiter la plaine, on y transporta les reliques des Saints et le Saint-Mont resta abandonné.

C'est entre 897 et 936, qu'eurent lieu ces terribles invasions (3) des Hongrois qui sont restées dans les souvenirs

---

(1) Voilà le texte latin de ce manuscrit tel que le donne M. Duhamel d'après les *Bollandistes* :

« Nunc igitur, annuente domino, narrabimus quod, temporibus pisissimi ac serenissimi Ludovici imperatoris, qui pater exititit monachorum ac restorator monasteriorum supradicti patris (Sancti Romarici) monasterium innovatum ac mutatum est, in loco in quo nunc consistit. »

Bollandistes. — *Actœ sanctorum,* septembre l. III p. 829 F.

(2) Menard. — *Observationes ad martyrologium benedictinum.* l. I. p. 413.

Dom Georges. — *Histoire du Saint-Mont* — Manuscrit de la bibliothèque d'Epinal.

(3) Ces *Huns* comme les appellent nos chroniques étaient des *Hongrois* qui dans les trente premières années du x[e] siècle, ravagèrent l'Allemagne, l'est, le nord et le midi de la France: On les appela sans doute *Huns* à cause des ruines qu'ils laissaient derrière eux.

des populations; ceux-ci, à la vérité, furent entretenus par les monastères, qui par leurs richesses, furent les premières victimes. On compte au moins cinq de ces invasions : ce doit être eutre 910 et 920 que les Hongrois arrivèrent à Remiremont; les religieuses avec les reliques des saints, leurs vases sacrés, s'enfuirent au Saint-Mont, où elles trouvèrent au moins la sécurité. Elle n'y étaient pas seules; comme au temps des invasions germaines, cinq siècles auparavant, la population retourna aussi à l'antique refuge. Une légende fort touchante, nous a conservé ce lugubre épisode de l'histoire de Remiremont. Je n'en retiendrai qu'un fait... topographique; C'est qu'à cette époque il n'y avait pas de *pont* pour joindre les deux rives de la Moselle et que l'envahisseur arrivé par la rive gauche, ne put, par suite d'un débordement subit, comme on en voit si souvent dans la Moselle, franchir immédiatement la rivière, ce qui permit sans doute aux populations réfugiées dans l'antique forteresse d'Habendum d'organiser la défense. Tout fut ruiné, détruit, le couvent comme le palais; les maisons isolées, comme les hameaux ; le désastre était complet.

Ce fut là la seconde translation du monastère. On attendit pour revenir dans la plaine le retour de la sécurité. Et puis, on ne pouvait s'installer de suite, il fallait tout rebatir, ce que l'on fit grace aux dons de l'empereur et à l'initiative d'un évêque appelé Théodoric, qui devait être le supérieur du couvent des hommes et qui portait comme dans les monastères irlandais (1) le titre d'évêque.

---

(1) Columban fondateur d'une règle célèbre était un moine d'Irlande. On retrouve dans les monastères fondés par lui ou ses disciples, bien des coutumes venues de cette île.

Les chefs des monastères portaient le titre d'évêques, St-Dié, devait être un de ces évêques.

Voir: Société Philom. 1894 et 1895, *Origines païennes du monastère de Remiremont*.

C'est un 20 août que se fit cette troisième et dernière translation: une messe, dite *messe piteuse*, se célébrait tous les ans, àcette date, pour rappeler ce terrible souvenir.

Le jour de la rentrée fut une grande fête, Drogon, évêque de Toul, y assistait; or, comme cet évêque est mort en 923, nous pouvons dire que c'est avant cette date qu'eut lieu le retour dans la plaine; c'est tout ce que l'on peut affirmer. Ici se termine ce que l'on pourrait appeler *l'âge héroïque* du monastère de Remiremont, vieux déjà de trois siècles.

« L'invasion des Huns, a dit M. Duhamel, est le dernier des évènements que subit l'abbaye sous l'autorité et la puissance des empereurs. Jusqu'ici, en effet, nous avons vu Remiremont, ville royale en même temps que monastère, en relation continuelle avec les empereurs, les évêques, les papes qui la comblent à l'envi.... » (1).

La lutte entre les successeurs de Charlemagne est finie, des royaumes nouveaux se forment, l'abbaye liée à la Lorraine va relever de l'Allemagne; cette Lorraine, avant d'être définitivement fixée, va subir bien des transformations. Ce fut sous les premiers ducs bénéficiaires qu'il faut placer la *cession, par les empereurs, de la souveraineté qu'ils exerçaient sur Remiremont*. En 952, nous voyons dans un acte, l'abbesse Gisèle affranchir de diverses charges des sujets du monastère (ce n'est plus le souverain, comme aux siècles précédents); la signature de *Gerardus Comes*; c'est celui à qui avait été cédée la garde des possessions du monastère. Au siècle suivant, un autre Gérard signe : Comte d'Alsace et *Comte de Remiremont*.

On voit par une transaction de 1038 concernant le village de Docelles que le *comté de Remiremont* dépendait de la maison d'Alsace; tandis que la Lorraine était sous le gouvernement du duc Frédéric.

---

(1) Duhamel. — *Ouvrage cité*.

En 1045, le premier duc héréditaire prend possession de la Lorraine, c'est un membre, de la maison d'Alsace, Gérard d'Alsace et le *comté de Remiremont* se trouve dès lors réuni à la Lorraine dont il ne se séparera plus. Ce titre de *comte de Remiremont*, les ducs lorrains le joignirent à leur qualité de duc.

La réunion du comté de Remiremont à la Lorraine, sera la cause du droit de *Pariage* ou *d'accompagnement* qui donna aux ducs une part d'autorité sur les terres du monastère, part qu'ils surent augmenter et qui fut la source de tant de difficultés, de conflits, de guerres entre le monastère et les souverains qui avaient la garde de ces terres: les empereurs en investissant les comtes d'Alsace devenus ducs de Lorraine, du titre de comte de Remiremont, leur donnèrent, ou plustôt leur cédèrent toute l'autorité qu'ils possédaient sur des terres restées indivisées entre eux et l'abbaye. Ce droit de *Pariage* qui fut la conséquence de cette cession, était la possession par indivis entre deux seigneurs d'un même domaine, d'une même seigneurie. « Cette association était une sorte *d'avouerie*; puisque, presque toujours les monastères s'associent des rois, des princes pour la défendre » (1).

Mais quel changement pour le monastère de Remiremont! Avec les souverains, il était non seulement protégé, mais comblé de dons, de faveurs par eux.

Avec les ducs lorrains il se trouve en présence de *voués* qui loin de le défendre, cherchent par tous les moyens possible à augmenter leurs droits, leur autorité, leur pouvoir à son détriment.

Une fois établi définitivement dans la plaine, aux lieux où il restera jusqu'à la fin, l'*histoire topographique* du monastère se lie entièrement à celle de la ville.

(1) Duhamel. — *Ouvrage cité.*

XVI. — L'abbesse, princesse d'Empire. — Relevant au spirituel du pape. — Revenus : ecclésiastiques et temporels. — Les quatre officiers du Chapitre. — Dénombrement des biens et revenus du Chapitre.

L'abbesse du Chapitre était princesse d'Empire et, dans les cérémonies, était servie comme telle : le sénéchal la précédait portant la crosse et une dame d'honneur soutenait la queue de son manteau ; pour aller à l'offrande, deux prêtres en chappe venaient la chercher à son siège et l'y ramenaient.

Elle recevait du pape, au palais de Latran, l'onction pastorale ; en retour, comme preuve de son vasselage direct vis-à-vis du pape, elle donnait, tous les trois ans, un cheval blanc et une pièce d'étoffe pourpre. Le Chapitre de Remiremont n'était pas soumis à la sujétion des évêques et relevait directement du pape.

L'église de Remiremont, aux états-généraux de Lorraine, siégeait — par ses députés — tout à la fois avec le clergé et avec la noblesse, puisque les dames chanoinesses appartenaient au corps de l'ancienne chevalerie.

Les biens du Chapitre étaient de deux espèces :

Ecclésiastiques, par les dimes qu'il prélevait sur 78 paroisses dont il était le patron.

Temporels : c'étaient des terres, seigneuries, forêts, dont le Chapitre était haut, moyen et bas justicier. Il exerçait ces droits dans 52 bans, dits *bans St-Pierre ;* c'étaient 52 seigneuries dont la moitié seulement lui appartenait, l'autre était aux souverains ou à d'autres seigneurs. Il y avait en plus 22 petites seigneuries affectées aux dames possédant des dignités et offices dans le Chapitre.

Nous avons vu qu'à l'origine le monastère était double ; c'étaient les religieux qui s'occupaient des intérêts temporels de la communauté. Les frères participaient à l'élection

de l'abbesse, ainsi que le prouve une bulle du pape Pascal II (mort en 1118) décidant que l'abbesse ne peut être élue que du consentement commun des frères et sœurs.

En 1147, 1157, dans d'autres bulles des papes Luce II et Adrien IV, il n'est plus question de frères. Ceux-ci, en effet, s'étaient séparés de la communauté et étaient allés fonder, ainsi que nous l'avons vu, un prieuré au St-Mont.

Les damés remplacèrent ces moines par quatre grands officiers, assujettis aux mêmes preuves de noblesse que pour elles-mêmes : le grand-prévôt, les grand et petit chanceliers, le grand-sonrier.

Tous les ans, ils devaient se rendre dans toutes les seigneuries présider aux plaids qu'ils convoquaient, créer les officiers locaux pour la justice et la police, etc.

Mais ces grands personnages finirent par se faire rem placer par des lieutenants à qui ils abandonnèrent leurs fonctions moyennant redevance.

Le Chapitre les supprima en 1692 et ne conserva que le lieutenant du grand-prévôt, titre honorifique sans émoluments (1).

Il y avait en plus le sénéchal chargé de la sénéchaussée de Remiremont, dépendant de l'abbesse et composée de : la ville de Remiremont et ses faubourgs, Val-d'Ajol, Celles, Pont, Champdray, Rehaupal et Gugney.

Un jugement d'Hillinus, archevêque de Trèves, entre le duc Mathieu Ier et l'abbesse Judith (17 septembre 1152), fixa la juridiction du Chapitre sur ses sujets : « Il fut arrêté que ce prince ni ses officiers ne pourraient contraindre les sujets de l'église à sortir de leur ban pour

(1) Voir *Département des Vosges* t. VII. — *Remiremont*, M. Chevreux, archiviste des Vosges, a publié un très remarquable et très complet article sur le Chapitre des dames. Je ne puis qu'y renvoyer et en recommander la lecture.



leur administrer la justice, et que le même prince ne pourrait l'administrer à aucun d'eux sans le concours de l'abbesse de Remiremont. Il fut encore dit que, lorsque le prévôt des Vosges et les chanceliers voudraient tenir les plaids dans les seigneuries, ils en indiqueraient le jour, du consentement du voué... ». (Chevreux.)

Les officiers seuls du Chapitre créaient dans ces plaids les officiers locaux : maire, échevin, doyen, qui y rendaient la justice et faisaient la police. L'appel de ces jugements rendus en matière civile, personnelle, réelle ou mixte, était porté à Remiremont devant le grand-échevin et les jurés formant le tribunal civil de cette ville et créés par l'abbesse seule. Ces jugements pouvaient, à leur tour, être frappés d'appel et portés devant l'abbesse en sa chambre abbatiale. Enfin, on pouvait protester contre les décisions de cette dernière et porter l'affaire devant la Chambre Impériale de Spire ou au Conseil des ducs de Lorraine. Plus tard, ce fut la Chambre souveraine de Lorraine qui jugea en dernier ressort de ces appels. (Chevreux.)

Quant à la justice criminelle, les officiers du souverain en furent toujours chargés, l'Eglise ne devant jamais verser de sang.

« Nous, Dorothée, princesse de Salm, abbesse de l'insigne église de St-Pierre de Remiremont, reconnaissons et déclarons tenir du roy de France l'abbaye dudit Remiremont, pour laquelle et ses membres, terres et seigneuries, avons rendu foi et hommage... »

Cet hommage, en date de 1683, fut rendu au roi de France, parce qu'à cette époque la Lorraine était annexée à la France et qu'elle ne fut rendue à ses ducs qu'en 1697, après le traité de Ryswick ; il est suivi de « l'aveu et dénombrement des biens du Chapitre de Remiremont ». Celui-ci a été publié en entier dans le tome IX des *Docu-*

ments inédits de l'Histoire des Vosges. Il contient *74 pages* de texte in-octavo ; il ne peut être question ici de le reproduire en entier et ne puis qu'y renvoyer.

« Les biens de notre ditte abbaye, pour les fiefs et seigneuries, sont en diverses mains ; ez nôtres, à cause de notre dignité abbatiale : »

C'est la *mense abbatiale* qui comprenait : « bans et finages de *Remiremont; La Mouline* et la *Franche-Chambre, maire et mairie de Celle ; Champdray ; ban du Val-d'Ajol ; ban de Maldone* (Madonne) et *Lamerey ; Oëlleville ; Juvaincourt ; Socourt ; Gripport* (Meurthe-et-Moselle) ; *Gugney-aux-Aulx* ; *Gorhey* et *Adoncourt ; Raon-aux-Bois ; Jussarupt ; Bains ;* et *Mersuay, Breurey, Quincey, Amance, Fougerolles,* toutes de la Haute-Saône. *Girancourt, Hennecourt,* la *Grange-de-Longemer. Hadstatt, Wintzenheim, Mayenheim,* en Alsace.

« Les juridictions commises au *sieur grand-prévôt* de ladite église sont les bans ci-après dénommés : *Vagney, Longchamp, Ramonchamp, Moulin, Bellefontaine, Arches,* les *doyennés de Corcieux,* les *mairies de Bruyères, Dounoux* et *Gérardmer;* il les exerce pour nous et notre église... »

Dans un chapitre précédent, j'ai déjà donné tous les noms des localités qui dépendent de tous ces bans et mairies ; j'y renvoie.

« Le *grand-sonrier,* qui est un des principaux officiers de notre église, exerce sous l'autorité d'icelle aucuns droits qui sont les suivants, biens de notre crosse : »

Ces droits de toute nature, passage, épaves, pêche, etc., s'exerçaient à *Remiremont, Arches, St-Maurice* (les deux rochelles de neige), *Franouze* (Clerjus), *Bains, Vagney, Champ, Bruyères, Grandvillers, Dompaire, Mortagne, Domfaing, Dompierre, Valfroicourt, Ste-*

Hélène, St-Etienne, Girancourt, Renauvoid, Ramonchamp.

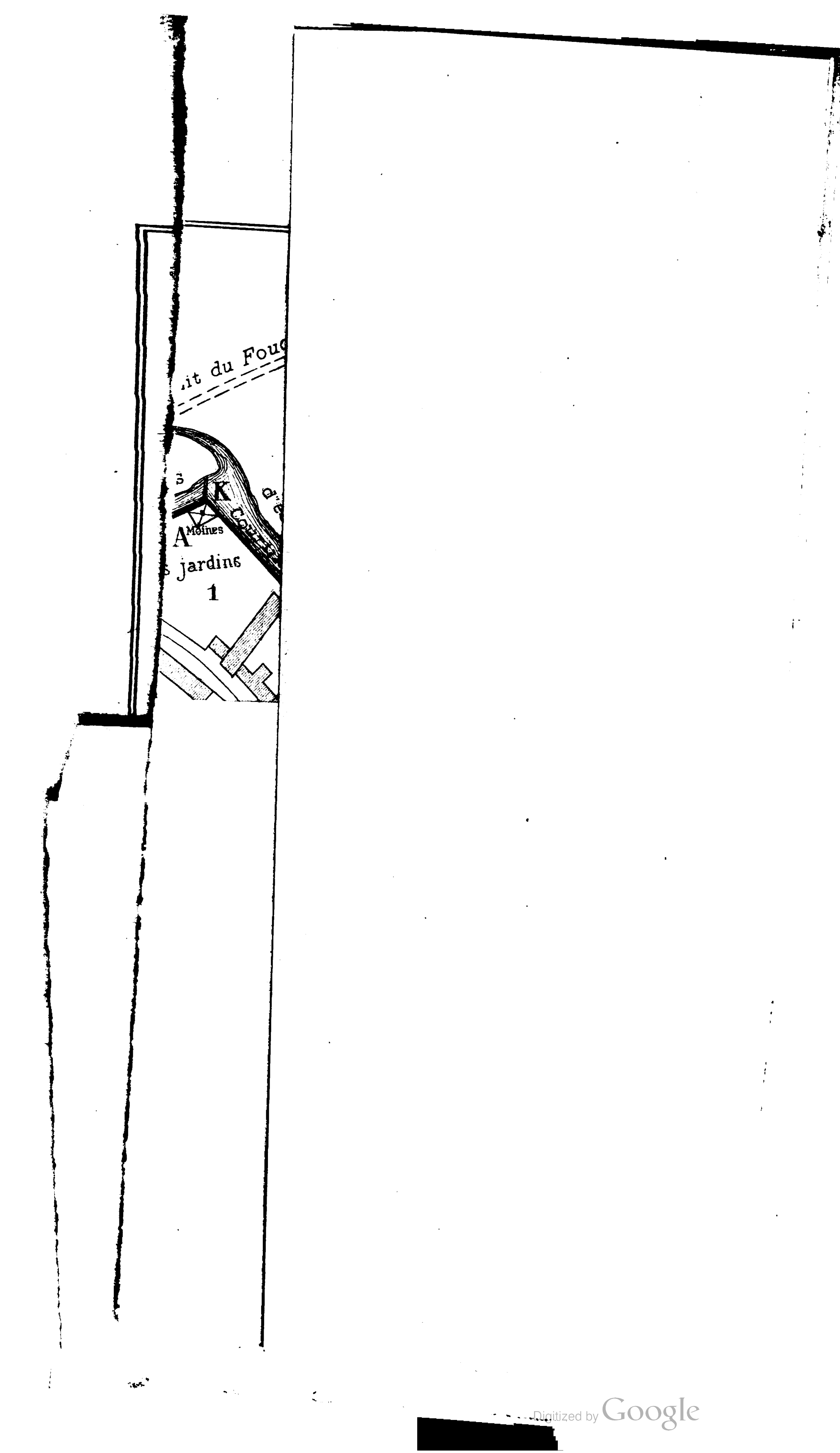
« La *dame-sonrière*, qui est un des offices de notre église, possède aussi, à cause de son office, plusieurs biens de fiefs qui en dépendent » : *Corbenay* (Haute-Saône) ; *Grandvillers; Dompierre, Belmont, Gugnécourt, Deycimont, Ste-Hélène.*

A la *dignité de Secreterie* sont annexées plusieurs seigneuries et droits seigneuriaux dépendant de notre dite église : » *La Rouillie, L'abbaye de l'Etanche, Pont-les-Remiremont, Ménil-en-Xaintois.*

« La commission du sieur *grand chancelier* de Remiremont a la charge de seize bans et seigneuries, tous dépendant de notre dite église, les bans sont : *Girancourt, Harol, Valfroicourt, Vittel, Chauffecourt, Crevic* (Meurthe-et-Moselle), *Remoncourt, Harèville, Tantimont, Avillers, Ahéville, Bazoilles, Vaudécourt, Hagécourt, Talignécourt, Vomécourt* et *Bayecourt*, esquels lieux, bans et seigneuries, ledit Grand Chancelier, à cause d'office, exerce les juridictions, droits et autorités et y reçoit les profits cens et emoleumens. »

« Le second office de la chancellerie de Remiremont est celui qui est qualifié *Petit-Chancelier;* cet officier de la petite-chancellerie exerce par commission les droits, juridictions..., etc., sur les bans suivants, savoir : sur les bans de *Derbaumont*, de *Bouxières*, de *Hennecourt*, de *Bocquegney*, d'*Uxegney*, d'*Escles*, de *Vallois*, de *Gemenaincourt*, (Gemmelaincourt), de *Totainville*, de *Vrécourt*, d'*Essegney*, d'*Attigneville*, de *Diarville*, *Saint-Firmin*, et *Parey-Saint-César* (ces trois dernières de Meurthe-et-Moselle).

« Le chancelier de l'Etat n'étant que compersonnier aux bans et seigneuries de *Madonne, Lamerey, Grip-port* (Meurthe-et-Moselle), *Socourt, Œilleville* et *Ju-*



ʼit du Fou
K
A Moines
s Jardins
1

dol

CARTE N° 2

raincourt qui sont des seigneuries de notre crosse dont nous avons spécifié les droits ci-devant, il serait superflu d'en faire un nouveau détail. »

« Ici, nous mettons entre les biens de notre église *l'hôpital de Remiremont*, qui, avec sa chapelle, est basée et construite sur le fond d'icelle, dans l'enceinte de l'hôtel de notre crosse, fondée aussi et dotée des revenus qui lui sont venus aux partages de ceux de notre dite Église entre lesquels se trouvent quelques-uns de ceux des biens fiefs qui ensuivent » *Xirocourt* (Meurthe-et-Moselle), *Gugney*, *Regney*, *Raucourt*.

« Appartiennent à notre église, cinq *grueries*, savoir : *Arches*, *Bruyères*, *Ramonchamp*, *Dompaire* et *Mortagne*.

Les *grandes aumones* de notre église, sont :

Hagnéville, *Tantimont*, *Raon-aux-Bois*, *Creric* (Meurthe-et-Moselle), *Cheniménil*, *Crainvillers*, *Derbamont*, *Cleurie*, *Rochesson*, *Destord*, *Renauroid*, *Vagney*, *Moulin*, *Harol*, *Escles*, *Arches*, *Gérardmer*, *Bruyères*, *Montzey* (Autmonzey ?).

XVII. — Emplacement du monastère. — Celui-ci est seul pourvu de fortifications. — La ville n'est fortifiée qu'à partir de 1366.

Située sur une de ces terrasses de diluvium et atterrissements de granite et roches anciennes, laissées là par les anciens glaciers ou par la Moselle sur sa rive gauche, à 393 mètres d'altitude, au débouché d'un vallon ou coule le Fouchot, la ville de Remiremont s'est développée sur le côté *Nord* du monastère. Celui-ci, occupait la partie la plus élevée de la terrasse, au pied du Calvaire dont il était séparé par le Fouchot et jadis, par une mince bande de prairies marécageuses.

Nous avons dit que l'abbaye placée directement sous la

protection des souverains Carolingiens, se trouvait dans les dépendances de la villa ou domaine royal ; que, seuls, les empereurs ou leurs représentants y exerçaient les droits temporels. Après les invasions Hongroises, au retour définitif des religieuses dans la plaine, celles-ci se seraient installées dans l'ancien palais impérial ; le souverain (Louis-le-Débonnaire), en aurait élevé un autre au lieu dit le Chatelet, disparu aujourd'hui par suite des travaux de la gare. Il résulterait de cela que le premier palais aurait occupé l'emplacement actuel de Remiremont.

Pendant toute cette période, le monastère, devenu si riche, si puissant dans la suite, était bien loin d'avoir acquis la puissance d'autres abbayes voisines de la même époque. Ce ne fut que dans la seconde moitié du dixième siècle, alors que la lutte des successeurs de Charlemagne était terminée, que des états nouveaux se formaient, que le monastère, à son tour, étendit son autorité sur tout ce que l'on appelait alors le comté de Remiremont.

Mais ce pouvoir, il fallut le partager avec les premiers ducs bénéficiaires de Lorraine qui se substituèrent à tous les droits des souverains (x[e] siècle) ; puis faire ce traité de partage — de pariage — avec les ducs héréditaires de cette même province (xi[e] siècle).

La situation du monastère changea alors : au lieu de souverains généreux, véritables protecteurs, il se trouva en face de princes avides, jaloux, qui se servirent sans scrupules des droits que leur donnait ce titre de protecteur — voué — pour empiéter incessamment sur ceux de l'abbaye (1).

De là, des querelles sans fins, un état de guerre permanent, des traités toujours violés et l'obligation pour le chapitre de se défendre, de se fortifier.

---

(1) *Voir* Duhamel : *Des Relations des empereurs et ducs de Lorraine avec l'abbaye de Remiremont* (vii-xiii[e] siècles) (in Annales de la Soc. d'Emul. des Vosges, 1865).

C'est le 5 des Kalendes d'août (28 juillet) 1210, qu'il est parlé (1) pour la première fois des fortifications de Remiremont ou plutôt du Chapitre : le duc Ferry II prend, par lettre l'engagement de les respecter.

A cette date de 1210, il y avait plus d'un siècle que les ducs lorrains étaient en perpétuels démêlés avec le chapitre; malgré les protestations de ce dernier, ils avaient construit (1080) le château d'Arches; plus tard, ils élevaient aux portes de Remiremont, une forteresse qui fut démolie en 1130 (2). Il est de toute évidence que, de son côté, le chapitre s'était entouré de murailles, mais quand à en fixer l'éqoque, rien ne le permet. Cette enceinte était d'autant plus utile que les Dames n'avaient pour se défendre, que des armes spirituelles — l'excommunication — et la protection, souvent bien précaire et toujours éloignée des Empereurs allemands.

Eu 1337, cent vingt-sept ans après, une dame Thomase, veuve de Poirel, donne par testament, une rente à prendre sur une maison « joidant (joignant) as (aux) murs de la ville » (3). A cette date, le Chapitre était entouré d'une muraille, déjà vieille, puisque trente années plus tard, il est dit qu'elle était en fort mauvais état (1366).

A l'origine, le Chapitre dut être entouré très probablement de palissades protégées par des fossés remplis par l'eau d'une dérivation du Fouchot. (Voir carte n° 1).

Cette dérivation et le très ancien *batardeau* ou *batard*, comme on l'appelle à Remiremont, qui permet l'arrivée de

---

(1) *Voir* Richard : *Notes historiques relatives aux anciennes fortifications et aux différents sièges soutenus par la ville de Remiremont.* (Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine. — 1re, 2e, 3e parties, 1853.)

(2) Cette forteresse était très probablement élevée sur le *Gros-Châtelet*, et construite avec les débris de l'ancien palais royal. Il en sera parlé plus loin au sujet db Châtelet.

(3) Richard. — *Notes historiques, etc.*, (ouvrage cité).

l'eau, qui doivent remonter à la fin du xe siècle. Ces sortes de déviations se retrouvent dans diverses localités voisines : à Rambervillers, à Saint-Dié.

Plus tard, les enceintes fortifiées ruinées ou devenues inutiles, on conserva ces eaux pour arroser les villes, c'est cequi a lieu encore à Remiremont, ce qui existait, il y a trente années à Saint-Dié, à Rambervillers. Pour cette dernière (1), la dérivation — la Ringolle ou Rigolle — du ruisseau Monseigneur, nous donne, par son parcours actuel, le traeé de la primitive enceinte palissadée de cette ville ; de même à Saint-Dié (2), elle nous en indique les développements successifs.

Il doit en être de même pour Remiremont, ainsi que nous le verrons plus loin, en traitant de son enceinte fortifiée.

L'engagement du duc Ferry II, en date de 1210, permet de supposer, qu'à cette époque, les dames venaient d'élever récemment une enceinte de pierres.

Quoiqu'il en soit, qu'il s'agisse d'enceinte de bois ou de pierres, *il ne s'agissait que du monastère seul.*

La ville était *champêtre*, c'est-à-dire ouverte, exposée par conséquent à toutes sortes d'aventures ; aussi peut-on en conclure, qu'à cette époque, elle était de bien mince importance.

Le véritable moyen de peupler une ville au moyen-âge, était de la fortifier, de lui accorder des franchises, des foires. Célles-ci existaient dèjà, puisque les défenses créées autour d'Arches, ainsi qu'un marché, furent l'objet de protestations des Dames : les foires d'Arches devant nuire à celles de Remiremont.

---

(1) Fournier : *Topographie ancienne du département des Vosges.* — Fascicule 3 ; mot : *Ramberviller.*

(2) Fournier : *Topographie ancienne du département des Vosges.* — Fascicule 2 ; mot : *Saint-Dié.*

Les populations accouraient dans les villes fortifiées — nous en trouvons la preuve dans la rapidité avec laquelle Raon-l'Étape, se peupla, à la fin du XIIIe siècle — elles y trouvaient une sécurité inconnue en rase campagne, au moins là on était sûr de conserver sa propre existence.

Mais les Dames ne s'en souciaient guère, elles craignaient, en développant la cité voisine de leur monastère, de voir la population devenue importante, s'affranchir de leur autorité, les exemples en étaient fréquents.

Ce ne fut que dans la seconde moitié du XIVe siècle qu'elles se décidèrent à faire droit aux réclamations des bonrgeois. On était à l'époque de la Guerre de Cent ans, les grandes compagnies qui avaient ravagé toute la France, se jetèrent sur l'Alsace et la Lorraine (1363), Remiremont subit le sort commun (1) : .... « li dommaiges et évidens oppressions et plusour aultre orrible fait qui sont advenus et adviennent de jour en jour en ladicte ville et as habitans d'icelle par les compagnes (compagnies), par les Borguignons et Allemans que on temps passé y ont fait et est encore en apparence de faire ou temps à venir.... Bor-

(1) Ces compagnies de routiers que nos chroniqueurs appellenf des Bretons, formèrent des bandes que l'on estime à 40,000 hommes. Elles étaient commandées par le fameux Arnauld de Cervolle dit l'*Archiprêtre;* elles étaient appelées par des seigneurs en guerre avec le duc Jean. C'est en 1363 qu'elles entrèrent en Lorraine, on les en éloigna en leur donnant de l'argent. Parties pour l'Alsaee (juin 1363) elles s'en retirèrent rapidement devant l'arrivée d'une armée commandée par l'empereur Charles IV. Revenues en Lorqaine, il y aurait eu bataille près de Saint-Nicolas et victoire des Lorrains. Cependant le fait est douteux, toujours est-il que les compagnies s'éloignèrent à nouveau, Rappelées l'année suivante (1365) par le comte de Vaudémont, elles furent vaincues à Saint-Blin (Haute-Marne). On constate encore leur présence en 1367 et 1368.

Les pillages de ces routiers, sont bien connus et l'on comprendra que les villes ouvertes jusque-là, se soient hâtées de se défendre. Les ravages furent tels qu'il y eut un véritable soulèvement des seigneurs et des populations contre ceux qui les avaient appelés. On fut sans pitié pour ces derniers.

(Voir : Digot. *Hist. de Lorr.*, t. 2, p. 28 et suiv.).

goix (bourgeois) et communaultey eussent montrés as dictes Dames lez griiefs, dapmages, pertes de biens et de corps d'hommes qu'ils avoient encorus et sostenus : premièrement par les Bourgoingnons qui avoient pillé leur ville et auxi par les compaignes (compagnies), si com chascun sauoit le pooit par deffaut de fermeir la dicte ville.... Borgois, communaultées, habitans, par toute la ville de Remyremont supplioient qu'il plaisist as dames donneir a aulx (eux) license et octroy de fermeir la dicte vllle de Remiremont de fosseis, palis, murs... et toutes autres choses convenables ; si fermetey ou aultrement, il ne voient my qu'ils pruxent (puissent) bonnement demeurer au leu (lieu)..... Ma dicte Dame l'Abbesse, ensemble toutes les Dames de son chapitre dessus dict, par bon conseil et mahure (mure) délibération..... donnèrent licence, octroy et favour aulx dits borgoix.... de fermeir la dicte ville de fosseis, palis.... etc... A lost despens laus rien demander aix dictes Dames, à los eiglises.... par einsit que toutes les dominations, ordonnances, signories et auttoritées, de droict, de faict ou de coutume que les dictes Dames avoient en lor dicte ville et sur les borgoix et habitants, hommes et femmes d'ycelle, quand elle estoit ville champestre a fermeir.... Thiébault sire de Blanmont, messire Ferri de Perroies.... etc... ont plein pooir et plainne poissance de ordouneir selon leur volontey de la dicte fermetei por fare et deviseir portes, porternes, et aultres entrées, comdampneir et faire abattre icelles et tout aultres choses faire et ordouneir que a fermetei de bonne ville appartient » ..... (13 mai 1366.)

Il ressort de cet extrait d'une convention faite entre le chapitre et les habitants (1) au sujet des fortifications,

---

(1) Ce document est reproduit en entier à la suite d'un trçvail de M. Richard sur les fortifications de Remiremont : *Notes historiques relatives aux anciennes fortifications*, etc., pp. 526 à 650.

que Remiremont était en 1366 une ville ouverte : « Une ville champêtre »; et que, seul, le chapitre était pourvu de murailles; que des pillages, dont elle avait été la victime, la rendait inhabitable par suite du manque de sécurité, qu'enfin les bourgeois étaient décidés à l'abandonner car « ils ne voient my qu'ils puissent bonnement demourer en ce lieu. »

Les Dames cédèrent : sans doute la peur des grandes compagnies fut pour beaucoup dans leur décision; mais elles eurent bien soin de réserver leurs droits afin de rester vis-à-vis de la ville « en toute leur force quand elle sera ville fermée ».

C'étaient elles qui désignaient exclusivement les « portiers fiables et juriés a elles por varder les portes, poternes et toutes petites entrées et grandes et auront les clefs tout entièrement de toutes petites entrées et grandes (1), portes, poternes, guiches (guichets) en leur varde... » Ces droits elles surent les maintenir : Trois siècles plus tard (1681), on réparait une brèche de la porte de Courtine, les habitants désiraient vivement, adjoindre à cette porte, une autre plus petite dont la clef serait, tous les soirs, remise au maire ; elles refusèrent malgré de vives instances.

Plus tard encore, en 1712, on répara les murailles et nombre d'habitants furent obligés de murer de petites portes qu'ils avaient pratiquées dans la muraille, afin de pouvoir aller dans les jardins créés dans les fossés.

---

(2) Richard. — Voir ci-dessus ouvrage cité.

On trouvera également dans un travail du même auteur, une description de Remiremont au Moyen-Age : *Une cité Lorraine au Moyen-Age ou Remiremont en 1465*. (Annuaire des Vosgos, 1847.)

Ce travail, donné comme un fragment d'un manuscrit, *est tout entier de la composition de l'auteur*. Il n'a donc aucune valeur en tant que pièces historiques; mais à la fin on trouve une longue série de notes sur Remiremont à consulter.

Ce qu'il y a de bizarre, c'est que certains auteurs se sont laissés prendre à cette facétie, fort intéressante d'aitleurs, qui montre combien l'auteur connaissait l'histoire de Remiremont.

De tout ce qui précède nous pouvons conclure que : jusqu'en 1366, le Chapitre seul était fortifié; que la ville ouverte jusqu'à cette date — *Champestre* — n'eut à son tour une enceinte qu'à partir de 1366.

XVIII. — Enceinte de la ville. — Trois portes. — Neuf tours. — Les fossés. — Le cours du Fouchot. — Le Batardeau ou Batard.

En jetant les yeux sur les cartes de la ville de Remiremont, on constate que l'enceinte de 1366 était commune à la ville et au chapitre; toute la portion de murailles entourant ce dernier sur les côtés Est, Sud et Ouest, représente l'enceinte antérieure à 1366; quant au quatrième, celui qui séparait chapitre et ville, nous aurons à y revenir.

Cette enceinte de 1366 subsista en partie jusqu'au XVIIIe siècle; démolie partiellement au XVIIe siècle (sous Louis XIII), elle a si bien disparu, qu'aujourd'hui on n'en retrouve plus vestige (1).

C'est avec les vieux plans de la ville que l'on peut en rétablir le tracé ; c'est snrtout avec un travail manuscrit de M. le colonel W...., que j'arriverai à le rendre le plus fidèlement possible. (2)

L'enceinte était formée d'une simple muraille, de forme irréguliére et flanquée de tours, protégée par des fossés remplis d'eau en partie.

---

(1) Il y a à la mairie de Remiremont divers plans de la ville : 1733, 1660, XVII° siécle, 1750.

Un autre de l'incendie du Faubourg de Neuviller, en 1741. Il y a aussi les plans du cadastre, dont un surtout — celui de l'ensemble de la commune — est très intéressant. Enfin un plan de la ville en 1825, par celui-là on peut se rendre compte des changements survevenus à Remiremont en 70 années.

(2) Je ne saurais trop remercier M. le colonel W... de son obligeance. C'est à lui quė je dois un tracé aussi exact que possible de l'ancienne enceinte ; c'est par lui aussi que j'ai obtenu nombre de renseignements des plus intéressants.

Trois portes permettaient l'accès de la ville :

1° *Porte de Neufviller* : sur la route d'Alsace, placée (voir *carte* 1 : P. et *carte* 2 : 1) au point où la rue du Collège joint la Grande-Rue, en face de la maison Voirin. Le voisinage du couvent des Capucins lui valut aussi le nom de *Porte des Capucins*. Son véritable nom semble être celui de *Porte-Rouge ;* c'est ainsi qu'on l'appelait dans la population. Ce nom nous est resté ; la maison portant le numéro 73 de la Grande-Rue et voisine de la porte de Neuviller, est encore appelée *maison de la Porte-Rouge*, ou plus simplement : « *la Porte-Rouge* ».

D'où vient ce nom? Cette porte était-elle bâtie en grès rouge? ou bien le crucifix qui y était peint avait-il cette couleur?

Quoiqu'il en soit, voici l'origine de ce nom de Neuviller: En 1366, le maire de Remiremont s'appelait Jehannel (ou Jean) de Neufviller; son nom figure dans l'acte du 12 mai (même année) qui autorisa l'édification des murailles ; il était tout indiqué que son nom fût donné à une porte et en rappelât le souvenir (1).

Cette porte fut rebâtie en 1572, ainsi que la tour (tour du Guet) qui la protégeait. Un crucifix était peint sur la façade. Elle était entourée de maisons à l'intérieur et, plus tard, à l'extérieur, si bien qu'elle semblait être le couronnement de celles-ci. Les arcades — avec voûtes — commençaient immédiatement contre cette porte.

Elle fut démolie en 1723.

Le fossé traversé, commençait le faubourg de Neufviller qui se terminait à la place Maxonrupt; là se trouvait une barrière — barrière Maxonrupt — pourvue d'une porte. Il semble que cette barrière de Maxonrupt fut établie en 1572.

---

(1) Richard. — *Ouvrage cité.*

2° *Porte de la Xavée* : (*carte 1* : L et *carte 2* : 2), appelée aussi *porte de France*, sur la route d'Epinal. Elle était placée au point où la rue de la Xavée rencontre celle des Brasseurs. Les angles en pierres de taille des maisons numéros (1) 34 et 47 de la rue de la Xavée appartenaient bien certainement à cette porte : c'est tout ce qu'il en reste.

Le pont permettant de traverser le fossé s'appelait : pont Colbix ; écroulé en 1582, il fut rétabli. C'était un pont en bois.

Devant la porte se trouvait la chapelle St-Laurent. Il y avait également une barrière. Cette porte de la Xavée fut démolie en 1723.

3° *Porte de la Courtine*, (*carte 1* : M) : Située à l'intersection des rues des Brasseurs et de la Courtine. Elle donnait accès à tout ce qui venait des régions de Plombières et du Val-d'Ajol. Il n'existe plus trace de cette porte. Un plan du XVIIe siècle, dressé en 1649 par ordre du maréchal de La Ferté, n'indique pas cette porte ; peut-être avait-elle été murée ou condamnée, puisque nous voyons, en 1681, procéder à la réparation d'une brèche faite à cette porte.

Il y avait neuf tours ; cependant, une phrase du *Mémorial ou livre du Doyenné des comptes des grands-échevins* (2), semble en indiquer un plus grand nombre : « En la même année (1581), payé la somme de 20 francs à Vincent, pour avoir fait treize coeffes de plomb tant sur les dites tours *que à quatre autres* ». Le plan du maréchal de La Ferté (1649) en montre onze. Cependant il

---

(1) Colonel W... — *Travail manuscrit.*
B. Puton. — *Entrées et serments des ducs de Lorraine à Remiremont* (note page 29). (Société Philomatique de Saint-Dié, 1888-89).

(2) Richard. — *Ouvrage cité.*

n'est parlé, pour entretien, réparations, que de neuf tours (1).

Les noms de quelques-unes — les plus importantes — de ces tours nous ont été conservés.

La *tour Carree* (A, de *la carte* n° 1), placée à l'extrémité Sud-Est des Grands-Jardins, non loin de la route actuelle du Val-d'Ajol (au point de sortie des jardins Zeller et Waidmann, sur la petite ruelle où passe la conduite d'eau alimentant le Batard).

C'est à tort, dit M. le colonel W... (2), que l'on a donné le nom de tour Carrée à une maison située beaucoup plus haut; ce qui a dû causer cette erreur, c'est qu'une ruelle, partant de là et aboutissant sur cette maison, s'est appelée ruelle de la Tour-Carrée. Ce nom donné à cette maison est récent; sur un plan de la ville, en 1835, ladite maison est indiquée sous le nom de la *loge Bagré* et la rue voisine : rue de la Loge-Bagré.

D'après le plan de 1649, cette tour Carrée n'aurait pas fait saillie sur l'enceinte (3).

Elle n'existe plus aujourd'hui.

La *tour du Gant* (B, de *la carte* n° 1), dont le nom viendrait d'une cigogne y ayant fait son nid. *Ganta* signifie : *oie*. Ce serait donc plutôt la *tour des Oies* (4).

---

(1) « Même année, rapporté en dépense, pour être payé à Jehan Barbier, la somme de 288 francs, pour avoir recouvert tout à neuf les *neuf tours* des murailles de la ville. » (Richard, *ouvrage cité*.)

(2) Colonel W... — *Travail manuscrit.*

(3) Cette tour Carrée, placée dans l'enceinte du Chapitre, semble être très ancienne : sa forme carrée semble montrer qu'elle est antérieure à l'enceinte. Elle aurait pu être un lieu de refuge pour les Dames du monastère, alors que celui-ci était dépourvu de murailles.
Selon la tradition, il y aurait eu, à Gérardmer, une de ces tours servant de séjour à Gérard d'Alsace quand il y venait chasser. Il y en avait une à Rambervillers, bien avant ia construction de l'enceinte fortifiée. (Tour Sommerhausen.)

(4) La Curne de Ste-Palaye. — *Dictionnaire historique de l'ancien*

Cette tour était proche l'hôpital actuel, à l'angle de la rue conduisant au Calvaire, tout près de l'ancienne église paroissiale. Peu élevée, elle contenait sur sa toiture la cloche d'alarme. Cette tour, comme la tour Carrée, dépendait de la primitive enceinte du seul monastère ; elle doit être bien plus ancienne que les tours du Guet et du Ménestrel, dont nous parlerons tout à l'heure.

Cette tour du Gant était, en 1679, dans un tel état de ruine qu'il fallut, le 1er juillet, en enlever la cloche. Le 8 avril suivant (1680), une femme Lagrandeur et ses enfants, qui s'y étaient introduits de nuit pour ramasser du bois provenant sans doute de la toiture effondrée, furent surpris par un éboulement et ensevelis : « Le huit apvril audit an, délivré deux livres de chandelles à ceux qui travaillèrent la nuit pour tirer la femme Lagrandeur et ses enfants qui étaient enfermés dans les ruines de la tour du Gant ; plus, six francs six gros à trois ouvriers pour avoir démoli ce qui restoit de ladite tour menaçant ruine » (1). On le voit, cet accident détermina la démolition de la tour du Gant (1680).

Vers l'Est, au niveau de l'extrémité de ce côté de l'hôpital, se trouvait une autre tour pourvue d'une poterne (voir carte n° 1 : L) : « Payé..... à Grandjean, charpentier, pour raccoustrer la tour de la poterne qui est au-devant de l'église parochiale de ce lieu (1581) ». (2). Cette tour et sa poterne étaient au point où les fossés cessaient d'être remplis d'eau. C'est par cette poterne, qui donnait accès vers la montagne de Conroys (forêt de Remiremont),

---

langage : gante, oie, de l'allemand *gans* (oie). Se retrouve en bas latin sous la forme *ganta : oie.*

Du Cange. — *Glossarum ; gantæ :* anseres silvestres (oies sauvages).

(1) Richard. — *Ouvrage cité.*

(2) Richard. — *Ouvrage cité.*

qu'entrèrent les renforts à la garnison qui défendait, en 1638, Remiremont contre les troupes de Turenne.

La porte de Neuviller était défendue par la *grosse tour du Guet* (*carte* n° 1 : C). Il semble que cette tour ne date que de 1572, époque où l'on restaura la porte.

« Nous voulons et ordonnons que *la cloche* qui est en la *nouvelle tour* de la porte de Neuviller, *servant pour sonner les heures*, soit sonnée le jour de plaid un quart-d'heure durant avant les sept heures du matin en temps d'été, et huit en temps d'hiver ». (1).

La *tour du Menestrel* (*carte* n° 1 : D) était près de la porte de la Xavée.

Elle devait son nom, dit Richard, à un ménestrel qui y aurait été enfermé.

Les autres noms des tours ne nous ont pas été conservés. Elles étaient disséminées sur l'enceinte, aux points où il était le plus nécessaire d'éclairer les fossés et le pied des murailles; rares, par conséquent, vers le Nord, où les murs étaient formés de longues lignes droites; plus multipliées dans les parties courbes de l'Est et de l'Ouest. (Colonel W...)

Toutes ces tours étaient recouvertes d'une toiture pointue : « Rapporté la dépense pour être payée à Jehan Barbier, maistre de l'œuvre, suivant son marché, la somme de 288 francs, pour avoir recouvert tout à neuf les neuf tours des murailles de la ville » (1581).

Elles communiquaient avec les murailles : « Payé la somme de 8 francs pour un demi-cent de cohelles (planches) achetées à M. le prieur d'Hérival, pour réfectionner les allées de dessus les murailles joindant (joignant) la tour des guets des portes de la ville » (1581).

---

(1) *Doc. inéd. de l'Hist. des Vosges.* t. 8, *p.* 232 (1620). — En 1594, c'était la cloche de l'église paroissiale que l'on sonnait pour convoquer les plaids. (*Doc. inéd. de l'Hist. des Vosges,* t. Ier, p. 107.)



L'*enceinte*, à partir de la porte de la Xavée, suivait le tracé de la *rue actuelle des Brasseurs;* après avoir dépassé la *rue de la Courtine* à sa jonction avec celle des Brasseurs, elle formait un rentrant, où se trouve le *Batardeau* ou *Batard*, puis gagnait en ligne droite la tour Carrée : on appelait plus particulièrement cette portion de lamuraille : la *Courtine;* elle a donné son nom au quartier voisin.

A la tour Carrée, l'enceinte faisait un angle pour se diriger vers le S.-E., formant une ligne brisée et atteindre la tour du Gant. Cette partie des murailles suivait le tracé d'une ruelle, aujourd'hui disparue, et appelée *ruelle des Moinards;* on peut reconnaître l'emplacement de cette ruelle par la limite Sud du jardin Waidmann.

De la tour du Gant, l'enceinte faisait face à l'hôpital actuel. Cette portion de la muraille et celle de l'autre côté, venue de la tour Carrée, formait un angle dont le sommet était la tour même. (Voir carte n° 2.) Puis, l'enceinte suivait la direction de la *rue du Collège*, établie sur son emplacement même, et aboutissait à la porte de Neufviller, à la jonction de cette rue et de la Grande-Rue. (Voir *carte* n° 2.)

Au-delà de celle-ci, la muraille suivait la ruelle existant encore en partie derrière la maison Voirin, jusqu'à la maison Jeanny, traversait celle-ci pour longer une autre ruelle, disparue aujourd'hui, par suite de la création de jardins s'étendant jusqu'au boulevard Thiers. De là, l'enceinte était parallèle à ce boulevard et rejoignait la porte de la Xavée. (Voir *carte* n° 2.)

De cette porte à celle de la Courtine, l'enceinte, très convexe, avait trois tours, dont celle du Menestrel ; aucune de la porte de la Courtine à la tour carrée, ni de celle-ci à la tour du Gant.

De la tour du Gant à la porte de Neufviller, trois autres

tours, placées sur le trajet de la rue du Collège. La première était la tour de la poterne, la dernière celle de la porte de Neufviller.

Dans le reste de l'enceinte, il n'y avait qu'une seule tour, placée à la traversée de la rue Jeanny par l'enceinte.

Cette enceinte, « telle qu'elle était encore au milieu du siècle dernier (XVIIe), étoit seulement de deux cent cinquante toises de longueur sur cent quatre-vingt de largeur. Il n'existe plus rien de cette clôture, la ville s'est agrandie et on cultive les anciens fossés ». (1)

Le périmètre représente environ quinze cents mètres.

Fossés : Cette enceinte était entourée de fossés, dont une partie était remplie d'eau et l'autre à sec.

Les parties les plus saillantes de l'enceinte étaient reliées par des courtines, dont une des plus importantes a donné son nom, ainsi qu'il a été dit, au quartier actuel de ce nom. Cette courtine s'étendait du retrait situé au S.-O. de la porte de la Courtine et où se trouvait le batardeau ou batard, à la tour carrée. C'est le long de cette courtine (N. A. de la *carte* n° 1) que les fossés étaient remplis d'eau jusqu'au-delà de la tour du Gant, au niveau de la Poterne. Cette eau venait du Fouchot.

Ce ruisseau, au siècle dernier, n'avait pas le même cours qu'aujourd'hui, il se dirigeait vers le batard (Point N, *carte* n° 1) pour ensuite longer la Courtine (N. A. *carte* n° 1) et, arrivé au niveau de la tour carrée (A. *carte* n° 1), s'en éloigner, pour décrire un nouveau coude et reprendre son cours actuel. Ce double coude du Fouchot existait encore au siècle dernier : plusieurs titres qui se trouvaient aux archives de l'ancien Chapitre, notamment en 1753 et 1756, mentionnent, en effet, le ruisseau qui longeait le grand

(1) Durival. — *Description de la Lorraine et du Barrois.* T. II, p. 210.
Durival écrivait en 1779.

jardin, dont ce dernier était séparé par la Courtine avant sa démolition et que l'on appelait parfois le ruisseau de la Place. Ce coude existait encore en 1756, il ne fut comblé qu'à la fin du siècle dernier et remplacé par un lit rectifié, depuis la scierie Balandier jusqu'à la propriété Magnien (colonel W....).

Il est plus que probable que la primitive direction du Fouchot était celle du XVIIIe siècle et que jusqu'à la construction de l'enceinte de 1366, il continuait son cours au travers de la ville, suivant une direction à peu près semblable à la dérivation actuelle servant à l'arrosage des rues. Jusqu'en 1366, il devait remplir le fossé qui limitait le côté nord de la première enceinte du Chapitre. Il y avait un bief séparant les eaux, afin de les faire couler dans les fossés nord et ouest du Chapitre. En 1366, ce bief fut remplacé par le batard qui obligea les eaux à couler vers la tour carrée. Les eaux se heurtant à la nouvelle muraille entourant la ville, arrêtées par le batardeau, furent obligées de s'écouler le long de la Courtine; enfin, la disposition des lieux ne permettant pas de remplir d'eau le fossé vers la porte de la Courtine, le barrage — le batard — maintenait les eaux à un niveau constant.

Arrivé au niveau de la tour carrée, le Fouchot abandonnait les fossés; mais, à ce point, on avait une prise d'eau (*carte* n°1 : A.) afin de remplir les fossés jusque au-delà de la tour du Gant, au niveau de l'extrémité N.-E. de l'hôpital actuel, à la tour de la Poterne. Là se trouvait un autre batard arrêtant les eaux; de l'autre côté, le fossé était à sec. Enfin, il y avait (*plan* n° 1 : K K K) deux autres batardeaux intermédiaires permettant de maintenir les eaux à une hauteur déterminée.

De tous ces batardeaux, il en reste un que l'on appelle encore le *batard;* conservé, même après le comblement du coude du Fouchot, il formait avec les fondations du

mur de l'angle rentrant de l'enceinte un réservoir que l'on utilisait avant sa reconstruction ; on avait, dans ce but, après la rectification du cours du Fouchot, créé une petite déviation afin d'y amener de l'eau. C'est encore cette même prise d'eau qui alimente le réservoir actuel, reconstruit en 1850, au voisinage de l'ancien. (1)

Les guerres du XVIIe siècle, divers sièges subis par Remiremont avaient fort endommagé les murailles : les brèches étaient nombreuses, on y avait suppléé par des palissades établies dans les fossés, elles s'étendaient depuis la tour du Gant, c'est-à-dire depuis l'angle S.-O. de l'hôpital, jusqu'à une tour qui se trouvait à l'angle de la rue Janny et du boulevard Thiers, en passant par la porte de Neuvillers. En 1673, le maréchal de Créqui, craignant sans doute que l'ennemi ne se retranchât dans Remiremont, fit abattre ces palissades.

C'est près de la porte de Neuviller, dans le fossé, que les « maîtres et compagnons arquebusiers, incommodés d'être à découvert pour tirer à la butte » allaient se livrer à leurs exercices. Ils furent même autorisés à construire une loge contre « la porterie de la muraille » parce que l'on considéra que cette construction rendrait plus forte la porte de Neufviller et plus « assurée contre une attaque imprévue et inopinée. » (1)

XIX. — Enceinte du Chapitre. — Une muraille le séparait de la ville. — Portes du cloître et des rues Franche-Pierre et des Prêtres. — Dérivation du Fouchot.

A l'origine, le Chapitre était seul pourvu de défenses, c'étaient probablement des palissades protégées par des fossés, remplis en partie par l'eau du Fouchot ; puis on éleva une muraille. Celle-ci est constatée pour la première

(1) Je dois tous ces renseignements si précis sur l'ancien cours du Fouchot et le *batard*, à l'obligeance de M. le colonel W...

fois par un acte du duc Ferry II, en 1210. Cet engagement de respecter ces fortifications, permet de fixer une date approximative à leur construction : elles étaient récentes, si l'on veut se rappeler que le monastère avait vécu en paix sous la protection des Empereurs et des ducs bénéficiaires de Lorraine et que ce fut à la mort de Gérard d'Alsace (1078), que ses successeurs — les ducs héréditaires — commencèrent à molester le Chapitre. C'est donc après 1078 que furent construits ces murailles.

En 1366, lors de l'extension de l'enceinte du Chapitre à la ville entière, on laissa subsister la première telle qu'elle était, se contentant de la réparer et peut-être d'y ajouter quelques tours. Il en résulte que trois des côtés de l'enceinte du Chapitre se confondent avec celle de 1366 ; c'est-à-dire que la muraille se dirigeant depuis le batard vers la tour carrée (S.-O. : A. du *plan* n° 1), puis la tour du Gant et la porte de Neufvillers est restée ce qu'elle était avant 1366. Reste le quatrième côté (nord) pour compléter l'enceinte du Chapitre, celui qui le séparait de la ville.

Comme je l'ai dit déjà, les Dames se souciaient peu d'avoir près d'elle une ville; aussi la laissèrent-elles sans défense le plus longtemps possible.

Mais la situation privilégiée du monastère, ses richesses, sou grand pouvoir; la réputation des saints Romaric et Amé, devaient forcément y attirer une population qui y trouvait protection politique et religieuse. De plus, une abbaye de cette importance comportait nécessairement un grand nombre de serviteurs, ouvriers, cultivateurs, etc., qui tous, se groupèrent autour d'elle. Tout ce monde formait là comme le disent les chartes, une « ville champestre ». L'attitude hostile des souverains Lorrains, les pillages des grandes compagnies, des seigneurs d'Alsace et de la Comté, attirés par les richesses du Chapitre, ne permirent plus aux Dames de se refuser à fortifier la ville.

C'est de ce moment que date le développement de la ville. Il est incontestable que le côté nord du Chapitre avait une muraille, comme les trois autres; ce qui le prouve c'est une donation faite par une dame Thomase, veuve Poirel, d'une maison « joindant as murs »; cette donation est de 1337, vingt-neuf ans avant l'établissement de la nouvelle enceinte; il ne s'agit donc ici que de celle du seul Chapitre.

Cette veuve Poirel n'appartenait naturellement pas au Chapitre; sa maison était donc hors de l'enceinte, dans la « ville champestre ». Son habitation, comme toutes les autres, était le plus près possible de la muraille qui la protégeait; d'un autre côté, à cette époque, il n'y avait d'habitants que sur ce côté nord; puisque sur cette partie seule se trouvaient les issues (1) pour entrer au monastère et que sur les autres portions de l'enceinte du Chapitre, il n'y en a jamais eu. Ce ne pouvait donc être que « joindant » la muraille du côté nord que se trouvait la maison de la veuve Poirel. (2)

Nous pouvons en conclure que le Chapitre était entouré, sur les quatre côtés, par une muraille; que celle-ci le séparait de la ville. (Voir *cartes* n[os] 1 et 2.)

Aussi bien, celle-ci, aux XIII[e] et XIV[e] siècles, devait être bien peu de chose : Il devait y avoir, ainsi que cela se voit encore de nos jours au pied des antiques ruines féodales, une série d'habitations, *appliquées* pour ainsi dire, à un des côtés des murailles. Les habitants se rappro-

(1) Il n'y avait bien certainement, à cette époque, qu'une porte, celle du Cloître. En jetant les yeux sur un plan de la ville, on voit que le prolongement de la rue de la Xavée aboutissait, en ligne droite, ce qui montre que c'était par cette rue que l'on arrivait au monastère. Voir plus loin, chapitre XXII.

(2) C'était plutôt côté N.-O., aux environs de la porte du Cloître. Nous verrons plus loin (chapitre XXII) que la ville primitive était formée par les quartiers de la Xavée et de la Courtine.

chaient le plus possible de la forteresse protectrice et à l'abri de laquelle ils vivaient. Nous en avons un exemple à Bruyères, qui longtemps ne se composa que d'une rangée de maisons bâties au plus près du châtoau. Il en fut de même à Remiremont : le château était le Chapitre avec son enceinte ; les maisons se trouvaient en haut de la rue de la Xavée et vers la Courtine. Plus tard, la population se développant, finit par couvrir l'espace qui se trouve sur le versant nord du Chapitre.

Trois portes permettaient, de la ville, l'accès du Chapitre :

1° *Porte du Cloître :* (Voir *carte* n° 1 : I et *carte* n° 2 : 6). Rien que le nom indique qu'elle est la plus ancienne. Elle présente ceci de particulier, c'est qu'au premier abord, ce qu'il en reste, la fait paraître double : à l'angle de la boucherie Lièvre, on voit un pilier commun et les premières assises d'arceaux ; d'un côté on gagnait le Chapitre par la rue des Carterelles, par l'autre on entrait dans la ruelle Deschazeaux. M. W.... fait remarquer que la base de l'arceau à l'entrée de cette dernière ruelle est d'une faible épaisseur et à une hauteur différente de celui de l'autre porte, ce qui permet de supposer que ce n'était pas une porte de l'enceinte, — pourquoi deux portes au même point ? — mais un arceau sur un ruisseau, devenu plus tard un passage pour gagner la ruelle.

2° *Porte de la Franche-Pierre :* (*Cartes* n° 1 : I et n° 2). Dans cette rue, appelée autrefois rue Dessous-Saint-Jean, se trouvait, de 1487 à 1796, l'ancien hôtel-de-ville. Il est clair que celui-ci était situé nécessairement dans la ville et non dans l'intérieur du Chapitre ; dès lors, la porte ne peut être placée qu'entre la maison commune et le chapitre. Elle devait se trouver un peu au-dessous du point ou la ruelle Deschazeaux joignait la rue de la Franche-Pierre.

3° Une troisième porte donnait sur la rue des Prêtres,

anciennement de la Cour. Elle devait être placée au-dessous de la Gendarmerie, ancienne dépendance du Chapitre (Voir *carte* n° 1 : I et *carte* n° 2).

Il résulte de ce qui précède, que les portes des rues de la Franche-Pierre et des Prêtres, n'étaient point à la rencontre de ces rues avec celle des Arcades.

Il est plus que probable qu'à l'origine il n'y avait qu'une seule porte, celle du Cloître.

On sait le conflit des Dames avec leur abbesse Catherine de Lorraine, qui voulut rétablir la clôture de ces portes ouvertes nuit et jour depuis longtemps.

Un légat du pape en avait prescrit le rétablissement (18 mars 1614) : « Ordonne que les portes de la place des Dames seront fermées de bonne heure et ouvertes seulement au soleil levé ». Le biographe de Catherine de Lorraine raconte qu'il y avait à cette époque deux portes : c'étaient celle du Cloître et celle de la rue de la Franche-Pierre, aboutissant à la place des Dames.

La troisième (rue des Prêtres) ne fut donc établie que plus tard.

Le jour où l'on tenta (1618) le rétablissement de la clôture, il y eut une véritable insurrection des Dames : deux, Rose de la Roche-Aymon et Jeanne Eve d'Oiselet, arrachèrent des mains des ouvriers les haches et brisèrent la porte. On dut renoncer à maintenir ces portes, ce ne fut qu'en 1674, que l'abbesse Dorothée de Salm put les imposer aux Dames.

Est-ce à ce moment que l'on créa la troisième, celle de la rue des Prêtres ?

Ces portes furent démolies le 15 juillet 1791.

L'emplacement des portes bien fixé, il devient aisé de retrouver l'enceinte nord du Chapitre : derrière les maisons qui bordent le côté S.-O. de la place de la Courtine, se trouvait un jardin appartenant autrefois à une Dame du

Chapitre ; or, ce jardin est limité, côté de la place de la Courtine, par un mur allant du batard à la porte du Cloître, dont il est le prolongement. Ce mur était la limite des propriétés du Chapitre de ce côté ; il avait remplacé les fortifications.

De la porte du Cloître à la rue de la Franche-Pierre, cette limite est tout indiquée par la ruelle Deschazeaux, celle-ci aboutissait un peu au-dessous de l'ancien hôtel-de-ville ; de là, la limite gagnait la rue des Prêtres, pour aboutir à l'extrémité Nord-Est de la Gendarmerie et ensuite à la muraille d'enceinte, au Sud de la tour du Guet de la porte de Neufviller (Voir *cartes* n[os] 1 et 2).

On le voit, la limite Nord du Chapitre est très bien marquée du batard à la rue de la Franche-Pierre, elle l'est très mal, de cette rue à la tour du Guet.

J'ai déjà dit que le Fouchot, dans son cours primitif, devait, depuis le batard, se continuer au pied de l'enceinte *Nord* du Chapitre et en remplir le fossé. Une déviation en même temps traversait le Chapitre.

Plus tard, lors des constructions élevées au pied de cette muraille, le fossé disparut pour être réduit à l'état de rigole, l'arceau de la ruelle Deschazeaux semble montrer que là, passait l'eau.

Ce qui est certain, c'est qu'après la construction de l'enceinte, on ménagea au travers de celle-ci un passage à l'eau qui traversait le fossé sur un chenal en bois : « et tant con dou ruixel de Massonruy *qui cour parmi l'encloistre*, que vous dites que li bourgois doient maintenir à lor propres missions et despens, salve la vostre bonne reverence, il ne fuct oncques fait ; maix tant comme des fosseis de la ville qui on ont rompui, ou qui on puet rompre, nous y soignerons vonlontiers *une chanlatte de boix* ou de pierre pour veoir l'eawe en la ville et tant pour l'encloistre de nos Dames com pour la dicte ville. » (1)

---

(1) Voir ; *Doc. inéd. de l'Hist. des Vosges*, t. 2, p. 197.

Il ressort de ce passage, que, jusqu'en 1366, le Chapitre seul avait une déviation et que celle de la ville date de cette époque. Il est incontestable que ces eaux ont dû subir quelques modifications, avant d'arriver au trajet actuel. Des droits bien anciens sont attachés à cette prise d'eau : le droit d'arrosage des prairies de la route d'Epinal par la branche de la rue de la Xavée.

Il est, enfin, une autre considération à l'appui de la présence constante de ces eaux dans la ville, ce sont les incendies qui désolèrent Remiremont : 1599, quarante-cinq maisons brûlées dans le quartier de la Courtine ; deux cents maisons, granges, remises, sont détruites par le feu en 1620 ; quarante-deux autres incendies au faubourg de Neufviller en 1742, pour ne citer que les principaux.

XX. — Le Chapitre. — L'Église paroissiale. — L'Église des Dames. — Saint-Nicolas. — L'ancien Hôpital. — L'Abbaye. — Les grands jardins.

En jetant les yeux sur un plan ancien de Remiremont, (Voir *carte* n° 1), on est frappé de la division bien caractérisée de la ville en deux parties : le Chapitre et la ville (Voir *plan* n° 1).

« On appelait aussi Chapitre, dit Mme de Messey, la réunion de maisons appelées ainsi par les Dames et circonscrivant les rues, places qu'elles occupaient, le reste formant la ville proprement dite ». (1)

Se trouve dans la réponse des Bourgeois de Remiremont à un factum du Chapitre, touchant les droits et privilèges municipaux.

Maxonrupt et Fouchot sont les mêmes noms du ruisseau.

(1) « On appelait Chapitre la noble agrégation et non point un local commun ainsi qu'on pourrait l'entendre. Chaque dame avait sa maison particulière et quelques-unes en avaient deux. Ceci dépendait du nombre des prébendes qu'elles possédaient. Il est vrai que l'on appelait aussi Chapitre la réunion des maisons habitées par les Dames, circonscrivant les rues et places qu'elles occupaient, le reste formait la ville proprement dite ». (*Mémoires de Marie-Antoinette*

Le Chapitre n'avait aucune communication avec le dehors, pas une seule porte avec la campagne : pour sortir il fallait traverser la ville. A l'intérieur, le Chapitre forme encore une ville distincte, malgré la fusion depuis un siècle des deux parties qui formaient Remiremont.

Pour bien se rendre compte de Remiremont depuis deux siècles et de ce qui va suivre, il faut consulter les deux plans indiquant ce qu'était le chapitre en 1733 et en 1893. (*Plans* nos 1 et 2.)

Jusqu'à la Révolution, il y eut dans l'enceinte du Chapitre, deux grandes églises — sans compter les chapelles — : celle des Dames, celle de la Paroisse. Aujourd'hui, c'est la première qui est devenue l'Eglise paroissiale.

L'autre n'existe plus : elle occupait l'emplacement actuel (Voir *carte* no 1) du square ou place des Ecoles. Son orientation était la même que celle de l'église des Dames.

Il semble à Dom Calmet que, toutes deux furent bâties à la même époque, au xe siècle, au moment où les Dames revinrent définitivement dans la plaine, sur la rive gauche de la Moselle.

Didelot (1), au contraire, fait bâtir l'église paroissiale par Charlemagne, en même temps que celle de Champ-le-Duc, c'est-à-dire au commencement du ixe siècle ; l'autre, celle des Dames aurait été édifiée — toujours selon Didelot — vers 930 ou 940. Didelot se trompe : il y avait dans la plaine, bien certainement, une église pour desservir les habitants du domaine royal et, celle-ci doit remonter à l'arrivée des saints Romaric et Amé, venus non-seulement

de Messey, chanoinesse de Remiremont. — Soc. Phil. St-Dié, 1888-89.)

Il subsiste encore de ces maisons doubles, affectées à des dames selon les prébendes. Ces maisons étaient en dehors de l'enceinte du Chapitre, ainsi les maisons Flayelle, Barbillat, Boulanger. L'abbesse Dorothée avait la sienne à Celles.

(1) Abbé Didelot. — *Remiremont, les Saints, le Chapitre, etc.*, publié par l'abbé Chapelier, curé de Lamarche (Wagner, Nancy).

pour fonder le monastère du Saint-Mont; mais aussi, pour convertir les païens de la région. Cette église est donc bien antérieure à celle que Didelot fait construire par Charlemagne. Nous verrons plus loin qu'elle pouvait bien être au lieu où se trouve la chapelle de la Madeleine.

Les deux églises, comme le dit Dom Calmét, ont dû être construites en même temps, puisque le monastère était double, qu'il y avait tout à la fois, congrégations de femmes et d'hommes et que chacune avait son sanctuaire. Ces deux églises furent consacrées selon la coutume de Luxeuil, l'une à Saint-Pierre (les dames) et l'autre à la Vierge ou Notre-Dame (les hommes). Entre ces deux églises se trouvait le cimetière, et sûrement le cloître, — dont le préau était généralement destiné à la sépulture des membres d'un monastère, — et autour les bâtiments. Tout cela disparut à l'incendie de 1057, les Dames en profitèrent pour supprimer la vie en commun et chacune se bâtit une habitation séparée. C'est enfin, quelques années plus tard, que les religieux se séparèrent des Dames pour retourner au Saint-Mont (commencement du XIIe siècle).

Du commencement du Xe siècle à la fin du XIe, chaque groupe de religieux et de religieuses eut son église; mais les habitants n'y étaient pas admis, ceux-là étaient desservis par une « église champêtre », hors de l'enceinte, qui ne peut être que la chapelle de la Madeleine que quelques-uns — précisément pour cela — considèrent comme l'église-mère de Remiremont.

Puis, la population augmentant, commençant à se grouper autour du monastère, les religieux lui ouvrirent leur église. Selon Didelot, c'est vers 1070 que cette faveur fut faite : l'église étant devenue paroissiale, dit-il.

Aussi bien cette mesure s'imposait, les habitants étaient obligés, pour se rendre aux offices, de parcourir près de quinze cents mètres afin de gagner l'église de la Made-

laine et par conséquent exposés à de graves dangers, suites de l'insécurité dans laquelle on vivait.

Bientôt après, les Religieux ne pouvant supporter la domination des Dames, s'en séparèrent (vers 1130) pour retourner au Saint-Mont, c'est alors que leur église devint définitivement église paroissiale ; elle le resta jusqu'à la Révolution, pendant six siècles.

D'origine Carolingienne, cette église subit bien des transformations ; simple chapelle au début, elle fut agrandie « d'un bon tiers » au XVII[e] siècle, « le clocher, dit Dom Calmet, est postiche et ajouté à l'ancienne chapelle pour la commodité du peuple. » Elle était basse, enfoncée (ce qui prouve bien son antiquité), petite, soutenue par de minces piliers ; mais avait un très beau portail. Elle était construite en très belles pierres de taille.

Supprimée en 1791, elle fut vendue en 1793 à un boulanger qui en démolit une partie et fit du reste un dépôt de fourrage. La ville racheta ce qu'il en restait en 1802, le démolit totalement en 1803.

Autour de cette église se trouvait le cimetière (voir *Plan* n° 1...), destiné d'abord aux dames et aux religieux et placé, selon la coutume, au milieu du cloître. Le départ des Religieux, la transformation en paroisse de leur église, obligea les Dames à céder aux habitants une partie de ce cimetière. A cette époque (XII[e] siècle), le cloître n'existait plus, ayant été incendié, comme je l'ai dit, en 1057 : la chose était possible. Les habitants héritèrent donc des Religieux et de leur église et de leur cimetière.

Les Dames se réservèrent naturellement une part du cimetière ; il était entouré de murs et partagé en vingt et une places, destinées à chacune des compagnies de Dames (1) qui y ont leur sépulture distincte des autres et

(1) Les Dames, d'abord divisées en sept groupes de douze, le furent ensuite en « vingt et une compagnies » ; celles-ci, variaient

fixée à ce terrain particulier. L'on y voyait une colonne ronde supportant « une croix à trois faces et à trois christs » portant, en caractères gothiques la date de 1458 (1); cette croix, dit Didelot, faisait l'admiration de tous les étrangers. On y trouvait également de fort anciennes tombes. (Ruinart). (2)

Ce cimetière fut supprimé en 1792 et confondu avec celui des bourgeois. Les 9 et 17 février, écrit Didelot, on vendit la croix de fer qui se trouvait près de la *porte des épousées*, le toit qui débordait sur cette porte, les tombes et les murs.

Aujourd'hui l'emplacement occupé par l'ancienne église paroissiale, par le cimetière des Dames et des Bourgeois, est devenu une belle place, appelée Square des Ecoles : dans ce sous-sol, se trouvent mélangées les cendres des bourgeois avec l'aristocratique poussière provenant des grandes familles nobles de l'Europe.

L'église paroissiale, ainsi que le cimetière étant dans l'enceinte du Chapitre, il fallait traverser celui-ci pour y arriver : on devait suivre la rue des Prêtres — de la Cour autrefois — ; puis, à droite, se trouvaient église et cimetière. C'était donc par la porte de la rue des Prêtres (ou de la Cour) que passaient les bourgeois pour aller à l'église

---

de nombre, selon les prébendes ; il y avaient deux compagnies avec deux prébendes chacunes ; six avec trois : huit avec quatre et cinq de même nombre de prébendes. Les messes étaient dites par *sept chanoines*, chapelains des Dames. Ce nombre de *sept* rappelait les *sept chapelles* primitives du Saint-Mont. Enfin *21* est un multiple de *7*.

(1) Durival. — *Description de la Lorraine.* — T. 2.

(2) et (3) Dom Ruinart : *Voyage en Alsace et Lorraine* (1696) publiée par la Société d'Archéologie Lorraine 1862.

Plusieurs édifices furent renversés (12 mai 1682) ; il y eut panique, les dames avec les habitants s'enfuirent de la ville. Les dames campèrent, pendant quelque temps, en rase campagne sous des tentes. Les secousses se prolongèrent quelque jours. Je ne sais, quels furent les autres « édifices » endommagés par ce tremblement de terre.

ou enterrer les leurs; peut-être cette porte était-elle destinée spécialement au début à cet usage ? Existe-t-il dans les archives de la ville ou du Chapitre, quelques pièces relatives à ce droit de passage ? Je ne sais. Enfin, je ferai remarquer que toute la zône comprise entre le derrière des maisons de la rue des Prêtres et les murailles, figure dans une carte de 1649 comme occupée par des jardins.

L'*eglise des Dames* a, elle aussi, subi bien des accidents, des incendies et par conséquent des transformations : un tremblement de terre (1682), raconte Dom Ruinart, obligea « l'illustre dame abbesse a y faire placer des colonnes plus solides.» (3).

L'église des Dames était entourée de chapelles extérieures et souterraines, ces dernières n'étaient plus entretenues: le légat du pape, Sarigio (1614) ordonna de les approprier et remettre en état. Toutes ou presque toutes furent démolies ou supprimées au XVIIIe siècle (1). Le

(1) L'église des Dames fut incendiée en 1145. L'abbesse s'adressa au pape Eugène III pour obtenir des secours, celui-ci ordonna aux archevêques de Trèves et Cologne d'exhorter les populations à aider au rétablissement de cette église; mais, il ajoutait « que dans la grâce qu'il accorde il a moins d'égards aux mérites de celles qui l'ont demandés, revêtues d'un habit religieux dont elles se sont rendues indignes, qu'à l'espérance de voir le culte rétabli dans cette église » (Dom Calmet).

« Il se trouvait jadis, écrit Dom Ruinard (1696), une chapelle assez grande érigée en l'honneur de Saint-Benoît, mais les modernes l'ont profanée et l'autel est tout à fait détruit, dans la crainte que les chanoinesses ne saisissent l'occasion de se replacer sous la règle de Saint-Benoît ». Cette chapelle était placée dans la crypte existant encore (chapelle souterraine). Dom Ruinart, ici se trompe, c'étaient les chanoinesses elles-mêmes qui ne voulaient pas de la règle de Saint-Benoît. (*Voyage en Alsace et Lorraine* — publié par la Société d'Archéologie Lorraine). La chapelle de *Dieu-sur-l'Ane* était placée dans l'intérieur de l'église du Chapitre.

Pour *Dieu-sur-l'Ane*, lire le *Guide du Touriste à Remiremont*, par Friry.

Il y avait sur la route d'Hérival, une pierre sur laquelle était gravée une empreinte de *pas d'âne*. Le lieu où était cette pierre s'appelait : *Le pas de l'Ane*. Cette pierre fut détruite et servit à l'empierrement de la route.

même légat prescrivit la fermeture du chœur et l'interdiction à toute personnne étrangère de s'y introduire.

C'est au XVIIe siècle que le public fut admis à assister aux offices dans l'église des Dames, une grille séparait celles-ci du public.

On ouvrait cette grille pour laisser entrer les Dames; Elles arrivaient une à une, revêtues du manteau d'église, fait d'une légère étoffe noire, bordée de large hermine, la traîne très longue était portée par des valets de chambre jusqu'à l'entrée de la grille qui se refermait une fois qu'elles étaient toutes réunies : « Rien de plus grandiose et gracieux, en même temps, dit la chanoinesse comtesse de Messey, que de voir les Dames aux cérémonies d'usage durant les offices, dans leur magnifique et vaste chœur orné de statues nombreuses...., il n'était pas rare de voir des étrangers, ajoute-t-elle, se presser derrière cette grille pour entendre la mélodie harmonieuse des chants sacrés, contempler la beauté du lieu et — peut-être — celle de la noble phalange. »

Mme de Bielle, tante de Mme de Messey, avait une fort belle voix, aussi était-elle dame-chantre : « une fois, étant encore jeune et entendant chanter à côté d'elle une chanoinesse qui avait la voix fausse, elle se prit involontairement à sourire, celle-ci s'en aperçevant, lui dit : « Sachez, Madame, que le corbeau loue le seigneur aussi bien que le rossignol ».

L'église fut fermée — comme église de couvent — le 7 décembre 1790. Le chœur fut démoli le 9 janvier 1792.

L'église des Dames est aujourd'hui l'église paroissiale de Remiremont.

Eglise Saint-Nicolas. — Détruite aujoud'hui, cette église était située à l'extrémité de la rue de la Franche-Pierre, côté gauche, et à sa jonction avec la place. Elle faisait face à l'ancien hôpital et à l'église des Dames. (Voir *plan* n° 1 : 2).

Primitivement dédiée à Saint Jean-Baptiste, elle fut consacrée à Saint-Nicolas en 1458.

Elle est antérieure au XIIIe siècle; sa longueur dépassait trente mètres, et sa largeur était de dix. Elle avait un clocher très élevé.

Le 18 mai 1791 on tenta de la faire sauter. Elle fut fermée en 1792, puis démolie; sur son emplacement on planta un arbre de la liberté.

Il y avait aussi une *chapelle près de la Courtine* : bâtie en 1670, elle fut démolie à la Révolution.

Hôpital Saint-Barthélémy. — Selon les prescriptions, cet hôpital devait être placé à la porte du monastère et contre l'église. (Voir *plan* n° 1 : H.)

L'hôpital Saint-Barthélémy subsista jusqu'en 1730, il était situé dans l'enceinte du Chapitre; sa façade principale donnait en partie sur la petite place, l'église Saint-Nicolas et se prolongeait jusqu'à la rue des Prêtres.

Démoli en 1730, il est remplacé en partie par le bâtiment actuel de l'abbaye.

« Des arcades, ou comme on les appelaient, des arcs voutés, régnaient d'une extrémité à l'autre de ce bâtiment qui n'avait qu'un étage fort bas enfoncé et conséquemment très malsain. Les chambres, disent les mémoires du temps ressemblaient plustôt à des bouges de sangliers ou à d'obscures et sales geoles qu'à des appartements destinés à recevoir des malades » (1).

(1) Bernard Puton. — Notice historique sur l'hôpital de Remiremont — Imprimerie A. Voirin — Nancy, 1887. L'ancien hôpital était dédié à Saint-Barthélémy et Saint-Laurent. C'est en 1274 qu'il est parlé, pour la première fois, de l'hôpital.

Voir aussi les annotations — n° 41 — suivant « *Une Cité Lorraine au Moyen-Age* » par Richard. *Annuaire des Vosges* 1847.

Nous avons déjà dit que ce travail était une pure fantaisie de l'auteur; mais que les annotations étaient très intéressantes. L'image qui l'accompagne est de M. Friry.

C'est l'abbesse Béatrix de Lillebonne qui fonda l'hôpital actuel. (1721), ce dernier prit le nom de Sainte-Béatrice.

Cet hôpital fut remplacé par celui qui existe encore aujourd'hui; c'est la princesse Béatrix de Lorraine qui le fit construire (1722), il occupe une partie des fossés de l'enceinte du Chapitre et par conséquent en dehors de ce dernier. (Voir *plan* n° 2 : E.)

Maison abbatiale. — L'ancien palais des abbesses (1), voisin de l'hôpital Saint-Barthélémy et de l'église des Dames n'était qu'une vieille maison carrée, basse et sans goût. L'abbesse Charlotte de Lorraine le fit rétablir, partie sur l'emplacement de l'hôpital, partie sur celui de la maison elle-même, sur le plan de Jean Gauthier, architecte à Nancy, l'entrepreneur s'appelait Lièvre (de Remiremont). La façade du midi présentait une série de médaillons représentant les ducs lorrains, « on considérait cet ouvrage comme une des raretés de Remiremont », ils étaient l'œuvre de Saint-Remy (Didelot). (Voir *plan* n° 1 : Y.)

Ces médaillons furent brisés à la Révolution. Le palais abbatial reconstruit en 1750, renferme aujourd'hui la mairie, le tribunal, il est appelé : l'Abbaye.

Les Grands Jardins. — Situés dans l'angle S.-O. de l'enceinte du Chapitre, le long de la Courtine et en dedans, depuis le batard jusqu'à la tour carrée, ils sont aujourd'hui divisés en deux jardins et sont des propriétés particulières. (*Plan* n° 1 : 1.)

On y trouve encore des restes de leur ancienne splendeur : deux fontaines, style Louis XV (1750), représentant

(1) La maison abbatiale n'était jamais occupée que par les abbesses et les dames de la cour.

« Son palais abbatial a été bâti par feue S. A. R. Mme la princesse Charlotte de Lorraine, tante de l'empereur régnant. Le contour d'une place qui environne l'église est formé par les maisons des Dames dignitaires et autres membres du Chapitre. C'est un enclos qui se ferme régulièrement à la retraite du soir.

Dom Tailly — in : *Voyages anciens et modernes dans les Vosges* — Durand, libraire Epinal — 1881. Ces extraits ont été publiés par M. L. Jouve.

l'une Neptune, l'autre Amphithrite, quelques vieux tilleuls entourent ces fontaines; on trouve également de belles charmilles.

Il y aurait encore bien des choses à dire, mais je sortirais du cadre d'une simple étude topographique. Je me contenterai de faire remarquer combien, à 160 années de distance, cette portion de Remiremont est différente du Remiremont de 1893 : Il suffira, pour s'en rendre compte, de comparer les deux plans joints à ce chapitre.

XXI. — Sièges divers de la ville. — Le Tertre. — Turenne. — Le Faubourg. — Le Praillon. — Le Châtelet. — Couvent des Capucins. — L'église de la Madeleine.

Remiremont subit plusieurs sièges (1) et nous verrons son nom mêlé à un des plus glorieux événements de l'histoire de France.

Il va sans dire que ces faits ne sont rappelés ici que pour indiquer les points des fortifications où ils eurent lieu.

Le 13 mai 1593, un parti de 600 hommes, commandés par le baron de Lanques, tenta de nuit de s'emparer de Remiremont, en essayant de faire sauter, par des pétards, la *porte de la Xavée.* Les assaillants furent repoussés et, à la même date, tous les ans on faisait une procession en souvenir de cette victorieuse défense, on tirait du haut des murailles des coups de mousquets et l'on faisait partir dans les fossés des *mortiers;* plaisirs parfois dangereux, puisque le 13 mai 1614, mousquets et mortiers éclatèrent ; il y eut des victimes que la ville indemnisa.

En l'an 1635, Remiremont était occupé par une garnison française ; le duc Charles IV, venant d'Epinal, voulut l'en déloger. Les assiégés élevèrent à la hâte « une espèce de

(1) Consulter un très intéressant mémoire de M. Richard : *Notes historiques relatives aux anciennes fortifications de Remiremont* — (Bulletin de la Société d'Archéologie Lorraine — T. : 3 — 2me partie — 1853).

petit fort sur un coteau quasi attenant à la ville, et duquel on la découvrait si bien qu'elle était dangereuse à occuper ».

Les Lorrains venant d'Epinal, *ce coteau* ne pouvait être que le *Tertre*. Les Français, délogés de leur fortin, rentrèrent en ville; la muraille, « sans tours ni terre derrière, en ruine », fut attaquée et la brèche bientôt faite (1). Cette portion de murailles (voir *plan* n° 1), sans tours, s'étendait de la rue Janny à celle de la Xavée; ce fut dans cette partie dominée par le Tertre que la brèche fut faite.

L'assaut allait être donné, les dames intervinrent et une capitulation des plus honorables pour les Français fut signée. Cette intervention des dames fut sans doute provoquée par le souvenir d'une aventure vieille de quatre-vingts ans : en 1552, lors du siège de Metz par Charles-Quint, des Italiens de l'armée impériale parcouraient le pays ; ils s'emparèrent par surprise de Remiremont, « où fuct fait grandes violences à l'abbesse et aux dames ».

Trois années plus tard (1638), Remiremont, occupée par les Lorrains, fut assiégée par les Français commandés par Turenne. Le vendredi 2 juillet, entre trois et quatre heures du matin, les Français placèrent leurs canons en face de la « Neuf-Tour » du Guet (porte de Neufviller); ils élevèrent un retranchement dans le « jardin de Nicolas Durand, le vieil » (2).

---

(1) Lire le récit de ce siège dans les Mémoires de Feuguerai, publiés en 1807 par le général Grimoard. M. Richard en publie un extrait dans son Mémoire sur les fortifications de Remiremont. (*Ouv. cité.*)

La garnison était composée de soldats du régiment de Normandie ; un des officiers, le baron de La Croix, avait une intrigue avec une chanoinesse, Mme de St-Blin, et obtint de faire occuper Remiremont. « Cette passion de de La Croix pensa nous coûter cher », dit Feuguerai.

La ville était peu fortifiée, disait ce dernier, « mais agréable, et on y vit à bon prix ».

(2) Il existe, dans les archives de la ville, une relation de ce

Le dimanche 4, ils transportèrent leur artillerie de l'autre côté de la ville, « à l'opposite du pré Prétaux, en haut de la Courtine ».

Le lundi 5, à dix heures du matin, la brèche était faite : l'assaut fut tenté, en même temps qu'une attaque du côté de la porte de Neufviller. Tous deux furent repoussés. Le 2 juillet, dès le début du siège, le marquis de Ville était parti chercher du secours. Celui-ci s'étant rassemblé à *Lorette* (route de Plombières), gagna la ville par la « *montagne de Conroye* » (1) (forêt de Remiremont), et entra par la *poterne* près de l'église paroissiale et donnant accès vers ladite montagne.

Le mardi 6, la garnison renforcée fit une sortie et repoussa les assaillants vers Moulin.

Le 7 juillet, les troupes françaises se retirèrent définitivement. Les murailles, fort endommagées, étaient protégées par des palissades ; le maréchal de Créqui, en 1673, les fit abattre, laissant ainsi la ville pour ainsi dire sans défense.

Les Lorrains et Allemands l'occupèrent en novembre

---

siège. M. Vacca l'a publiée dans ses *Notes pour servir à l'histoire de Remiremont* (Leduc, 1867).

Voici les noms des membres de la municipalité : Balthazar Petitmengin, *maire ;* Brice Boquel, *grand-échevin ;* Claude Colin, *doyen*, Charles Folyot, *clerc-juré* ; Jacques Poirson, Eloy Thouvenel, Errard Maljean, Claude-François Folyot, *jurés*.

D'après le récit de ce siège par Dom Calmet, il semblerait que Turenne n'y assistait pas et que ce fut La Jonchette qui commandait. Celui-ci, le second jour, dut s'établir au lieu dit : *Camp Jonchotte*, au pied du Parmont; c'est de là qu'il dirigea l'attaque vers la Courtine.

Il est probable que ce *camp Jonchotte* était un souvenir de l'époque gallo-romaine, et que là, comme il a été dit plus haut, il y eut des travaux de défense contre les invasions barbares.

Quarante soldats qui s'étaient introduits en ville *par un égout*, urent faits prisonniers. N'auraient-ils pas passé par l'ouverture de a déviation du Fouchot, destinée à la ville ?

(1) Montagne de *Conroye*, aujourd'hui *Corroy*. C'est la montagne u-dessus du Calvaire, où se trouve la forêt de Remiremont.

1674 : c'était au moment où l'Alsace venait d'être envahie par les troupes impériales. Cette province à peine conquise semblait devoir nous échapper ; Turenne, reculant devant des forces par trop supérieures, avait repassé les Vosges et l'envahisseur, se croyant victorieux, prenait tranquillement ses quartiers d'hiver.

C'est à ce moment que Turenne exécuta cette célèbre marche où, tournant en plein hiver les Vosges, il surprit l'Allemand à Mulhouse, le battit à Turkheim et délivra l'Alsace en quelques jours. D'Eloyes, où il coucha (13 décembre 1674), Turenne somma la garnison de Remiremont de se rendre ; celle-ci ne pouvait croire à la présence du grand homme de guerre; mais, convaincue, elle offrit de capituler après un délai de 24 heures; pour toute réponse, Turenne ordonna l'attaque (15 décembre 1674); on ne l'attendit pas et Remiremont, évacuée, fut occupée par les Français. Turenne resta neuf jours (14 au 23 décembre) *au Longuet*, pour concentrer ses troupes et les laisser se reposer. (1)

---

(1) Pendant son séjour au Longuet, Turenne organisa des boulangeries à Remiremont, Epinal, Mirecourt; des émissaires allèrent créer des manutentions à Luxeuil, Lure, aux environs de Belfort, afin de trouver des vivres tous préparés au passage des troupes. (*Lettre de Turenne à Louvois, datée du Longuet, le 15 décembre 1674.*)

« J'ai fait avancer des farines avant que de m'avancer vers Belfort avec le corps d'armée... La saison oblige à avancer bien doucement quelquefois à cause des vivres. » (*Lettre du 18 décembre 1674, à Louvois.*)

Turenne avait établi un hôpital à Rambervillers et, de là, les blessés ou malades étaient évacués sur Nancy.

La cavalerie de Saulx-Tavannes se livrait à des pillages constants au Longuet; Turenne renvoya nombre de ces cavaliers.

Du 29 novembre au 20 décembre, la neige n'avait cessé de tomber, les rivières débordaient, les routes étaient défoncées; mais le 20 décembre, le froid prit, ce qui facilita singulièrement la marche de l'armée.

Le 23 décembre, Turenne coucha à La Rochotte, les 24 et 25 à Melisey, le 26 à Champagney, le 27 au Valdoie.

Turenne, au sujet de cette marche célèbre, écrivait le 18 décembre, du Longuet, à Louvois : « On vient par là (Remiremont) droit

C'est du Longuet qu'il partit, le 23 décembre, pour aller délivrer l'Alsace. On le voit, Remiremont a joué un rôle important dans cette célèbre campagne.

Toute la *Grande-Rue*, comprise entre la rue du Collège (porte de Neufviller) et la place Maxonrupt, portait autrefois le nom de *Faubourg ;* aujourd'hui, à partir de la rue des Capucins, c'est le *faubourg de Neufviller*. Ce quartier formait le véritable faubourg ; Didelot, parlant du Praillon, dit que c'est une « prairie s'étendant au bas du faubourg de Remiremont ». Du reste, aujourd'hui, sous le nom du faubourg, on indique toute cette portion de la Grande-Rue, ainsi que la partie basse de la ville.

Nous avons dit qu'il y avait une barrière à l'extrémité du faubourg de Neufviller, c'est-à-dire à la place Maxonrupt. Jusqu'en 1855, le Fouchot, coulant à ciel ouvert, traversait cette place ; un pont en bois servait au passage de la route nationale, et deux autres petits pour desservir en amont et aval les deux rives. On avait établi sur le bord du ruisseau des barrières en bois, afin d'éviter tout accident. Cette barrière était formée de pièces de bois de chêne, soutenues par de hautes bornes en pierre ; à ces bois étaient fixés des anneaux où l'on attachait les bestiaux les jours de foire. De grands peupliers entouraient cette place ou champ de foire.

En 1855, on recouvrit d'une voûte le Fouchot et tout disparut. Jusqu'en l'année 1892, deux des bornes avaient été conservées comme limites du Praillon ; aujourd'hui, elles n'existent plus.

Deux éminences, disparues aujourd'hui pour faire place

à Béfort, qui est le seul endroit large par lequel on peut marcher où sont les ennemys ; car, par les montagnes de Lorraine, s'il n'y avait eu qu'une petite armée, j'y passerois, quoique avec beaucoup de peine ».

(Lire dans la *Revue d'Alsace* le très émouvant article de Ch. Gérard : *La Bataille de Turkheim, Revue d'Alsace*, 1851.)



à la gare, étaient appelées le *gros et le petit Châtelets*. C'est sur le premier que l'on suppose avoir été bâti le palais royal habité par les souverains Carolingiens.

Le duc Ferry II, en reconnaissant au Chapitre le droit de conserver ses fortifications, s'engageait aussi à « abandonner l'entreprise qu'il avait commencée de bâtir une forteresse ou un château sur la colline qui domine la Moselle ». (Dom Calmet.)

Cette *colline dominant la Moselle* ne pouvait être que le *gros Châtelet*. Le duc lorrain avait sans doute utilisé les substructions et ruines de l'ancien palais.

Le gros Châtelet était le point culminant d'une de ces terrasses morainiques qui avoisinent Remiremont ; il avait la forme ronde, d'une hauteur de quinze à vingt mètres ; le sommet en était plat : il y poussait, ainsi que sur les flancs, une maigre végétation.

Quant au *petit Châtelet*, à forme de pain de sucre, il était situé plus à l'Est. Tous deux sont disparus lors de l'établissement du chemin de fer (1867).

Entre la gare, son avenue et le faubourg d'Alsace, se trouvait une vaste prairie appelée le *Praillon*. Cette prairie est aujourd'hui couverte de constructions ; mais une municipalité intelligente a su conserver aux rues qui y ont été établies des noms qui rappellent la nature du sol qu'elles recouvrent : *rue du Praillon, rue du Breuil.*

A la peste de 1587, des loges furent construites au Praillon et à Lorette pour isoler les malades (1).

La rue des Capucins indique le quartier où se trouvait le couvent : il était en dehors de l'enceinte fortifiée.

---

(1) On *expulsait* les habitants atteints de peste, ainsi que ceux qui cohabitaient avec eux. On construisait des baraques rudimentaires en bois — les loges — où on logeait malades et autres expulsés. On construisait de ces loges dans toutes les villes lorraines, aucune n'ayant échappé à ces épidémies, suites de guerres sans fin.



C'est en 1610 que Catherine de Lorraine établit des capucins à Remiremont. Elle acheta *rue du Mesgniens*, (1) un terrain pour la somme de 1,905 francs. Les libéralités de l'abbesse Catherine, celles de Dames, de bourgeois permirent d'élever un couvent qui fut terminé en 1612. En attendant, les capucins logèrent chez un bourgeois appelé Jacques Colombain.

Ce couvent disparut à la Révolution. L'autel de la chapelle fut transporté à Saint-Nabord. On en fit, en 1792, une manufacture de coton, c'est aujourd'hui une propriété privée. La *rue des Mesgniens*, prit le nom de *rue des Capucins*. On appelait aussi de ce nom, la porte du Neufvillers.

A la Révolution, la rue des Capucins fut appelée *rue des Moulins*.

« Il y en a qui croient que la *chapelle de la Madelaine* qui se voit hors ville était la mère-église de Remiremont. — Il n'est pas impossible qu'il n'y ait eu dès auparavant, près Remiremont, une église champêtre qui étoit paroissiale pour les domestiques et les sujets de l'Abbaye qui en cultivaient les terres dans la campagne des environs ». (Dom Calmet). (2).

Comme il a été dit au chapitre XV, à chacune des villas, non loin de la demeure du maître, se trouvait l'église. L'emplacement de la Madeleine, proche le gros Chatelet, répond bien à cette situation d'un sanctuaire desservant la population de la villa.

Sûrement les Saints Romaric et Amé, établirent dans la plaine, au centre du domaine, une église destinée aux habitants qu'ils venaient de convertir.

---

(1) On l'appelait ainsi à cause des nombreux *chaudronniers* qui l'habitaient. *Magnien*, en vieux langage, signifie *chaudron*. On appelait *magnien* l'ouvrier chaudronnier. Aujourd'hui, il désigne, dans le langage populaire, l'étameur ambulant.

(2) *Notice de la Lorraine*. — Mot : *Remiremont*.

On peut donc conclure, que la chapelle de la Madeleine est « la suite » de celle établie pour desservir la population de la *Villa d'Avend;*

Qu'elle fut la première église établie en ce lieu de Remiremont et en resta la *paroisse* jusqu'au jour où l'église Notre-Dame, située dans l'enceinte du Chapitre, prit sa place.

Du reste, des coutumes montrent l'antiquité de cette église de la Madeleine : on y disait la messe le jour de la sainte Madeleine et, à la « seconde fête de Pâques, les bourgeois y vont entendre le sermon et y assister à la messe paroissiale ; et, sur le soir du même jour, le maître d'école de la ville y conduit les enfants, écoliers et écolières. Ils y chantent quelques prières, puis on leur donne à chacun la main pleine de grosses fèves cuites à l'eau sans sel; après quoi, ils retournent à la ville ». (Dom Calmet) (1).

---

(1) Dom Calmet. — *Notice.* — Mot : *Remiremont.*

Les églises-mères conservaient des privilèges rappelant leur suprématie. C'est ainsi que *Bruyères* relevait de la paroisse de *Champ-le-Duc :* les habitants étaient « tenuz et obligez d'y aller (à l'église de Champ-le-Duc) processionnellement, tous les ans y entendre le saint service le mercredi des Rogations, et d'assister à la messe paroissiale le lendemain du jour de la Pentecôte ».

Plus tard, cette coutume fut modifiée (1629) : les habitants de Bruyères allèrent, une fois l'an, à l'église de Champ, « laisser un cierge en reconnaissance de ce que l'église de Bruyères est une fille de la mère-église de Champ ». (Voir *Société d'Emulation des Vosges*, t. XI, cahier 2, 1862. — *Etat de la cure de Champ*, dressé par Claude Sommier).

A Xaronval, les chefs de famille étaient tenus d'assister à la messe de paroisse à *Tantimont* : le jour de la Pentecôte, « Ils y portent leurs offrandes et marchent les premiers, y étant invités par le maître d'école qui crie à haute voix : *Xaronval devant...* Lorsque quelque chef de famille audit Xaronval est décédé, on avertit le curé de Tantimont qui fait sonner un coup de cloche et se trouve, avec son maître d'école, en surplis, à la levée du corps ; ils doivent avoir, pour leur salaire, six gros ».

(*Pouillé du diocèse de Toul*, 1711, t. Ier, p. 393. Mot : *Tantimont.*)

On voit qu'il en était de même pour l'église de la Madeleine, et que cette messe de « la seconde fête de Pâques », ainsi que la visite

Il n'y avait pas que Remiremont dont l'église-mère était hors de ville. Chaque villa avait son église isolée au voisinage de la demeure du maître. Les tenanciers habitaient soit épars, soit par groupes, sur la surface du domaine, plus ou moins éloignés de la maison seigneuriale, de l'église.

Ces groupes formèrent les noyaux de nos villages, de nos villes ; pendant longtemps, ceux-ci dépendirent, au spirituel, de ces églises isolées, ou devenues le centre de groupes sans importance. C'est ainsi que de l'église de la *Villa-de-Champ* — pour en citer une contemporaine de celle de Remiremont — relevaient nombre de villages et la ville de Bruyères en particulier. Ainsi Rambervillers eut pour église-mère celle de Jeanménil ; Mirecourt, celle de Vroville ; Charmes, celle de Florémont ; Épinal, celle de Dogneville. Il est même de ces églises qui restèrent jusqu'au bout *églises champêtres :* celle de Blaye, dont relevaient Racécourt, Velotte, Tatignécourt, partie de Ahéville ; celle de Tantimont, etc., etc.

C'est ce qui explique que nombre de villages dépendaient de la même paroisse, précisément parce qu'ils s'étaient formés sur ces vastes domaines qui n'avaient qu'une seule église. Plus tard, ces localités, prenant du développement, se bâtirent des églises qui devinrent des annexes, des succursales, des paroisses enfin.

Il n'y a donc rien d'anormal à admettre que l'église de la Madeleine fût l'église-mère de Remiremont.

Le Châtelet et son palais, l'église, puis le monastère, étaient séparés du Saint-Mont par la Moselle. Lors de l'invasion des *Huns* (Hongrois), les religieuses s'enfuirent au Saint-Mont qu'elles avaient abandonné depuis près d'un

---

faite par les écoliers et écolières, rappellent les droits primitifs de cette église.

siècle ; les eaux de la Moselle, raconte la légende, étaient si basses qu'elles passèrent sans difficultés. Mais les *Huns*, arrivant quelques heures plus tard, ne purent franchir la rivière : une crue subite en empêchait le passage.

De ce récit, je ne retiens qu'une chose : c'est qu'il n'y avait pas de pont qui mît en relation la population de la villa, éparse sur les deux rives de la Moselle.

XXII. — L'intérieur de la ville. — Rue de la Xavée. — La Courtine. — Les Arcades ou arcs voûtés. — La Franche-Pierre.

On entrait à Remiremont par deux portes principales :

Celle *de la Xavée*, où aboutissaient les routes d'Épinal et de Plombières. (1)

Par la *porte de Neuvillers*, on allait vers l'Alsace, les vallées de la Moselle et de la Moselotte.

La *porte de la Courtine* avait bien moins d'importance, elle ne figure même pas au plan de 1649 dressé par ordre du maréchal de La Ferté.

Il y avait enfin, une *poterne*, à l'est de l'ancienne église paroissiale (place des Écoles).

C'est par les deux portes de la Xavée et de Neuvillers que se faisait le grand mouvement commercial de la ville ; c'est aussi par là que transitaient les marchandises allant ou venant d'Alsace ou de Lorraine. Remiremont, en effet, est situé sur la grande route remontant la vallée de la Moselle, autrefois la voie Romaine de Bâle à Metz, a sa jonction avec une autre venue de Plombières et la vallée de la Saône. Cette route, fréquentée de tous temps, franchissait les Vosges par le facile *Perthux d'Estaye* ou col de Bussang ; aussi Remiremont fut-il toujours un lieu de grandes transactions commerciales.

---

(1) Autrefois, la route de Plombières aboutissait à la porte de la Xavée. C'est la rue actuelle du *Canton*.



C'est par la *porte de France* ou de *la Xavée* qu'entraient les ducs lorrains venant prêter serment sur la Franche-Pierre; c'est par là aussi que, seigneurs Lorrains, Français, Bourguignons passaient pour aller rendre visite aux nobles Dames du Chapitre.

Après avoir franchi une *barrière* placée devant la *Chapelle Saint-Laurent*, on traversait le fossé sur le *pont Colbix* pour s'engager sous la *porte de la Xavée* et entrer dans la rue du même nom.

Cette rue conduisait directement au Chapitre où l'on entrait par la porte -- unique alors — du Cloître.

Rien que ce vieux nom de *Xavée* en est une preuve : *Xavée* ou *Ihévaie* en patois signifie, *issue*, *sortie*. La rue a pris un nom qui rappelle que par làon sortait du Chapitre : aussi peut-on dire qu'elle fut le noyau primitif de Remiremont; puis vint le quartier de la Courtine.

Alors, comme aujourd'hui, ces deux quartiers étaient bruyants, animés; là, se trouvaient nombre de petits commerçants, d'hôteliers vivant des étrangers, des pèlerins attirés par la grande réputation des saints Romaric et Amé.

Il est hors de doute que la rue de la Xavée, dans sa partie voisine du Chapitre, la Courtine furent les noyaux de la ville de Remiremont; cette rue de la Xavée aboutissant à la porte du Cloître, rappelle la rue unique montant à la porte de la forteresse féodale.

Du reste, le nom ancien de *place de la Ville* donné à la place actuelle de la Courtine, nous montre bien que là était le centre de la cité.

Une autre preuve encore, est la présence d'une *Franche-Pierre*, sur la *Place de la ville* : sur celle-là on ne prêtait plus de serment; mais sa présence et son maintien — malgré cet abandon — ne peut s'expliquer que parce que c'était là que l'on y prêtait à l'origine le fameux serment. Quand la ville se développa vers l'Est, que le nouveau

quartier fut peuplé de bourgeois, on y établit une autre *Franche-Pierre;* mais pour ménager l'amour-propre des habitants des quartiers dépossédés, on y laissa l'ancienne.

Jadis, comme de nos jours, la Xavée et la Courtine étaient des quartiers populaires; le bourgeois vivant de négoce, de commerce, ayant chez lui, des marchandises en magasins, ne pouvait s'établir dans une ville ouverte: on peut dire que ce n'est qu'à partir du XIVe siècle (1366, époque de la construction de l'enceinte fortifiée) que Remiremont devint réellement une ville commerçante; jusque-là, elle n'avait été qu'un lieu de transit entre la Lorraine et la haute Alsace.

Le quartier des Arcades — arcs voûtés — qui devint celui des bourgeois, comme la Courtine était celui du peuple et le Chapitre celui des nobles Dames, est le *clou* de Remiremont.

Là, en effet, les arcades sont conservées en presque totalité, tandis qu'à Saint-Dié, Épinal, Rambervillers, elles sont disparues, ou singulièrement diminuées.

Il n'y a pas si longtemps, lorsque les trottoirs n'existaient pas, que les rues pavées de cailloux formaient deux pans, se joignant au milieu pour laisser couler les eaux, cette rue des Arcades était exactement ce qu'elle était aux siècles passés.

Ces arcades s'étendaient jusqu'à la porte de Neuvillers, au-delà de celle-ci, c'était le faubourg, jusqu'à la barrière de Maxonrupt.

La rue des Arcades, sur son côté gauche (Nord), ne présentait aucune coupure, aucune rue. Aujourd'hui, près de l'ancienne porte de Neuvillers, on en a ouvert une: la rue Janny. Le derrière de ces maisons était occupé par des jardins s'étendant jusqu'aux murailles; le plan de 1649 les indique.

Sur l'autre côté de la rue (Sud), les maisons étaient

construites sur le terrain qui séparait la rue du Chapitre. Il y avait deux rues : Franche-Pierre et des Prêtres aboutissant à deux portes permettant l'accès de l'abbaye. Ces deux portes furent ouvertes après celle du Cloître, lors du développement de la ville vers l'Est.

La *Franche-Pierre* était située « sur le ruixel (ruisseau) devant la maison qui est à l'entrée de la boulangerie de la rue dessous Saint-Jean », c'est-à-dire, écrit M. Puton (1), qu'elle serait placée au milieu et à l'entrée de la rue dite de la Franche-Pierre, à 200 mètres environ et vis-à-vis du grand portail de l'église. C'était un bloc de pierre assez grossièrement taillé, ayant la forme d'une colonne tronquée, haut d'un pied et demi (0^{m}50) au dessus du niveau de la chaussée, sur lequel étaient gravées les armoiries du Chapitre (clefs de Saint-Pierre).

C'est sur cette pierre qu'abbesse et duc Lorrains prêtaient leurs serments.

Il en est parlé pour la première fois dans les manuscrits des XIIe et XIIIe siècles.

Selon M. Richard, la Franche-Pierre aurait été une borne miliaire. M. Puton repousse cette origine : « Pour nous, dit-il, la Franche-Pierre de Remiremont a une origine plus illustre, elle est, croyons-nous, le monumeut des libertés municipales octroyées par le Chapitre aux bourgeois » (1).

Il ne faut pas se le dissimuler, nous retrouvons ici un écho des cultes antiques, restés si vivaces dans le pays de Remiremont et aussi un souvenir de ce mélange de druidisme (2) et christianisme importé en Gaule par saint Colomban et ses disciples.

---

(1) B. Puton : *Entrées et serments des ducs de Lorraine à Remiremont.* (Soc. Philomatique de Saint-Dié, 1888-89). Il en a été fait un tirage à part (Imprimerie Humbert, Saint-Dié.)

(2) B. Puton : *Ouv. cité.*

(3) Voir Fournier : *Remiremont et le Saint-Mont ont-ils étè un sanctuaire consacré au Dieu-Soleil ?* (Soc. Phil., 1893-94).

Alors, que partout ailleurs, on prêtait serment sur les livres saints ou des reliques, que l'on élevait, en signe d'affranchissement, des croix; à Remiremont, le serment était prêté sur un bloc de pierre informe — *véritable menhir* — qui était, en même temps, le symbole des libertés municipales de la cité.

Aux yeux de la population, si attachée à ses franchises, cette pierre devenait d'autant plus symbolique qu'elle rappelait un culte antique ; dès lors, qu'elle fût un menhir, un reste de monument païen ou même une borne miliaire, elle prenait, — par son antiquité — dans les idées des populations si superstitieuses d'alors, un caractère mystérieux qui la fit entourer d'une vénération toute religieuse, et l'on comprendra quelle importance devait avoir un serment prêté sur ce bloc qui en imposait à toutes les imaginations.

Il a déjà été dit, qu'il existait à la Courtine (près de l'ancienne maison d'école), une autre Franche-Pierre et expliqué que cette dernière était la Franche-Pierre pri-

---

Les *Origines païennes du monastère de Remiremont* (Soc. Phil., 1894-95).

Friry : *Recherches sur les origines et antiquités de l'arrondissement de Remiremont.* (Librairie Dubuz, Remiremont 1835).

L'influence des cultes antiques sur les mœurs, coutumes, traditions des Dames Chanoinesses est éclatante ; la population, *à fortiori*, devait penser comme les Dames. Je dois faire remarquer que les mégalithes, sont bien antérieurs au druidisme. Mais les superstitieuses populations, devaient associer à leurs pratiques religieuses ces pierres, précisément parce qu'elles revêtaient un caractère religieux, surnaturel même.

Il y avait également une Pierre-Hardie au chapitre de Saint-Dié et une Franche-Pierre à Plombières. On se rappellera que dans ces localités, on a retrouvé de nombreux vestiges de l'époque Gallo-Romaine.

Au Chapitre de Remiremont on retrouve l'écho de ces souvenirs rappelant les cultes antiques : « Dans l'origine et sans remonter jusqu'aux temps où cette montagne (le Saint-Mont) avec ses forêts séculaires s'était peut-être vue profanée par le culte des Druides... » (*Mémoires de Marie-Antoinette de Messey*, Dame Chanoinesse. — Soc. Phil. Saint-Dié, 1888-89).

mitive de Remiremont alors formé des seuls quartiers de la Xavée et de la Courtine.

Toutes deux furent enlevées par ordre de Léopold, duc de Lorraine, le 7 février 1699. Le prétexte, était qu'elles gênaient la circulation; la vérité est que le duc entendait gouverner en souverain absolu et faire disparaître tout souvenir rappelant que ses prédécesseurs avaient reconnus des droits, des obligations dont il ne voulait plus.

Le nom de *rue de la Franche-Pierre* est récent, par arrêté du 13 mai 1876, la municipalité a tenu à perpétuer ce souvenir si intéressant de l'histoire de Remiremont et donné ce nom à la rue qui aboutissait au point où se trouvait la Franche-Pierre.

Cette rue s'appela longtemps rue *Dessous-Saint-Jean*, c'est sous ce nom que nous la voyons figurer dans les récits des serments prêtés par les ducs Lorrains.

Il y avait à l'autre extrémité de la rue et à gauche, une église dite Saint-Nicolas; primitivement dédiée à saint Jean, elle fut placée sous le vocable de Saint-Nicolas, en 1458. Ce n'est point cette église qui donna le nom de *rue Dessous-Saint-Jean* à la rue actuelle de la Franche-Pierre : il provenait d'une autre chapelle dédiée à saint Jean, adossée extérieurement à l'église des Dames, près de l'Évangile. Contre cette chapelle se trouvait une place où se tenaient les plaids et que l'on appelait place Dessous-Saint-Jean, celle-ci était dans l'enceinte du Chapitre, à l'extrémité de la rue actuelle de la Franche-Pierre, de là ce nom de Dessous-Saint-Jean.

C'est aussi dans cette rue que se trouvait l'Hôtel-de-Villé ainsi que le rappelle une plaque en marbre blanc posée sur la maison Couval : « Cette maison fut l'Hôtel de-Ville de 1487 à 1793 et l'école des garçons jusqu'en 1842 ».

La porte d'entrée du Chapitre était nécessairement entre ce dernier et l'hôtel-de-ville.

La *rue des Prêtres* s'appelait autrefois la *rue de la Cour*, elle avait également une porte, c'est par celle-là que passaient les habitants pour se rendre à l'église paroissiale et au cimetière.

REMIREMONT : La montagne de Romaric, tel est le sens de ce nom : *Rumerici-Castellum*, *Romaricus-Mons*, que l'on traduisit en allemand sous la forme de *Rom-berg :* montagne de Romaric. Les copistes transformèrent *Romberg* en *Rombeck*.

Ainsi Remiremont, quoique située dans une plaine, a conservé le nom du monastère créé au VIIe siècle au sommet du Saint-Mont.

L'antique nom *Avendum*, donné à la région disparut et le nom rappelant saint Romaric fut conservé.

« Remiremont, dit *Bugnon* (1), est une ville de la prévôté d'Arches, il y a dans le lieu une célèbre abbaye ou Chapitre de Dames chanoinesses de Saint-Pierre, très recommandable par son ancienneté et par les Dames qui le composent. Il y a six granges sur le finage, savoir : Couval dit Olichamp, Le Hasard, La Fresse, La Madelaine et les Moulins et un hermitage » (1719).

Auparavant, le président *T. Alix* (2) se contentait de dire : « Remyremont et abbaye de l'ordre de Sainct-Benoist » (1594).

Je n'ai pas besoin de faire remarquer l'erreur de Thierry Alix mettant sous la règle de saint Benoit le Chapitre. Il y avait longtemps, en 1594, que les Dames avaient abandonné cette règle, si jamais elles l'ont suivie.

Durival parle en ces termes de Remiremont : « La ville de Remiremont, vingt-quatre granges et autres dépendances.... Cette ville anciennement chef-lieu d'une séné-

(1) Bugnon. —*Alphabet curieux de Lorraine.*
(2) T. Alix. — *Dénombrement de Lorraine.*

chaussée et du comté de Romberg est à gauche de la Moselle, cinq lieues au-dessus d'Épinal, à sept de Saint-Diez, huit de Rambervillers, quinze de Lunéville et dix-huit de Nancy.... Rien n'est plus agréable que sa situation dans un large bassin entre des montagnes. Les maisons modernes sont bien bâties et *la plupart couvertes de tuiles, ce qui est rare dans les Vosges* (1). Les anciennes ont des arcades. Un ruisseau considérable traverse la ville et arrose les rues principales, avant de tomber dans la Moselle. La *promenade du Tertre* et *celle du Châtelet* autre tertre, *sont plantés de tilleuls* » (1779).

Tous les auteurs sont unanimes à vanter le site de la ville et son bon état : « La ville de Remiremont est joliment bâtie, dit Dom Tailly, elle est située dans un vallon agréable où serpente la Moselle, qui prend sa source à six lieues haut... etc. » (1787).

Deux siècles auparavant, Michel Montaigne, allant de Plombières en Alsace, disait de Remiremont : « Belle petite ville et bon logis à *la Licorne;* car toutes les villes de Lorrène ont des hostelleries autant commodes et le tretemant aussi bon qu'en nul endroit de France.... » (1580).

En 1808, l'Anglaise Sarah Newton (depuis M[me] de Tracy), traversant Remiremont, constatait les changements qu'y avait apporté la Révolution : « Remiremont, où nous avons déjeûné, était jadis une ville brillante ; il y avait des hôtels, de superbes jardins et un Chapitre fameux. L'Église est encore fort belle et le cimetière, pleins de fleurs d'automne qui croissent naturellement, présente un aspect mélancolique. La plupart de ces belles maisons sont fermées, et l'herbe pousse dans les rues ; c'est une espèce de petit Versailles et l'on soupire en voyant cet abandon » (1).

(1) Durival. — *Ouvrage cité.*

(2) Le lecteur trouvera dans un petit volume publié par M. L. Jouve et édité par la Veuve Durand, libraire à Epinal (1881), une série d'extraits de *Voyages anciens et modernes dans les Vosges* (1500-1870).

Il est incontestable que la disparition du Chapitre du bien changer l'aspect de Remiremont.

Jusqu'en 1751, Remiremont dépendit de la prévôté d'Arches, bailliage des Vosges. A cette époque, il devint chef-lieu d'un bailliage et le resta jusqu'à la Révolution pour être chef-lieu d'un district et aujourd'hui d'une sous-préfecture.

Les ducs Lorrains, ne pouvaient établir à Remiremont le siège d'une prévôté, tant que le Chapitre jouissait de pouvoirs quasi-souverains; aussi avaient-ils fait d'Arches, qui leur appartenait entièrement, le siège d'une prévôté dont relevait Remiremont en ce qui concernait les droits qui leur appartenaient. Plus tard, le Chapitre bien déchu et Arches ruinée par les guerres du XVII[e] siècle, le roi Stanislas fit de Remiremont le chef-lieu d'un bailliage.

Bailliage de Voge, prévôté d'Arches (1594); bailliage (1751); chef-lieu de district (1790); sous-préfecture actuellement.

A. FOURNIER.

APPENDICE

LE COMTÉ DE REMIREMONT. — Il faut se représenter, dit Fustel de Coulanges (1), la royauté carolingienne, comme un immense domaine dont le roi était le propriétaire et dont les fidèles se partageaient les revenus.

A l'origine, le pouvoir des souverains carolingiens était absolu, leurs représentants, ducs, comtes, vicomtes, etc., n'étaient puissants que parce qu'ils représentaient le pouvoir; ces terres bénéficiales, dont ils jouissaient, n'étaient que viagères et la jouissance révocable ; aussi chacun tendait à conserver son bénéfice, à le rendre héréditaire dans sa famille ; cela leur fut facile avec les successeurs de Charlemagne, ils finirent par briser le pouvoir royal, par se substituer à lui. Cela ne se fit pas sans secousses, sans désordres, aussi l'instabilité est-elle le caractère distinctif du dixième siècle. (2) Nous en trouvons la preuve dans la série des ducs bénéficiaires de Lorraine pendant cette époque : Renier-au-long-col, Gislebert (916-940) ; Henri, frère de l'empereur Othon (940) ; Otton, comte de Verdun (941) ; Conrad-le-Rouge (944-952) ; Bruno, archevêque de Cologne, autre frère de l'empereur Otton, c'est lui qui partagea la Lorraine en deux gouvernements : la Basse-Lorraine, qu'il donna à Gottfried, comte de Verdun, la Haute ou Mosellane, à Frédéric, comte de Bar (977). Le fils de ce dernier lui succéda (1024) ; mais en 1033, le duc de la

(1) Fustel de Coulanges : *Les transformations de la royaute pendant l'époque Carolingienne.*

I. Flach : *Les origines de l'ancienne France, X^e^ et XIe siècles.*

(2) F. de Coulanges : *Ouvrage cité.*

Basse-Lorraine, Gozelon, s'empara des deux provinces et les réunit. Il les gouverna jusqu'à sa mort (1043). L'empereur Henri III, rétablit la division, ne laissa pas la Mosellane à Gozelon II (1044) et la donna à Adalbert II d'Alsace (1044); à la mort de ce dernier, c'est Gérard d'Alsace qui fut le premier des ducs héréditaires de Lorraine. (1)

Ainsi, dans un siècle, onze ducs gouvernèrent successivement la Lorraine, ce qui donne idée de l'état d'anarchie de l'époque.

C'est au début du dixième siècle qu'il faut placer la cession par les Empereurs, de la souveraineté qu'ils exerçaient à Remiremont. Cette cession ne fut que la confirmation.... forcée d'un état de chose pré-existant. A cette époque, les ducs bénéficiaires — pour ne parler que de la Lorraine — s'étaient substitués au pouvoir souverain, et s'ils demandaient à ce dernier une confirmation, c'est parce qu'ils savaient qu'on ne pouvait la leur refuser. Le monastère, n'hésita pas de son côté, à se rendre également indépendant. Cela lui fut aisé, il vivait en paix au milieu de l'anarchie universelle, sous l'autorité de ces ducs bénéficiaires qui n'avaient pas le temps — nous en avons vu le grand nombre — d'établir sérieusement leur autorité. Ce qui, du reste, nous montre bien que le monastère s'était lui aussi, rendu indépendant, c'est qu'en 936, nous le voyons à son tour faire acte de souverain en affranchissant de ses sujets. C'était pourtant sous le gouvernement du duc Gislebert, fils de Renier-au-long-col qui administra le plus longtemps de tous la Lorraine (916-940). Ce Gislebert dut être un généreux protecteur de Remiremont, peut-être concéda-t-il des droits souverains à ce monastère,

---

(1) Voir : Zeller : *Histoire d'Allemagne : Fondation de l'empire Germanique.*
Digot : *Histoire de Lorraine.*
Dom Calmet : *Histoire de la Lorraine.*

en tous cas, selon Benoit Pirard, il fut enseveli en grande pompe à l'abbaye, ses restes ayant été transportés des bords du Rhin, où il périt noyé (près de Cologne), à Remiremont.

Quoiqu'il en soit, nous voyons en 936, l'abbesse Gisèle ou Gilette, ou Gisla, faire acte de souverain en affranchissant des sujets du chapitre de redevances ; ce qu'elle n'aurait pu faire au temps des premiers souverains Carolingiens, ainsi que nous l'avons vu.

Dans cet acte, que l'on trouve dans Dom Calmet, (1) qui est reproduit par Didelot (2), par M. Duhamel (3), nous voyons l'abbesse et toutes les Dames affranchir les habitants de « Lietzeis » (4) de la moitié de leurs redevances, parce que leur village a été ravagé par les Hongrois et la plus part des habitants tués. Dans cet acte, fait remarquer Didelot, il y a le mot *Dominabus* désignant des *Dames* et non des *Religieuses*, ce qui prouve qu'à cette époque, la Règle de saint Benoît, n'était plus pratiquée, si jamais elle l'a été.

Ce n'est pas tout : au nombre des signataires, immédiatement après celle de l'évêque-tuteur du monastère, Theodoric, avant celle de l'abbesse, nous lisons : Signum, *Gerardi Comitis ;* a signé : Gérard Comte, et plus loin : *Lamberti, advocati ;* Lambert voué.

Ainsi, il y avait un comte de Remiremont en 936 ; il s'appelait Gérard. Évidemment le comte Gérard représentait les droits du souverain.

Un siècle plus tard, nous voyons Gérard I[er], comte d'Al-

---

(1) Dom Calmet — *Histoire de Lorraine.* — *Preuves* : t. 1[er].

(2) Didelot — *Remiremont... etc...* — *Ouvrage cité.*

(3) Duhamel — *Des relations des empereurs et des ducs de Lorraine avec l'abbaye de Remiremont.* (Ouvrage cité.)

(4) On ne sait trop ou se trouve *Liezcis.* Serai-ce Liézey de Gérardmer. On l'appelle également *Acei.*

sace avoir (1038) des difficultés avec l'abbesse Henriette, au sujet de redevances à Docelles; dans la transaction qui suivit, le comte d'Alsace y est appelé aussi *comte de Remiremont*. Ces comtes d'Alsace devenus ensuite ducs de Lorraine, continuèrent, pendant plusieurs siècles, à porter le titre de *comte de Remiremont*.

Il est clair qu'en les investissant de ce titre, les empereurs avaient donnés à ces comtes toute autorité sur des terres, des domaines restés indivis entre eux et le monastère. Cette division, ce partage, ou plutôt cet *accompagnement*, comme on disait, les Dames le faisaient remonter à Romaric, elles soutenaient que celui-ci avait donné la moitié de ses biens au souverain afin qu'il protégeât l'autre qu'il donnait au monastère qu'il venait de créer. (1)

Quoiqu'il en soit, il existait dès le xe siècle un comté de Remiremont, le titulaire était le chef de la maison d'Alsace.

Loys. Bailly (2), décrit ainsi le comté : « le *comté d'Avéndum* estoit pour lors une province des plus considérables de l'Austrasie. L'estendue de ce divertissant pays se prenoit principalement depuis les sources de la Moselle jusqu'à l'endroit ou ce beau fleuve, ayant passé les montagnes des Vosges arrouse les longues prairies de Bayon. C'est la longueur la plus juste qui va jusqu'à quarante lieues françoises; et sa largeur n'est que seize à dix-sept lieues prenant depuis les sources de la Meurthe jusqu'au Vaire (Vair) et aux premiers coulants de la Meuse. »

Le meilleur moyen de se rendre compte de l'importance de ce comté est de relever les noms des localités où le Chapitre possédait des droits de toute nature, on aura ainsi une base qui permettra de juger de la superficie occupée par lui.

(1) Voir pour ce sujet, le travail de M. Duhamel : les *Relations, etc.* (Ouvrage cité.)

(2) Didelot — *Ouvrage cité*.

Voici la liste des lieux où le Chapitre avait ses droits : (1)

I. — *Département des Vosges :* Adoncourt, Ahéville, Arches, Archettes, Aroffe, Attignéville, Aumontzey, Avilers, Avrainville, Aydoilles.

Bains, La Baffe, Basse-sur-le-Rupt, Battexey, Baudricourt, Bayecourt, Bazoilles, Beauménil, Begnécourt, Bellefontaine, Belmont-sur-Buttant, Biffontaine, Bocquegney, Bois-de-Champ, Le Boulay, Bouxières, Bouxurulles, Brouvelieures, Bruyères, Bult, Bussang.

Celles (Remiremont), Chamagne, Champdray, Champ-le-Duc, Charmois-devant-Bruyères, Charmois-l'Orgueilleux, La Chapelle, Chauffecourt, Cheniménil, Circourt, Clerjus, Cleurie, Corcieux, Cornimont, Crainvilliers.

Derbamont, Destord, Deycimont, Docelles, Domèvre-sur-Durbion, Domfaing, Domjulien, Dommartin-aux-Bois, Dommartin (Remiremont), Dompaire, Dompierre, Dounoux.

Eloyes, Escles, Essegney, Evaux-et-Ménil.

Faucompierre, Fays, Ferdrupt, Florémont, Fomerey, Fontenay, La Forge, Frenois, Fresse.

Gemmelaincourt, Gérardmer, Gerbamont, Gerbépal, Girancourt, Girecourt-sur-Durbion, Girmont-Val-d'Ajol, Girovillers, Grandvillers, Gorhey, Granges-de-Plombières, Gugnécourt, Gugney-aux-Aulx.

Hadol, Hagécourt, Hagnéville, Harol, Hennecourt, Hergugney, Herpelmont, La Houssière, Hymont.

Jésonville, Jorxey, Jussarupt, Juvaincourt.

Lamerey, Laval, Laveline-devant-Bruyères, Légéville, Lépanges, Lerrain, Liézey.

Nonzeville.

Oëlleville.

---

(1) Voir : *Documents inédits de l'Histoire des Vosges,* t. IX. « *Aveu et dénombrement des biens du Chapitre de Rlmiremont :* (Copie collationnée en 1724 de l'aveu fourni en 1683 des biens de l'Abbaye. *Archives des Vosges.* Fonds du Chapitre de Remiremont. Série G.

Plombières, Pont-les-Bonfays, Pont-les-Remiremont, Pont-sur-Madon, les Poullières, Pouxeux, Prey.

Racécourt, Ramecourt, Ramonchamps, Rancourt, Raon-aux-Bois, Rapey, Regney, Rehaupal, Remiremont, Remoncourt, Renauvoid, Repel, Rochesson, Rouges-Eaux, Roulier (le), Rouillie (la), Rozerotte-et-Ménil, Rugney, Rupt.

Saint-Amé, Saint-Étienne, Saint-Laurent, Saint-Maurice-sur-Moselle, Saint-Menge, Saint-Nabord, Saint-Prancher, Saint-Vallier, Saint-Hélène, Sanchey, Sans-Vallois, Sapois, Saulxures-sur-Moselotte, Socourt, Soncourt, Syndicat.

Tantimont, Tatignécourt, Tendon, Thiéfosse, Thillot (le), Thiraucourt, Tholy (le), Thuillières, Totainville.

Uriménil, Uxegney, Uzemain.

Vacheresse. Vagney, Val-d'Ajol, Valfroicourt, Valleroy-aux-Saules, Vallois (les), Varmonzey, Vaudécourt, Vecoux, Velotte, Villers, Viménil, Vincey, Vioménil, Vittel, Voivre (la), Vomécourt-sur-Madon.

II. — *Département de la Meurthe :* Anthelupt, Borville, Crevic, Diarville, Drulleville, Fenétrange, Flainval, Gellenoncourt, Germonville, Gripport, Hudiviller, Parey-Saint-Césaire, Saint-Firmin, Sommerviller, Vaudigny, Xirocourt.

III. — *Département de la Haute-Saône :* Breurey, Corbenay, Fouguerolle, Mersuay, Quincey.

IV. — *Alsace (Haut-Rhin) :* Hattstatt, Meyenheim, Wintzenheim.

Soit en tout : 207 localités où le Chapitre de Remiremont possédait (XVIIe siècle) des droits de toute nature.

Ce total de 207 se décompose ainsi : 183 dans le département des Vosges. Ce département renferme 531 communes, le Chapitre de Remiremont possédait donc des droits dans plus *du tiers* du département des Vosges.

16, dans la Meurthe ; 5, dans la Haute-Saône et 3, dans le Haut-Rhin.

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION DES VOSGES

PAR L'ABBÉ GRÉGOIRE

Publiée pour la première fois et annotée

PAR

M. A. BENOIT, Membre Correspondant

Dans ses Notes sur la Vie et les Œuvres de Grégoire, le conventionnel, lues en 1883 à l'Académie de Stanislas, M. Maggiolo, recteur honoraire dit (1) :

« Grégoire a fait un second voyage dans les Vosges, il y rétablit sa santé et rédigea jour par jour un manuscrit qu'il intitula « promenade dans les Vosges ». Ce manuscrit conservé à la Bibliothèque de Nancy (n° 532) comprend huit feuillets préliminaires et 126 feuillets de relation (plusieurs sont biffés). Rien de plus curieux que ses articles sur les chants populaires, les kiriolés, sur Plombières, sur Gérardmer, sur la coiffure des femmes, leur respect du lien conjugal, leur fécondité, leur économie, le soin qu'elles apportent à la culture des fleurs et du jardin. Il fait un bel éloge du père Fourier, de Jamerai du Val, de Dom Calmet, du pasteur Oberlin ; il raconte des anecdotes sur le séjour de Voltaire à Senones, sur les Dames de Remiremont. Il a recueilli des renseignements sur la façon de faire le fromage, le kirchwasser, la glu.

« Il y a souvent des notes illisibles et abrégées, par exemple :

---

(1) Mémoires de l'Académie, 1884, p. 46.

« COUVENTS..... *Almanach des Vosges* dit hermites « venus les uns par oisiveté, *alii* par suite de débauches « et de libertinages, p. 30.... je demande preuves.... « SENONES. Voltaire *ibi* avec Calmet, hypocrite, dévot, à « la procession de la Fête Dieu ; a fait 4 vers pour bas de « son portrait......, hospitalité de moines, outragée par « ceux qui en profitent ».

« A la suite de ce voyage, Grégoire reçut un grand nombre de lettres ; le 18 vendemiaire an VIII, Simon, curé de Fougerolles, lui envoie une recette pour confectionner la glu. Un pharmacien de Remiremont lui adresse un traité sur les oiseaux du pays et sur la manière dont on leur fait la chasse. Le chapitre relatif à la pauvre petite mésange mérite d'être lu ».

Hâtons-nous de dire que la copie du manuscrit faite sous les yeux de Grégoire n'indique rien sur Plombières, le P. Fourier, Jamerai du Val, le séjour de Voltaire à Senones et sur la glu.

Le manuscrit original en brouillon est écrit sur le *verso* de lettres de convocation aux diverses assemblées dont Grégoire fit partie, même au Sénat, de lettres diverses dont plusieurs ont été copiées par M. Favier et par moi pour l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, et même sur le *verso* du passe-port délivré par Bailly, maire de Paris pour aller à Blois. Quelques unes de ces lettres sont coupées en deux. (1)

---

(1) Voici deux de ces lettres ; l'une du maréchal Serrurier et l'autre d'un curé de la Moselle qui traduisit en allemand quelques brochures de Grégoire :

LIBERTÉ -- ÉGALITÉ

Paris, le 26 nivôse an X.

Le Sénateur secrétaire au c[n] Grégoire, sénateur,

J'ai reçu, c[n] sénateur, une lettre du c[n] Picart, prêtre, habitant Pont-à-Mousson ; il me charge de réclamer vos bontés pour lui

Une copie de ce manuscrit (79 pp.) a été faite par le citoyen André (1) et à la page 49 son écriture est remplacée par celle d'une dame (serait-ce Madame Dubois ?).

Ce voyage dans les Vosges n'est pas le seul qu'écrivit Grégoire : le 27 vendémiaire an VI (18 octobre 1797) il fit paraître dans le deuxieme volume de la *Correspondance sur les matières du temps* (3 vol. in 8°) pp. 153-173, un « Voyage dans les Vosges », contenant des notes très curieuses (après un avant-propos) sur Saverne, Waldenbach, Senones, le Donon, Moyenmoutier, Saint-Dié, Gérardmer, La Bresse, Ventron, Bussang, Le Ballon, Giromagny, Remiremont et Hérival. Ce voyage qui n'a que douze pages ne ressemble nullement à la *Promenade dans les Vosges* du même auteur et a du être fait d'après des notes prises en 1787 lors de sa visite au pasteur Oberlien et dans les environs. Les événements qui survinrent lui firent légèrement retoucher son texte.

Feu Richard, de Remiremont, si zélé pour tout ce qui regardait l'histoire des Vosges, eut la bonne pensée de reproduire « le Voyage de Grégoire » dans l'*Annuaire*

---

afin de lui faire obtenir une place quelconque qui le mettra à même de subsister.

J'ai connu ce citoyen avantageusement à l'armée d'Italie, je vous prie de lui être utile si vous le jugez digne.

J'ai l'honneur de vous saluer. SERRURIER.

Mon cher ami, je n'ai pas reçu votre dernier ouvrage intitulé *Défense du serment civique* et je vous prie de me gratifier d'un exemplaire ; je vous envoie un second de moi ou plutôt de votre discours traduit en allemand, en me recommandant de la continuation de votre amitié. Je suis avec tout le patriotisme possible, votre très affectionné et inaliénable ami.

P. PIGEOT, curé de Filstroff.

(1) On lit dans les mémoires de Grégoire (II. 101.) « Le charitable Maudru et son digne syncolle, M. André avaient porté les consolations dans mon âme en m'assurant de vos intentions pacifiques » 18 prairial an X. Lettre à Mgr. d'Osmond. Ce « syncolle » pourrait bien être le copiste André.

du département des Vosges, 1841, pages 76. 88. Il en fit un tirage à part à peu d'exemplaires (12 pp.)

Ces exemplaires ainsi que l'Annuaire des Vosges sont de toute rareté. La bibliothèque de Nancy possède l'exemplaire de Noël, ce collectionneur émérite (n° 3453). Les bibliothéques de Colmar et de Strasbourg, ne l'ont pas (1).

Outre son voyage dans les Vosges en 1787, Grégoire y fit encore de fréquents séjours pour visiter et consoler son ami le citoyen Maudru, évêque du département. Ce fut lui qui prononça, à Belleville près Paris, l'oraison funèbre de ce défenseur des idées constitutionnelles religieuses (2), le 15 septembre 1820.

En 1797, juillet, Grégoire s'était rendu à Emberménil pour visiter sa vieille mère au presbytère de ce village, il alla ensuite à Saint-Dié, sur la demande de Maudru ; il porta la parole dans la réunion du synode convoqué dans cette ville pour réorganiser le culte et mettre en vigueur la discipline. (3).

De retour à Paris, il envoya sa petite notice sur les Vosges qu'il fit insérer dans la *Correspondance sur les matières du temps ;* mais il se servit de ses notes écrites en 1787, comme nous l'avons dit.

Au mois d'août 1799, Grégoire fait un troisième voyage dans les Vosges, il y soutient l'esprit des prêtres assermentés.

Il y prend des notes pour un manuscrit qu'il remet à l'Institut sur l'état actuel de l'instruction publique, les bibliothèques et les archives des départements de la Haute-Marne, des Vosges, de la Meurthe, de la Haute-

(1) M. Gaston Save a le Voyage tiré de l'Annuaire, il me l'a prêté avec beaucoup de complaisance.

(2) Ce discours a été imprimé (Cat. Noël, 3829).

(3) MAGGIOLO, Académie de Stanislas, 1885, 39.

Saône et du Bas-Rhin (petit in-folio de 343 millim. sur 220 (Bibliothèque nationale n° 11422) (1).

Grégoire ne retourna plus dans les Vosges. Etant à Paris, il mit ses notes plus ou moins au net ; puis les fit copier par le citoyen André. Il se montre, dans cette narration, républicain dans la force de l'âme ; mais républicain..... ayant horreur du patois. Il s'occupe de tout et on ne peut mieux faire pour indiquer son ouvrage que de donner la nomenclature de ses chapitres.

1° Traditions historiques. Usages, Préjugés.
2° Esprit de liberté chez les anciens Vosgiens.
3° Idiôme des Vosgiens.
4° Instruction.
5° L'amélioration sociale.
6° Epoque de la puberté, Population, Constitution physique, Régime diététique.
7° Costume.
8° Autorité paternelle, Respect filial, Mariages, Mœurs.

Toute cette nomenclature est entremêlée de dissertations des plus savantes, où l'on parle de tout et de toutes les contrées de l'Europe. Grégoire est un des plus érudits personnages de son temps et le moindre de ses écrits doit être recueilli avec soin.

Je transmets mes sincères remercîments à MM. J. Favier et G. Save, à Nancy, au R[d] T. W. Carson à Dublin et au baron d'Avoult à Dijon, qui ont bien voulu m'aider dans mon travail.

---

(1) Maggiolo, ibid. 47.
Le curé du Tholy lui écrit le 22 floréal an X (1801) pour le prier de lui faire la grâce de conserver, comme vicaire, un de ses vicaires qui a 57 ans et qui a professé pendant 14 ans à l'Ecole militaire de Pont-à-Mousson. — C'était un ex-chanoine régulier (id).

PROMENADE DANS LES VOSGES

Nescio qua natale solum dulcedine cunctos (captos),
Duxit et immemores non sinit esse sui.
(OVID. *de Pont.* L. I. III.)

Une loi de l'Irlande, à l'époque où elle était république, imposait à tout habitant qui voyageait à l'étranger l'obligation de faire connaître, à son retour, ce qu'il avait remarqué de bon chez les autres peuples et d'utile, pour l'appliquer à son pays.

Ils ont droit à la reconnaissance publique, les voyageurs qui, arrachés à leur terre natale, vont, à travers les fatigues et les périls, visiter les contrées lointaines et compulser les archives en interrogeant les lois, l'industrie, l'agriculture, les mœurs et les usages, pour enrichir la patrie de leurs découvertes et lui avoir de nouvelles sources de prospérité.

L'Institut compte parmi ses membres beaucoup de noms qu'à ce titre la gratitude générale insérera favorablement dans les fastes de la philosophie. Un voyage à l'étranger est presque toujours sûr d'être recueilli, parce que l'homme en général se passionne pour les terres et les pays éloignés. Mais à cette prédilection, souvent il associe le dédain de ce qui est près de lui, quoique très digne de ses regards : tel qui connaît les dimensions de la pagode de Iaggernaw et la grotte d'Antiparos, n'admire jamais la colonnade du Louvre, le pont du Gard et les cariatides du Goujon. Un Français qui vantait le monument de Mme

Langhans à Hindelbruck, près Berne, ne se doutait pas que Cousin, Anguier et Girardon avaient chez nous enfanté des chefs-d'œuvre.

On s'empresse d'acheter les vues de Louqsor, de la Sicile, les ruines de Balbeck, de Palmire, et Chritian n'a pu continuer la publication de son grand ouvrage sur les monuments français.

Depuis longtemps, on reproche aux Français une tendance à dédaigner les avantages dont ils devraient se féliciter, à déprécier les monuments, les hommes célèbres dont leur patrie s'honore. Par là s'explique l'anglomanie qui n'est pas encore éteinte. Elle fut poussée à un tel point que diverses productions de nos fabriques, négligées en France, devaient être envoyées à Londres pour revenir avec le timbre anglais. On se rappelle l'anecdote de l'épée achetée en Angleterre par le duc d'Orléans *(Egalité)*. Un accident en brisa la pointe. On était sur le point de la renvoyer à Londres pour la raccommoder; cependant, pour éviter les lenteurs, on la confia à un artiste français qui répara le mal avec une dextérité telle qu'on lui prodigua les compliments. La surprise fut au comble quand on sut que l'épée même était son ouvrage.

Linnée, dans le deuxième volume de ses *Amœnitates Academiœ*, a inséré un discours sur l'utilité des voyages. Dans sa patrie, il a donné le précepte et l'exemple, et c'est à peu près tout ce que font tous les peuples de l'Europe, les Français exceptés. Je me rappelle avec intérêt ces caravanes de jeunes Suisses partant annuellement pour visiter les divers cantons et qui partageaient toute mon émotion, à l'aspect des scènes augustes de la nature, dans un pays qui, cependant, les leur rend familières. Leur départ et leur retour étaient célébrés par des fêtes. Si les Vosges étaient en Angleterre, les voyageurs les auraient dessinées et décrites.

On peut cependant se faire lire avec intérêt en parlant de son pays. Legrand (d'Aussy) et quelques autres en sont la preuve. D'après leur exemple, je hasarde quelques observations sur la chaîne des Vosges, au pied desquelles j'ai pris naissance (1), que j'ai souvent visitées et qui sont peu connues, malgré les travaux de Rosslin, Calmet, Schœpflin, Durival, Bexon, Buch'oz, Walther et ce savant Diétrich qui a décrit avec tant de soin les gîtes de minerai et les usines. Je renvoie à leurs ouvrages pour les parties qu'ils ont traitées.

Le mien est moins un ouvrage qu'un essai. J'envisage les Vosges non comme département, mais comme chaîne de montagnes répartie entre six départements qui sont ceux du Haut et Bas-Rhin, Haute-Saône, Meurthe, Meuse et celui auquel elles donnent son nom.

Au lieu de promener le lecteur d'une manière géographique, j'ai groupé sous les titres d'*Idiome*, *Costume*, *Mœurs*, *Religion*, *Agriculture*, *Industrie*, quelques faits dont les uns étaient ignorés, les autres avaient été trop peu remarqués ou mal présentés. Ce que je vais dire a la défaveur de ne pas appartenir à une contrée située à 2,000 lieues de distance. La proximité du pays dont je parle commande d'ailleurs plus d'exactitude. N'a-t-on pas droit à l'indulgence quand on est sûr d'être jugé plus sévèrement par le public et de lui inspirer moins d'intérêt?

TRADITIONS HISTORIQUES — USAGES — PRÉJUGÉS

Les liaisons politiques et commerciales entre les peuples civilisés rapprochent leurs opinions, leurs usages et leurs

(1) A Vého, canton de Blamont; une inscription a été posée sur sa maison natale. Son père est enterré dans le village, sa mère à Emberménil.

mœurs. Les traits natifs s'effacent ou s'affaiblissent. Des différences très marquées ne sont plus que des nuances. Cette observation s'applique spécialement aux capitales qui, dans les diverses contrées de l'Europe surtout, sont à peu près à l'unisson. On y est Européen sous le point de vue moral. Il est peut-être plus de ressemblance entre un habitant de Stockholm, de Madrid, qu'entre les montagnards des Pyrénées, du Morbihan et du Loiret, parce que ceux-ci n'étant pas soumis à l'influence des mêmes causes, leurs habitudes ont plus de permanence. Est-il surprenant que des usages très antiques se perpétuent loin du séjour des villes; qu'une colonie de Cimbres existe encore près de Vérone; que les mœurs peintes dans Ossian soient encore celles des montagnards de l'Ecosse; que La Tour-d'Auvergne ait retrouvé chez les Bretons la danse des Saliens, et jusqu'au mot *Redandro* presque identique à *Redumptruare* dont se servaient les Romains pour désigner cette danse. (*Origines gauloises*, p. 68.) Il cite le poète Lucile (*Lucilius*) *apud Carl. Aurelianum*, qui traduit *redumptruare* par le mot latin *circumvolutio* (1).

Quelquefois même, la ténacité de l'habitude résiste à toute la force de l'exemple et des autres causes qui peuvent donner aux mœurs une teinte différente ; ainsi les *Halloren* (2) qui travaillent aux salines à Halle, et les habitants du faubourg du Haut-Pont à Saint-Omer (3), traversent des siècles en conservant leur idiome, leurs costumes et leurs usages. J. (de) Cambry *(Sur les monuments celtiques;*

---

(1) Redumptruare dicitur in Saliorum exultationibus, cum prœsul amptruavit, quot is motus edidit, ei referuntur invicem iidem motus. FESTUS (Corrigente Scaligero).

(2) Ils prétendent descendre des Wendes.

(3) Des moines de Luxeuil vinrent évangéliser Saint-Omer. Au Haut-Pont, on parle flamand.

Revue philosophique et littéraire, 1805, n° 32), nous montre dans le Finistère une foule d'usages qui sont incontestablement des restes du druidisme. Il n'y a plus guère en Europe de nations sans mélange. La population des Vosges est un composé de Teutons, de Gaulois et de Romains qui, néanmoins, ont conservé quelques vestiges de leurs habitudes primitives et qui, si l'on en croit Papon, ont une même origine.

(Dom) Grappin (1), connu par quelques écrits sur la Franche-Comté, raconte que dans sa jeunesse, vers Luxeuil, beaucoup de personnes allaient dans les bois couper des rameaux pour les porter à leurs amis. On criait *l'an neuf!* Je me rappelle que dans les villages situés dans le revers septentrional des Vosges, on entourait les arbres de pervenches. Je pourrais y ajouter les cérémonies du *Roi de la Fève* ou *Roi de la Table* qui avaient lieu dans toute la France, cérémonie que Des Lyons *(Traités singuliers et nouveaux contre le paganisme du Roi-Boit*, Paris, 1670) et autres historiens regardent comme un reste des saturnales célébrées à la même époque et dans lesquelles, suivant Lucien lui-même, le même usage est admis.

Le nouveau calendrier n'a pas fait disparaître entièrement la plantation du mai et les jeux qui accompagnent cette cérémonie.

Au-dessus de Moyen-Moutier, un rocher très élevé est couronné d'une plate-forme. Ce jour-là, les filles du voisinage y vont danser et chacune des principales fontaines est décorée d'un bouquet, usage qui paraît dériver du culte des eaux, contre lequel ont été dirigées tant de prohibitions émanées de l'autorité civile et tant de canons de concile.

(1) Les ouvrages de Dom Grappin sont très estimés.

Les habitans des Vosges ont plusieurs traditions curieuses ; plusieurs connaissent encore le nom d'Arioviste et citent le lieu où il passa le Rhin. Louis-le-Débonnaire fit avec son fils un pacte aussitôt violé. Le lieu où il fut conclu en 833, entre Lauterbach et Cernay, s'appelle encore le champ du Mensonge. Entre Gérardmer et Longemer, une grande pierre se nomme pierre de Charlemagne, parce que, dit-on, il s'y reposait. Ce qui est très probable, vu qu'ayant un palais au village de Champ, près Bruyères, il prenait souvent le plaisir de la chasse dans les forêts du voisinage.

A ces exceptions près, le culte des druides, les monumens échappés au temps et aux barbares anciens et modernes, telle que la grande muraille élevée par les Romains pour fermer aux Germains les défilés des Vosges, et qui courait sur une ligne de 14 myriamètres, les révolutions dont ce pays fut le théâtre sous César, sous Julien qui fortifia Saverne, sous les Huns qui dévastèrent cette contrée, n'ont laissé ni souvenir dans la mémoire, ni empreinte subsistante dans le caractère des habitans, dans les idées du peuple. Tout ce qui a de l'antiquité jouit d'un caractère de grandeur capable d'étonner l'imagination, et a pour auteurs César, Charlemagne, les Templiers, les Géants, les Fées ou le Diable. De là, tant de camps de César, de tours de César ; de là, tant de chaussées des Géants, de châteaux des Géants en France et en Irlande, sur la côte d'Antrim, on visite les fameux *Giant's Causevay*, qui sont de basalte.

De là, ce qu'on nomme le pont des Fées, entre le Saint-Mont et le mont Saint-Arnould, près Remiremont ; de là, les rochers des Fées, près Saint-Dié, et le nom de *Teufelsweeg*, chemin du Diable, donné à la voie militaire qui, de la plaine, s'élève en haut de la montagne Sainte-Odile pour atteindre un poste très escarpé, fortifié par les

Romains ; de là, le nom de pont du Diable donné par les villageois à l'aqueduc de Jouy, entre Metz et Pont-à-Mousson, qu'avait fait bâtir Drusus, père de Germanicus, et dont il reste deux arches gravées par (Sébastien) le Clerc.

Les Suisses appellent aussi *Teufelsweeg*, pont du Diable, le pont jeté sur la Reuss, en montant le Saint-Gothard, et qui s'élève d'une montagne à l'autre. La chaîne des Vosges, dans sa partie méridionale surtout, est couverte de débris d'anciens châteaux, tristes monumens d'une époque où l'ignorance, la guerre civile et l'esclavage désolaient l'humanité ; plusieurs étaient très forts ; on cite principalement ceux de Salm et beaucoup d'autres.

Depuis la conquête des Romains, la plus grande modification qu'ait subie la chaîne de nos montagnes doit être imputée à la féodalité, qui se jouait de la propriété et de la liberté des hommes.

Dans la vallée de Saint-Amarin, divers seigneurs exerçaient le droit de *Fall* ou Chute, qui consistait à s'emparer du meilleur meuble de chaque vassal décédé.

Rien de plus commun que le droit de faire battre l'eau pour empêcher les grenouilles de troubler le repos du seigneur ou celui de sa femme lorsqu'elle est accouchée.

Les habitants de Monthureux-sur-Saône, obligés à cette ridicule cérémonie envers l'abbé de Luxeuil, apostrophaient les grenouilles ainsi qu'il suit :

Pâ, Pâ, Reinatte, Pâ,
Vecy monsieur l'abbé de Luxeuil
Que Dieu gâ, gâ, gâ!

(Paix, paix, grenouilles, voici monsieur l'abbé de Luxeuil que Dieu [garde.]

L'évêque de Metz exerçait le même droit quand il allait à la ville de Rambervillers. Lorsqu'à sa place venait son agent, on devait lui fournir une garce (on sait que ce mot n'était que le corrélatif de garçon) et, chaque deux ou trois heures, il fallait lui demander comment il se portait,

A Uxegney, près Mirecourt, le maire, obligé de donner à souper, le soir de la saint Martin, au seigneur de Darnieulles, devait en outre lui présenter sa femme, la faire danser devant lui, la faire chanter, la faire rire, la faire crier. Si elle ne se prêtait pas de bonne grâce au cri, au rire, au chœur et à la danse, le maire devait fournir une quantité d'huile, un bichet d'oignons et payer un couvre-chef à la femme du seigneur. Ce droit fut ensuite commué en une redevance annuelle de vingt francs.

Mais parmi les usages bizarres et les simplicités féodales, rien n'égalait le droit exercé par le très noble et très inutile Chapitre de Remiremont. Le recueil des Règlements et Usages de cette corporation doit être recherché comme un monument rare et curieux. Ces dames avaient fort à cœur de faire oublier qu'anciennement elles étaient bénédictines. Alors on ne parlait pas de seize quartiers!

La veille de la sainte Claire, au mois d'août, à deux heures du matin, elles chantaient à voix demi-éteinte la messe appelée la messe piteuse, en mémoire de ce qu'elles avaient été obligées de fuir et de se cacher en 916, lors de l'invasion des Huns.

(Le monastère de ces bénédictines était alors situé sur le Saint-Mont, à côté d'une autre maison d'hommes du même ordre. Poursuivies par les Huns, elles fuirent secrètement la nuit, traversèrent la forêt et vinrent se réfugier dans une plaine où les rois de Metz avaient un château dont la place porte encore le nom de Chastelet. Le terrain s'appelait anciennement la montagne d'Habend. La ville de Remiremont n'existait pas encore; il y avait quelques métairies. Saint Romaric ayant établi les dames en Chapitre, il en forma ensuite la petite ville de Romaric-Mont ou Remiremont. RUYR). *(Note du copiste André.)*

Les chanoines, ou plutôt les chapelains de ces dames, étaient soumis à la juridiction de l'abbesse avec moins de

servilité que les moines de Fontevrault, ou du moins aucun des chanoines n'eut jamais la bassesse de faire un livre pour justifier cette usurpation révoltante, comme le Fontevriste de la main ferme (?) (1).

Chaque dame, le jour de son appréhendement, savait le lieu où elle serait enterrée.

Le règlement statuait que quand l'abbesse fera son entrée, on ne l'asseoiera pas sur l'autel (Recueil des Règlemens, p. 43). Cette défense prouve que l'abus avait existé.

Quand l'abbesse mourait, toutes les cloches sonnaient sans discontinuer pendant trois jours et trois nuits pour assourdir toute la ville.

La mort d'une chanoinesse faisait cesser toutes les danses pendant quarante jours.

Les officiers du Chapitre jugeaient en première instance toutes les causes civiles. Les causes quelquefois scandaleuses étaient portées par appel d'abord devant le tribunal de la doyenne et encore ensuite à l'abbatiale (si l'on n'était pas content du jugement porté au doyenné), et les avocats plaidaient en leur présence.

Le Chapitre eut encore la prétention de ne les admettre qu'avec la robe et l'épomide. Un seul eut la lâcheté de consentir ; il fut couvert du mépris public.

Les dames prétendaient aussi avoir le droit de vie et de mort et je me rappelle à ce sujet un autre usage bizarre dont j'ai été le témoin plusieurs fois.

Le jour de Pâques, vers les quatre heures du matin, ces dames s'assemblaient dans leur église et en sortaient en

---

(1) Robert d'Arbrissel ou l'Institut de l'ordre de Fontre-Evaud, poème en 12 chants par Chandeau, prieur de la Puye. Paris, 1779, in-8° ??



procession qu'elles faisaient en parcourant une partie de la ville de Remiremont. Cette partie de la ville formait un carré adjoint aux maisons du Chapitre (sans doute, ce terrain faisait partie du cloître).

Arrivées à l'angle de la rue des Prêtres, elles y trouvaient les officiers municipaux qui les attendaient ; et le maire à leur tête, en habit et manteau noirs, présentait à l'abbesse ou à la doyenne les clefs des prisons de la ville sur un grand bassin d'argent. La doyenne ordonnait alors que, sur le champ, les prisons fussent ouvertes et les prisonniers qui y étaient détenus, mis en liberté. Un des municipaux se détachait pour aller chercher les prisonniers et les amenait les pieds nus et la tête découverte.

Ils suivaient ainsi la procession, portant le derrière de la chape du chanoine officiant et devaient assister à tous les offices à genoux devant le grand autel.

Cette cérémonie se renouvelait encore à la fête de la Saint-Pierre-aux-Liens, après les vêpres. Mais la procession, ce jour-là, se faisait plus solennellement ; elle était accompagnée de chants et du son des cloches, et tout le temps qu'elle durait, les jeunes gens couraient impunément dans les jardins et ravageaient les fruits, si la population n'avait la précaution d'y aposter quelqu'un pour les garder.

(J'ai vu dans une de ces cérémonies un habitant du Val-d'Ajol, qui avait tué son voisin, mis en liberté et renvoyé. Il s'était rendu la veille en prison, après s'être tenu caché près de trois mois pour éviter les poursuites de la justice.) *(Note du copiste André.)*

Un autre droit plus bizarre obligeait douze à treize communes vassales, dont quelques-unes distantes de trois myriamètres, à venir le lundi de la Pentecôte visiter l'église du Chapitre en procession, en chantant des Kyriolés, espèce de prose rimée que les curieux conservent dans leur bibliothèque comme un monument d'ineptie et de l'ancien patois du pays.

(Des jeunes filles de chaque village, choisies et désignées par le curé du lieu, se croyaient fort honorées en chantant un Kyriolé à la porte de l'église en présence des dames qui, pour récompense, leur donnaient à chacune un quarteron d'épingles.) *(Note du copiste.)*

La commune de Vagney devait fournir un muid de vin pour avoir le droit de danser ce jour-là sur la place du Chapitre, devant le portail de l'église Saint-Nicolas. (Cette église était anciennement l'église du Chapitre.)

Chaque commune devait apporter, comme une sorte de tribut d'hommage, des rameaux d'une des plantes suivantes : du lilas, du génevrier, du chêne, du sapin, de l'églantier, de l'aubépine, du cerisier, du saule, du sureau et du genêt.

(Les hommes et les jeunes gens se faisaient un mérite et une gloire de porter un arbre entier qu'ils ornaient de rubans. Tout le cortège formait dans l'église une forêt ambulante. En sortant de l'église, si les vitres de la maison où le Chapitre avait coutume de s'assembler n'étaient pas ouvertes, ils avaient le droit de les casser. *(Note du copiste.)*

La commune de Saint-Maurice, située au pied du Ballon, qui est la cîme la plus élevée des Vosges, devait présenter un plat de neige (à cette époque, il n'est pas rare d'en trouver); au défaut de neige, la commune devait fournir deux bœufs entièrement blancs. Le Chapitre de Remiremont exerçait encore une infinité d'autres droits semblables; mais les chanoinesses ont disparu et avec elles les sottises féodales qui n'appartiennent plus qu'à l'histoire.

(Le premier jour de mai, j'ai vu à Remiremont que les filles du voisinage venaient dans la ville, chargées de branches de laurier, ornées de rubans rouges ; elles se rassemblaient en troupe en chantant et dansant, et à tous

les garçons qu'elles rencontraient, elles enlevaient le chapeau et le décoraient d'une branche de laurier, en chantant et en dansant autour de lui, pendant que l'une d'elles attachait la branche de laurier sur le chapeau. Je me rappelle encore le refrain de leur chanson, qui était :

Oyez le mai,
Le joli mai,
Le joli mai !

Le garçon dont le chapeau était ainsi orné, payait le bouquet selon sa générosité.) *(Note du copiste André.)*

ESPRIT DE LIBERTÉ CHEZ LES ANCIENS VOSGIENS

L'homme des montagnes est communément l'homme de la liberté. J'adopte volontiers l'idée qu'entre tous les usages auxquels le Créateur destinait les montagnes, il préparait à la race humaine des asyles contre la tyrannie. La Lorraine était gouvernée, comme encore toute l'Europe, par ces systèmes politiques qui semblent une conjuration contre la masse des nations qui accorde à ceux-là tous les droits et n'impose à ceux-ci que des devoirs.

Ces institutions barbares n'avaient pu éteindre l'énergie du caractère des habitans.

La guerre des Rustauds sous le duc Antoine, chantée par le versificateur Pilladius, n'avait d'autre but que de secouer le joug féodal ; mais comme les malheureux ont toujours tort et qu'ils n'ont pas le moyen de soudoyer des journalistes, des historiens, des poètes, leur insurrection légitime a été présentée à la postérité par les flagorneurs du despotisme comme une rébellion.

Cette énergie des Vosgiens éclata souvent dans les Etats généraux de la Lorraine qui s'assemblaient pour les affaires majeures, et dans les Etats particuliers des bailliages pour rédiger ou réformer leur droit coutumier.

Ce droit a souvent un caractère de bonhomie ; tel est entre autres l'article 32 ou 33 des Coutumes du Val de Liepvre, que j'inscris ici textuellement : (1)

« XXXII. *Item*, réparation d'injures se fait en la forme qui s'en suit ; quand quelqu'un est condamné à faire réparation, doit aller quérir un pot de vin et l'apporter devant la justice et en verser dans un verre et le présenter à la partie qui a obtenu gain de cause, lui disant par son nom : « N..., voilà que je te présente à boire, te prie pour l'hon-« neur de Dieu, si j'ai dit ou proféré quelque parole contre « toi et ton honneur, me vouloir pardonner, car je ne sais « autrement que tu sois homme de bien ». Et si les injures sont dites à la femme, aux enfans et serviteurs dudit N..., il en faut faire mention, disant qu'il ne sait autrement qu'ils sont tous gens de bien ; ayant ce fait, lui doit être pardonné ».

Le vin divise quelquefois les hommes, mais plus souvent il les rapproche ; et nos aïeux savaient par expérience que ce moyen pouvait tempérer l'âcreté de la chicane et le retour de l'amitié.

Une ordonnance portant création d'une prévôté à Bitche qui se trouve dans le Recueil de Rogéville (I. 100), rappelle que le gouverneur et autres gens d'autorité essayaient de mettre les parties d'accord avant de leur permettre de plaider.

Luxeuil, Münster, Schlestadt, Obernheim, Molsheim, Saverne, Wissembourg et autres villes, conservèrent longtemps le titre et les franchises de villes libres impériales ; la plupart, telle que Guebwiller, avait plusieurs consuls et un sénat. Leur régime municipal avait le caractère et les

(1) Homologuées en 1506 et imprimées chez Thomas, à Nancy, en 1760.

attributs de la souveraineté, entre autres celui de battre monnaie.

Epinal, la plus grande ville des Vosges, fut d'abord à soi, disent les chroniques, et s'y conserva long-temps.

Depuis un temps immémorial, dans une gorge profonde de nos montagnes, existait une espèce de république, plus petite encore que celle de Gersau en Suisse.

Cette belle commune nommée La Bresse n'avait point de seigneur, elle faisait ses lois municipales, avait sa gruerie et son bailliage.

Les sentences dictées par le bon sens et la justice furent très rarement infirmées par un tribunal supérieur. Par un article de sa coutume, elle défend en plaidant de former ou chercher un incident frivole ou superflu : ainsi, il faut plaider au principal ou proposer autre fait pertinent, afin que la justice ne soit prolongée. Les habitans aiment encore à raconter l'anecdote suivante :

Deux avocats de Remiremont, dont l'un aïeul du savant Bexon, s'étaient concertés pour plaider en latin devant ce tribunal champêtre. Le tribunal les ayant écoutés patiemment, condamna les harangueurs à traduire en français leur plaidoierie et, pour les punir de cet acte dérisoire, il leur infligea une amende, et à l'instant il saisit leurs chevaux pour servir de caution du payement de l'amende.

Les séances se tenaient au milieu du village, sur des bancs de pierre ombragés d'un tilleul. C'était pour l'ordinaire dans leur patois que les plaideurs discutaient leur cause, devant les juges en bonnet de laine, en sabots, ayant souvent la pipe à la bouche et les bras croisés sur les genoux ; et après avoir écouté attentivement les plaideurs, ils décidaient ensuite du bon droit de l'un ou de l'autre. Quand le temps était mauvais, on passait dans l'auditoire bâti près de là (1).

(1) Sur la place dite le Champel. Le tilleul est un vieux chêne, d'après Richard.

Depuis quelque temps, les habitans ont mal à propos enlevé ces bancs, monument antique et précieux de ce qu'étaient leurs ancêtres dans un temps où le despotisme pesait sur la France entière. Mais le tilleul existe encore, et à côté s'élève un arbre de la liberté.

Voyons ce que l'habitant des Vosges, débarrassé des entraves féodales, rendu à la nature et à lui-même, devient et quels effets bons ou mauvais la Révolution a produits dans cette contrée. Je commence par l'idiôme.

IDIOME

Le français et l'allemand sont les deux langues connues dans la chaîne des Vosges ; celle-ci spécialement dans la partie ci-devant alsacienne ; l'autre dans la partie ci-devant lorraine ; non que ces langages y soient généralement parlés dans les parties respectives des anciennes provinces, excepté dans les villes, mais l'homme des campagnes les comprend et les parle avec les citadins, quoique l'idiôme reçu dans les villages soit un patois qui a des nuances variées suivant les localités.

Au Ban-de-la-Roche, le son de voix est traînant, partout il l'est moins ; nulle part on ne grasseye. En faisant cette remarque, je me suis demandé pourquoi, dans deux villes très distantes l'une de l'autre, Vitry et Marseille, le grasseyement est presque général, et j'avoue n'avoir pas assez de données acquises pour expliquer ce phénomène.

Dans les mines, les forges, les fonderies, la plupart des termes d'art sont allemands ; plusieurs même sont très anciens ; le tudesque est conservé traditionnellement dans ces contrées où le travail des mines date de neuf siècles (Gobet les regarde comme les plus anciennes de France). On voit, par le Recueil des anciens minéralogistes (T. I, p. 40 et *seq.* et p. 151), que dès l'an 975, les mines du Val de Liepvre étaient en exploitation ; et le chroniqueur Ri-

cherus, de Senones, cite, sous l'an 597, deux hommes distingués qui s'en occupaient. Dans les verreries, les dénominations sont également tudesques, parce que, dans l'origine, ces mines furent confiées à des familles bohémiennes attirées dans les forêts de la Lorraine par les anciens ducs qui, pour les fixer, les avaient anoblis.

De là vient la dénomination de gentilshommes verriers, du côté de Darney, qui étaient à la fois souffleurs de bouteilles, laboureurs et chasseurs. Fiers de leurs anciens titres, ils se montraient les jours de fête, l'épée au côté, et regardaient avec dédain les souffleurs de verre blanc qui n'avaient pas, comme eux, le port d'armes.

La disparité de nomenclatures dans les arts mécaniques est un obstacle à leur progrès. La langue de ces arts est encore à faire; les descriptions publiées par l'Académie des sciences ont déjà introduit quelque uniformité dans l'exercice de ceux qui sont décrits. Espérons que l'Institut National, que le Conservatoire des Arts-et-Métiers, en continuant ce beau travail, obtiendront des nouveaux droits à la reconnaissance publique.

Beaucoup de villes des Vosges ont un nom allemand, *Leberthal*, le Val de Liepvre, et un nom français qui sont quelquefois, en tout ou en partie, une traduction l'un de l'autre, tel que Cornimont, en allemand *Hornberg;* quelques différences pour la prononciation, comme Gérardmer, *Germanius* (1); Saverne, *Zabern;* quelquefois absolument différens comme La Bresse, que les Allemands appellent *Volle*, mot qui, en leur langue, signifie de la laine. Le plus ancien manuscrit de notre langue est probablement la formule du serment que firent à Strasbourg, l'an 872, Louis-le-Débonnaire et son frère Charles-le-Chauve. On peut consulter à cet égard les Mémoires de l'Académie des

(1) On dit en allemand *Gerhardsée* (Lac de Gérard).

Inscriptions (T. XXIV, 603) et l'*Alsatia illustrata* du savant Schœpflin.

Plusieurs mots de cette langue romane se sont perpétués identiquement dans l'idiôme des Vosges.

J'ai dit qu'on y parlait divers patois parmi lesquels les érudits retrouvent des racines celtiques, telles que *Den* (Durival, T. IV, p. 2, écrit *Dhen*) qui signifie Dieu de *Esus* ou *Hesus* (1), nom sous lequel les Gaulois adoraient la divinité. *Bon iof don dé*. Bon jour de Dieu (2) est encore une formule de salut usitée quand on s'aborde. On peut consulter à cet égard le dictionnaire celtique de Bullet. Dom Calmet avait rassemblé des matériaux sur le même sujet. Ce mémoire, m'a-t-on dit, a disparu ; c'est une perte à ajouter à tant d'autres.

Un associé de l'Institut, mon ami le savant Oberlin, a imprimé un *Essai du patois lorrain du Ban-de-la-Roche*, qui est assez conforme à la langue française du XV[e] siècle, comme le patois allemand du voisinage se rapproche de l'allemand tel qu'il était parlé il y a trois siècles. Le peu d'intérêt que présentait le sujet traité par Oberlin est racheté par l'agréable variété d'anecdotes et d'observations dont il l'a parsemé.

Le même écrivain a trouvé des mots hébreux dans la Bible imprimée à Coire en 1717, dans le langage des Grisons ou romanche *(rumanch)* in-folio.

L'histoire étymologique des langues, dit le célèbre Sulzer, serait la meilleure histoire des progrès de l'esprit

---

(1) En breton, *Euz* signifie Terreur, Horreur, *Euzenes*, île de la Terreur (d'Ouessant).

(2) *Boin jo dondé* (Lunéville) peut être pour « donne Dieu ». On dit aussi *dondé* seul en abordant quelqu'un ; mais alors il faut sous-entendre bon jour. Cela est clair, puisqu'on dit *boen jof donde*, bonjour vous donne Dieu (OBERLIN, 295). Au Ban-de-la-Roche, *bouon dio*.

humain. Les recherches de Pelloutier (1), Bochart, Court de Gébelin (2), Corret-la-Tour-d'Auvergne (3), Le Brigant (4), ont déjà révélé des faits assez étonnans. Le cit. Frossard possède plusieurs manuscrits de Court de Gébelin. Je les ai vus.

Ces idiômes vulgaires, considérés sous ce point de vue, sont une mine que la philosophie ne doit pas dédaigner. Outre les résultats qu'ils permettent sur les origines des peuples, leurs migrations et leurs usages, elle peut leur dérober des expressions enflammées et des mots naïfs qui nous manquent.

Mais si l'on veut extirper les préjugés, développer toutes les vérités, tous les talens, simplifier le jeu de la machine politique, tâchons d'arriver à l'identité du langage (5).

J'observais à la tribune de la Convention que sur trente millions de Français, à peine six millions parlaient la langue nationale. Je doute que chez aucun peuple on ait envisagé comme mesure politique l'anéantissement du patois. La Convention accueillit les vues que je présentais. Ma correspondance dans diverses parties de la France et les renseignemens que j'ai recueillis dans les Vosges attestent que les jargons locaux diminuent ou se rapprochent de la langue.

---

(1) Histoire des Celtes. Paris, 1770.

(2) On fit ce quatrain à sa mort, en 1784 :

Cy-gist ce pauvre Gébelin,
Qui parlait hébreu, grec et latin.
Admirez son héroïsme,
Il mourut du magnétisme !

(3) Nouvelles recherdhes sur la langue, l'origine et les antiquités des Gaulois. Bayonne, 1792, in-8°.

(4) Notions génerales et encyclopédiques. Avranches, 1791, in-12.

(5) Les patois sont de nos jours l'objet d'etudes sérieuses et nous ne comprenons pas comment leur destruction peut simplifier « la machine politique ».

Je n'ai pu jusqu'ici me procurer les observations ou *the scottisch dialect* du R[d] Joh. Sinclair, qu'on dit écrites dans les mêmes vues.

La lecture des journaux, la connaissance des lois, l'exercice des fonctions publiques, le retour des militaires dans leurs foyers, y ont contribué. Une autre cause y concourt depuis long-temps. Beaucoup de paysans ont l'usage de mettre leurs enfans « en échange ». Je me sers de leur expression. Un Français envoie son fils ou sa fille résider un an et même plus dans la partie allemande chez quelqu'un qui, dans le même laps de temps, lui envoie ses enfans. Avant la Révolution, les habitans de Dieppe et des autres ports voisins de la Grande-Bretagne étaient dans le même usage avec les Anglais. Les enfans ainsi échangés sont censés appartenir à la famille qui les reçoit. Ils y trouvent presque l'équivalent de la tendresse paternelle; il en résulte quelquefois des mariages qui unissent les familles respectives ou du moins des liaisons qui se prolongent jusqu'au tombeau.

INSTRUCTION

Didelot, médecin de Remiremont, avait remarqué que, pendant les grandes chaleurs, quelques enfans des vallons perdent la mémoire et demeurent hébétés. Cependant ce phénomène doit être rare; car on n'a pu m'en citer un exemple. Plusieurs fois en Suisse, à la suite ou à la tête d'un troupeau, j'ai vu des pâtres ayant une houlette, un sabre et des livres; je n'ai pas fait la même rencontre dans les Vosges; mais souvent j'ai trouvé des hommes de la nature qui, par un geste précis, rapide; par leurs réparties justes, le disputèrent aux bergers de l'Appenzell.

Je n'en exclus pas les habitans de Saint-Dié, injustement outragés par Mademoiselle de Montpensier dans ses

mémoires (Maëstrich, 176, VI, 325). A l'entendre les hommes et les femmes n'y ont que la figure d'humaine; pour l'esprit, ils paraissent, dit-on, comme des bêtes.

Saint-Dié (1) est, au contraire, une des villes les plus policées des Vosges, une des premières qui eut des imprimeries et plusieurs hommes de lettres tels que Ruyr, Pilladius, Blaru et d'autres dont les ouvrages ont été publiés. Mais de quelle importance peut être le témoignage d'une folle par amour qui alors ne voyait partout que son cher duc de Lauzun? Elle avait l'esprit de la cour; l'habitant de Saint-Dié a le bon sens de la nature. Je ne connais rien de plus opposé.

Souvent, on a vu des hommes unir à des lumières étendues, des mœurs dépravées; ce qui s'explique par le contraste. La culture très soignée de l'esprit est très peu soignée du cœur.

L'amour des lettres n'est pour certaines personnes qu'un moyen de plaisir et d'ambition. On étudie pour briller et non pour devenir meilleur. Etre plus expert dans l'exercice de ses travaux, plus apte à remplir ses devoirs, tel est le but d'un petit nombre de montagnards chez qui j'ai trouvé des livres.

Le goût pour la lecture était autrefois secondé par les pasteurs qui avaient à l'usage de leurs communes, une bibliothèque. On y trouvait des ouvrages concernant l'économie rurale, l'art vétérinaire, les accouchemens, la médecine domestique. Cette source d'instruction s'affaiblit lorsque l'autorité législative eut placé le traitement du

(1) Le savant strasbourgeois Oberlin, signalait à J. Lamoureux, de Nancy, deux plaquettes imprimées à Saint-Dié, la *Cosmographiæ introductio* et la *Grammatica figurata*, in-4° de Philesius. Il serait curieux de connaître les ouvrages imprimés à Saint-Dié (Catalogue J. Lamoureux, n° 726) dans l'intervalle de ces deux raretés.

clergé sous la garantie de la loyauté française, ce sont les termes du décret ; ce que l'expérience a traduit par le mot banqueroute.

L'instruction disparut lorsque Hentz et Goujon (1) eurent jeté tous les curés de la ci-devant Alsace dans la citadelle de Besançon, lorsqu'un autre proconsul dont le repentir m'engage à taire son nom (Michaud), eut exilé à deux myriamètres de leurs paroisses ou retenu dans les prisons ou dans les cachots, ceux des curés de la Meurthe ou des Vosges qui ne voulaient pas se marier ou qui n'avaient pas été expédiés à la Guyanne, à l'île de Rhé ou traînés à l'échafaud.

La plupart se faisaient cette douce occupation de visiter les écoles, ils stimulaient l'émulation, distribuaient des prix, fournissaient aux dépens des enfans indigens; ils avaient établi des instituteurs et des institutrices; celles-ci enseignaient aux filles, outre la lecture, l'écriture et l'arithmétique, le tricot, la couture et la connaissance des plantes usuelles.

Pour maintenir l'ordre dans les écoles, on y avait introduit l'usage du claquet, petit instrument à ressorts que je n'ai vu employé ailleurs, dont les sons forment une sorte de langage convenu, soulageant la poitrine de la personne qui enseigne et au moyen duquel on maintient aussi facilement une école de 190 enfans qu'une de dix.

Un ecclésiastique nommé Raulin (2), s'était fait pardonner la qualité de chanoine en consacrant son temps et son

---

(1) Le régicide Hentz, l'incendiaire du Palatinat, quitta en 1815, la France; Goujon (Ain), se tua après le 1er prairial an III. Michaud fut aussi obligé de quitter la France. Il n'adhéra pas au 18 brumaire; ce qui lui vaut les éloges de Grégoire. C'était un acte de courage de sa part.

(2) Le chanoine Raulin fut le bienfaiteur des sœurs de la Providence, aujourd'hui à Portieux.



revenu dans deux séminaires qu'il avait fondés à Saint-Dié, pour les maîtres et les maîtresses d'école ; qu'il soit émigré ou déporté, serait-ce une raison pour ne pas lui rendre justice ?

Pendant ce temps, au Ban-de-la-Roche, Stuber ministre protestant et Oberlin son successeur, frère du savant du même nom *(lacune dans le manuscrit)*.

Deux villages situés au pied des Vosges dans la partie septentrionale, avaient des instituteurs d'un autre genre, mais toujours dirigés vers l'amélioration.

L'AMÉLIORATION SOCIALE

Duquesnoy, curé de Vouxey, près Neufchâteau, distribuait annuellement des prix de vertu, d'agriculture et d'industrie ; les uns étaient décernés sur l'indication des chefs de famille, quelquefois les garçons étaient juges du mérite des filles et réciproquement.

Ce digne curé était oncle du sieur Duquesnoy, qui a publié la précieuse collection sur les établissemens d'humanité, les droits des pauvres, la statistique de l'Allemagne et qui s'occupe avec zèle de tout ce qui peut améliorer l'état social.

A Réchicourt-le-Château, le curé nommé Marquis, désolé de voir une commune très populeuse et très dépravée, surtout par la présence d'une valetaille du duc de Fronsac, fit le sacrifice d'une somme très considérable avec le concours de l'évêque et de l'autorité civile, pour établir une fête de la rosière (1). Cette fête religieuse et civile était organisée de manière que toutes les familles étaient presque intéressées à ce qu'elle eût du succès. Dans peu de temps,

(1) Grégoire prêcha une fois pour la cérémonie ; son sermon est perdu.

elle produisit un effet tel que Réchicourt fut cité pour un modèle pour l'union, la piété, les mœurs et le travail. Ce résultat était la réponse aux argumens par lesquels on voulait combattre les institutions de ce genre.

La petite ville de Senones aurait aujourd'hui un collège bien établi, qui présenterait également à la jeunesse des Vosges, du Bas et du Haut-Rhin, toutes les ressources avantageuses de l'instruction et de l'éducation, si le zèle philanthropique et chrétien du citoyen Maudru, évêque de Saint-Dié, qui avait tenté à plusieurs reprises cet établissement, n'avait été chaque fois contrarié par l'opposition de certainos gens en place qui, par l'autorité, n'avaient qu'à le vouloir pour voir réaliser cet intéressant projet.

Mais c'était dans un temps où le philosophisme le plus outré prétendait que la seule brute suffisait pour former un homme.

Le Ban de la Roche mérité une mention spéciale. Cette contrée, composée de sept à huit villages, est exclusivement de la confession d'Augsbourg, excepté Rothau pour une partie. Le Ban-de-la-Roche n'avait qu'une population ignorante et végétait misérablement sur un sol ingrat, lorsqu'en 1750, Stuber, ministre luthérien, entreprit d'y porter la civilisation. Par le secours de personnes généreuses, il forma des maîtres, fonda des écoles et distribua des livres élémentaires qu'il avait composés lui-même. Le succès couronna ses efforts. Cet homme de bien perdit une épouse qui concourait à ses vues. J'inscris son épitaphe telle qu'elle était dans le cimetière de Waldersbach. On me pardonnera cette digression :

Marguerite Salomé, fille de M. F. C. Reuchlin, docteur et professeur en théologie, chanoine de Saint-Thomas à Strasbourg, épouse de Georges Stuber, ministre de cette paroisse, trouva au Ban-de-la-Roche dans l'heureuse simplicité d'une vie paisible et innocente pendant trois ans de mariage, les délices de son cœur vertueux et dans ses premières couches le tombeau de sa belle jeunesse, à l'âge de vingt ans, le 9 août 1754.

Son veuf sema ici pour l'immortalité ce qu'elle avait eu de mortel; incertain s'il est plus sensible à la douleur de l'avoir perdue qu'à la gloire de l'avoir possédée.

La syntaxe aurait bien quelque chose à critiquer dans cette dernière phrase ; mais le cas est graciable pour un homme qui ne parlait pas sa langue maternelle.

Dans le cours de la Révolution ce monument fut détruit (1).

Après seize ans de travaux, le vénérable vieillard (2) prit pour successeur Oberlin, frère du savant de ce nom, qui avait les mêmes goûts, les mêmes moyens que son devancier à perfectionner l'ouvrage.

Rien ne lui échappa et rien ne l'arrêta quand il s'agit d'opérer le bien. Pendant l'hiver, les enfans des maisons, disséminées dans ce territoire sauvage, ne pouvaient que difficilement aborder les écoles, il y suppléa par des institutrices ambulantes qui vont à des époques rapprochées et déterminées, visiter les hameaux. Outre la lecture, l'écriture, le calcul, la géographie ; la plupart des enfants ont des notions de dessin ce qui leur facilite l'apprentissage des métiers ; ils savent peindre les fleurs et cet amusement n'empire pas sur le travail dans une contrée où l'oisiveté est bannie.

Les chemins vicinaux étaient en très mauvais état ; le ministre mit la première main et par ses soins toutes les communications nécessaires ont été établies.

Le pasteur Oberlin a instruit ou encouragé divers genres d'industrie dans cette peuplade dont il est l'ami et le père : entre autres l'art de la fabrique des ouvrages de paille, des

---

(1) D'après le pasteur Rauchsler (1828), le tombeau existe encore.

(2) Stuber n'avait que 45 ans quand il quitta le Ban-de-la-Roche. Il devint pasteur à Saint-Thomas. Pendant la Terreur, il abandonna ses fonctions (BARTH). Son portrait a été gravé par Gerhard.

sacs à ouvrage, des tricots, des gilets de coton ou de laine; il distribua des prix et fournit aux pauvres les matières premières.

Mais malheureusement la quenouille ou le fuseau sont les seuls instruments usités dans cette contrée. On n'y connaît pas les mécaniques anglaises et à peine trouve-t-on quelques *Mul-Jenny* dans toute la chaîne des Voges. Ce coin de terre privilégié, après avoir été froissé par quelques orages révolutionnaires, échappa à la persécution.

Ailleurs, il n'en est pas de même, écoles, établissemens pour seconder l'industrie, les bonnes mœurs, tout fut détruit et dans tout ce qui concerne l'instruction publique, on y est entouré de décombres ; on n'y trouve que des sujets de douleur.

En aliénant les immeubles affectés à l'instruction publique, on a tari pour long-temps la source de cette bienveillance éclairée qui avait couvert la France de fondations utiles.

Dirai-je que les administrateurs des Vosges firent clore dans les vingt-quatre heures la souscription pour l'achat des presbytères que l'on aurait dû réserver aux écoles primaires ? Un laps de temps si court était insuffisant pour annoncer à grande distance que les soumissions étaient ouvertes ; les adjudicataires eurent toute la facilité de les accaparer à vil prix.

C'est ainsi, par exemple, que le vaste et superbe presbytère de Wische devint la proie du maire de cette commune. Sachant que les habitants se proposaient de faire l'achat de cet édifice si propre à la fois à un logement pour l'instituteur et pour leur curé ; il aposta quelqu'un à Epinal qui soumissionna ce terrain en son nom et ce ne fut que huit jours après que la soumission avait été faite qu'il rendit public dans la commune l'avis du département et les instructions relatives aux soumissions.

A Epinal, il y a une école où, comme dans la plupart de ces établissements, les professeurs déploient beaucoup de zèle et de lumière. Mais l'instruction religieuse sans laquelle une nation n'aura jamais de morale, y est nulle comme dans les écoles. Frappé de cette pénurie d'instruction dans tous les genres, le c^{n} Maudru (1), évêque de Saint-Dié s'était concerté, il y a quatre ans, avec d'autres hommes non moins estimables, pour former un collège dans sa ville épiscopale. Déjà il avait acquis une maison, une petite bibliothèque, et réuni les professeurs. La rage persécutrice l'invita sous peine de déportation à se désister de son entreprise ; uniquement parce qu'on soupçonnait que le nom de Dieu serait prononcé dans cet établissement nouveau !

Au milieu de tant de sottises et de tant de désastres, hâtons-nous de reposer nos regards sur les communes dirigées par des prêtres assermentés. Depnis dix ans, tiraillés par la persécution que des subalternes ont continué jusqu'à l'époque actuelle, livrés aux angoisses de la faim, au milieu de leur respectable indigence, ils s'occupent à réparer la brèche faite aux bonnes mœurs, à l'instruction et s'ils pouvaient être susceptibles d'accorder quelque préférence, cela serait à leurs bourreaux. Les écoles sont réorganisées dans ces communes. Il est d'ailleurs quelques familles patriarcales où l'éducation est d'autant plus soignée qu'on sent la nécessité de contrebalancer cette tendance au désordre qui envahit les cités et les campagnes. Je citerai entre autres la veuve Toussaint, de Gérardmer. Une vacherie compose sa fortune ; chargée d'enfants dont il faut assurer la subsistance, tous les jours, matin et soir, elle les rassemble autour d'elle, pendant

(1) Par ordre des commissaires de la Convention, Maudru dut être transféré à Paris de brigade en brigade pour être détenu comme instrument de fanatisme. Il fut relâché plus tard.

qu'elle trait ses vaches et ce moment est celui de l'instruction. Si Greuze eut vu ce spectacle, peut-être aurions-nous une belle gravure en plus.

ÉPOQUE DE LA PUBERTÉ — POPULATION — CONSTITUTION PHYSIQUE — RÉGIME DIÉTÉTIQUE.

Dans quelques cantons, si j'en crois ce qui m'a été assuré, au Tholy, à Framont et ailleurs dans les Vosges, la puberté chez les garçons est très précoce ; elle est attribuée à l'excellence de la température et à l'usage fréquent de laitage. Si le fait est réel, peut-être faut il expliquer ce phénomène par des causes affligeantes pour les amis des mœurs,

Les filles respirent le même air, usent du même aliment et, néanmoins, les médecins s'accordent à dire que chez celles-ci la puberté est retardée jusqu'à 17 et 18 ans, sauf quelques exceptions. Je citerai un autre fait qui, certes, ne facilitera pas la solution de la difficulté, et j'abandonne le tout aux physiologistes :

La vallée d'Useren, au Saint-Gothard, est à peu de chose près la vallée habitée de l'Europe la plus élevée et la plus froide. Sa hauteur est d'environ 2,400 mètres. J'y ai recueilli des renseignemens près de personnes dont je ne peux suspecter ni la véracité, ni les connaissances ; elles m'ont déclaré que la puberté chez les filles se déclarait dès l'âge de dix ans. Ce phénomène commun à une région froide et à des climats chauds, fournira peut-être un argument de plus à ceux qui prétendent, avec la chanson, que les extrêmes produisent les mêmes effets. A cette singularité, il faut en ajouter une seconde : c'est une exception de cette loi de la nature qui veut que la fécondité précoce cesse de bonne heure. Dans la même vallée, elle se prolonge souvent au-delà de cinquante ans, et à l'époque où j'ai vu ce petit coin de terre, on y citait deux exemples de femmes qui avaient chacune vingt-cinq enfans,

Dans les Vosges, les couches doubles ne sont pas rares ; les familles sont nombreuses et présentent fréquemment le spectacle de huit à dix enfans, bien portans, autour de la même table. A Gérardmer, dans une année, on a compté 68 décès et 140 naissances. Les comptes-rendus de l'administration centrale du département des Vosges présentaient pour l'an IV (1795) :

11,431 naissances,
9,179 décès,
2,441 mariages.

Pour l'an V (1796) :

12,468 naissances,
7,590 décès,
3,017 mariages.

Résultat très satisfaisant, quoique, malgré l'état de guerre, on trouve un accroissement de population de 2,255 individus pour l'an IV et de 4,898 pour l'an V.

Je regrette que les administrations n'aient pas fourni une nouvelle donnée à ce calcul en désignant les sexes, comme on l'a fait à Strasbourg pour le Bas-Rhin, dans l'annuaire du département pour l'an IX (1800), rédigé par le C[n] Bottin. On voit que les naissances des garçons excèdent de 619 celles des filles.

Dans quelques cantons des Vosges, on trouve des femmes aussi grandes que celles du Hasli. La ci-devant principauté de Salm a produit, comme on le sait, un géant (1) qui fut au service de Léopold (duc de Lorraine) et un nain, nommé Bébé, qui était à la cour de Stanislas (2). A sa naissance, il pesait 12 onces, un peu plus du tiers d'un kilogramme.

---

(1) Né au Ménil (canton de Senones).

(2) La fin de cet avorton, comblé des bienfaits du roi, fut assez malheureuse par sa faute.

Les Vosgiens sont grands, sans être de la plus haute stature, mais robustes, et le travail fortifie cette bonne constitution. Je n'ai pu recueillir assez de faits pour établir la durée moyenne de la vie comparative à celle des contrées voisines ; mais dans beaucoup de communes, on trouve des hommes d'un âge très avancé et surtout des femmes chez qui, dans tous les pays, la longévité est plus commune. Bagard aurait pu recueillir dans nos montagnes bien des traits pour grossir son ouvrage sur cette matière.

Les hernies y sont plus communes que dans la plaine. D'après les voyageurs, c'est un malheur attaché à tous les pays. Sauveur prétend que dans l'île de Cérigo, le cinquième des individus est herniaire.

Un mémoire sur la situation, l'air et les eaux de Bitche, par Landeute (*Description des maladies qui ont régné à Bitche de 1759 à 1760. Journal de médecine militaire*, VIII, 454 et XIII, 165), dit qu'il a souvent observé dans cette ville la *Plica polonica*, il assure même qu'elle y est endémique ; je n'ai pas ouï dire qu'il ait trouvé cette maladie dans une autre partie des Vosges.

Les goîtres sont rares et n'acquièrent jamais le volume de ceux qu'on trouve dans diverses contrées du Mont-Blanc ou du Valais. Beaucoup de médecins réfutés par Fodéré ont prétendu qu'il fallait les attribuer à l'usage des eaux de neige ; mais les mêmes causes devraient produire les mêmes effets et ceux qui ont visité les Alpes, la chaîne des Vosges et la Souabe savent ce que vaut cette solution. J'ajoute que dans nos salines de la Meurthe où l'on ne boit pas plus d'eau de neige que dans les autres quartiers de la plaine, les goîtres sont plus communs.

A Fougerolles, il y a beaucoup de boiteux, l'impéritie des sages-femmes et l'usage d'un maillot, telles sont les raisons qu'on m'a données pour expliquer ce fait.

Coffigny a remarqué que dans l'Indoustan, on ne trouvait

pas d'hommes contrefaits, parce qu'il n'y a pas de maillot pour les enfants (*Voyage au Bengale*, II, 10).

Tous les médecins éclairés se sont élevés avec force contre le maillot, dont l'usage doit se borner à assujétir l'enfant de manière à ce qu'il ne se blesse pas et contre celui de la manne, au moyen de laquelle on endort l'enfant en l'agitant. Rollet et Désessarts (*Traité de l'éducation des enfants en bas-âge*, 96 et *seq.)* prouvent que le mouvement porte le trouble dans la circulation, le sommeil forcé n'est qu'un étourdissement semblable à celui qu'on occasionne à une poule en lui mettant la tête sous l'aile. Heureusement que le maillot a presque entièrement disparu dans les Vosges.

L'habitude de bercer les enfans s'affaiblit déjà dans quelques villages. La barcelonnette remplace le berceau, l'éducation physique est en général dirigée d'après des principes plus sensés et tout promet une génération plus robuste à moins que le libertinage ne vienne altérer la constitution physique.

On a cité la vallée de Bussang comme celle des Vosges où l'on trouvait le plus de belles femmes; les observations que j'ai eues l'occasion de faire, n'appuient pas cette assertion. La nature a dessiné les traits des Vosgiennes avec plus de force que de grâce; excepté dans la partie de cette chaîne qui se rapproche de Colmar. Celles-ci peuvent soutenir le parallèle avec les femmes de Marseille, de Chambéry, d'Avignon, de Menton et de Bolbec.

C'est ici le cas d'observer que l'usage du tabac en poudre et en fumée étant devenu plus commun, des femmes en contractent l'habitude. J'en ai vu qui avaient la pipe à la bouche, ce qui leur donnait très mauvaise grâce. Presque partout on a conservé l'usage malsain de se coucher sur des lits de plume couverts d'une espèce d'empois fait avec de la farine et une décoction de genêts (?). A Gérardmer et

dans quelques autres communes, les habitations sont bien situées et bien bâties ; elles ont même une forme élégante ; mais ailleurs, beaucoup de maisons qu'il eût été facile de placer au méridional, sont exposées d'une manière défavorable. Elles n'ont communément qu'un rez-de-chaussée d'autant plus humide qu'on a l'habitude de les adosser à un rocher ou à une montagne.

Hâtez-vous, estimable Lasteyrie, de publier votre nouveau traité sur les constructions rurales ; mais discutez les moyens de faire adopter les vues judicieuses consignées dans cet ouvrage. Un autre usage très pernicieux dans les Vosges comme dans toute la France, c'est d'entasser devant les maisons les fumiers, double putréfaction répandant une odeur nuisible ; et voyez où va se loger la vanité. L'art de les arranger avec symétrie, de les cordeler avec art appartient aux filles. Quand il s'agit de les établir, leur dextérité dans ce travail est considérée comme preuve de leur aptitude à diriger un train de labourage et à soigner un ménage.

De Paris à Vesoul, je n'ai guère trouvé que du pain mal levé et mal fait, quoique fait avec du bon froment. Partout j'adressais ces recommandations aux citoyens et je recommandais l'avis aux bonnes ménagères de Paris. Montaigne se plaignait aussi qu'à Plombières le pain était de mauvaise qualité ; les choses ont bien changé, le pain y est actuellement en réputation : à ce point que souvent les voyageurs en emportent de Plombières à leurs amis. En général il est bien préparé en ces montagnes. Mais le froment y est rare.

Beaucoup de ménages n'ont que de l'orge, du seigle, du millet et du sarrazin, dont on pourrait faire des crêpes, comme dans la ci-devant Bretagne.

Les écrevisses, la truite et plusieurs espèces ou variétés de poissons inconnus ailleurs, tels que le Hurlin et la

Renay (1), étaient autrefois très communs ; leur rareté les réserve actuellement aux tables des personnes aisées ; un savant naturaliste de Rouen, Noël a proposé de naturaliser dans les fleuves les poissons d'eau salée, il cite Francklin qui a peuplé de harengs une rivière d'Amérique, en y déposant des feuilles de plantes couvertes de leurs œufs (*Magasin encyclopédique*, n° 20 et la *décade philosophique, 30 pluviôse*, p. 323).

Le succès d'une pareille tentative établit toutes les présomptions en faveur de celles qui n'auraient pour objet que de transporter des poissons d'eau douce dans une eau douce.

Je voudrais qu'on essayât d'acclimater ailleurs le ferrat des eaux de Genève, l'ombre-chevalier, les tortues du petit lac de Wildensée en Suisse; le Scheid, qui est le *Silurus glanis* de Linnée, poisson inconnu en France, qui fréquente l'Elbe et le Danube. Il se rend même redoutable aux baigneurs. Dün, pêcheur à Strasbourg en faisait venir et les nourrissait dans des viviers et les vendait fort cher sous le nom de Lotte de Hongrie. Ce fait m'a été raconté par le savant Hermann dont les naturalistes regretteront longtemps la perte.

En l'an VI, on a détruit en France, 5,341 loups dont 108 dans la Meurthe et 150 dans les Vosges; on voit là que les animaux nuisibles sont encore très communs dans cette contrée, tandis que les diverses espèces de gibier deviennent rares.

Je lis dans la *Bibliothèque germanique* (t. Ier, p. 78), qu'un auteur saxon a publié une déclaration des droits des faisans; il réclame qu'on ne leur ravisse pas la liberté qu'ils tiennent de la nature. Par une conséquence à ce principe, il aura sans doute stipulé la conservation de leur

(1) La perche et la truite.

vie. On ne trouve plus de faisans dans les forêts, à Saverne, ni dans celles des environs de Lunéville. La gélinotte et le coq de bruyère sont devenus très rares dans les Vosges, à tel point que leur race pourra s'éteindre.

L'escargot qu'on ne mange pas à Paris quoiqu'il soit en abondance dans les environs de Romainville et ailleurs, est un mets recherché (1). Varron nous apprend que chez les Romains on engraissait les loirs et les escargots en environnant d'eau les terrains destinés à rassembler ceux-ci.

Towson remarque dans son voyage en Hongrie (p. 12 et *seq.*, Londres 1797), qu'à Vienne on en mange beaucoup. Legrand (d'Aussy) dans son ouvrage sur la vie privée des Français (t. I, p. 117), observe que des côtes de l'Océan on en envoie quelquefois dans les colonies.

A Remiremont, on en tire des environs de Bâle et de Porrentruy. Dans la ci-devant Lorraine et l'Alsace, on mange également comme à Vienne beaucoup de grenouilles dont on fait des tourtes et des bouillons excellens pour la poitrine. Dans d'autres contrées, elles n'inspirent que du dégoût.

La culture des arbres fruitiers et l'art de greffer ont fait depuis quinze ans de grands progrès dans les Vosges.

On y trouve, ainsi que dans la ci-devant Lorraine, la Silvange, cette espèce de poire d'une saveur exquise et qui est très rare à Paris. Les fruits à noyaux abondent dans cette chaîne des Vosges. Je crois devoir donner quelques détails sur l'espèce nommée koetsche, si peu commune dans la majeure partie de la France, et cependant si digne de l'être. La koetsche que les Allemands nomment *quetschen* est le *prunus fructu parvo dulci atro cœru-*

(1) Les temps sont bien changés ; on en mange beaucoup maintenant.



leo de Tournefort ou suivant d'autres *prunus dulci atro cœruleo*. J'en distinguerai quelques variétés que j'appellerai « grosse et petite ronde » et « grosse et petite longue ». Beaucoup de naturalistes la regardent comme une variété du *prunus domestica* ou plutôt celui-ci comme une variété plus cultivée de celle-là. Le plus savant botaniste du Danemarck, Martin Wahl (1749-1804), à qui je dois en grande partie cette note, croit qu'elle tire son origine d'une espèce de prune sauvage qu'on trouve dans les haies de diverses contrées du Danemarck surtout en Fionie ; et dans son état sauvage il a des épines que la culture lui fait perdre. Il est très commun dans tout le Nord, spécialement en Allemagne et en Suisse. On l'élève soit de noyau, soit de bouture ; il n'aime pas à être taillé et ne se prête guère à être façonné en espalier. Presque toutes les expositions et les sols lui conviennent, il craint cependant les lieux trop humides ; il porte de très bonne heure et jusqu'au dernier terme de la caducité. Dans quelques pays du Nord on en fait une liqueur qu'on prend en sauce avec le rôti mêlé de vin, de sucre et d'orange ; on en prépare une espèce de vinaigre qu'on adoucit par le sucre et les épices. On en fait aussi des tartes, des marmelades ; mais surtout on en fait d'excellents pruneaux qui sont plus fins lorsqu'ils ont été séchés au soleil et qu'ils ont un an ou deux. Ces pruneaux bien préparés sont délicieux et suivant moi, supérieurs aux damas de Tours, aux moyeux de Dijon, etc. Cet arbre cultivé seulement dans quelques départemens du Nord-Est de la France est inconnu dans le Midi. Il commence cependant à se répandre dans les environs de Paris.

Les légumes des Vosges sont abondans et sains ; dans la partie rapprochée du Rhin, on prépare beaucoup de choucroute. Le laitage est d'excellente qualité. Le fromage appelé *Vachelin* et celui de Gérardmer qu'on vend à Paris, sous le nom de *Giraumé*, sont bons mais peut-être

inférieurs à celui des anabaptistes de Salm. Des Marets en a décrit les procédés, dans l'Encyclopédie par ordre de matières. Ces bonnes gens fêtent leurs hôtes *dapibus inemptis*, suivant l'expression d'Horace, avec du lait, du beurre, du miel, du fromage et des beignets. L'auteur de la vie privée des Français (t. II, p. 54) croit d'après..... que l'art de fondre le beurre est venu de la Lorraine. On y sale beaucoup.

Quelques mets sont particuliers à cette contrée sous le nom de Rocas (1), de Roncin. Le fromage et les œufs en sont la base. La Brecotte, espèce de laitage forme une boisson assez ordinaire. Beaucoup de ménages vivent la moitié de l'année de pommes de terre, de brecotte et de lard. Ce régime est à peu près celui des campagnards de l'Irlande, d'après le tableau qu'en donne Arthur Young, et, comme les Irlandais, les Vosgiens sont nerveux et robustes.

COSTUME

Je dirai un mot du costume. Rien de plus bizarre que le genre d'habillement usité jadis dans la partie allemande de ces contrées. Il ressemblait à ceux de Mulhouse et de Strasbourg dont on a des gravures très curieuses. On n'y trouve plus ces vastes hauts de chausse usités encore parmi les Basques, les Bas-Bretons et les Suisses et qui tous sont moins ridicules que les tabliers de cuir dont s'affublent en guise d'ornement, les jours de dimanche et les fêtes, les campagnards des environs de Mâcon et de Villefranche. Le costume n'a plus rien d'étrange ; dans la partie allemande, le sarrau noir et la veste rouge se sont main-

(1) *Roncin*, fromage cuit (Adam). *Brecotte*, écume caséeuse produite par l'écume du petit lait (Id.)

tenus; ils ont comme dans toute l'Europe des ligatures multiples qui exercent sur les membres une complexion funeste. Le savant chirurgien Lombard en a décrit les dangers. Jordan, académicien de Berlin qui voyagea en France, vers 1730 (*Histoire d'un voyage littéraire en France*, p. 29), remarque qu'à Strasbourg, des nuances dans l'habillement distinguent les filles des femmes, et cet usage qui subsiste dans diverses contrées, est fondé en raison.

Dans une partie de l'Alsace, comme en Souabe et en Suisse, les femmes sont parvenues à se gâter leur taille en se fagotant de manière que la partie du dos correspondant au sein, est aussi proéminente et nous ne doutons pas qu'elle n'occasionne chez elles des gibbosités héréditaires comme celles du dromadaire. Cependant cet usage n'est pas général et depuis longtemps on a vanté avec raison la conformité physique des deux sexes dans cette contrée.

Au Ban-de-la-Roche, les femmes et les filles ont communément un bonnet rond d'indienne fixé par un ruban qui se noue sous le menton. Le bonnet découpé dans la partie supérieure du visage laisse le front entièrement découvert. On a remarqué que cette coiffure sans être élégante a de la grâce et sied surtout aux jeunes filles en imprimant à leurs traits un air pur et virginal!

Dans les cantons allemands, surtout dans la ligne qui va de Sainte-Odile sur Haguenau, elles ont une petite coiffure noire en soie; un mouchoir de même nature et de même couleur leur ceint le cou et les extrémités artistement arrangées s'épanouissent sur les épaules. Pour le travail des champs, elles ont un chapeau de paille à très grande volée. Vers le Val-d'Ajol, les femmes, les nourrices surtout assujétissent le mouchoir qui leur couvre le sein par une grande épingle d'argent dont la tête est de la grosseur

d'une noix. Dans la partie française, la coiffure est plus élégante et la belle mousseline est recherchée.

Je me souviens d'avoir vu au Saint-Gothard une jeune fille qui, en gardant ses vaches, avait un parapluie de soie et les pieds nus. Je ne crois pas qu'on rencontre pareille singularité dans les Vosges. L'usage des sabots y est très commun. Les souliers sont pour les jours de fête et les hauts talons ont disparu comme dans nos villes. C'est peut-être la seule réforme raisonnable qui eut lieu dans le costume des femmes.

AUTORITÉ PATERNELLE. — RESPECT FILIAL MARIAGES. — MŒURS

L'autorité paternelle si respectée par les anciens gaulois, a été outragée même par des lois dans ces derniers temps; néanmoins elle conserve beaucoup d'ascendant parmi les habitants des Vosges. Les enfants ne vont pas comme dans la Belgique, s'agenouiller soir et matin en demandant la bénédiction de leurs parens ; mais des témoignages non équivoques signalent le respect parmi les institutions sublimes du christianisme. Il en est une dont l'avantage a été préconisé par la philosophie. C'est celle des parrains et des marraines, institution vraiment admirable qui dans le cas éventuel où un enfant en bas âge, perdrait ceux qui lui ont donné la vie, prépare aux orphelins une ressource dans la tendresse d'autrui. C'est une véritable adoption qui, dans ces contrées, a conservé toute sa force. Des présents des parrains à des époques déterminées, de naissance, de renouvellement de l'année, sont le gage de l'affection pour les filleuls. Ceux-ci de leur côté, les respectent à l'égal des auteurs de leurs jours. On n'entreprend rien d'important sans les consulter surtout quand il s'agit de mariage. Si le père et la mère sont morts, ils les rem-

placent dans l'exercice de la bienveillance et de la surveillance. J'ai retrouvé vers Evreux l'usage pratiqué dans la montagne comme dans la plaine de la ci-devant Lorraine qu'avant de sortir de la maison pour se marier, les futurs époux se présentent devant leurs parents et ceux-ci leur adressent des discours qui manquent rarement de faire couler des larmes dans un moment où tout dispose à l'émotion.

Dans quelques cantons, l'habillement de l'épouse est entièrement noir, ailleurs entièrement blanc, quelque fois sans couleur exclusive. Je ne parle pas de la couronne nuptiale dont l'usage presque général en Europe, remonte à une haute antiquité. On peut consulter à cet égard Capelle et Pascetuis (L. 2, 16). Ici, la seule vertu a le droit de la porter. C'est par tolérance qu'on la permet à une fille lorsqu'elle épouse celui qui l'a deshonorée. Ce cas excepté, celle qui aurait manqué à l'honneur n'oserait arborer ce signe de la bonne conduite. Une insurrection générale de celles qui ont conservé des mœurs honnêtes, irait au milieu de la cérémonie, la lui arracher. Vers Fougerolles, au lieu de donner le bras à l'épouse, l'usage grotesque est de la soutenir sous les aisselles comme si elle se trouvait mal. L'étiquette veut qu'elle détourne la tête et qu'elle pleure si l'on passe devant la maison paternelle. Du côté de Vesoul, l'époux a un garçon d'honneur qui donne le bras à l'épouse pour se rendre à l'église et l'épouse a une fille d'honneur à qui l'époux futur donne le bras, mais le mariage célébré, le père du marié donne le bras à l'épouse devenue sa bru, et le garçon et la fille d'honneur se donnent le bras.

A La Bresse, le mariage étant célébré, on s'arrête au retour sur la porte de la maison ; les parrains et marraines recueillent les présents destinés aux futurs ; ils se montent en argent, en linges et en meubles.

Pendant le repas de noce, les filles viennent adresser la chanson d'adieu à leur ancienne camarade qui désormais passe au rang de femme. Elles y joignent des souhaits pour son bonheur. Il ne manque à cette espèce d'épithalame avoué par la morale que de l'être par le goût. La poésie n'en est pas heureuse. J'aurais pu mentionner d'autres usages, les uns indécents, quelques uns plaisants: tel que celui d'enlever l'épouse pour obliger le mari à la chercher. Cette espièglerie avait lieu chez les Spartiates ; celui de leur donner une soupe au lait le lendemain des noces. La même chose est pratiquée dans le Finistère, où la soupe est portée sur une civière par quatre hommes vêtus de blanc ; celui, en entrant dans la maison du mari, de donner à la femme un œuf comme symbôle d'union, et du blé qu'elle répand sur la tête de l'époux. On trouve quelque chose d'analogue dans le *prœdium rusticum* de Vanière.

Dans quelques contrées de la Suisse, on fait un fromage apprêté de manière qu'il ait une durée égale à la plus longue durée de vie humaine. Il y a des fromages de 80 ans. Dans quelques Etats de l'Amérique, à la naissance d'un enfant, on fait une plantation d'arbres qui formeront une partie de sa dot ; et ces arbres contemporains ont sous le point de vue moral la magie des souvenirs. Près de Pont à Mousson, la coutume était jadis que chaque nouveau marié plantât quatre arbres. C'était presque toujours des noyers; aussi ils sont très multipliés sur le territoire de cette commune. N'est-il pas à désirer que ces usages se généralisent ; ils peuvent s'établir sans le concours des lois. D'ailleurs, hélas ! nous en avons trop ! L'erreur de beaucoup de législateurs fut d'imaginer qu'on fait tout par des décrets. On a voulu tout réglementer, ce qui était à la vérité plus facile que de donner des habitudes et de les introduire par le bon exemple. Il faut à l'autorité gouvernementale bien peu

de lois quand elle sait conquérir l'estime et la confiance. Elle est sûre de cette conquête quand elle a partout le caractère de fraternité, de justice et de respect pour le peuple dont plusieurs contrées de l'Europe offrent des exemples. Ainsi, entre Marienwerder et Gottingen, près de chaque pierre milliaire, est un siège de gazon couronné d'un petit bosquet pour reposer les passants *(Bibliot. Britannique*, nº 93). Ainsi, dans diverses contrées de l'Alsace, de la Souabe et de l'Helvétie, de distance en distance, sur les grands chemins, on trouve deux bancs (1), un pour le voyageur qui veut s'asseoir et l'autre plus élevé pour l'homme qui, portant à dos, ne peut se reposer qu'en appuyant son fardeau sur un banc plus en hausse. Mais revenons à notre sujet.

A La Bresse, les garçons et les filles, quelle que soit la disparité d'âge, se tutoient, les amants se tutoient de même ; une fois mariés, ils se parlent au pluriel.

Les mariages sont heureux, la sainteté du lien conjugal est respecté.

Dans les dix-sept premiers mois, depuis l'époque où fut rétablie la faculté de divorcer, il y en a eu à Paris 6,000 moins six, la plupart demandés par des femmes. Le département des Vosges en compte 18 pour l'an IV et 23 pour l'an V.

Je pourrais citer une foule d'anecdotes qui attestent la tendresse réciproque des époux ; je me borne à celle-ci dont j'ai été le témoin : Une femme très pauvre étant malade, les haillons qui couvraient son lit étaient insuffisans pour la défendre contre un froid très rigoureux. Le mari étendit sur le lit de sa compagne son habit et sa veste et resta exposé à l'inclémence des saisons.

---

(1) En Alsace, on nomme ces bancs les « bancs du roi de Rome ».

On sait que les mères aiment mieux leurs fils et les pères leurs filles : heureux instinct de la nature qui fait entrevoir à chacun, dans l'esprit de sa prédilection, l'appui de sa vieillesse. Ce sentiment m'a paru très prononcé dans les Vosges.

Lorsqu'une fille ayant atteint l'âge de la raison, vient à mourir, toutes ses compagnes du même âge, vêtues de blanc, assistent au service ; quelques-unes portent le cercueil qui est orné d'une couronne et d'une guirlande de fleurs.

Là, plus qu'ailleurs peut-être, l'on trouvera entre les enfans de la même famille une gradation d'autorité douce qui ne déroge point à la bienveillance fraternelle. L'aîné soigne le cadet, chacun a son genre de surveillance assigné dans la répartition du travail domestique. La fille aînée, parvenue à l'âge de quatorze ans, remplace déjà la mère ; déjà elle est respectée des ouvriers, des domestiques. La domesticité a un caractère de douceur ; serviteurs et maîtres, tous mangent à la même table, à peu près sur la ligne de l'égalité.

Les hommes passent la presque totalité des journées hors de la maison ; il y en a beaucoup employés aux coupes dans les forêts, quelquefois à une grande distance. L'entreprise dure six mois, un an, même plus. Alors on a élevé dans un lieu agréable une case à proximité des coupes ; il y a huit pièces composant tout le mobilier. Mari, femmes, enfans, quittent la maissn pour aller occuper cette hutte ; le porc, les poules et le chien sont du voyage. Quelques planches et des voliges les séparent du logement des maîtres. La conduite des ménages est entièrement dévolue aux femmes. Elles y portent un esprit d'ordre et d'économie. A Gérardmer et dans d'autres communes, on se pique d'une grande propreté, comme en Suisse, en Hollande, etc., mais cela n'est pas général ;

ailleurs, j'ai trouvé une malpropreté dégoûtante, d'autant plus blâmable que partout il y a de belles eaux, que chaque maison a sa fontaine. La laiterie, cependant, est toujours soignée d'une façon à provoquer l'appétit. La culture du jardin est encore l'ouvrage des femmes, et communément un petit coin est réservé aux fleurs.

La dépendance des femmes vosgiennes n'a pas le caractère de la servilité ; mais cependant, l'usage et la loi même leur rappellent qu'elles ont un chef. La coutume de Marsal, ville peu distante des Vosges, statue entre autres que si une femme injurie quelqu'un, elle est à l'abri de toute poursuite, pourvu que le mari la désavoue juridiquement ou qu'il l'ait battue, ce qui est tenu également à un désaveu.

A Schweighausen (1), près de Thann, et dans quelques villages circonvoisins, jusqu'à l'époque de la Révolution, les femmes célébraient des espèces de saturnales à un jour déterminé ; elles avaient le droit de faire couper l'arbre le plus beau de la forêt seigneuriale et de le vendre à leur profit. Elles étaient les maîtresses du village, ce jour-là, qu'on nommait *Hirse montag*. *Hirse* signifie une espèce de millet dont on se régalait et l'usage d'en manger ce jour-là durait encore il y a huit ans.

On a dit que Paris est l'enfer des chevaux ; l'homme a encore des devoirs à remplir envers les anciens compagnons de ses travaux. Ils sont traités dans la montagne avec une douceur qui contraste avec la brutalité des charretiers dans nos villes. Celui qui est doux envers les bêtes de somme pourrait-il ne pas être bon avec ses semblables ?

Quelqu'un a-t-il un bâtiment à réparer, à construire, les

---

(1) Ces saturnales avaient lieu à Wihr, Walbach et Zimmerbach, près de Münster. C'était le *Weibertag*. Elles furent abolies en 1681 par le pasteur Forster (*Curiosités d'Alsace, Colmar*, 1861, 84). (A. B.)

voisins lui font ce qu'on appelle une corvée qui consiste à lui voiturer les sables, le bois, les pierres. Un voisin tombe malade, ses champs risquent d'être en friche ou sa maison de dépérir. Un jour est assigné, chaque maison fournit une personne. De toute part arrivent les charrues, les bêches, les faucilles. Dans quelques heures, les champs sont cultivés, la moisson est engrangée. Il est doux de voir cet usage se perpétuer chez des peuples déjà antiques et s'établir chez un peuple neuf tel que les Américains.

Au mois de thermidor l'an VI (décembre 1797), l'hospice des enfans abandonnés de Strasbourg était dans la plus grande détresse ; l'administration centrale du Bas-Rhin fit un appel aux âmes sensibles. Les habitans du canton de Rothau et du Ban-de-la-Roche, un des plus stériles des Vosges, envoyèrent chercher sur-le-champ 31 de ces enfans qu'ils soignent comme les leurs. A leur imitation, le même jour, 33 citoyens de Strasbourg prirent des enfans.

Il n'y a pas long-temps qu'au Ban-de-la-Roche et ailleurs, la plupart des maisons ne se fermaient pas à clef. La lessive, pendant la nuit, trempait dans le lavoir commun, et la toile à blanchir restait abandonnée dans les vergers. Actuellement encore, on laisse souvent les harnais, les instruments aratoires au milieu des champs. Des ruchers placés au coin des bois, éloignés des habitations, sont gardés par la probité publique. Rambervillers, une des villes où les marchés aux grains sont très considérables, tous les sacs qu'on y apporte ont une mesure déterminée. En cas de doute, qu'il y ait mauvaise foi ou erreur, on se contente de peser ou de mesurer le premier sac qu'on trouve sous la main. Cette vérification est censée faite sur tous les autres et il est presque inouï qu'on se plaigne d'infidélité !

A ces traits qui s'appliquent aux règles sévères de la justice distributive, j'en ajouterai un qui porte sur un objet

tout différent. Depuis un temps immémorial, les habitans de Remiremont et du voisinage sont grands amateurs de pipées. Les historiens parlent même de leurs loges de mésange. Actuellement cette guerre innocente est moins suivie parce que la destruction des forêts a diminué le nombre de leurs habitants et bientôt l'on ne pourra plus dire avec l'auteur du Temple de Gnide que les bois sont harmonieux. Mais l'usage constant est de regarder une pipée de son arrondissement comme une propriété inviolable qui est héréditaire dans les familles. Montaigne dit que les Vosgiens sont une brave nation, libre, sensée, officieuse. Deux siècles révolus depuis le temps qu'il écrivait, ont modifié, mais n'ont point effacé ce caractère. Ils sont gais, francs, humains, hospitaliers.

Le Val-d'Ajol, *Vallis Gaudii*, Val de joie, est cité comme le lieu où la gaieté champêtre est plus épanouie. Il n'est pas rare d'entendre simultanément le beuglement des troupeaux, le bruit cadencé des hâches sous lesquelles succombe l'arbre qui s'écroule avec fracas ; le claquet bruyant du moulin, la cataracte qui imprime le mouvement à la scierie et les couplets dictés par la joie. Des chants se font entendre jusque dans les flancs des montagnes, où répartis par centaines, mais travaillant solitairement à la lueur pâle de leur lampe, exposant leur vie pour gagner de quoi la sustenter, les mineurs vont arracher les métaux qui doivent subir tant de préparations pour être convertis à notre usage. Rien ne peut reproduire l'impression que peut donner ce spectacle. Il faut l'avoir éprouvé. Peuple qui chante est un peuple heureux. Mais on manque de chansons, de romances, dont l'air, le style et le sens sont appropriés aux divers usages, aux diverses professions, aux divers pays. Cette considération ne paraîtra pas minutieuse aux yeux de ceux qui ont étudié le cœur humain et l'art social. Klopstock a cru bien mériter de sa nation en

composant des chansons populaires. Lavater qui n'est guère connu en France que par son grand ouvrage sur la physionomie et la bizarrerie de ses idées ; Lavater mériterait d'être cité comme auteur de beaucoup de chants patriotiques, dans lesquels il célèbre les fondateurs de la liberté de son pays et l'on croirait que les chants dont j'entendais souvent retentir les forêts d'Uri et d'Unterwalden, doivent être plus utiles que les vers efféminés du Tasse répétés par les Barcarolles de Venise.

Je crois devoir réimprimer ici une chanson qui peut servir de modèle par sa simplicité rustique, son caractère moral. Elle est tirée de la Souabe rustique de M. Hinel. (La chanson ne s'est pas trouvée dans le manuscrit.)

La propension des Vosgiens à la gaieté faillit s'éteindre dans les temps de la Terreur.

Les habitans étaient désolés de ne plus voir arriver ces solennités périodiques où sous un costume plus soigné qui leur commande une sorte de respect pour eux-mêmes ou leurs semblables, ils quittent leurs granges et les châlets disséminés sur les montagnes ; la piété et leurs affaires les réunissent successivement à l'église et autour de l'orme antique qui a vu plusieurs générations sous son ombre.

La fin de la fenaison, de la moisson est communément l'objet d'une fête, la dernière voiture de foin ou des gerbes est ombragée d'un faisceau de verdure couronné d'un vaste bouquet. A cette cérémonie succède un repas plus copieux qu'à l'ordinaire et des danses.

Chaque village a d'ailleurs, comme dans la plupart des départemens, une fête annuelle de plusieurs jours à laquelle sont convoqués de droit les parents et les amis. Elle coincide généralement avec la solennité pastorale ou elle la suit de près. On la nomme spécialement « la Fête », c'est ce qu'on appelle « la Vogue » dans le Mont-Blanc et « la Kermesse » en Belgique.

On réserve, on économise longtemps à l'avance pour être prodigue dans cette circonstance. Il n'est si pauvre qui ne pense alors à offrir à ses hôtes, de la viande, du vin et surtout beaucoup de pâtisseries. A des mœurs hospitalières beaucoup de ces bons villageois unissent un tact moral qui saisit la convenance et descend à tous les détails sur lesquels peut exercer la bonté du cœur. Le violon rustique sert d'intermède aux repas champêtres et se fait entendre toute la nuit. Je suis toujours étonné que le galoubet et le tambourin soient inconnus dans cette contrée. Quelquefois l'issue de cette joie bruyante rappelle le dîner des Centaures et des Lapithes ; mais ces excès sont rares et le plus souvent dans ces fêtes, on termine les discordes de famille, on s'explique, les cœurs se rapprochent. Des frères, des sœurs établis quelquefois au loin et qui de longtemps ne s'étaient vus, se trouvent réunis à cette époque, se rendant avec empressement dans la maison qui les a vus naître et qu'habitent encore dans leur vieillesse les auteurs de leurs jours. La bru apporte à sa belle-mère son enfant qui retourne comblé de présents de l'aïeule charmée de rétrograder par la pensée vers l'aurore de la vie et de revivre dans sa parenté. Ce jour-là on passe en revue les souvenirs, les anecdotes de la famille et des larmes d'attendrissement s'échappent de tous les yeux. A la suite du Socrate rustique, on a imprimé un mémoire curieux sur la famille des Pinçons, vulgairement nommée Pinon, près de Thiers, département du Puy-de-Dôme, qui depuis des siècles sont un modèle de bonne conduite et d'industrie. Je pourrais citer dans les Vosges beaucoup de familles respectables, telles que les Paxion de Gérardmer, les Renauld de Baccarat, etc. Mais ne pourrais-je pas parler des Fleurot très connus en France sous le nom de *Val d'Ajol*, du nom de la charmante vallée qu'ils habitent à un myriamètre de Plombières. Ils ont été visités par le Dr Morand, Tressan

et Saint-Lambert. On sait que depuis sept générations, ils excellent dans l'art de remettre les membres fracturés ou luxés. Le duc de Lorraine, Léopold leur offrit des lettres de noblesse; ils les refusèrent par crainte que la famille ne dégénérât de ses vertus héréditaires. Louis XV voulant récompenser celui qui, en 1759, avait été appelé pour traiter le duc de Bourgogne, exempta la famille d'impôts; elle refusa en disant qu'elle ne voulait pas être à charge à ses concitoyens, Fleurot se borna à demander que Louis XV priât M. de la Galaizière, intendant de Lorraine, d'exempter sa famille de la milice. Le monarque l'assura que M. de la Galaizière ayant des bontés pour lui ne le refuserait pas et la famille fut exempte de la milice. Un de ces Fleurot donnait en 1780 des leçons à l'École vétérinaire d'Alfort. Il mourût dans ses foyers et du moins on a respecté son monument. Je crois devoir ici insérer son épitaphe :

D. O. M.

Cy-gist le sieur Jean-Joseph Fleurot de la Broche, célèbre dans l'art de remettre les fractures, dislocations, etc., pieux, bienfaisant, modeste, désintéressé, honoré, plus d'une fois de la confiance de son *souverain* (1). Il est décédé le 10 novembre 1753, âgé de 66 ans, pleuré des siens, regretté de tous.

Requiescat in pace.

Il a laissé quatre fils établis dans le même canton. Celui que j'ai vu traite d'imposteur un homme mort récemment à Paris où il se faisait nommer le Val d'Ajol, tandis que jamais, aucun des nôtres, dit-il, n'y a fixé sa résidence.

Dans sa respectable simplicité, cette famille continue à bien mériter de l'humanité en exerçant avec autant de désintéressement que d'adresse un art qu'elle transmet à ses descendants.

Il y a quelques années qu'on proposait à l'autorité législative l'établissement du livre de famille ainsi nommé par-

(1) Ce mot est effacé.

ce que chaque famille devrait avoir un registre dans lequel seraient déposés les dates de naissance et de décès, les actions honorables ou flétrissantes, les événements heureux ou sinistres, de toute la parenté. Cette idée est heureuse sans être neuve. C'est un usage qu'ont établi depuis longtemps diverses familles patriarcales des Vosges et d'autres contrées.

Telle est entre autre dans le Jura, celle des Molard. Le chef de la branche aînée est conservateur du registre dont on redoute la censure, dont on ambitionne l'éloge, et qui imprime à tous un esprit d'ordre conservateur des bonnes mœurs. Je dois ces détails à un membre de cette famille, administrateur du Conservatoire des Arts-et-Métiers, généralement estimé et aimé de ses connaissances, par la douceur de son caractère et dont les talents sont rehaussés par beaucoup de modestie.

Vouloir généraliser cette institution était donc une vue sage; mais qui devait échouer parce qu'on s'attacha à établir ce qu'on appelait: *Religion civile*. Ne demandez pas ce que peut être une *Religion civile;* les inventeurs de ce beau projet ne nous l'ont pas encore révélé. Celui qui le proposait ou celui qui l'inspirait, s'était bien promis d'ériger les trétaux théophilantropiques sur les décombres du christianisme et d'inhumer le souvenir du dimanche au milieu des orgies décadaires. L'autorité gouvernante parlait de tolérance et déportait les prêtres les plus dévoués à la République; l'autorité gouvernante voulait persécuter sans avoir l'odieux auquel elle n'échappera pas. A ses côtés, était l'histoire qui a tout recueilli et qui dira tout à moins qu'elle ne dise avec le savant collaborateur du Pline français, l'abbé Bexon (*Hist. de Lorraine*, I, IV), « peut-être n'est-il pas de présent plus funeste à faire aux siècles à venir que le souvenir des générations présentes ».

RAPPORT

SUR LE

MUSÉE DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

par M. VOULOT, membre titulaire

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous soumettre, comme chaque année, l'état succinct des améliorations effectuées depuis un an au musée départemental et de celles dont il pourrait être l'objet prochainement.

Pami ces dernières, les plus importantes comme les plus urgentes concernent la galerie de sculpture, qui abrite de nombreux marbres, plâtres originaux et moulages, dépôts de l'Etat, achats du département, dons des communes ou des particuliers. Il y a vingt ans au moins que cette aile du bâtiment a besoin de réparations constantes dont le but est de préserver de la pluie les œuvres d'art qui y sont conservées. Aussi M. l'architecte départemental, dans le but d'arrêter ces dégradations, toujours renouvelées, vous avait-il soumis dès 1891 un double projet consistant, soit à supprimer la galerie de sculpture pour en transférer les statues dans d'autres parties du Musée, ce qui est impossible, faute de place ; soit à la démolition de la salle actuelle et la construction d'une salle neuve dans le prolon-

gement de la salle Lagarde. Cette dernière solution aurait été très dispendieuse à appliquer et menait à la suppression d'une partie du jardin. La Commission de surveillance, consultée, la rejeta, mais déclara qu'il était indispensable de réparer la salle actuelle. D'après elle, ces réparations devaient consister principalement en couverture, charpente, châssis vitrés, pavage et abri pour les sculptures placées à l'extérieur.

Le Conseil général voulut bien faire remettre en bon état l'intrados cintré de la voûte, ce qui a permis, pendant quelque temps, d'éviter le suintement sur les statues; mais cette réparation partielle est loin de suffire aujourd'hui.

M. l'architecte vient de faire part à la Commission de surveillance de son intention de vous proposer, Monsieur le Préfet, dans son rapport annuel, plusieurs solutions du problème sans cesse ajourné. Celle qu'il préférerait comme la meilleure, mais la plus dispendieuse, serait la réfection complète de la toiture en feuilles de plomb, et celle des châssis vitrés en pente bien plus forte et d'une seule feuille de verre.

Entre ces divers problèmes, vous me permettez, Monsieur le Préfet, de vous indiquer, pour mémoire, un mode de réparation possible qui m'a été signalé par M. l'inspecteur des Musées. Ce serait de recouvrir en zinc la partie supérieure de la toiture sur 6 mètres de largeur et la longueur totale de 17 mètres, sans toucher aux ardoises qui en couvrent la partie inférieure. Les châssis vitrés devraient être refaits, selon le plan de M. l'architecte départemental, la partie inférieure étant placée au-dessus du toit, tandis qu'aujourd'hui, étant à son niveau, elle donne lieu à des infiltrations continuelles. La couverture, loin d'être cintrée comme l'intrados de la voûte, a, vers le faîte, une pente de 10 à 15 degrés, ce qui facilite l'écoulement

normal des eaux (1). Les feuilles de zinc étant posées en largeur, resteraient pour ainsi dire planes, et ce métal, choisi de très bonne qualité, est assez malléable, puisque la plupart des coupoles en sont couvertes.

L'importance de notre établissement est de plus en plus reconnue. M. Fournereau, le nouvel inspecteur des Musées est venu en faire un examen sérieux. Très satisfait de son sorganiation et des soins apportés aux envois de l'Etat, il a exprimé le vif regret que nos séries d'antiquités lapidaires ne fussent pas abritées, par une marquise, contre les intempéries. Il nous a promis d'employer, auprès de l'Etat, sa haute influence pour y remédier. Cet éminent fonctionnaire a bien voulu m'assurer aussi, qu'à la fin de l'année, notre Musée serait compris dans une distribution de tableaux de petite dimension et d'un vrai mérite.

M. l'inspecteur a fait exécuter l'injonction ministérielle de réintégrer dans les Musées tous les dépôts de l'Etat qui avaient été portés au dehors. Nous avons donc prié M. le maire d'Epinal de vouloir bien nous renvoyer une toile exposée à la Mairie, et il s'est empressé de le faire.

Nous venons de recevoir de l'Etat et de placer dans nos galeries trois tableaux du XVII[e] siècle, qui ont été longtemps exposés au Louvre. Ce sont : un paysage historique très décoratif, inspiré par la campagne romaine et par les compositions du Poussin. Ce tableau est d'une fort belle conservation, sauf l'arrière-plan, habilement restauré. Il nous est arrivé dans le même envoi deux toiles originales de Pierre Mignard, un *Ecce Homo* et une *Vierge en pleurs*, remarquables par leur couleur et d'une parfaite harmonie. Ces œuvres d'art figureront avec avantage dans nos salles.

Il est regrettable, toutefois, que nous possédions si peu

(1) Il est facile de s'assurer de la disposition exacte de la toiture et des châssis en l'examinant depuis la fenêtre de la salle d'Histoire naturelle.

de peintures de l'école actuelle. Parmi ces dernières, le paysage de M. Petitjean, acquis au dernier concours régional, avait plusieurs soufflures provenant d'une disposition défectueuse de la toile. L'artiste vosgien a bien voulu se charger de les faire disparaître.

L'archéologie, qui constitue le principal mérite de notre établissement, n'a pas été oubliée cette année. Le célèbre bas-relief à inscription du Donon, muré sous le toit de la salle de sculpture, est assez mal abrité. Il a été recouvert de plusieurs couches de collodion ayant pour but de le préserver des influences atmosphériques. Pour permettre l'étude sérieuse de ce monument, dont l'interprétation est encore si discutée aujourd'hui, j'en ai fait faire un excellent moulage exposé à la hauteur de l'œil dans la salle d'antiquités vosgiennes. J'ai placé, à côté de ce moulage, un dessin du XVII[e] siècle, la plus ancienne reproduction qui en soit connue.

Les deux chapiteaux romans d'Epinal, que nous avait donnés M. Ch. Weiss, ont été élevés dans la cour intérieure, à la place qui leur convenait. Enfin, nous venons de placer dans la salle d'antiquités vosgiennes une fort belle inscription due à la libéralité de notre zélé collègue de la Commission du Musée, M. Alfred Kampmann. Gravée sur marbre blanc, elle peut être datée du haut empire romain par la rare beauté des caractères qui la composent. Elle fut recueillie à Strasbourg dans les décombres de la bibliothèque municipale après l'incendie de 1870, et avait sans doute fait partie de la collection du célèbre Schœpplin, léguée par lui à la ville. Mais le plus curieux de son histoire, c'est qu'au XVII[e] siècle déjà, le savant italien Muratori l'avait reproduite dans son grand ouvrage, comme venant d'être trouvée à Rome.

Cette inscription nous apprend qu'un directeur d'une troupe d'acteurs dramatiques, nommé Quintus Favius

Armonius, a vécu vingt-quatre ans et six mois. Selon toute vraisemblance, ce monument, étant de petite dimension, devait être l'épitaphe superposée, dans une des catacombes de Rome, à l'une de ces petites niches creusées dans le tuf› et renfermant, chacune, une urne cinéraire (1).

Il importe beaucoup M. le Préfet, que nos monuments anciens, retrouvés avec tant de peine sous le sol, et si utile à reconstituer l'histoire de notre région, soient de plus en plus livrés à l'étude des spécialistes. Il serait aussi très important que, si jamais notre établissement venait à être détruit par le feu, il fut conservé ailleurs un souvenir exact de ses précieuses collections. L'automne dernier, l'érudit Conservateur du Musée des Antiquités nationales, M. Alexandre Bertrand, membre de l'Institut, a passé ici une semaine avec le chef de son atelier de moulage, et a fait reproduire fidèlement nos belles stèles funéraires de Soulosse. Il a tenu à visiter avec moi l'emplacement même d'où je les avais extraites, et aussi les environs de Monthureux-sur-Saône, où notre conseiller général, M. Ed. Bresson, venait encore de faire de si riches et de si remarquables découvertes.

Le savant archéologue a été fort étonné de ce que, depuis sa dernière visite à notre Musée, nos séries lapidaires s'étaient si notablement accrues, et a exprimé le désir de revenir prochainement pour y faire prendre de nouveaux moulages. Il m'a affirmé que notre musée était, pour les séries gauloises et romaines, le cinquième de province tant pour le nombre de ses spécimens que pour leur bonne disposition et le vif intérêt qu'ils présentent.

Nos séries d'ethnographie et d'histoire naturelle ont aussi gagné depuis l'année dernière. Le costume si remarquable

---

(1) L'inscription se lit ainsi : Q. Favius. Armonius. Loc. Scaenicorum vixit an. XXIIII m. VI.

par son originalité et sa grâce, que portent les jeunes mariées des environs de Tuyen-Quang, eût été peu remarqué si on l'avait simplement suspendu à un mur. Nous en avons revêtu une statue de jeune fille, étude en plâtre que nous avions à notre disposition et qui s'y adaptait parfaitement. S'élevant entre deux vitrines de coquilles exotiques, il forme aujourd'hui la principale attraction de nos galeries d'histoire naturelle. Près de là sont exposés quatres scies d'espadon et un bec de spatule qu'un Vosgien, M. Colin, gendarme à la Guyane, a pris la peine de nous rapporter. Il a bien voulu me promettre aussi de profiter du prochain congé d'un de ses collègues lorrains pour nous envoyer, selon mon désir, un alligator, destiné à compléter une de nos séries les plus intéressantes de la faune exotique.

Cette année, comme les précédentes, je suis heureux de reconnaître, Monsieur le Préfet, le nombre toujours croissant des professeurs, des artistes et des savants qui se livrent, dans nos différentes galeries, à des études spéciales. La salle de sculpture, notamment, a été très fréquentée. On y a placé une pancarte portative où sont détaillés tous les objets qu'elle renferme. Les étiquettes y ont été multipliées, ainsi qu'à l'étage supérieur de nos collections d'histoire naturelle. Nos milliers d'échantillons de minéralogie et de pétrologie, formés de collections spéciales de diverses contrées, sont à présent munis d'étiquettes très lisibles, et les plus importants de ces spécimens ont été placés bien en évidence. Tous ont subi un complet nettoyage, permettant de mieux distinguer les éléments qui les composent.

Pour la numismatique, nous avons classé et déterminé avec soin, dans chaque série, les différentes monnaies et médailles léguées à notre Musée par notre regretté concitoyen, M. Maud'heux, et qui pouvaient prendre place dans nos collections.

Je termine ce court résumé, Monsieur le Préfet, en

mentionnant deux legs qui ont pour nous une valeur toute particulière. Le généreux donateur d'une collection considérable, dont la formation lui a coûté des peines inouïes, M. E. Lagarde, atteint d'une maladie sans remède, est revenu, trop jeune encore, mourir dans son pays natal. Il a bien voulu nous léguer son portrait, exécuté en 1871 par notre sympathique compatriote, M. Alphonse Monchablon.

Il nous a légué aussi une créance de 20,000 fr., dont le revenu doit servir au gardiennage et à l'entretien de sa collection. Ce généreux donateur a bien voulu tenir compte au département des importantes dépenses que celui-ci a faites pour l'ouverture, le bon éclairage et le mobilier d'une salle nouvelle.

Telles sont, Monsieur le Préfet, les principales augmentations et améliorations dont le Musée a été l'objet cette année, et celles dont il pourrait être susceptible prochainement.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect.

Le Conservateur du Musée départemental,

V. VOULOT.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'EMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

BUREAU

PRÉSIDENT D'HONNEUR, *M. le Préfet des Vosges.*

PRÉSIDENT, M.

VICE-PRÉSIDENTS { M. *Gazin*, Edgard, (A. ✿), avocat, docteur en droit.
M. *Ohmer* (✻, I. ✿), proviseur honoraire. }

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, M. *Haillant* (A. ✿), avoué, docteur en droit.

SECRÉTAIRE-ADJOINT, M. *Husson* Henry, professeur libre, peintre décorateur.

TRÉSORIER, M. *Guyot*, ancien directeur des contributions directes.

BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE, M. *Tremsal* (A. ✿), directeur d'école primaire.

BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE-ADJOINT, M. *Garnier* (I. ✿. ●), conducteur des ponts-et-chaussées.

COMMISSIONS ANNUELLES

1° COMMISSION D'AGRICULTURE

MM. Lebrunt, *président* ; Huot, *vice-président* ; Le Moyne, *secrétaire* ; Mongenot, Joly, Guyot, Ména, membres titulaires.

2° COMMISSION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

MM. Gley (Gérard), *président* ; Bourgeois, *secrétaire* ; Bour, Chevreux, Gazin (Edgard), Voulot, Tremsal, membres titulaires.

3° COMMISSION LITTÉRAIRE

MM. Chaudey, *président* ; Bour, *secrétaire* ; Berher, Derazey, Gley (Gérard), Ohmer, Gautier, membres titulaires.

4° COMMISSION SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

MM. Le Moyne, *président* ; Hausser, *secrétaire* ; Gautier, Huot, Kampmann, Ména, Lebrunt, Garnier, membres titulaires.

5° COMMISSION DES BEAUX-ARTS

MM. Poirson, *président* ; Husson, *secrétaire* ; Chevreux, Mieg, Louis, Tourey, Voulot, Amann, membres titulaires.

6° COMMISSION D'ADMISSION

MM. Guyot, *président* ; Garnier, *secrétaire* ; Gazin (Edgard), Gley (Gérard), Tremsal, Lebrunt, Ohmer, membres titulaires.

M. le Président de la Société et M. le Secrétaire perpétuel sont de droit membres de toutes les commissions.

MEMBRES TITULAIRES
résidant à Epinal

MM. les Sociétaires qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard M. le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Amann, sculpteur, rue Rualménil (1893). (1).

Berher, Eugène, docteur en médecine, botaniste, 10, rue des Forts (1870).

Bour, juge au tribunal civil d'Epinal, 11, rue du Doyenné, (1887).

Bourgeois, Alfred (A. ✿), archiviste-paléographe, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, conseiller général, 9, rue de la Calandre (1887).

Brenier (l'abbé) (✱), curé de la paroisse, 10, rue Haute (1874).

Chaudey, (A. ✿), agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie, 1, rue Gilbert (1892).

Chevreux, Paul (A. ✿), ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste départemental, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 34, rue de la Préfecture (1880).

Derazey, Albert, avocat, 4, faubourg d'Ambrail (1888).

Garnier, Adolphe (I. ✿, ☉), conducteur des ponts et chaussées, chef des bureaux de l'ingénieur en chef, 10, rue Jeanne d'Arc (1878).

Gauthier, Léon (✱), membre du Conseil général des Vosges, ancien capitaine du génie, rue de la Préfecture (1878).

Gazin, Edgard (A. ✿), avocat, docteur en droit, 24, rue d'Ambrail (1885).

Gebhart (A. ✿), pharmacien, 38, rue Léopold-Bourg (1871).

Gley, Gérard (I. ✿), professeur en retraite, 5, rue de la Calandre (1853).

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année d'admission.

Guyot, directeur des contributions directes en retraite, 19, rue de la Louvière (1883).

Haillant, Nicolas, (A. ✿), avoué, docteur en droit, lauréat de l'Institut, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 17, rue du Quartier (1875).

Hausser, Ernest (A. ✿, ✻), sous-ingénieur des ponts et chaussées, rue Grennevo, 3 (1889).

Hervé, professeur de dessin au collège, artiste peintre, place de la Bourse. (1891).

Huot, Jean-Baptiste (✻), conducteur des Ponts et chaussées en retraite, 33, avenue des Templiers (1882).

Husson, Henry, professeur libre, peintre décorateur, 2, place des Vosges (1889).

Jolly, inspecteur-adjoint des forêts, faubourg Saint-Michel, 71 (1894).

Kampmann (✻), industriel, Président du tribunal de commerce, route du Champ-du-Pin (1885).

Lapicque, Auguste, (●), vétérinaire, 5, rue de la Bourse (1861).

Lebrunt (I. ✿, ●), professeur en retraite, 43, rue de la Préfecture (1854).

Le Moyne, Charles (O. ✻, A, ✿), directeur des postes et télégraphes en retraite, 14, rue de la Préfecture (1864).

Louis, Léon, (I. ✿), chef de division de la Préfecture, 29, rue Gambetta (1886).

Ména, Philippe, inspecteur des forêts, 12, quai de Dogneville (1884).

Merlin, (Ch. I. ✿), secrétaire de l'inspection académique, 5, place de l'Atre (1862).

Mieg, Charles, industriel, 18, rue Thiers (1888).

Mongenot, (✻, ●) conservateur des forêts, rue Thiers, 23.

Mottet Jean-Baptiste, (✻), directeur des postes en retraite, 15, rue de l'Hôtel-de-Ville (1879).

Ohmer, Auguste (✻, I. ✿), proviseur honoraire, 17, rue Thiers (1881).

Poirson, juge d'instruction, rue de Nancy, 19 (1893).

Pucelle, (✱), agent-voyer-chef, 46, rue des Bons-Enfants (1893).

Tourey, Charles (I. ✱), professeur et compositeur de musique, rue de l'Ancien-Hospice (1882).

Tremsal (A. ✱), directeur d'école primaire à Epinal, rue Lormont (1892).

Voulot, Félix (I. ✱), conservateur du Musée départemental, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 1, place Lagarde (1875).

MEMBRES LIBRES

résidant à Epinal

MM. les Sociétaires qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard M. le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Ancel (A. ✱), docteur en médecine, 6, rue du Chapitre (1877). (1)

Baetzner, pharmacien de 1re classe, 13, rue du Boudiou (1892).

Ballon, pharmacien de 1re classe, 9, rue de la Paix (1887).

Castier, George, docteur en droit, notaire à Epinal (1894).

Clasquin, François (A. ✱), architecte départemental, 13, rue du Quartier (1886).

Couturier, Georges, docteur en médecine, rue Lormont (1888).

---

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année de l'admission.

Dalsace, Gaston (✻), inspecteur des forêts en retraite, 5, rue de l'Ecole normale (1882).

Denys, Roger (✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chemin des Corvées (1887).

Doley, Henry, fils, avocat, 2, rue des Forts (1886).

Fricotel, imprimeur, 2, quai de Juillet (1888).

Gley, Emile, ancien imprimeur, 19, place de la Bourse (1874).

Goguel, pasteur, 31, rue Gambetta (1882).

Hun, Damien, publiciste, rue Jeanne-d'Arc (1891).

Hussenet, avoué, rue des Forts (1894).

Juillard, Georges, (A. ψ), industriel, maire d'Epinal, 27, rue de la Louvière (1889).

Kiener, Christian (✻, A. ψ), sénateur des Vosges, industriel, 20, rue de la Préfecture (1878).

Legras, (Dr P.), médecin, rue d'Arches (1893).

Le Bègue (✻), ancien directeur de l'asile public des aliénés de Bron, adjoint au maire, rue de la Préfecture (1878).

Merklen, notaire, docteur en droit, 6, rue Thiers (1880).

Mougenot, Louis, (ψ), architecte, 16, rue de la Préfecture (1891).

Perrout, René, (✠), avocat, 4, rue Thiers (1891).

Sonrel, propriétaire, rue Jean Viriot (1887).

Stein, ancien notaire, licencié en droit, 7, rue de la Préfecture (1882).

Vallois, contrôleur des contributions directes, rue François-de-Neufchâteau (1893).

MEMBRES ASSOCIÉS

résidant dans le département des Vosges

Les membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Bailly, Nicolas (✻, A. ✿), docteur en médecine, membre du Conseil général, maire de Bains (1882). (1).

Boucher, Henry, licencié en droit, député des Vosges, membre du Conseil général, industriel à Kichompré, commune de Gérardmer (1875).

Bouloumiè, Ambroise, licencié en droit, membre du Conseil général, maire de Vittel (1883).

de Boureulle (O. ✻), colonel d'artillerie en retraite à Docelles (1876).

Bresson, Edouard (✻ A. ✿), ancien député des Vosges, membre du Conseil général des Vosges, maire de Monthureux-sur-Saône (1882).

Buffet, Louis (✻), sénateur, ancien ministre, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Ravenel (Mirecourt) ou 2, rue Saint-Pétersbourg à Paris (1850).

Chapelier (l'abbé), curé-doyen à Lamarche (1886).

Déchambenoît, directeur des usines de la Pipée, à Fontenoy-le-Château (1876).

Didier-Laurent (l'abbé), curé à Thiéfosse (1885).

Ducret, Gustave, rentier, délégué cantonal à Bulgnéville (1873).

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année de l'admission.

Edme, Louis, licencié en droit, à Rouceux (1876).

Ferry, Léopold, agriculteur à Corcieux (1887).

Fournier, Alban, docteur en médecine, président de la section des Hautes-Vosges du C. A. F., à Rambervillers (1875).

Gazin, Auguste, inspecteur-adjoint des forêts à Raon-l'Etape (1887).

Gérard, Albert, avocat, docteur en droit, à Saint-Dié (1890).

Germain, Victor, conseiller d'arrondissement, industriel à Ventron (1889).

Hénin (le prince d') député, conseiller général, au château de Bourlémont (Neufchâteau) (1876).

Houot, directeur d'école à Charmes (1894).

Kiener, Roger, fils, industriel à Eloyes (1879).

Kintzel, chef de section au chemin de fer de l'Est, à Mirecourt (1879).

Krantz, Camille,(O. ✻), député des Vosges, 226, boulevard Saint-Germain, Paris, et à Dinozé (1893).

Krantz, Lucien, industriel à Docelles (1880).

Le Beuf, Eugène, professeur départemental d'agriculture à Mirecourt (1862).

Lederlin, Armand (✻, I. ♆, ♁), conseiller général du canton de Châtel, directeur des établissements industriels, maire de Thaon (1876).

Legras, docteur en médecine à Dompaire (1878).

Liégeois (A. ♆), docteur en médecine, membre correspondant de l'Académie de médecine, à Bainville-aux-Saules, par Dompaire (1876).

Liétard (✻), médecin-inspecteur des eaux de Plombières, membre de l'Académie de médecine (1862).

Louis (A. ♆), principal honoraire du collège de Bruyères (1858).

Lung, Albert (A. ✿), industriel, membre du conseil général, à Moussey (1876).

Martin, Camille (A. ✿), compositeur et professeur de musique, organiste à Charmes (1887).

Masure, Albert, industriel à Arches (1879).

Mathieu, Emile, ancien juge au tribunal de commerce, agriculteur à Thaon (1887),

Méline, botaniste, instituteur à Thiéfosse (1883).

Ménestrel, Ferdinand, inspecteur des Forêts à Darney (1895).

Merlin, licencié en droit, membre du conseil d'arrondissement, maire de Bruyères (1889).

Mougin, Xavier (✱), député des Vosges, conseiller général, directeur de la verrerie de Portieux (1889).

Olivier (l'abbé), professeur à Châtel-sur-Moselle (1894).

Pierfitte (l'abbé), curé de Portieux (1894).

Raoult, docteur en médecine, à Raon-l'Etape (1882).

de Ravinel, ancien député, président du comice agricole de Rambervillers, agriculteur à Nossoncourt (1888).

Resal, Victor (✱), ancien député, avocat à Dompaire (1838).

Resal, Antoine, docteur en médecine, à Dompaire (1862).

Richard, Alfred, licencié en droit, notaire à Remiremont (1882).

Tourdes, juge au tribunal civil, à Saint-Dié (1893).

Vairel (l'abbé), curé de Nompatelize (1894).

MEMBRES CORRESPONDANTS (1)

résidant hors le département des Vosges

Les membres se la Société qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Adam, Lucien (✻), président de Chambre à la Cour d'appel de Rennes (Ille-et-Villaine) (1862).

Amaral B. de Toro (don José do) architecte et archéologue, à Viseu-Alfagache (Portugal) (1881).

Baradez, substitut du procureur général à Nancy, 6, rue du Montet, Nancy (1885).

Barbier, docteur, à Paris (1893).

Barbier (I. ✻), secrétaire général de la Société de géographie de l'Est, rue de la Prairie, 1 *bis*, à Nancy (1879).

**Barbier de Montaut* (I. ✻), prélat de la maison de Sa-Sainteté, 37, rue Saint-Denis, à Poitiers (1875). A. P.

Bataillard, agronome à Champagney, par Audeux (Doubs) (1861).

Baudrillart (✻), ancien conservateur des forêts, à Dreux (Eure-et-Loir) (1854).

**de Baufremont-Courtenay* (le prince Eugène), duc d'Atrisco, au château de Brienne (Aube) (1871). A. P.

**de Baufremont-Courtenay* (le prince Gontran), au château de Brienne (Aube), (1871), A. P.

Bécus, ancien notaire, agronome, 28, rue Saint-Nicolas, à Nancy (1878).

---

(1) Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres abonnés aux *Annales de la Société*. — Ceux dont les noms sont suivis des lettres A. P. sont *abonnés perpétuels* aux mêmes Annales. — Le millésime qui suit le nom indique l'année d'admission.



Benoît, Arthur, archéologue à Berthelming (Lorraine), (1870).

Benoît, Charles (✻, I. ♆,) doyen honoraire de la Faculté des lettres de Nancy (1860).

Bertherand, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura) (1862).

Bleicher, professeur à l'Ecole de pharmacie, 4, rue de Lorraine, Nancy (1890).

de Blignières (O, ✻), ancien préfet des Vosges, au ministère des affaires étrangères, à Paris (1871).

Bœgner (O. ✻, I. ♆), docteur en droit, ancien préfet des Vosges, préfet du Loiret, à Orléans (1878).

Bonnardot (I. ♆), archiviste-paléographe, sous-inspecteur du service historique de Paris, à l'Hôtel-de-Ville, 46, rue de la Santé, Paris (1875).

Boudard (I. ♆), inspecteur de l'enseignement primaire 23, rue Stanislas, à Nancy (1875).

Bourgeois, ancien professeur à l'école professionnelle de Mulhouse, en retraite à Besançon (1862).

Bourlot, professeur de mathématiques au lycée de Montauban Tarn-et-Garonne (1861).

**Bouvier*, Félix (✻, I. ♆), chef de bureau au ministère des Finances, rue de Monceau, 64 bis, à Paris (1883).

Braconnier (✻), ingénieur des mines, rue de la Monnaie, 5, à Nancy (1879).

Bretagne, F., contrôleur principal des contributions directes à Nancy, rue de la Ravinelle (1880).

**Burel*, Abel (✻, ♣), conservateur des forêts en retraite, 7, boulevard Beaumarchais à Paris (1885).

Burger (♣), inspecteur-adjoint des forêts en retraite, à Meaux (Seine-et-Marne) (1881).

Burtaire (I. ♆), professeur de mathématiques au lycée de Bar-le-Duc (1875).

Caillat, docteur en médecine à Aix (1863).

Campaux, Antoine (✻, I ✪), professeur honoraire à la Faculté des lettres de Nancy, faubourg Saint-Georges, 15 bis (1863).

Chervin, aîné, directeur-fondateur de l'Institution des bègues, avenue d'Eylau, 90, à Paris (1869).

Claudot (A. ✪), inspecteur-adjoint des forêts, rue de Grandville, 14, à Nancy (1888).

de Clinchamps (✻), inspecteur des Enfants assistés, rue Baudimont, 61, Arras (1867).

Cournault, Ch. (✻), conservateur du Musée lorrain, rue de la Rivière, 16, à Malzéville, près Nancy (1849).

Darcy (✻), ancien préfet des Vosges, à Dijon (1873).

Daubrée (G. O. ✻), membre de l'Institut (Académie des sciences), directeur honoraire de l'Ecole des mines, boulevard Saint-Michel, 62, à Paris 1858.

Debidour (✻, I ✪), inspecteur général de l'Université, à Paris (1879).

Delétang (✻), ingénieur des chemins de fer de l'Est, à Charleville (1856).

Denis, Charles, (A. ✪), lieutenant au 2e bataillon de chasseurs à pied, à Lunéville (1884).

Dietz, pasteur à Rothan, par Schirmeck (Alsace-Lorraine) (1888).

Durhen, aîné (I. ✪), professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 74, à Besançon (1851).

Duhamel (A. ✪), archiviste du département de Vaucluse, à Avignon (1865).

Durosel, ancien professeur d'agriculture du département des Vosges, Grande-Rue, 77, à Malzéville, par Nancy (1879).

Figarol, V., 4, rue Pierre Le Grand, Paris (1882).

Finot, licencié en droit, archiviste du département du Nord, 1, rue du Pont-Neuf, à Lille (1879).

Fliche, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole forestière, ancien président et membre titulaire de l'Académie de Stanislas, 9, rue Saint-Dizier, à Nancy (1884).

Florentin, receveur des établissements de bienfaisance, à Bar-le-Duc (1874).

Français (O. ✳, I. ✿), peintre paysagiste, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), boulevard Montparnasse, 139, à Paris (1870).

Gaspard, directeur du Crédit de France, rue des Loups, 12, à Nancy (1872).

Gauguet (I. ✿), ancien professeur, libraire-éditeur, rue de Seine, 36, Paris (1882).

Gaulard, docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine de Lille, 170, rue Nationale (1880).

**Génin* (A. ✿), professeur d'histoire et de géographie au lycée, 29, rue Charles-le-Téméraire, à Nancy (1884).

**Gérard*, C.-A., conservateur des hypothèques en retraite à Rethel (Ardennes) (1876).

**Germain*, Léon (I. ✿), bibliothécaire-archiviste de la Société d'archéologie lorraine, 26, rue Héré, à Nancy (1880).

Gillebert d'Hercourt, directeur de l'établissement hydrothérapique d'Enghien (Seine-et-Oise) (1852).

Ginoux, Denis, greffier de paix à Château-Renard (Bouches-du-Rhône (1876).

**Gley*, Antoine, (C. ✳), ancien officier d'administration principal des subsistances militaires, rue Cassette, 11, à Paris (1845).

Gley, René, inspecteur des domaines, à Saint-Lô (Manche) (1878).

**des Godins de Souhesmes*, Gaston, publiciste, Parc de Bois-la-Reine (Belcourt), Alger-Mustapha (1876).

**de Grandprey* (✳), inspecteur général des forêts en retraite, 41 bis, rue Saint-Honoré, à Versailles (1873).

**Guyot*, Charles (I. ✿, ✿), Inspecteur des forêts, professeur de droit à l'Ecole forestière, 10, rue Girardet, à Nancy (1886).

Heitz, percepteur à Vézelise (Meurthe-et-Moselle) (1883).

Héquet, comptable aux forges de Liverdun (Meurthe-et-Moselle) (1863).

Hoorebecke, (van) Gustave, avocat à la cour d'appel de Gand (Belgique), (1858).

Hyver (l'abbé), professeur à l'Institut catholique de Lille (1874).

**Jacob*, directeur du Musée, à Bar-le-Duc (Meuse) (1875). A. P.

Joly, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers (1863).

Joubin (O. ✻, I. ✿), inspecteur de l'Académie de Paris, à Paris (1860).

Jouve, Louis (I. ✿), bibliothécaire à l'Arsenal, impasse Boileau, 5, à Paris-Auteuil (1866).

**Julhiet* (O. ✻), capitaine de vaisseau en retraite, à la Côte-Saint-André (Isère) (1874).

**Kuhn* (l'abbé) Hermann, curé de Guéblanche, par Dieuze (Lorraine) (1868).

Kuss (✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite à Paris (1855).

Lafosse (O. ✻), intendant militaire à Alger (1872).

Landmann (A. ✿), professeur de dessin au lycée de Versailles (1881).

Laurent (l'abbé) (I. ✿), ancien inspecteur d'académie, 12, place Dauménil, à Paris (1873).

**Lebrun*, architecte, 11, place de l'Eglise, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle) (1849). A. P.

**Lecomte* (I. ✿), ancien professeur, à l'Ecole normale des institutrices de Vals, près Le Puy Haute-Loire (1883).

Lehr, docteur en droit, professeur de droit à l'Académie de Lausanne (Suisse) (1867).

Le Plé (✻), docteur en médecine, président de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure, place de la Pucelle, 20, à Rouen (1874).

Levallois (✻), inspecteur général des Mines, rue Bellechasse, 41, à Paris (1847).

**Liégey*, docteur en médecine, rue Saint-Louis, 11, à Choisy-le-Roi (Seine) (1849). A. P.

Liron d'Airolles (Jules de), secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlon-sur-Saône (1861).

Lorrain, homme de lettres, à Iberville (Canada) (1878).

Ly Chao Pé, lettré, mandarin chinois, attaché à l'ambassade chinoise, 5, avenue Kléber, à Paris (1881).

Malgras, ancien magistrat à Lunéville (1878).

Maire (A. ✿), inspecteur des forêts à Gray (1881).

**Mangin*, directeur des contributions indirectes, en retraite à Saint-Martin d'Ablois (Marne) (1884).

* *Marchal*, juge de paix à Bourmont (Haute-Marne) (1859) A. P.

Maréchal (A. ✿), inspecteur de l'enseignement primaire à La Châtre (Indre) (1871).

Matheron (✻), ingénieur civil à Marseille (1853).

Maxe-Werly (I. ✿), archéologue, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris (1876) A. P.

Morand (O. ✻), médecin principal de première classe, en retraite, rue Gay-Lussac, 13, à Paris (1859).

Moret, Emile, comptable à Nancy, officier d'administration de réserve (1888).

Mortillet (Gabriel de) (✻), Directeur du Musée national de Saint-Germain (1866).

Mougel, curé de Duvivier, par Bône (Algérie) (1861).

Moynier de Villepoix (A ✿), professeur à l'école secondaire d'Amiens (1878).

Muel (A. 🌿), conservateur des forêts à Bordeaux (1878).
Muel, directeur de l'enregistrement, Nancy (1889).
Noël, Ernest, industriel à Paris (1868).
Nolen (✻, I. 🌿), recteur honoraire (1879).
Pange (comte Maurice de), historiographe, rue de l'Université, 98, à Paris (1880).
Papier (I. 🌿), chef du service des tabacs, en retraite, président de l'Académie d'Hippone à Bône (Algérie) (1876).
de *Pfluck-Hartung*, de Hambourg, professeur à Tubingue (1883).
Ponscarme (✻), artiste graveur, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, à Malakoff-Vanves, près Paris (1861).
**Puton*, procureur à Rocroi (Ardennes) (1894).
Quélet (A. 🌿), docteur en médecine, président honoraire de la Société mycologique de France, à Hérimoncourt (Doubs) (1883).
Quintard, archéologue, 30, rue Saint-Michel, à Nancy (1871).
Rabache, homme de lettres, à Morchain, par Nesle (Somme) (1869).
Rance (l'abbé), (A. 🌿), docteur en théologie, ancien professeur à la Faculté d'Aix (Bouches-du-Rhône) (1883).
Renauld, F., pharmacien à Saint-Chamond (Loire) (1872).
Reuss, docteur ès-sciences, professeur de mathématiques au lycée de Belfort (1859).
Risler (O. ✻), agronome, directeur de l'Institut agronomique à Paris (1851).
Ristelhüber, homme de lettres, lauréat de l'Institut, rue de la Douane, 7, à Strasbourg (1870).
* *Riston*, Victor, docteur en droit, membre de l'Académie Stanislas, avocat à Malzéville (Meurthe-et-Moselle) (1888).
Robert (Ferd. des), membre de l'Académie de Stanislas, 1, villa de la Pépinière, à Nancy (1881).
* *Roumeguère*, mycologue, lauréat de l'Institut, directeur

de la *Revue mycologique*, 37, rue Piquet, à Toulouse (1881).

**Save*, Gaston, artiste peintre à Nancy (1894).

Seillière, Frédéric, ingénieur civil, avenue de l'Alma, 61, à Paris (1878).

Simon, Max, médecin en chef de l'asile de Bron, près Lyon (1883).

Simon, Eugène, ingénieur civil, à Almajean, province de Soria (Espagne) (1888).

Simonet (A. ✪), ancien principal du collège de Mirecourt

Steinheil (✻), ancien député des Vosges, manufacturier à à Rothau (1867).

Thévenot, Arsène, lauréat de l'Institut, publiciste, ancien vérificateur des poids et mesures, Lhuitre (Aube) (1869).

Thomas, Louis, sous-ingénieur ordinaire des ponts et chaussées en retraite, à Auvillers-les-Forges (Ardennes). (1878).

**Thouvenin* (✻, I. ✪), agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie honoraire, Nancy (1885).

Vatin (✻, A. ✪), préfet du Calvados à Caen (1882).

Vergon (✻), docteur en médecine, 52, rue Saint-André-des-Arts, à Paris (1862).

Ville, Georges (✻), professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris (1879).

**Volmérange*, René, inspecteur-adjoint des forêts, licencié en droit, à Commercy (Meuse) (1888).

Vrain (✻), docteur en médecine, ancien interne provisoire des hôpitaux de Paris, ancien professeur à l'Association philotechnique, membre de la Société de biologie, médecin consultant à Martigny-les-Bains, 18, rue des Ecoles, à Paris (1895).

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

décédés depuis l'impression des dernières Annales.

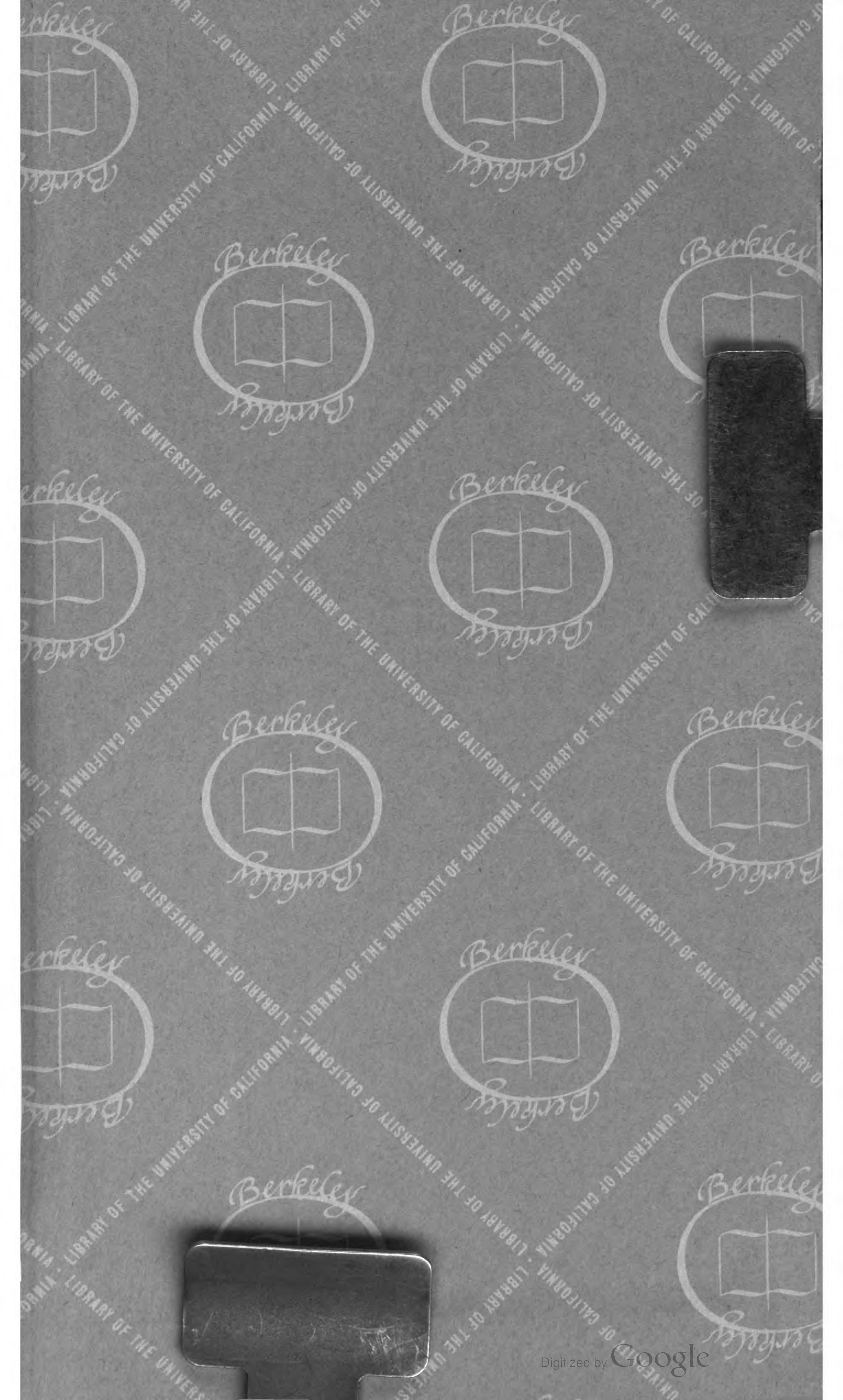
Mallarmé, François (✻), avocat, ancien juge suppléant, 10, rue de l'Ecole normale (1875).

Faudel, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'histoire naturelle, a Colmar (1875).

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VOLUME DE 1895


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

